This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00540662 8

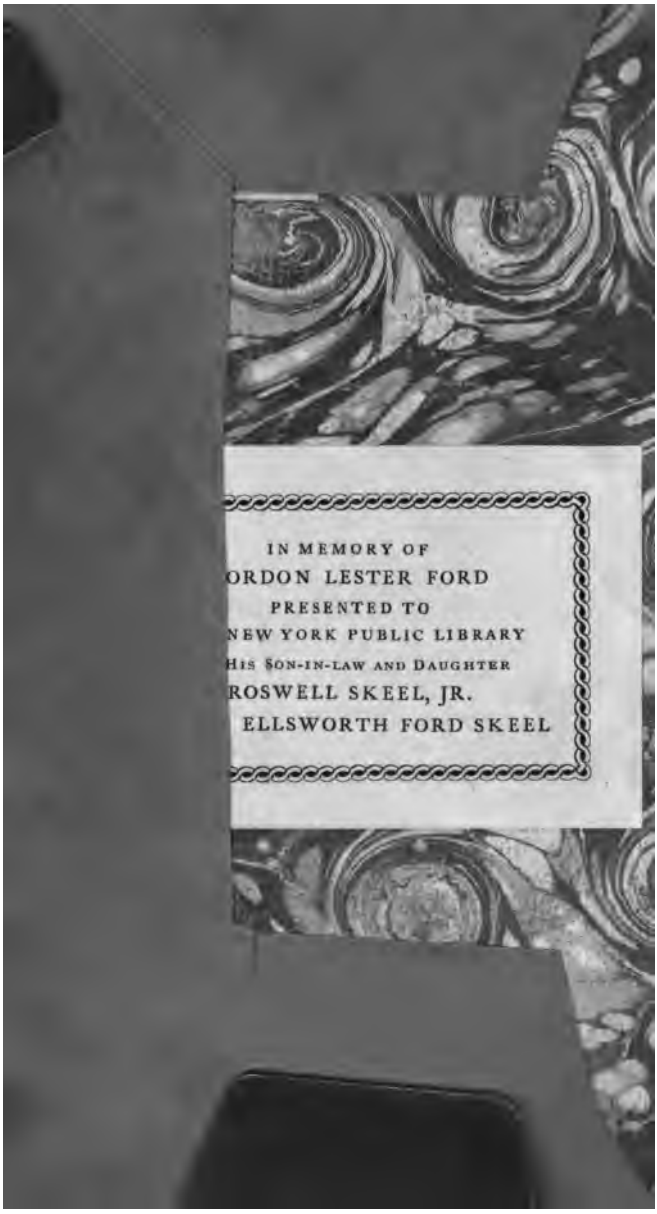
IN MEMORY OF
ORDON LESTER FORD
PRESENTED TO
NEW YORK PUBLIC LIBRARY
HIS SON-IN-LAW AND DAUGHTER
ROSWELL SKEEL, JR.
ELLSWORTH FORD SKEEL

France — Hist.

ÉLEMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME PREMIER.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,

Depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XV.

Par M. l'Abbé MILLOT, Ancien Grand-Vicaire de Lyon, Prédicateur ordinaire du Roi, des Académies de Lyon & de Nancy.

NOUVELLE ÉDITION,

considérablement augmentée.

TOME PREMIER.

A PARIS.

Chez P. E. G. DURAND, Neveu, Libraire, rue Saint-Jacques, à la Sagesse.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
73166B

PRÉFACE.

On deſire des Livres élémentaires en tout genre, ſoit pour l'éducation de la jeuneſſe, qui perd ſouvent les années entieres dans une étude feche & ſtérile, ſoit pour l'inſtruction d'un grand nombre de perſonnes, qui ne pouvant faire de longues études, ne ſavent où puiſer les connoiſſances néceſſaires, & qui aiment mieux tout ignorer que de lire beaucoup. L'hiſtoire même, qu'on peut définir l'école de l'humanité, l'hiſtoire de France en particulier, la plus propre à former l'eſprit & l'ame des François, eſt preſque inconnue à la plupart de ceux

dont l'oiſiveté ſe repaît de romans & de lectures frivoles. Nous ne manquons pas de bons hiſtoriens ; mais leurs ouvrages effraient par la multitude des volumes ; ils ſont pleins de détails intéreſſans pour un très-petit nombre de lecteurs, ennuyeux ou inutiles pour tous les autres. On laiſſe aux ſavans cette curioſité avide des moindres faits ; on voudroit s'inſtruire en quelque ſorte ſans étudier.

Les lumieres ne pouvant s'acquérir que par des lectures ſérieuſes, il faudroit du moins en bannir la ſéchereſſe & les longeurs trop rebutantes ; il faudroit les mettre, s'il eſt poſſible, à la portée de tout le monde, & faciliter l'étude à tant de perſonnes qui manquent de

moyens & de loiſir pour s'y livrer en gens de lettres. C'eſt ce que j'ai voulu eſſayer ſur notre hiſtoire. Le but de cette préface eſt d'expoſer mon plan & mes principes. Loin de prétendre établir des regles, je ne cherche qu'à me conformer au goût du public.

Des élémens d'hiſtoire, pour être également utiles & agréables, ne doivent ni embraſſer un trop grand nombre d'objets, ni paſſer trop légérement ſur les choſes dignes d'attention. Tout ce qui n'intéreſſe point les mœurs, l'eſprit national, l'ordre politique, la conſtitution de l'état, tout ce qui ne mene point à la connoiſſance des hommes, tout ce qui fatigue, & même tout ce qui

amuſe ſans profit, étoufferoit ſous un tas de ſuperfluités les ſemences d'inſtructions ſalutaires. Une briéveté exceſſive les empêcheroit de même de prendre racine. C'eſt en développant les idées, qu'on les imprime dans un eſprit ſuperficiel & encore neuf. Les événemens les plus célebres, dépouillés de circonſtances, y laiſſent à peine quelque trace. Une narration ſuivie, courte, rapide, dégagée de détails minutieux, pleine de traits mémorables enchaînés avec méthode, paroît de tous les moyens le plus propre à faire impreſſion. Elle raſſemble ſous un point de vue les objets épars & comme noyés dans un abrégé chronologique; elle en forme des tableaux qui frappent l'eſprit;

elle montre la liaiſon des effets avec leurs cauſes ; elle apprend ainſi à connoître les principes du bien & du mal, à raiſonner ſur les intérêts & ſur les devoirs de l'homme & du citoyen. C'eſt le but eſſentiel où tout ſe rapporte.

Sans diſcourir en rhéteur au riſque d'ennuyer à pure perte, on doit ſemer dans l'ouvrage les réflexions que fournit naturellement le ſujet même. La plupart des lecteurs ne penſent point, ſi on ne les aide à penſer, ils ſaiſiſſent néanmoins avec plaiſir les vérités qu'on leur met en quelque maniere ſous la main. Un germe jeté, pour ainſi dire, au haſard, produira quelquefois les fruits les plus précieux. Des élémens d'hiſtoire peuvent

renfermer toutes les maximes de la ſageſſe, puiſqu'ils renferment des exemples de toutes les vertus & de tous les vices. Malheureuſement les vices dominent; tandis que la vertu ſe cache, ou ne brille que par intervalles, ils déploient ſans ceſſe leur activité & ſemblent gouverner l'univers; mais les maux qui en réſultent ſont une excellente leçon. J'en dis autant des préjugés & de l'erreur. Nous trouvons à chaque pas des monumens ſi terribles de leurs effets, qu'il ſuffit de les obſerver attentivement, pour ſe garantir d'un écueil toujours funeſte au genre humain.

Rien ne contribue tant que de pareilles obſervations à répandre cet eſprit vraiment phi-

loſophique, dont le principal avantage eſt de diſſiper les préjugés pernicieux, & d'établir les idées juſtes qu'on doit regarder comme la baſe du bonheur. Bien différent de l'eſprit d'irreligion & de licence, plus il tend à nous affranchir de toute entrave ſervile, plus il nous attache aux loix divines & humaines, ſans leſquelles il ne reſteroit ni ordre, ni paix, ni ſûreté dans le monde. L'eſprit philoſophique eſt la raiſon même libre des erreurs vulgaires. S'il dirige la plume d'un hiſtorien, les folies & les crimes, dont il faut perpétuer le ſouvenir, deviendront une ſource de lumiere & de vertu. Les fables d'Homere valent mieux, au jugement d'Horace, que tous les documens des mo-

reté de ſon culte & de ſa morale. On n'auroit pas vu tant de mauvais chrétiens du temps des croiſades, ſi les chrétiens avoient été inſtruits que la guerre ſainte, loin de conduire infailliblement au ſalut, pouvoit entraîner aux déſordres les plus damnables, & ruiner les mœurs comme les états. Des milliers de victimes humaines n'auroient pas été maſſacrées pour les diſputes de réligion, ſi l'on avoit ſu qu'un zele perſécuteur & ſanguinaire ne pouvoit ſe concilier avec l'eſprit de l'évangile. Toute l'Europe n'auroit pas été en combuſtion pendant pluſieurs ſiecles, ſi l'on avoit connu les limites de la puiſſance ſpirituelle, qui renverſoit les trônes, armoit les peuples contre les rois, & por-

toit le trouble dans la ſociété où elle devroit cimenter l'union & la concorde. De funeſtes ſchiſmes n'auroient pas excité des haines irréconciliables, ſi l'on avoit appris de S. Paul à *tout éprouver pour retenir ce qui eſt bon*, & à *conſerver la paix* comme le plus précieux de tous les biens. L'égliſe ne gémiroit pas aujourd'hui de ces horreurs, ſi l'ignorance ne les avoit pas multipliées & conſacrées. En un mot, il faut dire la vérité ſans foibleſſe; il faut la *dire toute entiere*, ſelon la maxime de Fleury, (IV. diſc. 13.) On la trahit quand on la déguiſe; on l'outrage quand on la ſuppoſe dangereuſe.

C'eſt un malheur pour l'écri-

vain qui s'engage dans cette carriere, d'avoir ſans ceſſe à combattre des préjugés de corps, d'état, de ſecte, de nation; des intérêts étrangers, & même ſes propres intérêts, ſes propres penchans. Sûr de déplaire à tous les partis s'il n'en flatte aucun, il trouvera par-tout quelques cenſeurs. Sa liberté paroîtra aux uns témérité; ſon impartialité paroîtra injuſtice aux autres; ſa modération choquera les eſprits ardens & enthouſiaſtes; ſa candeur révoltera les ames doubles & fauſſement politiques. Mais le plus grand mal ſeroit de proſtituer ſa plume au menſonge. D'ailleurs, la vérité ne peut nuire ſans doute à la vraie religion; ſous un gouvernement ſage elle s'accorde aiſément avec

les loix, & le public eſt trop éclairé pour que l'eſprit de parti préſide à ſes jugemens.

Telles ſont les regles que je me ſuis propoſé de ſuivre dans la compoſition de cet ouvrage. Je n'ambitionne point le mérite de la nouveauté, ni la gloire des découvertes. Nos meilleurs hiſtoriens m'ont fourni les faits, & me ſerviront de garans. Mon travail s'eſt borné au choix des matériaux, à la diſpoſition, au ſtyle, & au ſoin particulier de marquer l'origne des choſes, les effets de l'opinion, les loix & les coutumes, les changemens politiques, les objets enfin les plus dignes d'examen; car comme l'obſerve l'illuſtre Monteſquieu, *il ne s'agit pas de faire*

lire, mais de faire penſer. L'hiſtoire n'eſt bonne qu'en exerçant la raiſon. Si j'emprunte quelque penſée remarquable d'un auteur, je me fais un devoir de le citer : toute autre citation ſeroit ſuperflue dans un livre élémentaire. Ecrivant pour les perſonnes qui ont beſoin de connoiſſances utiles, ſans pouvoir en acquérir de profondes, je ſupprime quantité d'événemens étrangers à mon deſſein, pour m'attacher aux choſes également curieuſes & inſtructives ; j'évite de ſurcharger la mémoire de dates, de noms propres, de détails toujours fatiguans, lorſqu'ils ne ſont pas néceſſaires. Un trait qui caractériſe les mœurs vaut mieux que des récits de batailles. On ſait bien que les hom-

mes en tout temps ſe ſont battus ; mais on ignore ce qu'ils ont été en tel temps ; on ignore ce qu'il importe ſur-tout de ſavoir. A meſure que le chaos de l'antiquité ſe débrouille, la narration prend du corps & de l'étendue. Les deux derniers regnes fourniſſent plus de faits mémorables que les deux premieres races. Cependant de ces ſiecles mêmes de barbarie, on peut tirer des particularités très-intéreſſantes pour la nation Françoiſe, & en général pour l'hiſtoire de l'eſprit humain. Celles qui auroient trop interrompu la narration, je les ai miſes à la fin des regnes. En un mot je me ſuis efforcé de rendre cet ouvrage moins défectueux qu'il ne l'étoit d'abord, plus complet

dans toutes ſes parties, & propre à mettre ſur les voies de la vérité les perſonnes dépourvues de meilleurs ſecours.

ELEMENS

SOMMAIRES
DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION.

LEs anciens Gaulois, dignes d'être connus : leur penchant à la guerre : fureur du duel : hoſpitalité des Gaulois : vices qu'on leur reproche : droit du plus fort : pouvoir exceſif des Druïdes : exemption de toute charge : premiere religion des Gaulois : victimes humaines : aſtrologie : ſuperſtition : dogme de la vie future : Sciences des Druïdes : les Bardes, poëtes des Gaulois : le peuple étoit preſque eſclave : gouvernement des Gaulois : les Gaules conquiſes par les Romains : chriſtianiſme dans les Gaules : autorité des papes ſur l'égliſe Gallicane : bornes de la juriſdiction eccléſiaſtique : les clercs ſoumis aux tribunaux : tout commence à ſe confondre au cinquieme ſiecle.

PREMIERE RACE.

CLOVIS.

Les Francs pénétrent dans les Gaules : Clovis chaſſe des Gaules les Romains : vaſe de Soiſſons ; politique de Clovis : Clovis épouſe Clotilde : les Gaulois augurent bien de cette alliance : converſion de Clovis : l'égliſe triomphe de cette converſion : le pape écrit au roi : projets ambitieux de Clovis : dévotion politique du roi ; Alaric, roi des Viſigoths : bataille de Vanillé : titre de patrice de Rome ; cruautés de Clovis : canons remarquables du concile d'Orléans ; mort de Clo-

vis : les Francs peu différens des anciens Gaulois : loi Salique rédigée par Clovis : bizarreries des loix Saliques : reſpect pour les mœurs : variété de loix & de coutumes : armées : ducs & comtes : principales charges ; longue chevelure des rois.

SUCCESSEURS DE CLOVIS jusqu'à l'an 562.

L'hiſtoire devient un cahos. Thierry I, roi d'Auſtraſie. Clodomir, roi d'Orléans. Childebert I, roi de Paris. Clotaire I, roi de Soiſſons : guerres de Bourgogne : cruauté de Childebert & de Clotaire : perfidie de Thierry. Théodebert, roi d'Auſtraſie : les François s'emparent de la Bourgogne : traités avec Juſtinien & avec les Oſtrogoths ; violement des traités : mort de Théodebert. Théodebalde ou Thibaut, roi d'Auſtraſie ; brouillerie entre Childebert & Clotaire ; ſucceſſion à la couronne ; toute la monarchie paſſe à Clotaire. Chramne armé contre ſon pere ; mort de Clotaire ; progrès de la barbarie ; violence & perfidie des rois ; fauſſe piété jointe aux crimes ; ſuperſtition de Childebert ; le clergé devient trop zélé pour le temporel ; nomination aux évêchés ; obſervation ſur l'état monaſtique. Childebert exige une profeſſion de foi du pape ; reſte des ſuperſtitions payennes ; ſorts des ſaints.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I. jusqu'à l'an 613.

Caribert, roi de Paris. Gontran, roi de Bourgogne. Sigebert I, roi d'Auſtraſie. Chilpéric, roi de Soiſſons. Brunehaut & Frédégonde ; divorce de Chilpéric ; les trois

freres en guerre. Sigebert vainqueur de Chilpéric. Frédégonde fait aſſaſſiner Sigebert. Childebert II, roi d'Auſtraſie. Brunehaut épouſe le fils de Chilpéric. Chilpéric les pourſuit. Chilpéric craint le tombeau de Saint Martin : aſſaſſinat de Mérovée. Chilpéric accuſe l'évêque Prétextat. Scélérateſſe de Frédégonde : fauſſe pénitence de Frédégonde : Grégoire de Tours accuſé par le roi. Superſtition de Chilpéric ; guerres civiles. Chilpéric aſſaſſiné ; ſon caractere ; il ſe piquoit de littérature & de théologie ; ſes plaintes contre le clergé. Clotaire, roi de Soiſſons ; uſage ſingulier du ſerment ; cruautés de Gontran, malgré ſa douceur ; ſeigneur exécuté pour la perte d'un buffle ; donations aux égliſes. Canons pour les aſſurer ; autre trait de Gontran. Childebert ſuccede à Gontran : fin de Frédégonde. Thierry II, roi de Bourgogne. Théodebert II, roi d'Auſtraſie ; régence de Brunehaut ; nouvelles horreurs ; ſupplice de la reine Brunehaut ; on ne peut juſtifier Brunehaut ; éloges donnés par Saint Grégoire ; la ſuperſtition jointe au crime. Clotaire regne ſeul : concile d'évêques & de ſeigneurs ; capitulaires ; parlement ambulatoire ; mort de Clotaire ; beaucoup de choſes dont il ſeroit inutile de parler ; concile de Mâcon ; canon pour la dixme ; honneurs qu'exige le clergé ; ignorance ; procès de Gilles de Reims ; révolte des religieuſes de Poitiers ; menaces de Saint Colomban aux rois ; l'autorité du pape s'augmente ; privileges accordés par le pape ; biens de l'égliſe de Rome en France ; les *précaires* établies ; uſurpation des biens eccléſiaſtiques.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE II. juſqu'à l'an 692.

Dagobert I. Aribert. Dagobert corrompu par les paſſions ; guerre contre un marchand. Sigebert II, roi d'Auſtraſie. S. Eloi à la cour ; profuſions de Dagobert ; richeſſes en France. Clovis II, roi de Bourgogne & de Neuſtrie ; les maires du Palais s'emparent de l'autorité ; témoignages contradictoires des anciens moines. Clotaire III, roi de Neuſtrie. Childeric, roi d'Auſtraſie ; régence de Batilde ; le maire Ebroin ; révolte. Childéric périt par ſa faute. Thierry III. Ebroin trouble le royaume. Pepin Heriſtel ou d'Hériſtal. S. Leger dépoſé dans un concile. Ebroin aſſaſſiné : les mécontens ſe retirent auprès de Pepin. Pepin maître de la France ; aſſemblées du champ de Mars ; formules de Marculfe ; nomination aux évêchés ; permiſſion d'entrer dans le clergé : exemptions ; divorce ; donations.

ROIS FAINÉANS.

Eſclavage des rois fainéans. Clovis III. Childebert III. Dagobert III ; mort de pepin ; ſoulevement ; Chilpéric II. Charles-Martel maître de l'état, ſous Thierry IV ; politique de Charles-Martel mahométiſme. Saraſins en Eſpagne & en France. Charles-Martel défait les Sarraſins ; projet de Grégoire III contre l'empereur ; ſes offres à Charles-Martel ; mort de Charles-Martel ; biens eccléſiaſtiques donnés aux gens de guerre. Childéric II ; conciles convoqués par Carloman ; précaires confirmés. Carloman ſe fait moine. Pepin veut ſe faire

roi ; ſa politique ; cas de conſcience propoſé au pape ; le roi détrôné ; déſordre dans l'état & dans l'égliſe ; le pape renverſe le droit commun ; doctrine des Antipodes condamnée ; liaiſon des préjugés avec les grandes affaires.

SECONDE RACE.

PEPIN.

Pepin ſe fait ſacrer ; ſacre des rois. Pepin ſert l'égliſe ; origine de la grandeur temporelle des papes. Etienne III, en France ; lettre du pape au roi ; politique de Paul I ; guerre d'Aquitaine ; abbaye d'hommes donnée à une femme ; mort de pepin ; ſon mérite ; force étonnante de Pepin ; un laïque élu pape à main armée.

CHARLES I, *dit CHARLEMAGNE.*

Charlemagne, grand homme ; double divorce de Charlemagne. Charlemagne, roi d'Italie ; ſouveraineté du roi à Rome. Saxons ſubjugués ; on les fait chrétiens par force ; les Saxons chrétiens par force ; méthode de faire la guerre ; gouvernement de Charlemagne ; écoles, académie. Alcuin. Charlemagne au concile de Francfort ; on rejette le concile de Nicée ; prudence du pape ; canons du concile. Charlemagne empereur ; négociations avec la cour de Conſtantinople ; ambaſſade des Arabes ; puiſſance de Charlemagne. Il partage le royaume à ſes enfans. Jugement de la croix ; il aſſocie Louis à l'empire. Normans ; marine de Charlemagne : mort de Charlemagne : ſon portrait, ſes concubines. Jugement de

Monteſquieu : les évêques exempts du ſervice militaire : établiſſement de la dixme. *Miſſi dominici* : zele de Charlemagne pour la réforme du clergé : divers réglemens concernant l'égliſe & les moines : capitulaire en faveur du clergé : fauſſes décrétales : autorité du roi dans les affaires eccléſiaſtiques ; loix ſomptuaires, commence, foires, &c ; monnoies ; duel en juſtice ; langue *romance*.

LOUIS I,
ſurnommé LE DÉBONNAIRE.

Dévotion & foibleſſe de Louis. Louis partage imprudemment le royaume ; révolte de Bernard, roi d'Italie ; ſcrupules & foibleſſe de l'empereur ; les papes abuſent de ſa foibleſſe ; nouvelle oppoſition au concile de Nicée ; révolte contre Louis le Débonnaire ; l'abbé Vala, chef des rebelles. Louis s'humilie ; nouvelle révolte ; le pape au camp des rebelles ; des prélats fideles menacent le pape ; l'empereur trahi & depoſé ; cauſes de la révolte du clergé ; l'empereur ſoumis à la pénitence publique ; accuſations contre lui ; l'empereur rétabli ; procès des évêques ; nouvelle guerre civile ; mort de l'empereur ; défauts de Louis le Débonnaire ; état du clergé ; expreſſions ſingulieres ſur la dignité épiſcopale ; épreuves judiciaires.

CHARLES II,
ſurnommé LE CHAUVE.

Diviſions funeſtes ; guerre civile entre les freres ; bataille de Fontenai ; liberté de conſcience pour les Saxons ; les évêques diſpoſent de la couronne ; nouveau partage de la monarchie ; irruptions des Normans ;

traités honteux avec les Normans ; réglement pour la ſucceſſion des rois François ; mort de Lothaire ; affoibliſſement de l'autorité royale ; diviſions entre les ſeigneurs & les évêques. Parlement d'Epernai ; aſſemblée d'Epernai, contraire au clergé ; le roi détrôné ; le roi ſe reconnoît juſticiable du clergé ; entrepriſes des évêques de France contre le roi de Germanie ; préjugé des évêques contre le ſerment de fidélité ; foibleſſe de Charles ; fameux divorce de Lothaire. Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine. Adrien II finit l'affaire ; le pape veut commander aux rois pour le temporel. Hincmar écrit fortement au pape ; conduite odieuſe du pape. Charles le Chauve empereur par l'autorité du pape. Charles veut dépouiller ſes neveux ; mort de Charles II ; principe de l'anarchie féodale ; fiefs devenus héréditaires ; ſyſtême du clergé entre les couronnes ; réclamations contre les entrepriſes du pape. Hincmar de Reims ; ſubtilités théologiques Gotheſcule fuſtigé.

SUCCESSEURS
DE CHARLES LE CHAUVE,
juſqu'à la fin de la ſeconde race.

Décadence de la monarchie. Louis II, dit le Begue ; Louis III. Carloman ; un ſeigneur devient roi de Provence ; diſpute d'Hincmar de Rheims avec le clergé. Charles III, dit le Gros ; ſiége de Paris par les Normans ; mort de Louis le Gros. Eudes. Charles IV, dit le Simple. Normans établis en France ; l'empire transféré aux Allemans. Haganon, miniſtre abſolu. Charles le Simple détrôné. Raoul ; archevêque

enfant ; guerre à ce ſujet. Louis IV, dit d'Outremer ; révole de Hugues le Grand ; le roi priſonniere de Hugues ; grande queſtion décidée par le clergé ; profonde ignorance. Lothaire ; entrepriſes de la Lorraine. Louis V ; état de la nation ; Servitude du peuple ; uſurpations des ſeigneurs : les rois ſans domaine ; multiplications des fiefs ; déſordes univerſels ; le clergé devient tout-puiſſant ; fondation de Cluni ; les moines héritoient ; changement de coutumes.

TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

Révolutions en faveur de Hugues ; moyens qui lui procurent la couronne ; indépendance des Grands ; invaſion du duc de Lorraine ; l'archevêque de Rheims jugé ; mort de Hugues Capet ; pairie.

ROBERT.

Le roi perſécuté pour ſon mariage ; excommunication du roi, & ſes ſuites ; excès de ſuperſtition, formule d'anathême : hérétiques brulés ; Robert refuſe l'empire ; il aſſocie à la couronne l'aîné de ſes fils ; la reine occaſionne une révolte des princes ; vertu & ſimplicité de Robert ; diſpute ſur l'apoſtolat de S. Marcial ; changement d'opinion ſur la bâtardiſe.

HENRI I.

Troubles cauſés par la reine mere ; pélerinage de la terre ſainte. Guillaume duc de Normandie ; l'empereur veut réformer

l'égliſe de Rome. Léon IX veut tenir un concile en France ; il tient ſon concile à Reims malgré le roi ; déréglement du clergé ; le roi fait ſacrer ſon fils ; privilege de l'archevêque de Reims pour le ſacre ; anciens empêchemens du mariage ; *treve de Dieu* : *paix de Dieu* : dialectique à la mode. Bérenger ; accroiſſement du pouvoir des moines.

PHILIPPE I.

Idée de ce regne ; majorité des rois ; conquête d'Angleterre par le duc de Normandie. Guillaume réſiſte à Grégoire VII ; premier démêlé du roi avec Guillaume ; une raillerie cauſe une guerre. Grégoire VII, Hildebrand ; ſyſtême de Grégoire VII ; querelle des inveſtitures ; entrepriſes de Grégoire contre la France ; guerre des inveſtitures ; la comteſſe Mathilde. *Dictatus* de Grégoire II ; divorce du roi ; excommunication du roi ; émeute au concile de Poitiers ; trait du duc d'Aquitaine. Philippe s'aſſocie Louis ; abſolution du roi ; croiſades. Pierre l'Ermite. Urbain II prêche la croiſade ; motifs des croiſés ; réflexions ſur la croiſade ; ſuccès de la croiſade ; le roi ne ſe croiſa point ; mort du roi ; à quoi ſervirent les croiſades ; armoiries : décret ſingulier en faveur des moines ; préjugés ſur les cheveux longs, & ſur l'hommage.

LOUIS VI,
ſurnommé LE GROS.

Foibleſſe de la couronne ; brouilleries avec l'Angleterre ; guerre avec Henri I ; le pape excommunie à Reims l'empereur ; foibleſſe du roi dans le concile ; fin de la querelle des inveſtitures ; l'Empereur Henri V attaque la

France ; l'oriflamme ; le roi excommunié ; zele indiſcret ; mort de Louis le Gros ; affanchiſſemens, communes ; appel aux juges royaux ; nouveaux ordres monaſtiques ; S. Bernard ; maître des eſprits. Arnaud de Breſcia invective contre le clergé.

LOUIS VII,
ſurnommé LE JEUNE.

Puiſſance du roi ; querelle avec le pape au ſujet d'un évêché ; le comte de Champagne trouble l'état ; ſac de Vitri ; ſeconde croiſade, prêchée par S. Bernard ; mauvais ſuccès de la croiſade ; retour du roi. Suger & S. Bernard ; le roi répudie l'héritiere d'Aquitaine ; l'Angleterre devenue redoutable ; démêlé de Henri II avec Thomas Becket. Becket en France. Becket aſſaſſiné ; erreur, cauſe de ces maux ; dernieres années de Louis le Jeune ; ſa mort ; duel permis pour ſix ſous. Troubadours ; écoles de monaſteres. Colleges & Univerſité ; fauſſe dialectique appliquée aux dogmes ; les papes en France ; *décret* de Gratien.

PHILIPPE II,
ſurnommé AUGUSTE.

Banniſſement des Juifs ; on pave Paris. Philippe ſoutient ſes droits *Brabançons* exterminés. Chrétiens en Paleſtine ; projet de croiſade ; le clergé de Reims refuſe un ſubſide ; brouillerie entre Philippe & Henri II. Philippe brave un légat. Henri II vaincu ; troiſieme croiſade ; ſuccès de la croiſade ; galanterie des croiſés ; le roi envahit la Normandie ; mort de Richard ; perte des papiers de la couronne ; divorce de Philippe Auguſte ; Innocent III met le royaume en in-

terdit ; fermeté du roi ; le roi d'Angleterre jugé en France ; ce jugement exécuté par les armes. Innocent III ſe prétend juge des guerres, &c ; quatrieme croiſade inutile ; héréſie des Albigeois ; croiſade contre le comte de Toulouſe ; barbarie contre les Albigeois ; le comte de Toulouſe dépouillé de ſes états. Innocent III donne la couronne d'Angleterre ; le roi Jean ſe fait vaſſal du pape ; bataille de Bouvines ; les Anglois détrônent Jean ſans-terre ; un enfant de France, roi d'Angleterre ; mort d'Innocent III ; croiſade des enfans & prédiction d'Innocent III ; les François chaſſés d'Angleterre ; pourſuites contre les hérétiques ; troupes ſoudoyées. Univerſité de Paris. Ariſtote condamné ; fêtes des *fous* & des *ânes* ; ſuperſtion ; ordres mendians. Franciſcains. Dominicains ; ſuccès des mendians ; leur utilité pour les papes ; relâchement.

LOUIS VIII.

Guerre avec Henri III ; entrepriſe odieuſe contre le comte de Toulouſe ; ſiege d'Avignon ; mort de Louis VIII ; ſon teſtament ; léproſeries ; legs à Citeaux ; chevalerie.

LOUIS IX, *dit* SAINT-LOUIS.

Commencement orageux. Blanche de Caſtille ; factions étouffées par la régente ; fin de l'affaire des Albigeois : établiſſement de l'inquiſition ; le comte de Bretagne condamné pour Félonie ; ſage conduite de S. Louis ; affaires eccléſiaſtiques ; guerre de Frédéric II avec le pape ; factions des Guelphes & des Gibelins ; le pape offre l'empire à la France ; fin de Grégoire IX ; le comte

de la Marche réduit au devoir ; bataille de Taillebourg. François vaſſaux du roi d'Angleterre. Innocent IV perſécute Frédéric II; le pape ſe retire en France ; concile de Lyon contre l'empereur ; cinquiéme croiſade. S. Louis en Egypte ; il met en fuite les Sarraſins ; débauches des croiſés ; Imprudence des François ; combat de Maſſoure ; ſuite de malheurs. S. Louis priſonnier ; on fait une treve ; ſimplicité des chevaliers croiſés ; la reine veut ſe faire tuer par un chevalier. Paſtoureaux ; la reine réſiſte au pape ; le roi paſſe inutilement en Paleſtine. Juſtice de S. Louis ; peines contre les blaſphémateurs; troubles dans l'univerſité au ſujet des mendians. S. Louis favorable aux mandians ; le roi veut ſe faire Jacobin ; abus corrigés. Louis cede beaucoup aux rois d'Arragon & d'Angleterre ; comment l'Anglois obtint ce traité ; raiſonnement de S. Louis ; à quoi ce traité étoit bon. S. Louis arbitre entre le roi d'Angleterre & les Anglois; le pape donne Naples & la Sicile au comte d'Anjou ; conditions du traité fait avec le pape; le comte d'Anjou établi à Naples. Conradin décapité ; projet de croiſade. Joinville condamne ce projet. S. Louis paſſe en Afrique : mort de S. Louis. Conſeils de S. Louis à ſon ſucceſſeur ; ſon caractere ; Loix de S. Louis ; Loix pénales ; fainéans & vagabons punis ; obligation de legs pieux. Loi conforme à l'humanité ; preuves ſubſtituées au duel ; guerres privées défendues ; appel aux juſtices royales : droit de battre monnoie. Pragmatique Sanction ; charité de S. Louis; groſſe amende en faveur des moines ; bibliotheque , ignorance , crédulité ; la ſorbonne ; docteurs célebres. Roger Bacon.

Fin des Sommaires du Tome I.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

INTRODUCTION.

LES Gaulois ou Celtes, premiers habitans des Gaules, étoient une nation fort ancienne, qu'on croit avoir peuplé une grande partie de l'Europe. Comme leur mêlange avec les Francs a formé la Nation Françoiſe, ils ſont nos peres, & nous avons intérêt à les connoître. En laiſſant aux érudits les détails de pure curioſité, ne négligeons pas les objets dignes d'exercer la raiſon. Les ſiecles de barbarie répandent ſur les ſiecles mo-

Les anciens Gaulois, dignes d'être connus.

dernes plus de lumieres qu'on ne ſe l'imagine communément. Il reſte toujours quelques veſtiges profonds des premieres mœurs. Quand elles ſont enfin épurées, & que la politeſſe & les ſciences, les loix & la morale ont écarté cette rouille de barbarie; n'eſt-il pas auſſi utile qu'agréable de conſidérer la différence & les rapports de l'état préſent avec l'état primitif d'où l'on eſt ſorti? C'eſt ce qui forme l'hiſtoire de l'eſprit humain, ou du moins celle de l'eſprit national.

Nous voyons dans les anciens Gaulois un caractere de valeur, de vivacité, d'hoſpitalité, qu'on peut aiſément reconnoître dans leurs deſcendants.

Leur penchant à la guerre.

Ils reſpiroient la guerre. Toujours armés, même en temps de paix, (coutume dangereuſe, qu'on ne trouve ni chez les Grecs ni chez les Romains,) ils ſe battoient entr'eux, lorſqu'ils n'avoient point d'ennemis à combattre. L'ardeur martiale, jointe à une grande population, les entraînoit hors de leur pays, pour entreprendre des conquêtes. L'Italie, la Grece, l'Aſie furent inon-

dées de leurs ſoldats. Rome les craignit tellement, que les citoyens diſpenſés, par leur âge ou par la prêtriſe, de porter les armes, ne pouvoient jouir de cette diſpenſe en cas d'invaſion des Gaulois. Si la diſcipline & la ſcience militaire avoient réglé leur courage, ils auroient vraiſemblablement ſubjugué cette ambitieuſe république. Mais une fougue aveugle les précipitoit dans le péril, ſans précautions, ſans prévoyance; ils dédaignoient même les armes défenſives, & combattoient ſouvent preſque nus.

Fureur du duel.

Cette indomptable vivacité les rendoit inquiets, querelleurs, vains, duelliſtes. Les combats ſinguliers étoient pour eux une ſorte d'amuſement. La plupart des différents ſe décidoient par le duel. Les juges l'ordonnoient eux-mêmes; les témoins prouvoient leur témoignage en ſe battant. Céſar nous apprend qu'après la mort du chef des Druïdes, ces prêtres de la nation ſe diſputoient les armes à la main ſa dignité, ſi les ſuffrages ne s'accordoient point. Les femmes étoient

guerrieres ; les prêtres pouvoient bien le devenir par ambition.

Hoſpitalité des Gaulois.

Quelque féroces que fuſſent les anciens Gaulois, ils pratiquoient l'hoſpitalité en peuple humain & généreux, s'empreſſant à recevoir les étrangers, à leur procurer des fêtes, des plaiſirs ; à leur rendre des ſervices eſſentiels. Toutes les maiſons leur étoient ouvertes ; leur perſonne étoit inviolable, & l'on puniſſoit le meurtre d'un étranger plus ſévérement que celui d'un Gaulois. Ce doux penchant qui devroit unir le genre humain a été peut-être en France une des principales cauſes des progrès de l'eſprit & de la ſociété civile ; progrès inconnus dans les nations où le mépris & la haine des étrangers reſſerroient le génie national, comme chez les Egyptiens, les Chinois, les Juifs, &c.

Vices qu'on leur reproche.

Outre la cruauté envers les ennemis, commune à tous les peuples barbares, on reproche quelques vices aux Gaulois, particulierement l'ivrognerie & l'oiſiveté. Ils aimoient beaucoup la table, ils ſacrifioient tout au vin, & celui d'Italie leur

inſpira le deſſein de paſſer les Alpes ; car la vigne n'étoit pas encore cultivée dans les Gaules. L'oiſiveté dont on les accuſe venoit ſans doute, non d'une indolence naturelle, mais d'une paſſion extrême pour les armes. L'agriculture, les arts & les métiers leur paroiſſoient indignes d'un peuple ſoldat ; il les abandonnoient aux eſclaves & aux femmes ; ils vouloient combattre ou ſe divertir. Une fois ſubjugués, ils éprouverent bientôt des beſoins ; les beſoins exciterent l'amour du travail ; l'induſtrie bannit la pareſſe. Si une claſſe d'hommes crut toujours ſe déshonorer par toute autre profeſſion que celle des armes, ce préjugé n'enchaîna plus le corps de la nation.

Les maris avoient droit de vie & de mort ſur leurs enfans & même ſur leurs femmes. C'étoit le droit du plus fort : les Gaulois en faiſoient par-tout la regle de leur conduite. Comment l'humanité a-t-elle ſi longtemps été muette ? Et comment la tyrannie a-t-elle pu étouffer ſa voix juſques dans le ſein des familles ? Il ſemble que les Gaulois ne vivoient que pour la guerre. Un pere auroit

Droit du plus fort.

eu honte de voir en public ſes enfants, avant qu'ils fuſſent en âge de paroître armés.

Pouvoir exceſſif des Druïdes.

Ce peuple fier & intraitable étoit cependant l'eſclave de ſes prêtres. Les Druïdes, ſeuls dépoſitaires de la religion & de la ſcience, le gouvernoient avec un empire abſolu. Comme ils élevoient la jeuneſſe, les premieres idées tournoient à leur avantage; & ils ſe faiſoient une loi de ne rien écrire, afin qu'on fût obligé de recevoir tous les oracles de leur bouche. Juges de la plupart des affaires, tant criminelles que civiles, ſi quelqu'un oſoit contrevenir à leur jugement, ils le frappoient d'anathême, & lui interdiſoient les ſacrifices. Alors ce malheureux étoit exclus de la ſociété; on le fuyoit, on l'abhorroit comme un impie & un ſcélérat, qui portoit avec lui la contagion; on ne lui rendoit aucun devoir, pas même la juſtice. Auſſi n'y avoit-il, ſelon Céſar, aucune peine ſi redoutable.

Exemption de toute charge.

Les Druïdes, maîtres des eſprits par les terreurs de la ſuperſtition, étoient exempts d'impôts, de ſervice militaire, & généralement de toutes

les charges de l'état. Leurs disciples jouissoient des mêmes privileges, ce qui leur en attiroit un fort grand nombre. Le célibat dont ils faisoient profession, leur vie solitaire dans les bois, augmentoient la vénération publique à leur égard. Tels que les Chaldéens, les Mages, les Brachmanes, les Prêtres d'Egypte, qui formant un corps séparé du reste des citoyens, préféroient leur intérêt particulier à celui de la société, les Druïdes consacrerent à l'ambition un pouvoir destiné par sa nature au maintien des mœurs & de la vertu.

Premiere religion de Gaulois.

Dans les commencements, leur religion étoit simple. Ils adoroient un Dieu suprême sous le nom d'Esus. Les bocages leur servoient de temples ; le chêne, pour lequel ils avoient tant de vénération, étoit vraisemblablement à leurs yeux l'emblême de la Divinité. Des savants ont même écrit que leur culte venoit originairement de Japhet, parce qu'ils y trouvent plusieurs traits de ressemblance avec celui des Patriarches. Mais de pareils systêmes ne portent que sur des conjectures fort douteuses.

Victimes humaines.

Il est certain au contraire que les

Aſtrologie. Superſtition. Gaulois ſe livrerent aux plus horribles ſuperſtitions. Dans les grandes maladies, dans les périls de la guerre, ils ſacrifioient des victimes humaines, ou ils faiſoient vœu d'en immoler ; convaincus, dit Céſar, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'appaiſer les Dieux, & que la vie d'un homme devoit racheter un homme. Ces abominables ſacrifices entroient dans le culte religieux. Les Druïdes qui en étoient les miniſtres brûloient les victimes toutes vivantes. On immoloit des criminels, quand il s'en trouvoit ; mais s'il n'y en avoit point, les innocens étoient brûlés à leur place. Toute religion atroce eſt néceſſairement abſurde. Le Polythéiſme, mêlé de mille pratiques extravagantes, ſe rencontre chez les Gaulois comme ailleurs. Ils croyoient ſur-tout à l'aſtrologie ; Les Druïdes ſe donnoient pour prophetes, & étoient ſecondés par des propheteſſes, dont les unes gardoient la virginité perpétuelle, les autres mariées ne voyoient leurs époux qu'une fois l'an.

Dogme de la vie future. Parmi les dogmes des Gaulois, aucun n'avoit tant de force que celui de la vie future. Il leur inſpiroit plutôt de l'intrépidité que de la vertu. De là

ce mépris de la mort, qu'ils portoient juſqu'à des excès affreux, juſqu'à ſe tuer mutuellement, pour ne pas ſurvivre à une défaite. Leurs idées ſur l'avenir étoient ſi groſſieres, qu'on enterroit avec les morts leurs effets les plus précieux, dans l'eſpérance de leur rendre l'autre vie plus agréable. Le dogme de l'immortalité, qui devroit produire tant de bien, en réprimant le vice, & excitant au devoir, ne produit ſouvent que du mal, quand le préjugé & la ſuperſtition le mettent en œuvre.

Sciences des Druïdes.

On vante l'habileté des Druïdes en aſtronomie, en philoſophie, en médecine. Ils avoient ſans doute quelques connoiſſances; mais ce n'eſt pas chez un peuple barbare & ſuperſtitieux qu'il s'en trouve de remarquables. Peut-être avoient-ils profité de celles des Marſeillois, colonie grecque diſtinguée par ſes lumieres.

Les Bardes, Poëtes des Gaulois.

Les Bardes étoient les poëtes des Gaulois, ſubordonnés aux Druïdes qui dirigeoient tout. Ils chantoient les louanges des héros, ils accompagnoient les armées, y répandoient l'enthouſiaſme, & fortifioient le mépris de la mort. Leurs poëſies,

comme celles de preſque tous les autres peuples, avoient pour but de perpétuer le ſouvenir des faits : elles immortaliſoient la gloire ou la honte. Auſſi la préſence des poëtes inſpiroit-elle les plus grands efforts de courage.

Le peuple étoit preſque eſclave.

Dans toute la Gaule, ſelon Céſar, il n'y avoit que les Chevaliers ou les gens de guerre, & les Druïdes (avec leurs ſubalternes) qui jouiſſent de quelque conſidération. Le petit peuple étoit preſque regardé comme eſclave. Pluſieurs même de ces malheureux, accablés de dettes ou d'impôts, gémiſſant ſous l'oppreſſion, ſe dévouoient volontairement à la ſervitude. En ſe faiſant eſclaves de quelque grand, ils trouvoient du moins la ſubſiſtance & la ſûreté. Cependant la nation en général préféroit la liberté à la vie. Les femmes combattirent plus d'une fois en héroïnes, & ſe donnerent la mort, pour n'être pas réduites en eſclavage.

Gouvernement des Gaulois.

Cet amour de la liberté paroiſſoit juſques dans le gouvernement. Les rois avoient ſi peu d'empire, qu'Ambiorix, l'un d'eux, diſoit ingénument à Céſar : *Le peuple, par notre conſtitution, n'a pas moins d'autorité ſur moi,*

que j'en ai ſur lui. Tout le pays étoit alors diviſé en républiques & en royaumes, où l'eſprit national étoit à peu près le même. Chaque année ſe tenoit une aſſemblée générale, qui décidoit en dernier reſſort les affaires les plus importantes. Une eſpece de ligue uniſſoit donc tous les Gaulois, comme les anciens Grecs. Heureux ſi les diſcordes inteſtines n'avoient rompu cette union ! C'eſt en ſemant la jalouſie & la haine, en fomentant les partis, en gagnant les uns pour vaincre les autres, que les Romains vinrent à bout de les ſubjuguer.

Les Gaules conquiſes par les Romains.

Quand Rome eut détruit Carthage, Numance & Corinthe, quand elle eut impoſé le joug à l'Eſpagne & à l'Aſie, elle tourna ſon ambition ſur les Gaules. En fondant les colonies d'Aix en Provence & de Narbonne, elle s'ouvrit un chemin pour la conquête de tout le pays. Jules-Céſar, autant par ſa politique adroite que par ſes armes victorieuſes, le ſoumit entiérement à la domination romaine. Plus les Gaulois avoient toujours été redoutables, plus on s'efforça de les opprimer. Ils perdirent leurs loix & leurs coutumes ; ils furent accablés

comme celles de preſque tous les autres peuples, avoient pour but de perpétuer le ſouvenir des faits : elles immortaliſoient la gloire ou la honte. Auſſi la préſence des poëtes inſpiroit-elle les plus grands efforts de courage.

Le peuple étoit preſque eſclave.

Dans toute la Gaule, ſelon Céſar, il n'y avoit que les Chevaliers ou les gens de guerre, & les Druïdes (avec leurs ſubalternes) qui jouiſſent de quelque conſidération. Le petit peuple étoit preſque regardé comme eſclave. Pluſieurs même de ces malheureux, accablés de dettes ou d'impôts, gémiſſant ſous l'oppreſſion, ſe dévouoient volontairement à la ſervitude. En ſe faiſant eſclaves de quelque grand, ils trouvoient du moins la ſubſiſtance & la ſûreté. Cependant la nation en général préféroit la liberté à la vie. Les femmes combattirent plus d'une fois en héroïnes, & ſe donnerent la mort, pour n'être pas réduites en eſclavage.

Gouvernement des Gaulois.

Cet amour de la liberté paroiſſoit juſques dans le gouvernement. Les rois avoient ſi peu d'empire, qu'Ambiorix, l'un d'eux, diſoit ingénument à Céſar : *Le peuple, par notre conſtitution, n'a pas moins d'autorité ſur moi*,

que j'en ai ſur lui. Tout le pays étoit alors diviſé en républiques & en royaumes, où l'eſprit national étoit à peu près le même. Chaque année ſe tenoit une aſſemblée générale, qui décidoit en dernier reſſort les affaires les plus importantes. Une eſpece de ligue uniſſoit donc tous les Gaulois, comme les anciens Grecs. Heureux ſi les diſcordes inteſtines n'avoient rompu cette union ! C'eſt en ſemant la jalouſie & la haine, en fomentant les partis, en gagnant les uns pour vaincre les autres, que les Romains vinrent à bout de les ſubjuguer.

Les Gaul conquiſes p les Romain

Quand Rome eut détruit Carthage, Numance & Corinthe, quand elle eut impoſé le joug à l'Eſpagne & à l'Aſie, elle tourna ſon ambition ſur les Gaules. En fondant les colonies d'Aix en Provence & de Narbonne, elle s'ouvrit un chemin pour la conquête de tout le pays. Jules-Céſar, autant par ſa politique adroite que par ſes armes victorieuſes, le ſoumit entiérement à la domination romaine. Plus les Gaulois avoient toujours été redoutables, plus on s'efforça de les opprimer. Ils perdirent leurs loix & leurs coutumes ; ils furent accablés

d'impôts arbitraires, de vexations de toute eſpece. Les arts & la littérature les rendirent plus ſouples, en adouciſſant leurs mœurs. On les vit néanmoins ſe révolter par intervalles, & le joug de Rome leur parut toujours odieux.

Chriſtianiſme dans les Gaules.

Le chriſtianiſme pénétra dans les Gaules vers le milieu du deuxieme ſiecle après Jeſus-Chriſt. Ses progrès y furent très-rapides, dès que Conſtantin eut accordé en 312 l'exercice public de la vraie religion. Un concile d'Arles, convoqué par l'Empereur, publia en 314 les premiers canons de l'Egliſe Gallicane. Bientôt les diſputes théologiques agiterent les eſprits. S. Hilaire de Poitiers déploya ſon zele véhément contre l'Arianiſme. Il attaqua même l'empereur Conſtantius, qui favoriſoit l'héréſie; il ſe fit reléguer dans ſon dioceſe par Valentinien, ami de la paix; & s'il paſſa quelquefois les bornes de la modération, il donna les plus grands exemples de courage aux défenſeurs de la Catholicité. S. Martin de Tours ne ſe rendit pas moins célebre, en ſoppoſant, ſous le regne de l'uſurpateur Maxime, à la perſécution vio-

lente que deux évêques exciterent contre les Priſcillianiſtes ; mais il ne put empêcher que l'égliſe ne fût pour la premiere fois ſouillée de ſang par le faux zele. Pluſieurs autres ſaints perſonnages illuſtrerent dans les Gaules l'épiſcopat & la doctrine chrétienne. L'hiſtoire eccléſiaſtique fait connoître leurs vertus & leurs travaux.

Autorité des Papes ſur l'Egliſe Gallicane.

Ce qu'il importe d'obſerver ici, c'eſt qu'avant l'établiſſement de la monarchie, les papes commencerent à étendre leur autorité ſur l'égliſe gallicane, & le clergé en général à étendre ſes droits & ſa puiſſance ſur le civil. Juſqu'au cinquieme ſiecle, on s'étoit rarement adreſſé à Rome dans les affaires. La primauté du ſaint ſiege, quoique reconnue, laiſſoit le gouvernement libre aux évêques. Pleins de reſpect pour le ſouverain pontife, ils le conſulterent d'abord, & reçurent enfin ſes ordres. Ainſi Innocent I, conſulté par un évêque de Rouen, lui envoya treize articles, pour ſervir de regle à tous les prélats. Le plus remarquable de ces articles porte, que les différents entre les clercs ſoient jugés par les évêques de la province, ſelon le concile de Nicée ; ſans pré-

judice néanmoins de l'égliſe romaine, & du reſpect qui lui eſt dû *dans toutes les cauſes*. Ainſi S. Léon, après avoir caſſé quelques jugements de S. Hilaire d'Arles, le trouvant peu ſoumis à ſes volontés, obtint de Valentinien III une conſtitution, par laquelle cet empereur ordonna. « Que les » Evêques des Gaules, ni ceux des » autres provinces, ne puiſſent rien » innover contre l'ancienne coutume, » ſans l'autorité du pape de Rome *; » mais que tout ce que le ſaint ſiege a » décerné ou décernera, ſoit une loi » pour eux tous, en ſorte que, ſi un » évêque cité par l'évêque de Rome » refuſe de comparoître à ſon tribu» nal, il y ſoit contraint par le gou» verneur de la province. »

Borne de la Juridiction eccléſiaſtique.

Pluſieurs années auparavant, Gratien, empereur ſage & pieux, avoit au contraire fixé les bornes de la juriſdiction eccléſiaſtique, ſoit pour le pape, ſoit pour les évêques, en ordonnant que les évêques des Gaules ſeroient jugés au tribunal du métropolitain, & le métropolitain ſeule-

* Le nom de *pape*, qui ſignifie *pere*, étoit commun à tous les évêques.

dont la nation entiere fut infectée, ſans que le clergé pût lui-même s'en garantir. La religion fit toujours de très-grands biens ; mais les abus qu'on y gliſſa firent de très grands maux ; & c'eſt malheureuſement un des principaux objets de l'hiſtoire.

PREMIERE RACE.

CLOVIS.

Les Francs pénétrent dans les Gaules.

LES Gaules, comprenant tout le pays entre le Rhin, les deux mers, les Alpes & les Pyrénées, étoient devenues, depuis la conquête de Jules-Céſar, une province de l'empire Romain. Deux peuples barbares, les Viſigoths & les Bourguignons, en avoient déja enlevé une partie conſidérable aux empereurs, lorſque les Francs, autres barbares ſortis de la Germanie, leur enleverent le reſte, & y fonderent le royaume de France ſous Clovis. On ne connoît guere que de nom les prédéceſſeurs de ce Prince, Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric. Ils avoient un établiſſement fixe dans les Gaules, ils poſſédoient Cambrai avec le pays voiſin juſqu'à la Somme; mais leur état méritoit peu d'attention, & leur hiſtoire fort incertaine en mérite peut-être encore moins.

Comme tous les autres Germains, les Francs étoient belliqueux, intré-

pides, ardents au pillage, avides de conquêtes, féroces dans les combats; & cependant ils avoient un fonds particulier d'humanité, auquel il ne manquoit que la culture pour faire une nation auſſi polie que formidable.

Le courage & l'ambition de Clovis, leur roi, changerent la face des Gaules. A l'âge de dix-neuf ans il entreprit d'en chaſſer les Romains, & de former de leurs débris une puiſſante monarchie. Il attaqua près de Soiſſons leur général Syagrius, remporta une grande victoire; étendit rapidement ſes conquêtes. Les Gaulois ſouffroient impatiemment la domination Romaine. On préſume avec raiſon qu'il employa, pour les gagner, les reſſorts de la politique, ſe préſentant à eux comme un conquérant libérateur, laiſſant aux vaincus une partie de leurs terres, avec la liberté de ſuivre leurs anciennes loix, & les mettant à couvert, autant qu'il étoit poſſible, de la fureur & de l'avidité des ſoldats. Quelques auteurs penſent que Clovis partagea les terres ſelon une certaine proportion. Il y a plus d'apparence, comme le

486. Clovis chaſſe des Gaules les Romains.

PREMIERE RACE.

CLOVIS.

Les Francs pénétrent dans les Gaules.

LES Gaules, comprenant tout le pays entre le Rhin, les deux mers, les Alpes & les Pyrénées, étoient devenues, depuis la conquête de Jules-Céſar, une province de l'empire Romain. Deux peuples barbares, les Viſigoths & les Bourguignons, en avoient déja enlevé une partie conſidérable aux empereurs, lorſque les Francs, autres barbares ſortis de la Germanie, leur enleverent le reſte, & y fonderent le royaume de France ſous Clovis. On ne connoît guere que de nom les prédéceſſeurs de ce Prince, Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric. Ils avoient un établiſſement fixe dans les Gaules, ils poſſédoient Cambrai avec le pays voiſin juſqu'à la Somme; mais leur état méritoit peu d'attention, & leur hiſtoire fort incertaine en mérite peut-être encore moins.

Comme tous les autres Germains, les Francs étoient belliqueux, intré-

pides, ardents au pillage, avides de conquêtes, féroces dans les combats; & cependant ils avoient un fonds particulier d'humanité, auquel il ne manquoit que la culture pour faire une nation auſſi polie que formidable.

Le courage & l'ambition de Clovis, leur roi, changerent la face des Gaules. A l'âge de dix-neuf ans il entreprit d'en chaſſer les Romains, & de former de leurs débris une puiſſante monarchie. Il attaqua près de Soiſſons leur général Syagrius, remporta une grande victoire; étendit rapidement ſes conquêtes. Les Gaulois ſouffroient impatiemment la domination Romaine. On préſume avec raiſon qu'il employa, pour les gagner, les reſſorts de la politique, ſe préſentant à eux comme un conquérant libérateur, laiſſant aux vaincus une partie de leurs terres, avec la liberté de ſuivre leurs anciennes loix, & les mettant à couvert, autant qu'il étoit poſſible, de la fureur & de l'avidité des ſoldats. Quelques auteurs penſent que Clovis partagea les terres ſelon une certaine proportion. Il y a plus d'apparence, comme le

486. Clovis chaſſe des Gaules les Romains

tout ſon peuple, reſpecteroit de plus en plus & embraſſeroit même leur religion. Ils ne ſe trompoient point. Le zele inſinuant de Clotilde fit des impreſſions profondes ſur le cœur de ſon époux. Elle lui inſpira ſans peine du mépris pour les idoles. La politique ſeule auroit pu l'en détacher. Un prince ambitieux perd rarement de vue ſon intérêt; & Clovis voulant ſoumettre des Chrétiens, & leur faire aimer ſes loix, avoit beſoin de la religion chrétienne. Quoi qu'il en ſoit de ſes ſentiments, dont on ne peut juger que par ſa conduite, il penchoit déja pour la vérité, lorſque le ciel décida ſa converſion par un événement que la plupart des hiſtoriens racontent comme un miracle.

496. Converſion de Clovis.

Les Allemants, nation belliqueuſe, qui depuis a donné ſon nom à la Germanie, venoient fondre ſur les Gaules où ils deſiroient de s'établir comme tant d'autres barbares. Clovis craignit pour ſon trône encore chancelant; il prévint l'orage & marcha contre eux, après avoir promis ſans doute de ſe faire chrétien, ſi le Dieu de Clotilde lui accordoit la victoire. Les deux armées ſe ren-

contrerent à Tolbiac proche de Cologne. Le roi ſe vit au moment de perdre une bataille déciſive. Il invoqua le vrai Dieu, rallia ſes troupes, & mit en fuite les Allemants. Peu de temps après, il fut baptiſé par ſaint Remi (*), & ſon exemple entraîna une grande partie de l'armée. On ne voit point que les Francs aient eu du zele pour leurs Dieux. Sans principes, ſans dogmes, ne penſant qu'à vaincre & à conquérir, ils reſpectoient aſſez leur prince, pour faire de ſes ſentiments la regle de leur croyance.

L'Egliſe gagna d'autant plus à cette converſion, que de tous les Rois chrétiens, Clovis étoit le ſeul catholique. Les Evêques dont il avoit déja tiré de grands ſecours, travaillerent dès-lors plus que jamais à lui concilier les peuples. Delà ce pouvoir exceſſif qu'ils conſerverent long-

L'égliſe triomphe de cette converſion.

(*) Hincmar, archevêque de Reims, au neuvieme ſiecle, eſt le premier qui ait parlé de la ſainte Ampoule, ou de cette huile qu'un ange, diſoit-on avoit apportée du ciel pour le baptême de Clovis. Il faudroit aſſurément de meilleures preuves pour conſtater un fait ſur lequel le témoignage même des contemporins pourroit laiſer quelque doute.

temps dans le Royaume, & l'influence qu'ils eurent dans les affaires de l'Etat.

Le pape écrit au roi. Clovis reçut une lettre du Pape Anaſtaſe conçue en ces termes : » La » chaire de S. Pierre pourroit-elle ne » pas treſſaillir de joie, quand le fi» let de ce pêcheur d'hommes, de » ce portier du Ciel, ſe rempli d'une » pêche ſi abondante ? Glorieux & » illuſtre fils, ſoyez la conſolation de » votre mere ; ſoyez pour la ſoute» nir une colonne de fer. Nous louons » Dieu de ce qu'il vous a tiré de la » puiſſance des ténebres, pour don» ner à ſon Egliſe un protecteur ca» pable de la défendre contre tous » ſes ennemis «. On pouvoit compter ſur les armes plus que ſur les lumieres du nouveau chrétien. S. Remi liſant un jour la paſſion du Sauveur : *Que n'étois-je là avec mes Francs pour le défendre*, s'écria le roi, qui ſans doute connoiſſoit peu l'eſprit des myſteres.

Projets ambitieux de Clovis. Son grand objet étoit de s'emparer de toute la Gaule. Il ambitionnoit d'une part le royaume des Bourguignons, qui s'étendoit depuis Langres juſqu'aux villes d'Avignon & de

de Geneve ; & de l'autre le royaume des Viſigoths entre les Pyrénées & la Loire. Il attaqua & battit le roi de Bourgogne, Gondebaud, oncle de ſa femme ; mais il profita peu de ſa victoire, & ſe contenta d'un tribut. C'étoit ſur-tout contre Alaric, roi des Viſigoths, qu'il ſe propoſoit depuis long-temps de tourner ſes armes. Quelques mécontentemens frivoles fourniſſoient un prétexte de guerre. Clovis ſut y mêler l'intérêt de la religion, prétexte plus propre à frapper le peuple. Les Viſigoths étoient Ariens, & avoient perſécuté les Catholiques. Le ſouvenir de ces perſécutions, quoiqu'interrompues, prévenoit les Gaulois de ce pays en faveur du conquérant. Il excita leur zele, en publiant qu'il alloit détruire l'Arianiſme ; aſſez politique pour donner toutes les couleurs d'une guerre ſainte à une entrepriſe projettée avant ſon baptême.

Dévotion politique du roi.

Tous ſes pas furent marqués par des apparances de dévotion. En l'honneur de S. Martin, il défendit à ſes ſoldats de prendre la moindre choſe dans la Touraine, excepté de l'eau & de l'herbe. Un ſoldat prit du foin,

diſant que c'étoit de l'herbe. Clovis le ſut. *Et où ſera*, dit-il, *l'eſpérance de la victoire, ſi nous offenſons S. Martin?* Auſſi-tôt il fit exécuter le ſoldat. Imbu de la crédulité populaire, ou habile à en profiter, il envoya de riches préſens au tombeau du ſaint, pour obtenir un préſage favorable. Quand ſes députés entrerent dans l'Egliſe, on entonnoit cette antienne : *Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, & vous avez abattu ſous mes pieds ceux qui s'élevoient contre moi.* Perſonne ne douta que la victoire ne fût aſſurée.

Alaric, roi des Viſigoths.

Alaric vivoit tranquille dans ſes états, appliqué au ſoin du gouvernement, digne de l'amour de ſon peuple & de l'eſtime des étrangers. Loin d'être perſécuteur, quoique Arien, il avoit permis depuis peu le concile d'Agde, dont l'ouverture ſe fit par des prieres, pour lui obtenir un long regne, & dont les actes lui donnent le titre de *très-pieux*. Cependant ſa modération ne couvroit point la tache de l'héréſie. Quelques évêques furent ſoupçonnés de trahiſon & exilés. Les catholiques n'obéiſſoient que malgré eux à un héréti-

que; & ce grand prince ne pouvoit compter ſur le ſecours des Gaulois de ſon royaume.

Auſſi courageux peut-être que ſon rival, il fut moins heureux. La fameuſe bataille de Vouillé près de Poitiers mit le comble à la fortune & à la gloire de Clovis. Alaric fut tué de ſa main, les Viſigoths taillés en pieces. La Touraine, le Poitou, le Limouſin, le Périgord, la Xaintonge, l'Angoumois, Bourdeaux, Touloufe, capitale du royaume, ſubirent la loi du vainqueur. Il ne lui reſtoit à conquérir qu'une partie du Languedoc & de la Provence. Mais le célebre Théodoric, roi des Oſtrogoths, & beau-frere de Clovis, qui regnoit glorieuſement en Italie, moins jaloux des progrès du conquérant que zélé pour la nation gothique, envoya aux Viſigoths un puiſſant ſecours. La fortune de Clovis ſe démentit pour la premiere fois; ſon armée fut défaite devant Arles dont il faiſoit le ſiege. Il ne laiſſa pas de conſerver preſque tous les fruits de ſa derniere conquête.

508. Bataille de Vouillé.

On ignore par quel motif l'empereur Anaſtaſe lui donna le titre de

Titre de Patrice de Rome.

Patrice, de Conſul & d'Auguſte. Ce titre n'ajoutoit rien à ſa puiſſance ; c'étoit un ſimple honneur qui flattoit encore la vanité.

Cruautés de Clovis.

Les paſſions s'irritent ſouvent par les ſuccès. Tant de provinces ſubjugués, loin de ſatisfaire l'ambition de Clovis, la rendirent cruelle & atroce. Pluſieurs princes, ſes parens, avoient dans les Gaules de petits états & le nom de rois. Soit qu'il en craignît quelque choſe pour lui-même, ou pour ſes enfans, ſoit qu'il voulût ſeulement envahir leurs terres, il les fit tous périr par des trahiſons & par des meurtres. Cette barbarie révolte la religion. Cependant on voit Clovis, à peu-près dans le même-temps, bâtir des Egliſes & des monaſteres. Depuis ſon baptême, il avoit toujours montré ce zele religieux auquel on ne peut donner trop d'éloges, quand il eſt conforme aux regles de la ſageſſe, mais les uſurpations & les violences de ce prince prouvent aſſez, ou qu'il connoiſſoit peu la loi chrétienne, ou qu'il n'étoit guere exact à la pratiquer.

511. Conons re-

Avant ſa mort il aſſembla un concile à Orléans, & y envoya les arti-

cles ſur leſquels on devoit faire les Canons. M. Hénault prétend trouver dans ce concile l'origine du droit de *régale*, en vertu duquel les fruits des évêchés rentrent à chaque vacance dans les mains du roi. Son opinion paroît douteuſe, & n'eſt sûrement pas néceſſaire pour confirmer un ancien droit de la couronne. On peut remarquer d'autres objets intéreſſans. Le concile ordonne, que les malfaiteurs, les adultaires & les eſclaves, qui ſe réfugient dans l'Egliſe ou dans la maiſon de l'évêque, ne ſeront livrés que ſous le ſerment de ne leur faire aucun mal : (depuis longtemps l'abus des aſyles étoit conſacré) Qu'on ne recevra aucun laïque dans le clergé que par ordre du roi, ou avec la permiſſion du juge, excepté les enfans ou les deſcendans des clercs : (ſans doute, pour que la cléricature, en devenant trop commune, n'enlevât pas trop de ſujets à l'état) Qu'on n'excommuniera point ceux qui pourſuivent leurs droits contre l'évêque ou contre l'Egliſe, à moins qu'ils ne le faſſent d'une maniere outrageante & calomnieuſe, (les cenſures ſervoient déja quelque-

marquables du concile d'Orléans.

fois d'inſtrument à l'intérêt ou à la vengeance.)

Mort de Clovis. Clovis mourut la même année à Paris, ſa capitale, âgé de quarante-cinq ans; prince digne par ſon zele & ſes bienfaits de la reconnoiſſance de l'Egliſe, mais trop loué par les auteurs eccléſiaſtiques, dont quelques-uns ont porté la flatterie, juſqu'à lui donner le nom de ſaint.

Les Francs peu différens des anciens Gaulois. Le gouvernement, les mœurs & le caractere des Francs ont tant de rapport avec ceux des anciens Gaulois, qu'on les prendroit volontiers pour le même peuple; & vraiſemblablement ils avoient la même origine. La plupart des traits que nous avons recueillis ſur les uns peuvent s'appliquer aux autres. Il ſuffit d'obſerver que ces deux peuples avoient pris inſenſiblement pluſieurs uſages des Romains. Mais comme les fondateurs de la monarchie étoient des barbares, comme tout contribuoit alors à entretenir leur barbarie, on verra une longue ſuite d'horreurs, avant que de parvenir à des temps, dignes de l'humanité. Les Goths, les Lombards regnerent avec plus de gloire & de ſageſſe en Italie; ſans

doute parce qu'ils y trouverent plus de moyens de s'inſtruire.

Loi Salique rédigée par Clovis.

Clovis rédigea la loi Salique, ainſi appellée du nom des Saliens, les plus illuſtres des Francs. Elle fixoit la peine des crimes & pluſieurs points de police. C'eſt un préjugé de croire que le droit de ſucceſſion à la couronne y fût expreſſément réglé. Elle porte ſeulement que *par rapport à la terre Salique, les femmes n'ont nulle part à l'héritage* : ce qui ne regarde point la maiſon royale en particulier ; car on appelloit généralement terres *Saliques* toutes celles qu'on tenoit du droit de conquête. Il eſt facile de concevoir qu'un peuple de ſoldats, dont le roi étoit le général, ne vouloit pas obéir à une femme. Un long uſage, ſoutenu par les principes de la nation, ſe changea avec le temps en loi du royaume. La légiſlation des Francs ſe bornoit à fixer certaines ſommes pour racheter les crimes. Le vol, l'homicide étoient taxés. On ſe purgeoit en juſtice par les épreuves abſurdes dont nous parlerons ailleurs *. Tout ſentoit la bar-

(*) Voy. à la fin du regne de Louis le Débonnaire.

barie, même cette indulgence à l'égard des crimes, ſi propre à les multiplier.

Bizarreries des loix Saliques. Une preuve ſuffiſante de la bizarrerie de ces loix, c'eſt qu'elles puniſſoient moins ſévérement la bleſſure faite à la tête d'un homme, que l'injure faite à un cadavre. On en étoit quitte dans le premier cas pour une amende de quinze ſous d'or (le ſou d'or valoit environ quinze livres de notre monnoie ;) tandis qu'on étoit condamné à ſoixante-deux ſous d'or d'amende, pour avoir dépouillé le corps d'un homme tué. Les homicides ſe multipliant tous les jours, la peine capitale fut enfin prononcée contre ce crime, mais ſi les parens du mort y conſentoient, le meurtrier pouvoit toujours racheter ſa vie pour une ſomme.

Reſpect pour les mœurs. Celui qui avoit ſerré la main d'une femme libre, étoit condamné à quinze ſous d'or ; & s'il lui avoit ſerré le bras, à trente ſous. On verra bientôt que les mœurs n'en étoient pas plus reſpectés, du moins parmi les grands, dont l'exemple eſt ſi contagieux pour le peuple.

Variété de Le conquérant avoit laiſſé aux vain-

cus la liberté de ſuivre leurs loix. De-là vint cette diverſité de coutumes, qui augmenta encore ſous le gouvernement féodal. Les Francs avoient néanmoins des privileges particuliers. L'amende pour le meurtre de quelqu'un d'eux étoit double de celle qu'on exigeoit pour le meurtre d'un Romain ou d'un Gaulois; (car ces deux noms s'employoient indifféremment.) Un Franc ne pouvoit même être frappé; & l'on aſſure que le roi Chilpéric s'attira la haine de la nation pour avoir violé cette loi. loix & coutumes.

Les Francs, ſi terribles dans les batailles, combattoient à pied avec l'arc & les fleches, l'épée, le javelot & la franciſque, hache à deux tranchans. Le roi commandoit l'armée. Les ducs & les comtes avoient le commandement ſous lui. C'étoient les gouverneurs des provinces & des villes, chargés de conduire à la guerre les hommes libres de leur département. Les comtes & leurs *vicaires* rendoient la juſtice; & tous les Francs étant ſoldats, le pouvoir civil, ſelon l'obſervation de M. l'abbé Garnier, ſe trouva réuni par-tout au Armées. Ducs & comtes.

pouvoir militaire ; réunion qui dura pendant plusieurs siecles.

Principales charges. Le maire du palais commandoit dans le palais du roi ; le comte du palais en jugeoit les officiers ; le référendaire signoit les chartes royales, & les scelloit avec l'anneau du roi ; le connétable (comte de l'étable) avoit seulement l'intendance de l'écurie. Ces charges existoient chez les Romains.

Longue chevelure des rois. Une longue chevelure distinguoit les rois Francs & les princes de leur race. Ainsi raser un prince étoit le réduire à la classe des sujets : il devenoit inhabile à regner. Rien n'est plus commun dans les commencemens de notre histoire. Clovis en offre un exemple. Il avoit fait couper les cheveux à un petit roi & à son fils. Le fils ayant dit que c'étoient des branches vertes qui repousseroient un jour, puisque le tronc n'étoit pas coupé, Clovis informé de ce discours donna ordre de leur couper la tête.

SUCCESSEURS DE CLOVIS jusqu'à l'an 562.

Depuis Clovis jusqu'à la fin de la premiere race, l'hiſtoire eſt un mêlange confus de noms barbares, d'actions cruelles, d'intérêts obſcurs & compliqués, d'invaſions & de guerres, dont le détail fatigue l'eſprit ſans l'éclairer utilement. Les Savans aiment à ſuivre les détours de ce labyrinthe. Contentons-nous de remarquer les objets les plus frappans. A quoi bon ſe charger la mémoire de choſes qu'il eſt preſqu'auſſi inutile d'apprendre que difficile de retenir? Nous donnerons déſormais le nom de France aux Gaules ſoumiſes à la domination des Francs, & le nom de François à ce peuple dont les mœurs furent long-temps ſi différentes des nôtres.

L'hiſtoire devient un chaos.

Clovis avoit laiſſé quatre fils qui partagerent entr'eux ſon royaume. Il a fallu éprouver bien des malheurs avant que de prévenir l'inconvénient de ces funeſtes partages. Thierry l'aîné, fils d'une concubine, eut une grande partie de l'Aquitaine conquiſe ſur les Viſigoths, & tout le

511. THIERRY I. roi d'Auſtraſie. CLODOMIR roi d'Orléans. CHILDEBERT I. roi de Paris.

CLOTAIRE I. roi de Soiſſons. pays entre le Rhin & la Meuſe ; appellé dès-lors le royaume d'Auſtraſie, dont Metz étoit la capitale. Clodomir fut roi d'Orléans, Childebert de Paris, & Clotaire de Soiſſons.

Les premieres années de leur regne ne préſentent aucun événement remarquable Après ce temps de paix peu conforme au génie de la nation, les trois cadets excités par la reine Clotilde, porterent la guerre dans le royaume des Bourguignons. Cette princeſſe avoit des droits à réclamer, & vouloit venger la mort de ſon pere ſur Sigiſmond roi de Bourgogne, fils & ſucceſſeur de Gondebaud. Clodomir, auſſi barbare que Gondebaud, ſe ſouilla du ſang de Sigiſmond, & de ſa femme & de ſes enfans, qu'il avoit fait priſonniers. Il pouſſa la guerre avec fureur, & fut tué dans une bataille.

Guerre de Bourgogne.

Ses enfans éprouverent bientôt tout ce que l'ambition & l'avarice inſpirent de fureur à des parens dénaturés. Childebert & Clotaire forment enſemble le deſſein de ravir leur héritage. Le premier avoit engagé Clotilde à les amener à Paris, où il vouloit, diſoit-il, leur donner

Cruauté de Childebert & de Clotaire.

ſolemnellement le titre de rois. A peine arrivés dans cette ville, on les arrête. Les deux oncles envoient à Clotilde des ciſeaux & une épée, lui annonçant ainſi qu'il n'y a d'autre parti à prendre pour ces jeunes princes que le cloître ou la mort. La reine mere tranſportée de douleur, & ne prévoyant pas un parricide, dit qu'elle aimeroit mieux les voir morts que dépouillés de leurs couronnes. Cette réponſe devient le ſignal du crime. Clotaire égorge de ſa propre main les deux aînés. Le cadet dérobé à ſa fureur, fut caché dans un couvent, & on l'honore ſous le nom de S. Cloud. Des freres unis pour un affreux attentat ne pouvoient l'être par une ſolide amitié. L'intérêt les diviſa dans la ſuite juſqu'à les armer l'un contre l'autre.

Perfidie de Thierry.

Thierry, avec de plus grandes qualités que Clotaire & Childebert, ne ſe montra pas plus vertueux. Il avoit aidé le roi de Thuringe Hermanfroi à dépouiller ſon frere Baldéric. Hermanfroi refuſa de lui faire part de cette dépouille, comme il en étoit convenu, & fut la victime de ſon infidélité. Le roi d'Auſtraſie

l'ayant vaincu avec le ſecours de Clotaire, & l'ayant fait périr par trahiſon, tendit des embuches à Clotaire même, qui eut le bonheur de lui échapper. Il mourut, & laiſſa l'Auſtraſie à Théodebert ſon fils, l'un des plus grands princes de ſon ſiecle. Les rois de Paris & de Soiſſons qui ſe jouoient des droits du ſang & de la nature, voulurent s'emparer des états de Théodebert. Celui-ci, déja reſpectable par ſes exploits, prévint leurs deſſeins. N'ayant plus rien à craindre de ſes oncles, il s'unit à eux pour détrôner Gondemar roi de Bourgogne. Une bataille rendit les trois princes maîtres de tout ce royaume établi depuis environ cent ans. Ils en firent le partage, & la nation Françoiſe devint alors ſi redoutable, que les empereurs commencerent à la reſpecter.

534. THEODEBERT, roi d'Auſtraſie.

Les François s'emparent de la Bourgogne.

Juſtinien qui relevoit la gloire de l'empire moins par ſes propres talents que les armes de Béliſaire ſon général, envoya des embaſſadeurs aux rois de France pour les engager à une ligue contre les Oſtrogoths, dont Théodoric avoit cimenté la puiſſance en Italie. Le traité fut con-

Traités avec Juſtinien & avec les Oſtrogoths.

clu. Vitigès, l'un des ſucceſſeurs de Théodoric, gagna cependant les François, en leur cédant la Provence & tout ce qu'il avoit dans les Gaules. La foi des traités n'eſt rien pour les ambitieux. Théodebert fit marcher en Italie une armée de Bourguignons, prétendant qu'il ne violoit point la parole donnée à l'empereur, parce que des Bourguignons n'étoient pas des François. Avec ce renfort, Vitigès s'empare de Milan. Théodebert arrive enſuite à la tête de cent mille hommes. Il taille en piéces les Oſtrogoths qui le croyoient leur allié; il attaque auſſi-tôt l'armée Romaine, la met en déroute, & revient dans ſes états, triomphant de cette double perfidie. Juſtinien s'efforça néanmoins encore de gagner les François, en leur cédant auſſi la Provence ſur laquelle il avoit des prétentions. Théodebert affectoit de le braver, & ſe préparoit à porter la guerre juſques à Conſtantinople, quand il mourut avant l'âge de cinquante ans. Les hiſtoriens le comblent d'éloges; mais ſi la réputation des princes doit avoir pour fondement la droiture & l'équité, ſa mé-

Violement des Traités.

547. Mort de Théodebert.

moire n'eſt point exempte de grands reproches. On cite un trait qui la rend ſur-tout reſpectable. L'évêque Didier lui ayant rapporté une groſſe ſomme prêtée aux habitans de Verdun, il ne voulut point la reprendre, & dit au prélat : *Nous ſommes trop heureux, vous de m'avoir procuré l'occaſion de faire du bien, & moi de ne l'avoir pas laiſſé échapper.* Théodebalde ou Thibaut, ſon fils naturel, lui ſuccéda ; car les enfans illégitimes n'étoient point exclus alors de la ſucceſſion. Ce Prince envoya en Italie une armée qui, après y avoir commis des excès affreux, fut détruite par les troupes de l'empereur.

THEODEBALDE OU THIBAUT, roi d'Auſtraſie.

Avant la mort de Théodebert, ſes deux oncles avoient commencé une nouvelle guerre civile. Le moindre intérêt les faiſoit courir aux armes : la ſuperſtition les déſarma. Au moment que Childebert alloit attaquer le camp de Clotaire, il s'éleva un orage ſi violent qu'on crut y voir du miracle. Il n'en fallut pas davantage pour réconcilier les deux freres. La ſucceſſion de Théodebalde qui mourut bientôt, fut un nouveau ſujet de diſcorde. Agathias, auteur Grec

Brouilleries entre Childebert & Clotaire.

Succeſſion à la couronne.

de ce temps-là, dit que la loi du pays appelloit à la couronne d'Auſtraſie Childebert & Clotaire, comme les plus proches parens. « Childebert, » ajoute t-il, n'avoit point d'enfans » mâles qui puiſſent ſuccéder à ſa » couronne après ſa mort; mais Clo» taire en avoit quatre. » C'eſt une preuve que le droit de ſucceſſion étoit dans la famille de Clovis, & que les ſeuls mâles pouvoient y prétendre. La loi, quoique non écrite, par laquelle les femmes ſont exclues de la couronne, étoit gravée dans les cœurs François. La nation ne vouloit point de maître étranger: une femme, héritiere de la couronne, auroit pu lui en donner un. D'ailleurs, elle n'étoit pas propre à conduire des guerriers. Tel eſt le fondement de cette loi. On auroit dû en faire une, pour empêcher le démembrement du royaume, ſource de tant de guerres & de malheurs.

Childebert ſe trouvoit dangereuſement malade. L'ambitieux Clotaire profite adroitement de la conjoncture, & engage les Auſtraſiens à le reconnoître pour unique héritier de Théodebalde. Le malade fait malgré

Toute la monarchie paſſe à Clotaire.

lui une ceſſion de ſes droits ; mais en recouvrant la ſanté, il forme des projets de vengeance. Clotaire avoit paſſé en Germanie pour réprimer les Saxons. Un de ſes fils naturels, nommé Chramne, jeune prince corrompu par la flatterie, & plongé dans la débauche, étoit chargé du gouvernement d'une partie de ſes états. Childebert le ſollicite à la révolte. Le fils prend les armes contre le pere. Sur ces entrefaites, Childebert meurt, & Clotaire qui n'avoit au commencement que le petit royaume de Soiſſons, devient poſſeſſeur de toute la monarchie Françoiſe. Alors Chramne demande grace & l'obtient. Son repentir forcé eſt ſuivi d'une ſeconde révolte. Le roi le pourſuit, lui livre bataille. Ce nouvel Abſalon eſt vaincu & brûlé avec toute ſa famille dans une chaumiere. Clotaire mourut l'année ſuivante 562. Sur le point d'expirer, il s'écria, dit-on, en gémiſſant : *Quelle eſt la puiſſance de ce roi du Ciel qui fait ainſi mourir les plus grands rois de la terre* ? C'étoit reconnoître trop tard le vengeur des crimes.

Chramne armé contre ſon pere.

558.

Mort de Clotaire.

Progrès de la barbarie.

Dans l'intervalle que nous venons

de parcourir depuis Clovis, on voit tous les crimes ſur le trône, les paſſions étouffent cruellement la nature, la religion dégénere en ſuperſtition inſenſée, les lumieres de l'Egliſe Gallicane diſparoiſſent, les abus ſuccédent aux devoirs, & il ſe forme un déluge de maux prêt à écraſer la monarchie. Nous entrerons ici dans quelques détails néceſſaires pour la connoiſſance des mœurs & pour l'explication des événements.

Violence & perfidie des rois.

La politique des rois conſiſtoit à envahir les états de leurs freres & de leurs parens; elle y employoit la violence & la trahiſon. C'étoit une ſuite de la barbarie dominante, auſſi bien que du funeſte partage de la couronne. Quand la loi du plus fort eſt une regle de conduite, il reſte à peine quelques traces des loix naturelles.

Fauſſe piété jointe aux crimes.

Rien n'étoit certainement plus propre que la vraie religion à changer ces barbares en hommes. Mais n'ayant que des idées fauſſes du chriſtianiſme, ils en abuſoient au point de ſe raſſurer dans le crime par les pratiques d'une piété ſuperſtitieuſe, qui fomentoit les paſſions en appaiſant

les remords. Fonder ſans ceſſe de riches monaſteres, donner au moines & au clergé de vaſtes domaines, les exempter de tout impôt, étendre ces exemptions aux villes entieres en l'honneur de quelque ſaint, (comme on le fit à l'égard de Tours,) chercher par-tout des reliques, attacher le ſalut éternel à un extérieur de dévotion : ce ſont les vertus que célebrent le plus ſouvent nos anciens annaliſtes ; c'eſt ce qui leur fait prodiguer tant d'éloges à Childebert, prince inceſtueux, uſurpateur, mais dont le zele étoit ſemblable à celui de Clovis. Dans une expédition contre l'Eſpagne, il leva le ſiege de Saragoſſe par crainte des reliques de S. Vincent : il obtint ſa tunique, & ſe crut heureux de finir la guerre à ce prix.

Superſtition de Childebert.

Il aſſembla des conciles avec peu d'utilité. On ne touchoit point à la racine du mal, on n'éclairoit point la nation ; on renouveloit, on multiplioit des ſtatues qui ne s'exécutoient point. Les Francs, admis enfin comme les Gaulois à l'épiſcopat, y porterent leur caractere martial & leur profonde ignorance. Les évêques de-

Le clergé devient trop zélé pour le temporel.

venoient plus ardens pour le temporel que pour le ſpirituel. Clotaire ayant aſſemblé ceux de ſon royaume pour en tirer de l'argent, Injurioſus de Tours ne craignit pas de lui dire ! *Si vous enlevez ce qui eſt à Dieu, Dieu vous enlevera bientôt votre royaume.* Le roi frappé comme d'un coup de foudre, ſe crut menacé de la vengeance de S. Martin, fit des préſents à l'évêque pour l'engager à le fléchir, & ſe déſiſta de ſa demande. Grégoire de Tours, en rapportant ce fait comme un exemple de zele épiſcopal, nous apprend qu'Injurioſus avoit amaſſé un tréſor.

Nomination aux évêchés.

Ces prélats pouvant tout alors par la religion ſeule, poſſédant de plus quantité de terres qu'ils tenoient de la couronne, il importoit de s'aſſurer de leur ſoumiſſion, & de choiſir pour l'épiſcopat des ſujets fideles. Les rois prirent donc la coutume de nommer aux évêchés, ou, ce qui revient au même, d'ordonner la nomination de perſonnes qu'ils jugeoient propres à les remplir. Les temps, les uſages, la conduite des clercs, les mœurs des laïques, tout étoit changé ; & l'ancienne diſcipline des élections, quoi-

les remords. Fonder ſans ceſſe de riches monaſteres, donner au moines & au clergé de vaſtes domaines, les exempter de tout impôt, étendre ces exemptions aux villes entieres en l'honneur de quelque ſaint, (comme on le fit à l'égard de Tours,) chercher par-tout des reliques, attacher le ſalut éternel à un extérieur de dévotion : ce ſont les vertus que célebrent le plus ſouvent nos anciens annaliſtes ; c'eſt ce qui leur fait prodiguer tant d'éloges à Childebert, prince inceſtueux, uſurpateur, mais dont le zele étoit ſemblable à celui de Clovis. Dans une expédition contre l'Eſpagne, il leva le ſiege de Saragoſſe par crainte des reliques de S. Vincent : il obtint ſa tunique, & ſe crut heureux de finir la guerre à ce prix.

Superſtition de Childebert.

Il aſſembla des conciles avec peu d'utilité. On ne touchoit point à la racine du mal, on n'éclairoit point la nation ; on renouveloit, on multiplioit des ſtatues qui ne s'exécutoient point. Les Francs, admis enfin comme les Gaulois à l'épiſcopat, y porterent leur caractere martial & leur profonde ignorance. Les évêques de-

Le clergé devient trop zélé pour le temporel.

teur d'un monaſtere de filles, permit d'y recevoir des enfans de ſix à ſept ans pour être religieuſes; & la regle de S. Benoît née en Italie, nouvellement établie en France, permettoit la même choſe pour les moines. Un pere pouvoit offrir un fils en bas âge, & faiſoit pour lui une promeſſe par écrit, regardée comme un engagement. On voit du premier coup d'œil combien ces nouveaux réglemens devoient peupler les monaſteres, en même temps que la prodigalité, l'exemple même des princes y attiroient une infinité de ſujets. Clotilde, femme de Clovis; Radégonde, femme de Clotaire, toutes deux canoniſées, moururent dans des couvents, après avoir conſacré leurs tréſors à faire des fondations.

Chidebert exige une profeſſion de foi du pape.

Quoique les études tombaſſent de jour en jour, l'Egliſe de France s'occupa de la fameuſe querelle des *Trois Chapitres*, que l'imprudence de Juſtinien avoit excitée; & comme les ſentimens du pape Pélage inſpiroient de l'inquiétude, Childebert, à force de le preſſer par des ambaſſades, lui fit donner ſa profeſſion de foi, tant le pontife reſpectoit ou craignoit ce

prince. Les ouvrages déſignés ſous le nom des Trois Chapitres, eurent beaucoup de partiſans dans le royaume, malgré la déciſion du concile général de Conſtantinople, qui les condamnoit. Mais les rois n'étant pas théologiens comme l'empereur, ni les François amoureux de ſubtilités comme les Grecs, cette affaire ne produiſit aucun trouble en France. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi trois auteurs, morts depuis environ un ſiecle, avoient écrit dans le ſens que Juſtinien leur attribuoit. Queſtion propre à diviſer tout l'Orient.

Reſte des ſuperſtitions païennes.

Telle étoit la ſtupidité des François, qu'on voyoit encore des reſtes de ſuperſtitions païennes. Les uns jettoient de grands cris pendant les éclipſes de lune, pour effrayer un dragon qu'ils croyoient attaquer cette planete; les autres faiſoient des vœux aux fontaines & aux arbres; d'autres chômoient le Jeudi en l'honneur de Jupiter; d'autres recouroient aux devins dans les maladies, ou portoient des caracteres magiques pour ſe guérir.

Sorts des ſaints.

Les *ſorts des ſaints* avoient remplacé les augures. Vouloit-on connoître l'avenir, & décider une affaire? On entroit

troit dans une Egliſe pendant l'office, où l'on ouvroit au haſard l'écriture ſainte : le premier verſet qu'on entendoit chanter, ou la premiere ligne qui ſe préſentoit, paſſoit pour une prédiction infaillible. Nous avons vu Clovis en donner l'exemple. Cette ſuperſtition fut condamnée par le premier concile d'Orléans ; ce qui n'empêcha point que les ſorts ne fuſſent quelquefois conſultés par le clergé même, & ſur l'autel.

Pour peu qu'on réfléchiſſe ſur l'influence des mœurs & des opinions, il eſt facile de prévoir une partie des malheurs de la monarchie.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I. juſqu'à l'an 613.

Clotaire avoit laiſſé quatre fils. Chilpéric le plus ambitieux vouloit régner à Paris, & s'en mit d'abord en poſſeſſion. Ses trois freres vinrent l'y aſſiéger. On tira au ſort les partages. Paris échut à Caribert, Orléans & la Bourgogne à Gontran, l'Auſtraſie à Sigebert, & Soiſſons à Chilpéric, qui ſe trouva bien loin de ſon but. Caribert regna peu d'années. Il avoit épouſé

562. CARIBERT, roi de Paris. GONTRAN, roi de Bourgogne. SIGEBERT I, roi d'Auſtraſie. CHILPERIC, roi de Soiſſons.

les deux ſœurs, dont l'une étoit religieuſe; il avoit pris une terre de l'égliſe; il avoit maintenu vigoureuſement un évêque nommé par ſon pere & dépoſé par le clergé. S. Germain de Paris l'excommunia. Caribert mourut bientôt avec ſa concubine : on crut que c'étoit une vengeance céleſte. Après ſa mort, les trois autres rois partagerent la ſucceſſion : mais comme ils prétendoient tous avoir Paris, on convint que chacun en auroit une partie, & qu'aucun n'y entreroit ſans le conſentement de ſes freres. Traité bizarre plus propre à exciter des guerres qu'à entretenir la paix.

La piété de Gontran & la ſageſſe de Sigebert ſembloient annoncer des regnes tranquilles & glorieux. Cependant les trahiſons, les aſſaſſinats, les diſcordes firent de la France & de la maiſon royale un théatre toujours inondé de ſang & ſouillé de crimes. Les vices de Chilpéric, les excès de deux femmes ambitieuſes produiſirent ces horribles ſcenes dont le ſouvenir ne peut s'effacer. Le génie de la nation y concourut ſans doute. Les François conſervant la barbarie de leurs anciennes mœurs, inquiets,

violens, avides, reſpiroient la guerre & le brigandage. Leurs vertus groſſieres étoient mêlées de grands vices. Et qu'eſt-ce que des vertus ſans humanité !

Sigebert avoit épouſé Brunehaut, fille du roi Viſigoth d'Eſpagne. Chilpéric, déja trop fameux par ſes débauches, demanda en mariage la fille ainée de ce roi, nommée Galſuinde. L'ayant obtenue avec peine, il lui fit d'abord en apparence le ſacrifice de ſa paſſion pour Frédégonde, femme intrigante, pleine d'eſprit, de méchanceté & de courage, pour laquelle il s'étoit ſéparé d'Audouere ſa premiere épouſe. Frédégonde l'avoit engagé à ce divorce par une ruſe digne d'elle & de ſon ſiecle, en lui faiſant tenir un enfant ſur les fonts de baptême avec la reine. Epouſer ſa commere étoit un crime digne de mort. On perſuada aiſément au roi que la reine étant devenue ſa commere, ne pouvoit plus être ſa femme, & la religion ſervit de prétexte à un divorce inſpiré par le libertinage. Les exemples de cette nature étoient alors très-communs. Pour revenir à Galſuinde, elle ne jouit pas long-temps de ſon bon-

Brunehaut & Frédégonde.

Divorce de Chilpéric.

heur. On la trouva morte dans ſon lit.

Chilpéric affecta de la pleurer, & remit bientôt ſur le trône Frédégonde, avec laquelle on ſoupçonna, non ſans beaucoup de vraiſemblance, qu'il avoit tramé la mort de ſa rivale. Brunehaut en fut ſi perſuadée, qu'elle excita Sigebert à venger cet attentat, & Gontran à lui donner du ſecours. Ils attaquerent Chilpéric, lui firent acheter la paix au prix de quelques places. Le roi de Soiſſons n'en devint que plus ardent à profiter de leur méſintelligence; car deux fois ils prirent les armes l'un contre l'autre, comme s'ils étoient nés ennemis. Chilpéric à qui Frédégonde inſpiroit pour Sigebert toute la haine qu'elle portoit à Brunehaut, ne manqua pas de ſe liguer avec Gontran. Le ſuccès ne répondit jamais à ſes vœux. Le roi d'Auſtraſie, prêt à le forcer dans ſon camp, eut la généroſité de lui accorder la paix. Mais une haine implacable étouffe la reconnoiſſance. Chilpéric reprend les armes, perd une bataille & preſque tous ſes états, ſe retire enfin à Tournai. Brunehaut, malgré les inſtances de S. Germain qui, en vrai paſteur, s'efforçoit de l'adoucir,

568. Les trois freres en guerre

Sigebert vainqueur de Chilpéric.

nime le roi ſon époux à pouſſer à bout un frere cruel & parjure. Chilpéric aſſiégé dans Tournai, ſe voit ſans reſſources; mais Frédégonde en trouve une dans le crime : elle envoie deux ſcélérats qui aſſaſſinent Sigebert au milieu de ſon armée. 575. Frédégonde fait aſſaſſiner Sigebert.

Ce prince mérite une place parmi les grands rois. La pureté de ſes mœurs étoit alors un prodige. Au commencement de ſon regne il s'étoit ſignalé contre les Huns, connus ſous le nom d'Abares, peuple féroce qui ravageoit la Thuringe. D'abord vainqueur, enſuite battu & pris, il en impoſa tellement par ſa grandeur d'ame, qu'on lui rendit la liberté. Une noble reconnoiſſance lui fit ſecourir ces mêmes Abares dans une diſette. Il fut malheureux d'avoir pour frere Chilpéric; il l'eût moins été avec une femme moins vindicative que Brunehaut.

Chilpéric & Frédégonde, échappés du plus grand péril, ſe hâterent de mettre à profit la mort de Sigebert. La couronne d'Auſtraſie étoit digne de leur ambition. Tout moyen de l'uſurper leur paroiſſoit légitime : ils firent arrêter Brunehaut & ſes enfants; CHILDEBERT II, roi d'Auſtraſie.

mais un ſujet fidele tira de priſon le jeune Childebert, fils du roi aſſaſſiné, & l'ayant conduit heureuſement à Metz, il le mit en poſſeſſion du royaume. Brunehaut fut reléguée à Rouen, où elle donna bientôt de nouvelles inquiétudes à ſes ennemis. Mérovée un des enfans du premier lit de Chilpéric, en étoit devenu amoureux. Son pere l'avoit envoyé faire la conquête du Poitou. Ce jeune prince plus occupé de ſa paſſion que de la guerre, paſſa ſecrétement à Rouen, vit Brunehaut ſa tante, & l'épouſa. L'évêque Pretextat bénit ce mariage, & fut dans la ſuite une victime de Frédégonde. Chilpéric furieux vole à Rouen. Les deux amans ſe réfugient dans une égliſe. C'étoit un aſyle inviolable. Le roi n'oſe les y forcer, lui qui fouloit aux pieds les loix divines & humaines. Ils n'en ſortent qu'après qu'il a promis avec ſerment de ne leur faire aucun mal. Brunehaut renvoyée en Auſtraſie ralluma bientôt la guerre. Chilpéric perdit une bataille, s'en prit à Mérovée, le fit mettre en priſon, & ordonner prêtre malgré ſa réſiſtance. Rien ne doit étonner dans ces ſiecles de barbarie. Mérovée s'é-

Brunehaut épouſe le fils de Chilpéric.

Chilpéric les pourſuit.

vada enfin, & ſe réfugia dans l'égliſe de S. Martin de Tours. Son pere voulant l'arracher de ſon aſyle, étoit retenu par la perſuaſion commune, que de pareils ſacrileges ne manquoient jamais d'être miraculeuſement punis. Une crainte ſuperſtitieuſe lui ſuggéra l'expédient le plus ſingulier. Il s'aviſa de conſulter le ſaint mort dont il redoutoit la vengeance. La lettre qu'il lui écrivit fut portée ſur le tombeau, avec un papier blanc, ſur lequel S. Martin devoit faire la réponſe. Cette réponſe ne vint point, & le monarque ſe retira. Mérovée étant ſorti de Tours, des traîtres vendus à Frédégonde, le tromperent par des offres de ſervices, & l'inveſtirent dans une maiſon où il prenoit du repos. Chilpéric l'y trouva mort d'un coup d'épée. Le bruit courut qu'il s'étoit fait tuer par un ami ; mais le coup étoit digne de Frédégonde.

Chilpéric craint le tombeau de ſaint Martin.

Aſſaſſinat de Mérovée.

L'évêque de Rouen, Prétextat, avoit montré trop d'affection envers Mérovée, pour échapper à la haine d'un roi barbare & d'une reine homicide. Chilpéric, voulant le faire juger canoniquement, aſſemble un concile, y paroît lui-même comme accuſa-

Chilpéric accuſe l'évêque Prétextat.

mais un ſujet fidele tira de priſon le jeune Childebert, fils du roi aſſaſſiné, & l'ayant conduit heureuſement à Metz, il le mit en poſſeſſion du royaume. Brunehaut fut reléguée à Rouen, où elle donna bientôt de nouvelles inquiétudes à ſes ennemis. Mérovée un des enfans du premier lit de Chilpéric, en étoit devenu amoureux. Son pere l'avoit envoyé faire la conquête du Poitou. Ce jeune prince plus occupé de ſa paſſion que de la guerre, paſſa ſecrétement à Rouen, vit Brunehaut ſa tante, & l'épouſa. L'évêque Pretextat bénit ce mariage, & fut dans la ſuite une victime de Frédégonde. Chilpéric furieux vole à Rouen. Les deux amans ſe réfugient dans une égliſe. C'étoit un aſyle inviolable. Le roi n'oſe les y forcer, lui qui fouloit aux pieds les loix divines & humaines. Ils n'en ſortent qu'après qu'il a promis avec ſerment de ne leur faire aucun mal. Brunehaut renvoyée en Auſtraſie ralluma bientôt la guerre. Chilpéric perdit une bataille, s'en prit à Mérovée, le fit mettre en priſon, & ordonner prêtre malgré ſa réſiſtance. Rien ne doit étonner dans ces ſiecles de barbarie. Mérovée s'é-

Brunehaut épouſe le fils de Chilpéric.

Chilpéric les pourſuit.

Chilpéric. Mérovée en cette qualité, indépendamment de ſon mariage avec Brunehaut, avoit été ſa victime. Il ne reſtoit plus qu'à immoler Clovis. Elle en cherchoit l'occaſion, lorſqu'une maladie épidémique lui enleva à elle-même ſes trois fils. Un calomniateur qui vouloit ſans doute faire ſa cour, accuſa Clovis de les avoir empoiſonnés. Frédégonde le perſuada aiſément au roi. Elle fit poignarder le jeune prince; elle fit mourir comme complice la reine Audouere, ſa mere, confinée dans un cloître depuis long-temps. Juſqu'où peut aller la fureur d'une méchante femme qui gouverne un méchant prince!

Fauſſe pénitence de Frédégonde.

Pendant la maladie de ſes fils, elle avoit cependant donné quelques ſignes de pénitence. Grégoire de Tours lui fait dire au roi: « Voilà que nous » perdons nos enfans; ce ſont les lar- » mes des pauvres, les gémiſſemens » des veuves & des orphelins qui les » tuent. Croyez-moi, brûlons tous les » édits injuſtes que nous avons rendus » pour lever des taxes; & contentons- » nous des revenus qui ont ſuffi à votre » pere. » Les édits furent effectivement jettés au feu. Mais cet acte d'hu-

manité, accompagné de vœux à S. Médard, n'étoit que le fruit d'une ſuperſtition timide. Le cœur ne changea point, & les crimes redoublerent.

Grégoire de Tours accuſé par le roi.

Frédégonde, en butte aux diſcours les plus outrageans, étoit accuſée par le bruit public d'adultere avec un évêque. Grégoire de Tours, prélat vertueux & hiſtorien crédule, fut dénoncé comme répandant ce bruit. Chilpéric l'ayant fait citer devant un concile, il proteſte qu'il n'eſt point l'auteur des propos contre la reine, mais qu'il les a entendu tenir à d'autres perſonnes. Le roi produit les témoins, clercs de l'égliſe de Tours. On s'écrie que le témoignage d'un inférieur ne doit pas être reçu contre un évêque; on décide qu'il ſe purgera par ſerment. Le ſerment prêté, Grégoire eſt abſous. On vouloit excommunier Chilpéric, comme injuſte accuſateur. *Moi*, dit-il? *Je n'ai fait que répéter ce que m'a dit le comte de Tours.* Ce ſeigneur fut ſeul excommunié.

Superſtition de Chilpéric.

Quelque temps après, Chilpéric ayant eu un fils, vouloit le faire baptiſer à Paris & aſſiſter au baptême. Mais, ſelon le traité de partage, il

ne pouvoit y entrer ſans le conſentement des deux autres rois, ſous peine de la malédiction de ſaint Polieucte, de ſaint Martin & de ſaint Hilaire, garans du traité. Ce prince, impie avec ſcandale, & ſuperſtitieux avec démence, imagina un moyen d'échapper à leur courroux. Il entra dans la ville, faiſant porter devant lui les repliques de pluſieurs autres ſaints, perſuadé que ceux-ci le défendroient de la vengeance des premiers.

Guerres civiles.

La guerre civile déchiroit depuis pluſieurs années toute la France. Le jeune Childebert, roi d'Auſtraſie, d'abord lié avec Gontran roi de Bourgogne contre Chilpéric, s'étoit lié depuis avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Des prétentions ſur une ville faiſoient oublier tous les ſentimens de la nature. On pilloit, on ravageoit; on livroit des batailles; & le malheur des peuples ne produiſoit aucun avantage réel pour les princes. Une paix générale les réunit. Elle ne dura pas un an. Gontran & Childebert venoient de ſe déclarer contre Chilpéric, lorſqu'il fut aſſaſſiné en revenant de la chaſſe. Les uns ſoupçonnerent Brunehaut de ce cri-

584. Chilpéric aſſaſſiné.

me ; les autres en accuſerent Frédégonde & un ſeigneur de la Cour qu'elle aimoit. La derniere accuſation, quoique dénuée de preuves, doit paroître plus vraiſemblable. Elle tombe ſur un monſtre ſouillé d'horreurs.

Son caractere.

On peut dire avec Grégoire de Tours que Chilpéric fut le Néron de ſon ſiecle. Toujours acharné contre les princes de ſon ſang, il étoit encore le tyran de ſes ſujets. Il les accabla d'impôts ſi durs, que pluſieurs abandonnerent leurs poſſeſſions. Cependant il ſe piquoit d'eſprit, & même de littérature. Il ordonna qu'on ſe ſervît dans l'écriture des lettres doubles des Grecs. Cette loi bizarre fut ſans effet après ſa mort. On ne réforme point la grammaire par des édits. Il avoit écrit au ſujet des diſputes de l'Arianiſme, pour défendre de ſe ſervir, en parlant de Dieu, des noms de *trinité* & de *perſonne*. Mais la réſiſtance de quelques évêques lui fit abandonner cette entrepriſe. Les donations de Clovis, de Clotilde & de leurs enfans avoient prodigieuſement enrichi les égliſes & les monaſteres. Chilpéric s'en plaignoit hautement, diſant que le fiſc étoit épuiſé, & qu'il

Il ſe piquoit de littérature & de théologie.

Ses plaintes contre le clergé.

n'y avoit plus d'autres rois que les évêques. Il caſſoit la plupart des teſtamens faits en faveur des moines & du clergé ; il ſe plaiſoit à tourner les prélats en ridicule. Cependant le poëte Fortunat, évêque de Poitiers, fait l'éloge de ce prince dans des pieces qu'il lui adreſſe. Il ſeroit difficile de citer un plus grand abus de la poéſie. Mais Néron lui-même a eu des panégyriſtes.

De tous les enfans de Chilpéric, il ne reſtoit qu'un fils de quatre mois, Clotaire II. Frédégonde avoit tout à craindre pour lui & pour elle. Son génie ne l'abandonna point. Elle intéreſſa en ſa faveur Gontran, roi de Bourgogne, prince foible & facile à prévenir, qui jura d'exterminer juſqu'à la neuvieme génération la race d'un ſeigneur que Frédégonde accuſoit du meurtre de ſon époux. Quelques efforts que fit Childebert, ſoit pour dépouiller ſon fils, ſoit pour tirer vengeance de la mere, Gontran lui ôta toute eſpérance de ſuccès. Cependant il déclara Childebert ſon héritier, faute de poſtérité, ce qui ne laiſſe aucun doute ſur les motifs de ſa conduite à l'égard de Clotaire & de Fré- CLOTAIRE roi de Soiſſons,

dégonde. Celle-ci impatiente de ſe voir ſans autorité, parce que Gontran avoit formé un conſeil au jeune roi de Soiſſons, ſuſcita des ennemis à ſon bienfaiteur. Le roi de Bourgogne irrité contr'elle, témoigna des doutes ſur la naiſſance de Clotaire. Alors Frédégonde jura & fit jurer par trois cens témoins, par trois évêques en particulier, que Clotaire étoit vraiment fils de Chilpéric. La preuve du ſerment ne convenoit pas trop en pareille affaire. Elle diſſipa néanmoins les ſoupçons. De nouveaux attentats contre Childebert & Brunehaut exercerent la méchanceté de Frédégonde. Nous en ſupprimerons le détail.

Uſage ſinguliers du ſerment.

Le regne de Gontran fut long & ſans gloire. Ce roi, trop bon quand il falloit être ferme, trop vif quand il falloit être bon, indulgent pour une furie telle que Frédégonde, & quelquefois cruel pour ſes ſujets, ne s'attiroit le reſpect que par l'amour de la religion & de l'égliſe. Il avoit épouſé ſucceſſivement deux femmes indignes du trône; la derniere étant malade, il lui avoit juré de faire mourir tous ſes médecins s'ils ne la guériſſoient point, & il avoit rempli ce ſer-

Cruautés de Gontran, malgré ſa douceur.

ment ; il avoit ordonné de mettre le feu à la maiſon d'un évêque, chez qui s'étoit réfugié le duc Boſon condamné à mort : l'évêque ſe ſauva à travers les flammes. Le trait ſuivant peindra encore mieux le caractere de ce prince & les mœurs de la nation.

Seigneur exécuté pour la perte d'un buffle.

On avoit tué un buffle dans une forêt royale. Chandon, chambellan du roi, eſt accuſé d'avoir fait le coup. Gontran ordonne la preuve du duel établie par les loix barbares. Le chambellan nomme ſon neveu pour ſe battre contre l'accuſateur. Après un combat inutile qui coûte la vie aux deux champions, il court ſe réfugier dans une égliſe. On l'arrête en chemin, & le roi le fait inhumainement lapider. Si les contemporains vantent la douceur de Gontran, qu'elle devoit être la férocité des François ?

Donations aux égliſes. Canons pour les aſſurer.

Mais il aſſembla pluſieurs conciles ; il les conſultoit ſur les affaires d'état, & paroiſſoit, ſelon un ancien annaliſte, comme un évêque avec les évêques. Il enrichit un nombre de monaſteres ; & de peur que ſes donations ne perdiſſent leur effet après ſa mort, il s'aviſa de les faire confirmer par un concile de Valence. *Si quel-*

qu'un, dit le concile, *oſe porter atteinte à aucune de ces donations, qu'il ſoit par le jugement de Dieu frappé d'anathéme, comme ſacrilege & meurtrier des pauvres, & qu'il ſoit condamné aux ſupplices éternels.* Un concile de Lyon avoit ordonné peu auparavant, ſous peine d'excommunication, au ſujet des biens donnés à l'égliſe, que quand même il manqueroit à la donation ou au teſtament de qui que ce fût quelqu'une des formalités preſcrites par les loix, on exécuteroit toujours la volonté du teſtateur. Ce canon fut renouvelé par le cinquieme concile de Paris, en 614. Il eſt triſte de voir l'autorité ſpirituelle profanée par l'intérêt ; il ſeroit encore plus étonnant de la voir employée avec ſageſſe dans un ſiecle d'ignorance & de déſordres.

Autre trait de Gontran

Telle étoit la force des préjugés, que le roi de Bourgogne, ayant fait punir de mort les complices d'un ſcélérat convaincu d'avoir voulu l'aſſaſſiner, épargna cet aſſaſſin, parce qu'on l'avoit arrêté dans une égliſe.

593. Childebert I.

Après la mort de Gontran, que ſa piété a fait mettre au nombre des

saints (*), Childebert prit possession de ses états, &, selon le génie des princes d'alors, s'abandonna au desir d'opprimer Clotaire. Le courage de Frédégonde augmenta avec le danger. Elle assemble des troupes, se met à leur tête accompagnée de son fils, trompe l'ennemi par un stratagême, remporte la victoire, laisse par-tout des traces de sa fureur, & revient à Soissons chargée de butin. Childebert étant mort peu d'années après, elle s'empara de Paris & de plusieurs autres villes, & battit en personne une armée de Brunehaut. Elle mourut enfin en 596, laissant à la postérité un exemple mémorable de tout ce que les passions peuvent enfanter de plus noir, & de tout ce que le génie, l'adresse, l'intrépidité peuvent avoir de force dans les conjonctures les plus critiques. Elle ne sembla démentir son caractere que lorsque la maladie de ses enfans lui inspira, non de vrais sentimens de religion, mais des craintes superstitieuses.

Succede à Gontran.

Fin de Frédégonde.

(*) On doit observer que toutes les églises avoient droit de canoniser les saints. Les canonisations étoient alors très nombreuses. Alexandre III (au douzieme siecle) en fit une des causes majeures réservées au saint siege.

THIERRY II. roi de Bourgogne. Brunehaut, devenue plus puiſſante que jamais par la mort de ſon fils Childebert, gouvernoit les états de ſes petits-fils. Thierry avoit eu en partage la Bourgogne, & Théodebert l'Auſtraſie. Les premieres années furent tranquilles ſous la régence de cette princeſſe impérieuſe qui immoloit ceux dont elle avoit quelque défiance. Les grands d'Auſtraſie ſe laſſerent enfin de la domination deſpotique d'une femme. S'étant rendus maîtres de la perſonne & de l'eſprit du jeune roi, ils vinrent à bout de la faire exiler. Elle ſe réfugia auprès de Thierry. Pour le gouverner avec moins de peine, on aſſure qu'elle n'eut pas honte de lui corrompre les mœurs, & de fomenter ſon libertinage. Bientôt elle lui fit prendre les armes contre ſon frere; car il falloit encore ſe venger de l'affront qu'elle avoit reçu en Auſtraſie. Toutes les horreurs de la guerre civile, tous les crimes dont nous avons vu tant d'exemples, renaiſſent dans le royaume. Théodebert vaincu eſt maſſacré par les ordres de Brunehaut. Thierry qui avoit engagé Clotaire à demeurer neutre, refuſe de remplir les condi-

THEODEBERT II. roi d'Auſtraſie.

Régence de Brunehaut.

Nouvelles horreurs.

tions du traité, va l'attaquer lui-même, & meurt de dyſſenterie à Metz. Clotaire à ſon tour devient uſurpateur & parricide. Il fait mourir deux fils de Thierry, fait raſer le troiſieme. Le quatrieme échappa & ne reparu jamais.

La fin tragique de Brunehaut fut le comble de l'attrocité. Clotaire, plein des ſentimens de ſa mere Frédégonde, après avoir accuſé Brunehaut des plus grands crimes, après lui avoir reproché la mort de dix rois ou fils de rois, la livra aux inſultes de la ſoldateſque, à la cruauté des bourreaux, & pour dernier ſupplice, la fit traîner ſur les ronces & les cailloux par un cheval indompté. Un auteur du temps, Frédégaire, en finiſſant ce récit, oſe dire que Clotaire étoit le meilleur prince & le plus doux envers tout le monde.

613. Supplice de la reine Brunehaut.

Quelques modernes ont entrepris l'apologie de Brunehaut. Mais ſi elle fut accuſée de pluſieurs crimes dont elle étoit innocente, il paroît certain qu'au moins depuis la mort de Childebert, l'ambition & la vengeance lui en firent commettre pluſieurs. Le pape S. Grégoire le Grand,

On ne peut juſtifier Brunehaut.

Eloges don-

nés par S. Grégoire.

dans les lettres qu'il lui a écrites ; loue ſa piété, ſa charité, ſon gouvernement. Sans le ſoupçonner de flatterie, on peut dire qu'il y a quelquefois beaucoup d'exagération dans ſes éloges. Il écrivoit à Childebert II : *Votre royaume eſt autant au-deſſus des autres peuples que les rois ſont au-deſſus des autres hommes.* Il employoit volontiers les louanges pour concilier à l'égliſe la faveur des princes. Témoin ſa lettre à l'uſurpateur Phocas, meurtrier de l'empereur Maurice, qu'il félicite de ſon avénement au trône, comme d'un coup de providence. D'ailleurs Brunehaut ſurvécut pluſieurs années à S. Grégoire. Elle étoit de ſon temps moins digne de blâme, & il avoit beſoin d'elle : peut-être loua-t-il ſes bonnes œuvres en diſſimulant ſes vices. Rien n'étoit plus commun alors qu'un extérieur de piété joint à des excès énormes. Frédégonde même parut quelquefois dévote. Chilpéric fut le plus méchant tout à la fois & le plus ſuperſtitieux des princes. Autant la religion eſt propre à réprimer le crime, dont elle fait ſentir l'horreur & craindre les ſuites, autant la ſuperſtition

La ſuperſtition jointe au crime.

peut encourager à le commettre par les moyens faciles qu'elle fournit de l'expier.

Clotaire II se trouva, comme son aïeul Clotaire I, unique roi de la monarchie Françoise dont il ne possédoit d'abord que le royaume de Soissons. Il effaça par des traits de modération & de justice les barbaries que nous venons de remarquer. On remarque dans le reste de son regne un concile de Paris composé d'évêques & de seigneurs, tel qu'on en vit depuis un grand nombre, où les affaires ecclésiastiques & les affaires civiles étoient également décidées. C'est-là que se faisoient les *capitulaires*, ordonnances qui servirent de loix à la nation. Quelques canons du concile de Paris ne s'accordant point assez avec les droits de la couronne, Clotaire les modifia par une constitution dressée de concert avec les évêques; car on ne pouvoit presque plus agir sans eux. Les parlemens ambulatoires, appellés *Placita* (Plaids) devinrent fréquents. On y délibéroit en commun sur les affaires publiques, & le roi accordoit sur les demandes ce qu'il jugeoit convenable,

Clotaire regne seul.

Concile d'évêques & de seigneurs. Capitulaires.

Parlemens ambulatoires.

Il affoiblit ſon autorité en faveur des grands. Il laiſſa les maires commander en Auſtraſie & en Bourgogne. Son regne en fut plus tranquille ; mais cette tranquillité coûta cher à ſes ſucceſſeurs, qui eurent bientôt des maîtres parmi leurs ſujets. Clotaire s'aſſocia ſon fils aîné Dagobert, en lui cédant l'Auſtraſie & la Neuſtrie avec le titre de roi. (La Neuſtrie comprenoit les pays entre la Meuſe & la Loire ; c'étoit proprement le royaume de France). Il mourut regretté des peuples, & reſpecté des ſeigneurs dont il avoit trop augmenté le pouvoir.

628. Mort de Clotaire.

Nous n'avons rien dit d'une guerre de Gontran avec le roi d'Eſpagne, ni d'un certain Gondebaud qui, ſe donnant pour fils de Clotaire I, fut couronné & bientôt aſſaſſiné par des ſéditieux ; ni de quelques expéditions contre les Varnes, peuple de Germanie, contre les Gaſcons barbares, qui avoient franchi les Pyrénées, contre les Bretons, les Lombards, les Saxons, &c. Ces ſortes de guerres n'étoient que de courtes excurſions, auxquelles on ne pourroit s'arrêter, ſans perdre le fil des prin-

Beaucoup de choſes dont il ſeroit inutile de parler.

cipaux événemens. Il faut éviter la confuſion & les détails ſuperflus, pour graver dans la mémoire les choſes utiles.

Le deuxieme concile de Mâcon, ſous Gontran, en 585, fournit à l'hiſtoire des objets plus remarquables. Quoique les ſubtilités ſcolaſtiques ne fuſſent pas encore à la mode, un évêque y ſoutint gravement que la femme ne pouvoit pas être appellée *homme*. Cette queſtion agita les eſprits; & pour la décider, on eut recours à l'Ecriture qui dit que *Dieu créa l'homme mâle & femelle*. Le concile ordonna ſous peine d'excommunication de payer la dixme aux prêtres, parce que les loix divines l'ont établie *pour leur ſervir d'héritage*. Il n'y avoit point encore eu de loi pénale ſur ce point qui devint de ſi grande conſéquence; & l'on ne peut s'empêcher de reconnoître que les égliſes, en général, étant dotées & fort riches, l'application des loix Moſaïques étoit forcée ou arbitraire. « » Quand un laïque rencontre un clerc » qui eſt dans les ordres ſacrés (ajoute » le concile) il doit lui faire une » profonde révérence; ſi le clerc eſt

Con Mâcon

Canon la dixm

Hon qu'exig clergé.

» à pied & le laïque à cheval, ce-» lui-ci mettra pied à terre pour ren-» dre à l'autre les honneurs qu'il lui » doit. » De pareils canons peignent l'état déplorable de l'égliſe. Gontran en ordonna l'exécution.

Ignorance. Un concile de Narbonne, en 589, défendit aux évêques de recevoir parmi les prêtres ou les diacres quelqu'un qui ne sût pas lire. La défenſe prouve le fait.

Procès de Gilles de Reims. Avec les immunités, les richeſſes, le pouvoir, l'ignorance, croiſſoient néceſſairement les ſcandales. Gilles, évêque de Reims, ſous Childebert II, convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes chartes du roi en ſa faveur, d'avoir conclu au nom du roi de faux traités avec Chilpéric pour détrôner Gontran, après d'inutiles efforts pour éluder les preuves de ſes crimes, s'avoua criminel de leſe-majeſté, & digne de mort. A la priere des évêques du concile de Metz, ſes juges, Childebert lui accorda la vie, & ſe contenta de le reléguer.

Révolte des religieuſes de Poitiers. On vit deux religieuſes de Poitiers, malheureuſement princeſſes, donner un ſcandale plus affreux, ſe révolter contre l'abbeſſe, ſortir à la tête de

quarante

quarante religieuſes, les entraîner à toute ſorte d'excès, prendre à leur ſolde une troupe de Satellites, s'emparer du monaſtere, le mettre au pillage, menacer publiquement d'aſſaſſinat les évêques par qui elles devoient être jugées; excommuniées enfin, & bientôt déchargées de toute cenſure, à la ſollicitation des rois leurs parens.

Menaces de S. Colomban au roi.

On vit l'intrépide Colomban, moine Irlandois, fondateur d'un nouvel ordre à Luxeu, ſe roidir avec hauteur contre Thierry, roi de Bourgogne, lui reprocher en face ſes débauches, lui faire des menaces terribles, demeurer à Luxeu malgré ſes ordres d'en ſortir; & étant chaſſé, dire à un ſeigneur, (s'il faut en croire le moine auteur de ſa vie, & panégyriſte de ſes actions:) *Votre Thierry, ce chien me chaſſe; mais annoncez lui que dans trois ans, lui & ſes enfans ſeront exterminés.*

L'autorité du pape s'augmente.

Le pape S. Grégoire s'efforçoit de remédier aux maux publics; il étendoit de tous côtés ſa ſollicitude paſtorale; mais ſon mépris & ſon averſion pour les lettres étoient, ſelon la penſée du ſage Fleury, trop favorables aux préjugés de l'ignorance; &

peu s'en fallut, comme l'obſerve Paſquier, que ſa grande *familiarité*, c'eſt-à-dire, ſes relations avec les François, ne coûtât quelque choſe aux libertés nationales. Les prélats briguoient auprès de lui, non-ſeulement le pallium, ornement dont ils devinrent fort jaloux, mais des titres & une autorité contraires au droit commun. Il établit Virgile d'Arles ſon *vicaire* dans la Gaule, pour y maintenir l'intégrité de la foi, & pour terminer les cauſes des évêques. D'autres évêques d'Arles avoient obtenu de pareils pouvoirs. Si la France s'y étoit ſoumiſe, (ce qu'elle ne fit jamais, un évêque particulier auroit été comme pape en vertu de la commiſſion du pape.

Privileges accordés par le pape.

On ſollicitoit à Rome des privileges, des exemptions dangereuſes, & on les obtenoit. Brunehaut en obtint pour Autun, où elle avoit fondé un hôpital & deux monaſteres. La lettre de S. Grégoire porte : *Si quelqu'un des rois & d'autres perſonnes ſéculieres, ayant connoiſſance de cette conſtitution, oſe y donner atteinte, qu'il ſoit privé de ſa dignité.* Ce n'étoit ſans doute qu'une eſpece de formule comminatoire, dans le ſens qu'y attachoit l'il-

luſtre pontife ; mais quelles conſéquences ne pouvoit-on pas en tirer un jour, lorſque l'on s'arrogeroit le droit de dépoſer les ſouverains ? Pour qui auroit ſu prévoir l'influence des cauſes morales, tout annonçoit de loin ces temps malheureux.

Biens de l'Eglise de Rome en France.

L'Egliſe Romaine poſſédoit en France des fonds très-conſidérables, puiſqu'elle en tira quatre cens écus d'or en 593. Grégoire écrivit à Childebert, pour lui recommander ces biens & un prêtre chargé de l'adminiſtration. Sa lettre eſt pleine des éloges les plus flatteurs.

Les précaires établis.

Cependant les donations immenſes faites au clergé & aux monaſteres appauvriſſoient tellement l'état, que les gens de guerre, les ſeigneurs mêmes, avoient peine à ſubſiſter. Pour remédier au mal qu'il étoit impoſſible de ſouffrir, on imagina l'uſage des *précaires*. C'étoit une ceſſion que l'Egliſe faiſoit de quelques terres à des laïques, pour en jouir, moyennant une redevance annuelle. Les précaires impoſoient l'obligation de ſervir dans les armées ; ils paſſoient quelquefois juſqu'au cinquieme héritier. Un concile de Reims, en 625, les confirma,

& voulu en prévenir l'abus. *Quelque-temps*, dit-il, *qu'on ait poſſédé des biens eccléſiaſtiques par droit de précaire, on ne pourra ſe les approprier, ni en fruſtrer l'égliſe.* Mais tandis que l'égliſe abſorboit les fonds du royaume par la dévotion des princes & du peuple, ſes richeſſes & le beſoin invitoient les gens de guerre à la dépouiller, & comme ils avoient la force en main, les uſurpations devinrent auſſi communes que les moyens d'obtenir des donations. C'eſt ce qui augmenta les troubles de la monarchie.

Uſurpation des biens eccléſiaſtiques.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE II juſqu'à l'an 692.

628. DAGOBERT I. ARIBERT. DAGOBERT, déja roi du vivant de Clotaire qui ſe l'étoit aſſocié, ne pouvoit ſe réſoudre à partager la couronne avec ſon frere Aribert ou Charibert. L'intrigue & la force lui aſſurerent preſque tous les ſuffrages. Reconnu pour unique roi, il accorda cependant à Aribert une partie de l'Aquitaine, comme une eſpece d'apanage dont ce prince ne jouit que deux ans. L'Aquitaine eſt reſtée long-

temps dans ſa maiſon à titre de duché héréditaire.

Si Dagobert ne s'étoit pas laiſſé corrompre par les paſſions, il eût été un modele dans l'art de regner. Actif, laborieux, viſitant les principales villes, rendant juſtice à tout le monde, déférant au conſeil de ſages miniſtres, il fit dans les commencemens fleurir les loix & le bon ordre. Mais l'amour l'entraîna bientôt aux derniers excès. Trois femmes à la fois décorées du titre de reines & une foule de maîtreſſes abſorboient ſes revenus. L'augmentation des impôts, les confiſcations, les uſurpations des biens d'égliſe, reſſources funeſtes en pareilles circonſtances, lui enleverent l'eſtime & l'amour des peuples. Dagobert corrompu par les paſſions.

Il eut à ſoutenir une guerre dont on trouve peu d'exemples. Samon, négociant François, étant allé trafiquer chez les Eſclavons Vinides vers le Danube, avoit ſi bien ſervi dans l'armée de ces barbares, qu'ils lui décernerent la royauté. Quelques autres marchands François furent inſultés par ce peuple. Dagobert demanda juſtice. Son envoyé le prit ſur un ton hautain qui choqua Samon. Il y Guerre contre un marchand.

répondit par des bravades. La guerre s'alluma; les Eſclavons furent vainqueurs, & venoient ravager le royaume. Comme on attribuoit leur victoire aux Auſtraſiens, dont les chefs, irrités des vexations du roi, s'étoient mal comportés dans le combat, Dagobert, pour les animer à la défenſe des frontieres, leur donna un roi indépendant. Ce fut Sigebert ſon fils aîné. L'expédient réuſſit. Les Eſclavons, ou n'oſerent rien entreprendre, ou furent toujours repouſſés.

633. SIGEBERT II, roi d'Auſtraſie.

Malgré les ſcandales de Dagobert, il y avoit à ſa cour des hommes vertueux; Pepin de Landen, maire du palais, ſaint & habile miniſtre; Dadon, connu ſous le nom de S. Ouen, référendaire; & S. Eloi, parvenu par ſes talens pour l'orfévrerie à la charge de monétaire ou de tréſorier, qui après avoir porté long-temps des ceintures d'or garnies de pierres précieuſes, ſe dépouilla de tout en faveur des pauvres & de l'égliſe. Il inſpira au roi le goût des fondations. *Mon prince*, lui dit-il un jour; *donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en faſſe une échelle par laquelle vous & moi nous méritions de monter au ciel.* Cet-

S. Eloi à la cour.

te échelle fut un grand monaſtere où il établit cent cinquante moines. Dagobert en ſe livrant à la débauche, en accablant ſon peuple d'impôts, ne mit point de bornes à ſa pieuſe prodigalité. Il y joignit un zele digne de ce ſiecle, & ordonna par un édit à tous les Juifs de recevoir le baptême. C'eſt le premier de nos rois qui ait été enterré à S. Denis. Les moines l'ont comblé d'éloges ; l'auteur de ſa vie raconte qu'on vit les démons conduire ſon ame en enfer dans une barque, mais que S. Denis, S. Maurice & S. Martin, vinrent au ſecours, l'arracherent de leurs mains, & la porterent au ſein d'Abraham. Ce qui le rend digne d'éloges, c'eſt d'avoir fait recueillir & reviſer toutes les loix des peuples ſoumis à la monarchie.

Profuſions de Dagobert.

Les récis, ſans doute exagérés, de la magnificence de la cour, le trône d'or maſſif qu'on dit avoir été fait par S. Eloi à Dagobert, pluſieurs autres ouvrages de cette eſpece, ſemblent prouver que le commerce & le pillage avoient procuré de grands tréſors. Les François étoient revenus chargés de butin, de leurs excurſions

Richeſſes en France

en Italie. Ils commençoient dans le Levant ; mais leur commerce étoit trop peu de choſe pour enrichir la nation.

638. Clovis II, roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

Après la mort de Dagobert, la monarchie s'affoiblit de jour en jour par la foibleſſe du gouvernement. Sigebert conſerva l'Auſtraſie. Clovis II ſon frere eut la Neuſtrie & la Bourgogne : l'un & l'autre preſque ſans autorité, les *Maires* du palais commençant à être plus puiſſans que les rois mêmes. Ces maires ne commandoient d'abord que dans le palais des rois ; ils devinrent leurs miniſtres & leurs généraux, & rendirent enfin héréditaire une place ſi importante. Dans les commencemens de la monarchie, les fiefs, les dignités étoient amovibles. La cupidité & l'ambition vinrent à bout inſenſiblement de les perpétuer dans les familles. On profita de la foibleſſe de quelques rois pour s'agrandir aux dépens de l'autorité royale. Vers la fin de cette premiere race, les maires furent tout, & les monarques ne furent plus rien. On touche au moment de la révolution.

Les maires du Palais s'emparent de l'autorité.

Témoignages contra-

Sigebert ſe laiſſa tellement domi-

ner par le maire Grimoald, qu'il lui promit d'adopter ſon fils en cas qu'il n'eût point d'enfans. Ce prince, moins fait pour le trône que pour le cloître, paſſa ſes jours à fonder & à régler des monaſteres. Le regne de Clovis II fut auſſi obſcur. La maniere dont en parlent les écrivains de ſon temps, preſque tous moines, prouve aſſez combien leur témoignage eſt ſuſpect. » Selon les uns, c'étoit un prince » abandonné à toutes ſortes de débau- » ches, brutal & ſans cœur. Selon » d'autres il avoit de la ſageſſe, de » belles inclinations, du courage, de » l'équité & de la piété ». (*Daniel.*)

Dictoire des anciens moines.

La contradiction peut s'expliquer aiſément. Ce prince avoit enrichi pluſieurs monaſteres ; mais dans un temps de famine, il avoit enlevé pour nourrir les pauvres, des lames d'or & d'argent, que Dagobert avoit miſes au tombeau de S. Denis. Un moine de l'abbaye l'a dépeint des plus noires couleurs

Clovis étant mort, deux de ſes fils partagerent la ſucceſſion. Clotaire III fut roi de Neuſtrie & de Bourgogne ; Childéric, d'Auſtraſie. Le maire Grimoald avoit donné ce dernier royau-

656. CLOTAIRE III roi de Neuſtrie. CHILDERIC roi d'Auſtraſie.

me à ſon propre fils ; mais l'uſurpateur fut auſſi-tôt détrôné. Batilde, mere de Clotaire encore enfant, gouverna quelque temps avec beaucoup de ſageſſe. La dévotion, qui auroit dû lui faire préférer le bien public à ſon repos, lui inſpira malheureuſement le goût de la retraite. Trop ſenſible peut-être à quelques chagrins inévitables dans une cour orageuſe, elle aima mieux vivre en paix au fond d'un couvent (*), que de ſe dévouer au ſervice de la patrie. Ce fut le plus grand des malheurs. En ſe retirant, elle laiſſa une libre carriere à Ebroin, maire du palais, homme arrogant, fougueux, inſatiable, que les grands & le peuple déteſterent comme un tyran. Clotaire mourut jeune ſans enfans mâles. Son frere Thierry, qui n'avoit point eu de part à la ſucceſſion de Clovis, fut proclamé roi, ſans qu'Ebroin daignât conſulter ni aſſembler les Seigneurs. Ceux-ci ſe révoltent de concert. On relegue le

Régence de Batilde

Le Maire Ebroin.

(*) Elle ſe retira dans le monaſtere de Chelles, qu'elle avoit fondé, ainſi que celui de Corbie. L'acte de fondation aſſigne au dernier dix terres conſidérables, avec défenſe aux juges royaux d'y exercer leur juridiction.

maire à Luxeu ; Thierry, quoique innocent, eſt enveloppé dans ſa diſgrace, & Childéric reconnu pour unique ſouverain. 670. Révolte.

Ce prince avoit donné ſa confiance à Léger, évêque d'Autun, dont les ſages conſeils lui procurerent d'abord une réputation glorieuſe. Mais les flatteurs ne tarderent point à le corrompre. La confiance ſe changea en ſoupçons & en fureur contre l'évêque. Childéric le fit enfermer, & ne mit plus de frein à ſes deſirs. Un Seigeur, nommé Bodillon, lui ayant fait un jour quelques remontrances vives au ſujet d'un nouvel impôt, fut battu de verges, & ſe vengea d'une maniere affreuſe. Il aſſaſſina le roi, la reine & leur fils dans la forêt de Livri. Childéric périt par ſa fau etc.

Thierry remonte alors ſur le trône. Les Auſtraſiens l'avoient raſé ; mais ſes cheveux avoient eu le temps de croître. La longue chevelure, comme on l'a déja obſervé, étoit une marque diſtinctive des princes. Privés de cet ornement, ils devenoient incapables de regner ; car l'opinion, ſur-tout dans les ſiecles de barbarie, attache ſouvent à des riens les plus grandes choſes. 673. THIERRY III

oin trou- L'ambitieux Ebroin, ſorti de ſon
le royau- monaſtere, reparoît auſſi pour troubler la France. Il fait proclamer un faux Clovis, prétendu fils de Clotaire III, & s'avance avec ſes troupes juſqu'à Paris. Le roi, trop foible pour lui réſiſter, eſt contraint de le créer maire du palais. Ebroin qui ne cherchoit que la fortune, ſacrifia ſans peine ſon Clovis; mais la révolte eſt le fruit ordinaire de la tyrannie: ce maire étoit ſi odieux, & ſa domination ſi dure, que l'Auſtraſie ſecoua le joug; elle ſe donna des ducs ou des gouverneurs indé-
PIN HÉ- pendans (*). Les grandes qualités de
EL OU Pepin ſurnommé Hériſtel ou d'Hé-
RISTAL. riſtal parurent dignes de cette place. Son ambition le fit parvenir bientôt à une plus vaſte puiſſance.

678. Cependant Ebroin continuoit à ſe
Léger ſignaler par des fureurs. Lorſqu'il
ſé dans étoit enfermé à Luxeu ſous l'habit
oncile. de moine, il avoit paru ami de S. Léger d'Autun, alors diſgracié comme

(*) Une partie du pays reconnut Dagobert II, fils de Sigebert, qu'on avoit fait conduire en Irlande. Mais ce roi a été trop long-temps inconnu dans nos annales; & les ſavans modernes qui l'ont découvert, n'ont fait qu'une découverte d'érudition.

lui. Il devint ſon ennemi mortel, parce que le vertueux prélat avoit conſeillé de choiſir un autre maire. Non content de lui faire couper la langue, il réſolut de lui enlever le reſpect des peuples en le diffamant. Il le fait citer dans un concile en préſence du roi, comme coupable du meurtre de Childeric. Les réponſes fermes de l'accuſé & le défaut de preuves n'arrêtent point l'injuſtice. Les évêques le dépoſent, on déchire ſa robe en ſigne de dégradation, & Ebroin le livre aux bourreaux.

Sous un tel miniſtre, toujours conduit par un crime à d'autres crimes, la religion & la patrie éprouvoient ſans ceſſe de nouveaux malheurs. Les plus ſaints perſonnages furent cruellement perſécutés; Dagobert II qui regnoit en Auſtraſie, périt aſſaſſiné par des rebelles, dont Ebroin avoit formé le complot. Enfin un ſeigneur qu'il vouloit joindre à tant de victimes, l'aſſaſſina lui-même, & délivra la France d'un tyran. Ebroin aſſaſſiné.

Après la mort d'Ebroin, pluſieurs maires lui ſuccéderent. Le gouvernement de Thierry n'en fut pas meil- Les mécontens ſe retirent auprès de Pepin.

leur. Une foule de mécontens ſe retiroient en Auſtraſie. Pepin leur tendit les bras, s'intéreſſa pour eux avec une apparence de zele, & ſur le refus que fit le roi de les traiter humainement, refus accompagné de menaces contre Pepin, il détermina les Auſtraſiens à prendre les armes. Réſolu de profiter de l'occaſion pour ſe rendre maître du royaume, il ne manqua pas de mettre le clergé dans ſon parti : c'étoit le plus ſûr moyen de gagner les peuples. Pour mieux colorer ſon entrepriſe, & ſe faire honneur d'une feinte modération, il envoya même offrir la paix à Thierry, prévoyant que ſon miniſtre, homme fier & inflexible, l'engageroit à la refuſer. Une bataille anéantit les reſtes de l'autorité royale. Pepin, maître de Paris, des finances, de la perſonne du roi, le fut également de toute la monarchie, ſous le ſimple nom de maire du palais. La ſageſſe de ſon gouvernement changea la face des affaires. Il gagna les cœurs de la nation, & ſoumit au dehors tous les rebelles. Ses victoires en Germanie, ſa juſtice & ſa bonté envers les François, affermirent ſon autorité en

690. Pepin maître de la France.

couvrant ce que l'uſurpation avoit d'odieux.

L'ancienne coutume de convoquer au premier Mars une aſſemblée générale qu'on appelloit le *champ de Mars* (*), avoit été preſqu'abolie par les derniers maires qui affectoient le deſpotiſme. Il la rétablit. Il admit les évêques dans ces aſſemblées, où l'on croit que le clergé n'avoit point eu ſéance juſqu'alors : nouvelle adreſſe, ſelon l'obſervation du P. Daniel, pour s'attacher le corps eccléſiaſtique, dont le crédit étoit comme abruti dans une épaiſſe ignorance. Pepin, dans ces occaſions, faiſoit paroître Thierry ſur le trône. Le monarque n'exiſtoit qu'alors, ſi l'on peut le dire, mépriſé & oublié au point que ſa mort ne fit aucun bruit.

Aſſemblées du champ de Mars.

Du temps de Clovis II, le moine Marculfe publia un recueil de formules uſitées dans les actes ; ouvrage très-propre à éclaircir les antiquités de la nation. Il contient la formule d'un brevet de nomination royale à

Formules de Marculfe.

Nomination au évêchés.

(*) Sous le regne de Pepin, on les appela le *champ de Mai*, parce que l'uſage de la cavalerie s'étant introduit, on choiſit un temps propre pour les fourages.

un évêché ; (les rois y nommoient donc malgré la défense des conciles, & la nomination tomboit souvent sur des laïques, ce qui étoit surtout défendu par les canons). Celle d'une permission, donnée par le roi à un homme libre, d'entrer dans le clergé ou dans le cloître ; celle d'une exemption de taxes & de juridiction laïque accordée aux terres de l'église, (qui sans doute ne se prétendoit pas exempte de droit divin). Celle d'un acte de divorce, portant que, comme les parties ne peuvent vivre en paix : il leur est permis de se séparer, ou pour embrasser l'état monastique, ou pour se remarier à d'autres ; (les loix civiles autorisent encore ces mariages après le divorce ; le concile de Verberie en 753, & celui de Compiegne en 757, ce dernier présidé par deux légats paroissoient les autoriser de même ; tant les anciens principes étoient obscurcis). On y trouve aussi plusieurs formules de donations à l'église *pour racheter ses péchés & pour mériter le ciel.* Dans la premiere, le donateur dévoue au plus terrible anathême quiconque osera y contrevenir, &

Permission d'entrer dans le clergé. Exemptions.

Divorces.

Donations.

ſouhaite qu'il n'obtienne miſéricorde que *quand le diable l'obtiendra.*

ROIS FAINEANS.

LES derniers rois de la race de Clovis, excepté un ſeul, ne méritent pas même d'être nommés. Ce furent des fantômes de rois, confinés dans une maiſon de plaiſance qui leur ſervoit de priſon, ayant des gardes moins pour leur ſûreté que pour les tenir en ſervitude, ne penſant qu'à jouir de la vie, ne paroiſſant en public que certains jours de l'année, ſur un char atelé de bœufs, voiture auparavant deſtinée aux reines; comparables peut-être à des enfans héritiers d'une couronne, qui ne ſont rien, & au nom deſquels tout ſe fait. La politique des maires leur procuroit une éducation conforme au genre de vie qu'ils devoient mener. Les peuples regardoient ſans doute comme bien ſacré le droit de ſucceſſion à la couronne, puiſque Pepin n'oſa entreprendre de la mettre ſur ſa tête. Eſclavage des rois fainéans

Il continua de régner ſous le nom de Clovis, enſuite de Childebert, enfin de Dagobert; toujours armé con- CLOVIS III. CHILDEBERT III. DAGOBERT III.

tre les Friſons & les Allemans, & toujours victorieux. Son exceſſive puiſſance excita l'envie ou le zele de quelques ſeigneurs. Le voyant dangereuſement malade, ils aſſaſſinerent ſon fils Grimoald duc de Bourgogne, pour rétablir avec moins de peine l'ancienne forme de gouvernement. Pepin guérit, & condamna les factieux au dernier ſupplice. Théodebalde ſon petit-fils, quoiqu'enfant, fut nommé maire du palais. C'étoit en quelque ſorte rendre la ſuprême puiſſance héréditaire dans ſa famille. Quelques mois après, une maladie enleva Pepin. Il avoit gouverné vingt-ſept ans.

714. Mort de Pepin.

Le roi Dagobert II ſe vit alors ſous la tutelle d'un enfant & d'une femme. La veuve de Pepin exerça les fonctions de maire. Charles-Martel, fils de ce grand homme & d'une concubine, fut arrêté. Les peuples ſe révolterent contre un gouvernement ſi bizarre. On élut pour maire du palais un ſeigneur nommé Rainfroi, qui entreprit de ſubjuguer l'Auſtraſie. Charles-Martel échappé de ſa priſon, ſe réfugia chez les Auſtraſiens ſes compatriotes. Ils le reçurent comme un héros digne de ſon pere. Le roi mourut

Soulevement

& laiſſa un fils. Les Neuſtriens ne laiſſerent pas de lui donner pour ſucceſſeur Chilpéric, né de l'ancien roi Childéric. On ne doit point confondre ce prince avec les rois fainéans. Rainfroi le mit à la tête de l'armée. Deux fois ils attaquerent Charles-Martel; deux fois vaincus, ils furent réduits à implorer le ſecours des Gaſcons récemment établis dans l'Aquitaine. Charles fut encore vainqueur, força les Gaſcons à lui remettre Chilpéric, traita le roi d'une maniere reſpectueuſe, mais ſe rendit maître de l'état comme ſon pere. Thierry IV, qui ſuccéda vers l'an 721 à Chilpéric, eſt à peine connu de nom, malgré les fameux événemens de ſon regne.

CHILPERIC II.

CHARLES-MARTEL maître de l'état, ſous THIERRY IV.

La politique de Charles-Martel, ſemblable à celle de Pepin, conſiſtoit ſur-tout à ne pas laiſſer en repos la vivacité guerriere de la nation, & à l'exercer ſans ceſſe au dehors, de peur qu'elle n'excitât des troubles au dedans. Sans parler de ſes fréquentes excurſions en Germanie, où il faiſoit prêcher la religion à ceux qu'il ſubjuguoit par ſes armes, la défaite des Sarraſins rendit ſon nom immortel.

POLITIQUE DE CHARLES-MARTEL.

Dès le commencement du ſeptie-

MAHOMÉTISME.

me ſiecle, le fanatique Mahomet avoit prêché aux Arabes ſa religion, dont le plan eſt attribué à des chrétiens infideles, parce qu'elle tient beaucoup du chriſtianiſme. Si l'on met à part les abſurdes rêveries de l'Alcoran, elle ſe réduit pour le dogme à l'unité de Dieu & à la croyance de la vie future. Comme l'ambition de Mahomet étoit de fonder un empire, il trouva le ſecret d'inſpirer un fanatiſme invincible, couvrant la guerre de prétextes religieux, aſſurant le paradis à quiconque mourroit dans les combats, & menaçant de l'enfer ceux qui ne prendroient pas les armes, ou qui ne contribueroient pas de leur argent aux ſaintes expéditions. Telle fut la ſource des prodigieux ſuccès du Mahométiſme. La ſéduction lui attira des partiſans; la force lui ſoumit des états Peu s'en fallut qu'il ne ſubjuguât l'Europe, comme l'Aſie & l'Afrique.

Sarraſins en Eſpagne & en France.

Rodéric, roi Viſigoth d'Eſpagne, ayant deshonoré la fille du comte Julien, ce ſeigneur implacable avoit appelé en 715, les Sarraſins d'Afrique, peuple féroce qui profeſſoit la nouvelle religion, & les avoit intro-

duits dans ſa patrie. La paſſion criminelle du roi entraîna la ruine entiere du royaume. Exemple terrible pour les princes! Après avoir conquis l'Eſpagne, les Sarraſins voulurent envahir les Gaules. Le premier orage fondit ſur Eudes duc d'Aquitaine, battu quelques années auparavant par Charles-Martel. Il avoit d'abord traité avec eux contre la France, & s'étoit attiré leur haine en manquant à ſes promeſſes. L'Emir Abdérame tailla ſon armée en pieces. Eudes vint ſe jetter entre les bras de Charles-Martel. Celui-ci, déja réſolu de s'oppoſer aux Sarraſins qu'il voyoit inonder le royaume, marcha contre eux, les attaqua entre Poitiers & Tours, remporta une victoire complette qui leur fit perdre, s'il faut en croire les hiſtoriens, plus de trois cens mille hommes avec leur général Abdérame. Sans cette victoire, la France ſeroit peut-être un pays Mahométan. Les Friſons deux fois battus, l'Aquitaine ſubjuguée & rendue au fils d'Eudes, comme à un ſimple vaſſal, une révolte en Provence réprimée, les Sarraſins encore défaits près de Narbonne & chaſſés du royaume; ce fut

732. Charles-Martel défait les Sarraſins.

ſiecle, quoique nul auteur contemporain ne les eût écrites. L'uſage des précaires, comme nous l'avons déja vu, autoriſoit à reprendre pour les beſoins de l'état la jouiſſance de pluſieurs terres aliénées en faveur des égliſes; il étoit également difficiles, & de ne pas abuſer de ce pouvoir, & de l'exercer même avec ſageſſe, ſans exciter beaucoup de plaintes. Charles-Martel mépriſa les murmures des eccléſiaſtiques & des moines. Son fils Pepin ayant plus d'intérêt à les ménager, mit une partie de ſa politique à les ſatisfaire.

CHILDERIC. II. La France étoit ſans roi depuis la mort de Thierry IV, & cet interregne faiſoit apparemment murmurer. Pepin auſſi ambitieux & non moins habile que ſon pere, fit proclamer roi dans le pays qu'on lui avoit donné en partage, Childéric fils de Chilpéric II, prince dont les hiſtoriens de ce temps-là n'ont pas même parlé.

Conciles convoqués par Carloman. Carloman fut ſeul maître en Auſtraſie, & ſa domination s'étendoit ſur l'Allemagne & ſur la Thuringe. Il convoqua un célebre concile de Germanie, dont les actes furent publiés en

en ſon propre nom. (*) Il en convoqua un autre l'année ſuivante (743) à Leptines ou Leſtines dans le Cambreſis, où les précaires furent confirmés en ces termes : « Pour ſubvenir » aux frais de la guerre, nous avons » réſolu, de l'avis des ſerviteurs de » Dieu & du peuple chrétien, de re- » tenir quelque temps une partie des » biens de l'égliſe à Cens pour l'entre- » tien de notre armée ; à condition » que chaque année, par chaque fa- » mille d'eſclave, on payera à l'é- » gliſe ou au monaſtere un ſou de re- » devance ; & que ces biens retourne- » ront à l'égliſe après la mort de celui » à qui ils auront été donnés, à moins » que la néceſſité n'oblige le prince » de les donner à un autre. Mais qu'en » cela, on ait toujours ſoin que l'égli- » ſe & le monaſtere ne manquent pas » du néceſſaire. » Le pape Zacharie, loin de déſapprouver ces conciles, dont les canons ſe publioient au nom du prince, écrivit une lettre de félicitation à tous les évêques, abbés, ducs & comtes de l'empire François, Précaires confirmés.

(*) C'eſt le premier acte public daté de l'incarnation. Auparavant on datoit du regne actuel.

ſur leur zele pour le rétabliſſement de la diſcipline.

747. Carloman ſe fait moine.

Les deux freres étroitement unis vainquirent pluſieurs peuples de Germanie. Mais Carloman, au milieu de ſes victoires, réſolut de ſe faire moine ; dévotion déja commune parmi les princes & les grands. Il communiqua ſon projet à Pepin, qui n'eut garde de l'en diſſuader. Le héros pieux fait le pélerinage de Rome, eſt raſé par les mains du pape, & va s'enterrer dans le monaſtere du Mont-Caſſin, laiſſant à ſon frere tout le royaume.

Pepin veut ſe faire roi. Sa politique.

Celui-ci ajoutoit au courage & aux talens de Charles-Martel, l'ambition d'avoir le titre, ainſi que l'autorité de roi. Jamais uſurpateur ne conduiſit mieux un pareil deſſein. Adoré du peuple, reſpecté des grands, chéri du clergé & des moines, à qui il faiſoit rendre une partie des biens que ſon pere leur avoit pris, il ne voyoit plus d'autre barriere juſqu'au trône que la difficulté de paroître y monter ſans injuſtice. Sa politique ſut lever cet obſtacle. Ayant mis dans ſes intérêts Saint Boniface, évêque de Maïence, grand miſſionnaire, dont il ap-

puyoit le zele apoſtolique, il l'engagea vraiſemblablement à ſonder le pape Zacharie qui, de ſon côté, entroit dans les vues de Grégoire III. Quand Pepin fut ſûr des diſpoſitions favorables du pontife, il lui envoya propoſer en forme de cas de conſcience : S'il étoit à propos, dans la ſituation préſente de l'Europe, qu'un homme incapable de régner eût en France la qualité de roi, tandis que la puiſſance royale étoit exercée par un autre qui en faiſoit un bon uſage. Le pape répondit qu'il valoit mieux donner le titre de roi à celui qui en avoit l'autorité. Une déciſion ſi contraire aux droits de l'héritier légitime fut reçue comme un oracle. Les états du royaume s'y conformerent. On raſa Childéric, & on l'enferma avec ſon fils dans un monaſtere.

Cas de conſcience propoſé au pape.

750. Le roi dépoſé.

Ainſi finit, après 270 ans de regne, la race des Mérovingiens, qui, ſelon pluſieurs ſavans, tire ſon nom de Mérovée, aïeul de Clovis I.

Suivons légerement la trace des erreurs & des abus ; car on ne voit guerre autre choſe dans ces ſiecles de ténebres. Toutes les idées ſe confondoient tellement, qu'il ne reſtoit

Déſordres dans l'état & dans l'égliſe.

731667

preſque aucune regle ni aucun principe. Si d'une part, les laïques ne ſe faiſoient pas ſcrupule d'uſurper les biens de l'égliſe ; de l'autre, les évêques & les abbés ne s'en faiſoient pas de poſſéder pluſieurs grands bénéfices, comme on poſſede pluſieurs terres. Hugues, neveu de Charles-Martel, réuniſſoit les évêchés de Rouen, de Paris & de Bayeux, avec les abbayes de Fontenelle & de Jumiege. Il étoit cependant pieux, & on le compte parmi les ſaints. Des laïques faiſoient les fonctions d'archiprêtres, gouvernoient les paroiſſes. Un concile de Châlons ſur Saône le défendit vers l'an 650 ; mais les défenſes n'arrêtoient point le cours des abus. D'un autre côté, les papes empiétoient ſans ceſſe ſur le droit commun. Zacharie nomma le miſſionnaire des Germains, S. Boniface, légat ou vicaire du ſaint ſiege, pour aſſembler en France des conciles, pour dépoſer des évêques, &c. Le même pontife ſoumit à ſa juriſdiction immédiate le fameux monaſtere de Fulde, défendant à tout évêque, ſous peine d'excommunication, d'y célébrer même la meſſe, à moins que l'abbé ne l'y invitât. C'eſt le premier exem-

Le pape renverſe le droit commun.

ple connu de cette eſpece ; exemple qui devoit infailliblement avoir des ſuites. La cour de Rome ne ceſſa de multiplier en quelque ſorte ſes ſujets dans tous les royaumes.

Doctrine des Antipodes condamnée.

Virgile, miſſionnaire de Germanie, regardé comme un ſaint évêque, fut dénoncé par Boniface, comme enſeignant qu'*il y avoit un autre monde, d'autres hommes ſur la terre, un autre ſoleil & une autre lune.* Il s'agiſſoit des Antipodes, dont l'idée étoit mal reçue. Zacharie ordonne à Boniface d'excommunier & de dégrader Virgile, en cas qu'il ſoit convaincu de ſoutenir cette mauvaiſe doctrine.

Liaiſon des préjugés avec les grandes affaires.

L'ancienne hiſtoire eſt ſur-tout intéreſſante par l'enchaînement des préjugés avec les affaires politiques. Je m'eſtimerois heureux de faire ſentir combien il importe aux hommes de cultiver leur raiſon, pour éviter les maux que l'ignorance a produits & long-temps perpétués parmi nos ancêtres. La religion n'y eſt pas moins intéreſſée que la patrie. On ne l'accuſera plus des excès commis en ſon nom, quand on ſera convaincu qu'ils n'ont pu l'être qu'en méconnoiſſant ou en violant ſes maximes.

SECONDE RACE.

PEPIN.

750. Pepin se fait sacrer.

LEs ambitieux ont d'ordinaire employé la religion pour s'attacher le peuple, dont l'inconſtance n'eſt pas toujours fixée par la ſageſſe du gouvernement. Pepin, proclamé roi, cimenta ſa puiſſance comme il l'avoit établie. Il ſe fit ſacrer à Soiſſons par Saint Boniface; cérémonie juſques alors inconnue dans le royaume. Auparavant on inauguroit les rois en les élevant ſur un bouclier. Le ſacre étoit propre à inſpirer une ſorte de vénération religieuſe. Cette coutume ſe perpétua, non comme une choſe eſſentielle à la royauté, puiſqu'elle étoit de nouvelle inſtitution, mais comme un hommage que les rois font à la divinité de leur couronne.

Sacre des rois.

Pepin ſert l'égliſe.

Pepin n'eut rien plus à cœur que de s'affermir ſur le trône en ſervant l'égliſe. Il ſignala ſon zele par la reſtitution d'une partie des biens eccléſiaſtiques, & promit de les reſtituer en entier, dès que les beſoins de l'é-

tat le permettroient ; il chaſſa les Sarraſins des provinces méridionales où ils s'étoient maintenus ; ils dompta les Saxons qui avoïent chaſſé les miſſionnaires. On vit des évêques l'accompagner en guerriers à cette expédition ; & celui de Cologne y fut tué. Les papes eurent tout lieu de s'applaudir de leur attachement à ſon égard. C'eſt ici l'époque de cette puiſſance temporelle qui leur a fait jouer un ſi grand rôle parmi les têtes couronnées.

Origine de la grandeur temporelle des papes.

Aſtolphe, roi des Lombards, avoit envahi l'Exarcat de Ravenne, eſpece de gouvernement dépendant des empereurs de Conſtantinople. L'autorité des exarques de Ravenne s'étendoit ſur la ville de Rome. Il voulut la ſoumettre auſſi à ſa domination. Les Romains & le pape s'étant affranchis de celle de l'empereur, étoient bien éloignés de ſouffrir pour maître un Lombard. Mais il ſe trouvoit le plus fort. Etienne III, après pluſieurs négociations inutiles, prend le parti de venir en France chercher du ſecours. Pepin ſaiſit l'occaſion de rendre ſa perſonne encore plus auguſte, en ſe faiſant de nouveau ſacrer par un pa-

Etienne III en France.

pe. (*) Bientôt il l'accompagne en Italie à la tête d'une armée, défait les Lombards, leur impoſe des conditions de paix, & donne l'Exarcat au ſaint ſiege. Le vainqueur n'eſt pas plutôt éloigné, que le traité eſt rompu. Aſtolphe aſſiege Rome. Le pape écrit une lettre à Pepin au nom de S. Pierre, dans laquelle il fait parler les anges & les ſaints pour l'intérêt du pontificat; lettre importante, ſelon le ſavant & judicieux abbé Fleury, en ce qu'elle fait connoître le génie du ſiecle, & juſqu'où les hommes les plus graves ſavoient porter la fiction, quand ils la croyoient utile. Les motifs les plus ſaints y ſont employés pour une affaire d'état. S. Pierre promet, en cas d'obéiſſance, la victoire, la proſpérité & une longue vie ici bas, avec la vie éternelle; en cas de refus, il menace de la damnation. Pepin, apparemment moins touché de cette adreſſe que de la perfidie des Lombards, repaſſe en Italie, & contraint Aſtolphe à remettre l'Exarcat

755. Lettre du pape au roi.

(*) Etienne, dans la cérémonie, défendit de choiſir jamais aucun roi qui ne fût de la race de ce Prince, *élevé ſur le trône pour la défenſe du ſaint ſiege apoſtolique.*

au pape, ſe réſervant les droits de ſouveraineté. On a ſoutenu long-temps que Conſtantin avoit fait au ſaint ſiege une pareille donation. Perſonne aujourd'hui n'ajoute foi à cette fable ; quelques-uns même révoquent en doute la donation de Pepin. Mais on ne peut douter que la grandeur temporelle des papes n'ait commencé dès-lors à s'établir. Nous en verrons les effets malheureuſement trop liés à notre hiſtoire. (*)

Paul I, ſucceſſeur d'Etienne, ſembla hériter de ſa politique. On avoit comblé d'éloges Didier, roi des Lombards après Aſtolphe, parce qu'il s'étoit montré favorable aux intérêts de la papauté ; mais ce prince ayant fait des excurſions ſur l'Exarcat, Paul écrivit à Pepin des lettres qui décelent l'ambition la plus adroi- Politique de Paul I.

(*) M. Hénault penſe qu'il étoit neceſſaire, *pour le repos général de la chrétienté*, que le ſaint ſiege acquît une puiſſance temporelle. « Depuis que l'égliſe s'eſt répandue dans l'univers, il a, dit ce reſpectable auteur, à répondre à tous ceux qui commandent, & par conſéquent aucun ne doit lui commander ». &c. On peut faire mille réflexions ſur ce Paradoxe ; & je doute beaucoup que *le repos général de la chrétienté* paroiſſe le fruit du mêlange des deux puiſſances. L'hiſtoire ne le prouve point juſqu'à nos jours.

te. Ses louanges reſpirent la flatterie. A l'en croire, Pepin eſt un nouveau Moïſe, un nouveau David, dont le zele exalte l'égliſe de Dieu; ſes fils ont été *ſanctifiés dans le ventre de leur mere* pour être élevés au trône : les François ſont une nation ſainte, un ſacerdoce royal; & les Lombards (catholiques depuis cent cinquante ans) ſont les ennemis mortels de l'égliſe & de la foi, parce qu'ils attaquent la domination temporelle du pontife.

Guerre d'Aquitaine. Le roi ſe contenta de négocier en faveur de Paul. Une autre guerre l'occupoit pour l'intérêt même de l'égliſe. Ayant ſommé Vaïfre, duc d'Aquitaine, de reſtituer les biens eccléſiaſtiques dont il s'étoit emparé, & de les décharger de tout impôt; ſur ſon refus, il tourna contre lui des armes toujours victorieuſes. Les fréquentes révoltes de Vaïfre occaſionnerent pluſieurs expédition. La guerre ne finit que par ſa mort en 768, & l'Aquitaine fut réunie à la couronne.

Abbaye d'hommes donnée à une femme. Ce *nouveau Moïſe*, comme le pape l'appelloit, avoit été ſur le point de répudier la reine Bertrade, pour épouſer une maîtreſſe. Les ſages conſeils d'Etienne III l'en diſſuaderent;

mais il donna un autre ſcandale, en récompenſant l'amour de ſa maîtreſſe par l'abbaye de Beze, monaſtere d'hommes. Un fait étrange pourroit ſuppléer à la peinture des mœurs. On vit pluſieurs femmes abbeſſes de moines.

La guerre remplit preſque tout le reſte du regne de Pepin. Il força les Saxons & les Eſclavons à payer tribut, & le duc de Baviere à lui prêter ſerment de fidélité ; il mourut âgé ſeulement de cinquante quatre ans. Son mérite fit oublier qu'il n'étoit point né pour le trône. Loin de prétendre au deſpotiſme, il communiquoit toutes les affaires importantes aux aſſemblées de la nation, où ſe faiſoient les loix, ſelon l'ancienne coutume des Francs. Sa volonté y ſervoit de regle, parce qu'il régnoit ſur les eſprits & ſur les cœurs. Les ſeigneurs qu'il conſultoit, les évêques qu'il favoriſoit, le peuple dont il excitoit l'admiration, lui demeurerent conſtamment fideles. Exemple rare d'une révolution ſans troubles. Griſon, fils du ſecond lit de Charles-Martel, lui ſuſcita en vain quelques ennemis hors du royaume. Il n'y eut

768. Mort de Pepin. Son mérite.

au dedans ni révolte ni cabale. Auſſi, diſoit-on, pour donner la plus haute idée de quelqu'un : *Il eſt prudent comme Pepin.*

Force étonnante de Pepin.

Ce prince étoit de petite taille, ce qui le fit ſurnommer le Bref, mais d'une force extraordinaire. On raconte que des ſeigneurs ayant un jour plaiſanté ſur ſa taille, il imagina ce moyen preſque incroyable de leur imprimer le reſpect. Il donna le divertiſſement du combat d'un lion avec un taureau. Voyant le taureau terraſſé par le lion : Qui de vous, dit-il, oſera les ſéparer ou les tuer ? Chacun reſta muet. Alors il s'élance le ſabre à la main, coupe la gorge au lion, & d'un autre coup abat la tête du taureau. Des hommes livrés tout entiers aux exercices du corps, étoient beaucoup plus robuſtes que ceux de nos jours. La chaſſe faiſoit le principal amuſement des princes. Les tempéramens, qui dégénerent par la molleſſe, ſe fortifioient alors par la fatigue.

Un laïque élû pape à main armée.

Avant la fin de ce regne, on vit ce que pouvoit inſpirer l'ambition d'être pape & prince tout à la fois. Paul I expiroit. Sans attendre ſa mort,

le duc Toton fit élire à main armée ſon frere Conſtantin encore laïque. Mais le peuple de Rome ſe révolta contre le faux pape. On lui creva les yeux, & l'on élut Etienne IV.

CHARLES I,

dit CHARLEMAGNE.

SOIT que la nature produiſe très-peu d'ames fortes, ſoit que la gloire & la fortune des peres corrompent & amoliſſent les enfans, il eſt rare de voir dans la même maiſon une ſuite non interrompue de grands hommes. Cependant, après Pepin d'Hériſtal, Charles-Martel & le dernier roi, auſſi grands politiques qu'illuſtres guerriers, nous verrons Charlemagne ſurpaſſer les actions de ſes ancêtres, & donner à la couronne de France un éclat dont ils ne l'auroient pas crue ſuſceptible. Le royaume fut partagé entre les deux fils de Pepin, Charles & Carloman. Le dernier mourut bientôt, & laiſſa ſon frere qu'il inquiétoit, tranquille poſſeſſeur du royaume. 767. Charlemagne, grand homme.

Didier, roi des Lombards, pour s'attacher un jeune héros dont il re- Double divorce de Charlemag

doutoit l'ambition, offrit ſa fille en mariage à Charlemagne. Des intérêts politiques faiſoient deſirer de part & d'autre cette alliance. Le François étoit déja marié; mais on ſe faiſoit à peine ſcrupule d'un divorce. Le pape Etienne IV, ſentant combien l'union des Lombards avec la France ſeroit dangereuſe pour lui, traverſa tant qu'il put la négociation. Il repréſenta en vain les Lombards comme une nation maudite, dont les enfans naiſſoient avec la lepre; ſuppoſant que l'alliance projettée devoit paroître infâme à quiconque avoit une lueur de raiſon, traitant avec le dernier mépris une maiſon royale dont les droits avoient été reconnus par les pontifes, & déclarant que ſi quelqu'un oſoit contrevenir à ſa lettre, il étoit anathématiſé par S. Pierre, & ſeroit damné avec les démons. Malgré ſes inſtances, le mariage fut conclu; & pour adoucir ſon chagrin, on lui reſtitua quelques places dont les Lombards s'étoient emparés. Un an après, Charlemagne répudia ſa nouvelle femme. Didier extrêmement ſenſible à cet affront, n'oublia rien pour s'en venger. Adrien I, ſucceſſeur d'Etienne,

n'ayant pas voulu ſeconder ſes vues, la guerre recommença entre les Romains & les Lombards. On appelle Charlemagne au ſecours de Rome. Malgré la répugnance des François pour les expéditions d'Italie, il paſſe les monts, ſe rend maître de Pavie, la capitale des ennemis, après un ſiege de dix mois, détrône le roi des Lombards, confirme les donations de Pepin en faveur des ſouverains pontifes, & ſe contente d'avoir le pape pour vaſſal. Adrien le reconnoît pour patrice des Romains & roi d'Italie, royaume que les Lombards poſſédoient depuis deux cens ſix ans. Ce peuple, ſorti de la Pannonie, avoit donné ſon nom au pays dont il s'étoit emparé. La douceur & la ſageſſe de ſes loix devoient le rendre reſpectable.

774. Charlemagne roi d'Italie

Le royaume d'Italie comprenoit preſque l'Italie entiere, Rome, & tout ce qu'on avoit cédé au ſaint ſiege. Une preuve certaine que le conquérant conſerva la ſouveraineté dans Rome ainſi qu'ailleurs, c'eſt que la monnoie s'y frappoit à ſon coin, que les actes publics s'y datoient des années de ſon regne, &

Souveraineté du roi Rome.

qu'on appeloit à ſes officiers des jugemens rendus par le pape. Adrien lui accorda le droit d'ordonner l'élection des ſouverains pontifes, & de la confirmer : ce qui faiſoit une des principales prérogatives des empereurs. Les papes, devenus plus puiſſans, s'arrogerent inſenſiblement le droit de nommer eux-mêmes à l'empire.

Saxons ſubjugués.

Les Saxons ſouvent aſſujettis au tribut, toujours diſpoſés à la révolte, ouvroient une autre carriere aux exploits de Charlemagne. Ce peuple païen occupoit la Germanie Septentrionale. Infiniment jaloux de leur liberté, ils ne ſe ſoumettoient qu'à une force ſupérieure ; & dès que le péril s'éloignoit d'eux, ils briſoient le joug ſans égard pour leurs ſermens. Charlemagne n'eſpérant fléchir que par le chriſtianiſme leur indomptable férocité, avoit grand ſoin de leur faire prêcher la religion ; ſage politique, s'il n'avoit pas employé la violence avec le zele des miſſionnaires. Pluſieurs de ces barbares ſe laiſſoient baptiſer pour éviter la mort ou l'eſclavage. De pareils chrétiens devenoient bientôt parjures & rebel-

On les fait chrétiens par force.

les. Il falloit continuellement les pourſuivre les armes à la main. Le roi en fit un jour maſſacrer plus de quatre mille qui demandoient grace. Ce terrible exemple ne ſervit qu'à augmenter la révolte. Leur fameux général Witikind ranimoit ſans ceſſe le courage d'un peuple déſeſpéré. Après de ſanglantes défaites, il céda enfin aux invitations de Charlemagne; il reçut le baptême, & retint quelques années la nation dans le devoir. Mais les Saxons n'imiterent point la fidélité de Witikind. Le vainqueur, pour les dompter entiérement, fut contraint de les arracher de leur pays, & de les diſperſer en Suiſſe & en Flandre. Encore y porterent-ils cet eſprit de rebellion. Durant les troubles de Flandre ſous Philippe de Valois, c'étoit un proverbe, que *Charlemagne, en mélant les Saxons aux Flamans, d'un diable en avoit fait deux.*

Les Saxons chrétiens par force.

Un ancien écrivain, après avoir dit que Charles réſolut de ne laiſſer aucun repos à ces barbares, juſqu'à ce qu'ils ſe fiſſent chrétiens, ou qu'ils fuſſent exterminés, s'écrie : *O bénignité de Dieu qui leur avoit donné*

pour docteur & pour maître l'illuſtre Charles, lequel forçoit les armes à la main ceux qu'il ne pouvoit dompter par la raiſon, & les contraignoit ainſi à ſe ſauver malgré eux ! Les capitulaires concernant les Saxons paroiſſent auſſi inhumains que ce langage fanatique. Ils condamnent à mort celui qui veut perſévérer dans l'idolatrie, & qui ſe cache pour éviter le baptême ; celui qui mange de la chair en carême ſans une raiſon de néceſſité dont le prêtre jugera, &c. Le héros légiſlateur participoit aux préjugés de ſon ſiecle.

Méthode de faire la guerre.

Ses guerres contre les Saxons durerent trente-trois ans. Il ne laiſſa pas, dans cet intervalle, de faire une infinité d'autres expéditions glorieuſes. Celle d'Eſpagne, où il alla combattre pour des Sarraſins contre d'autres Sarraſins, eſt moins célebre par ſes conquêtes, que par la défaite de ſon arriere-garde à Roncevaux. Il y perdit Roland, ſon neveu, ce héros des fables de l'archevêque Turpin & de l'Arioſte. Les guerres d'alors ne reſſembloient point à celles d'aujourd'hui. On ne connoiſſoit ni troupes réglées ni ſuite d'opérations militaires. Le prince convoquoit les vaſſaux

à la campagne, il marchoit aux ennemis, revenoit bientôt dans ſes états, & congédioit les troupes. Rarement de telles excurſions pouvoient produire des effets durables. Sans ceſſe il falloit recommencer. Cette méthode dura pluſieurs ſiecles. Nous ne la verrons entierement changée que ſous Charles VII qui établit les compagnies d'ordonnance.

Gouvern ment d Charlemag

En voyant Charlemagne paſſer rapidement d'un bout de l'Europe à l'autre, toujours armé pour ſoumettre des rebelles, ou pour agrandir ſes états, on s'imagine qu'il ne pouvoit vaquer aux ſoins du gouvernement. Mais ſon génie s'étendoit à tout; il ne ſe délaſſoit des fatigues de la guerre qu'en s'occupant des moyens de faire fleurir le royaume. Les expéditions, les voyages, ſe faiſoient pendant l'été & l'automne; l'hiver & le printemps le retenoient preſque toujours à Aix-la-Chapelle. Deux fois l'an, il y tenoit ou ailleurs l'aſſemblée générale de la nation. Quelques députés du tiers état y entroient avec les ſeigneurs & les évêques. Là, en bon prince, il laiſſoit délibérer ſur les affaires, il prenoit

les avis, il concilioit les intérêts différens, il régloit les affaires de l'égliſe & du royaume par des loix approuvées de tous les ordres. (*Voy. les obſerv. de M. l'abbé de Mably*).

Ecoles, Académie. Un de ſes plus fameux établiſſemens eſt celui des écoles pour enſeigner la grammaire, l'arithmétique & le chant eccléſiaſtique. Chaque monaſtere, chaque maiſon épiſcopale en devoit avoir une. L'ignorance étoit alors ſi prodigieuſe, qu'on exigeoit des prêtres, comme une choſe peu commune, qu'ils puſſent entendre l'oraiſon dominicale. Le goût du prince pour les ſciences auroit éclairé la nation dans un ſiecle moins rempli d'erreurs. Alcuin, célebre moine Anglois, à qui il donna quatre des plus riches abbayes, ſeroit aujourd'hui peu eſtimé; car on trouve parmi ſes ouvrages une vie de l'Antechriſt: il étoit alors un prodige. Charlemagne, par ſon conſeil, forma une eſpece d'académie dont il voulut bien être membre ſous le nom de David. Les académiciens portoient tous un nom emprunté, l'un de l'écriture, l'autre de la fable. Cet établiſſement informe étoit plus admi-

Alcuin.

rable peut-être que celui de l'académie Françoiſe ſous le miniſtere de Richelieu, ſi l'on en juge par la difficulté de ſentir les avantages de l'étude au ſein de la barbarie. Un projet de joindre l'Océan au Pont-Euxin par un canal de communication entre le Rhin & le Danube, prouve la grandeur du génie de Charlemagne. Cette entrepriſe n'échoua que parce qu'on ignoroit bien des choſes néceſſaires à l'exécution.

Le concile de Francfort fournit au roi une occaſion ſinguliere de prendre part aux diſputes eccléſiaſtiques. Il y parut ſur le trône avec une autorité d'autant plus étonnante, qu'il s'agiſſoit de prononcer ſur la doctrine d'Elipand & de Félix d'Urgel, évêques Eſpagnols, accuſés de Neſtorianiſme. *Vous me conjuriez de juger par moi-même*, écrivit-il aux égliſes d'Eſpagne ; *je l'ai fait ; j'ai pris place parmi les évêques comme auditeur & comme arbitre : nous avons vu, & par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il falloit croire fermement.*

774. Charlemagne au concile de Francfort.

Cette aſſemblée de plus de trois cens évêques rejetta la déciſion du ſecond concile de Nicée reconnu dé-

On rejette le concile de Nicée.

puis pour œcuménique, en faveur du culte des images. On crut ſur de faux actes que la déciſion confondoit un culte de reſpect avec celui qu'on doit à Dieu ſeul. Le terme d'adoration effaroucha les eſprits; & une équivoque, comme il eſt arrivé ſouvent, produiſit la plus dangereuſe querelle. D'ailleurs, quoiqu'il y eût des images dans la monarchie, on ne leur rendoit point de culte. Charlemagne, ſoit zele pour une doctrine qu'il approuvoit, ſoit ambition de ſe diſtinguer dans un nouveau genre, ſoit envie d'attaquer les Grecs, & de les rendre odieux, ſe déclara l'auteur d'un ouvrage théologique, plein d'invectives contre les Peres de Nicée. Il envoya au pape cet ouvrage connu ſous le nom de *livres Carolins*, dont on peut juger par le titre ſeul. *Contre le concile qui a été tenu ſecretement & arrogamment en Grece, pour faire adorer les images* (*).

Canons du concile.

(*) Parmi les canons de Francfort, ceux-ci méritent ſur-tout d'être obſervés. Défenſe aux abbés de mutiler leurs moines, ou de leur faire crever les yeux. Défenſe d'honorer de nouveaux ſaints, de faire prêter ſerment aux enfans, coutume abſurde établie par la loi des Bourguignons; d'ordonner

Adrien ne démentit point ſa prudence. En ſoutenant la foi de l'égliſe, il ſut ménager avec douceur & Charlemagne & les François. Sans rien exiger d'eux, ni lancer aucun anathême, il parut content de ce que, dans le royaume de France, ainſi qu'ailleurs, on croyoit que les images doivent être honorées ſeulement par rapport aux objets qu'elles repréſentent. La politique eut peut-être trop de part à une conduite ſi meſurée; car l'eſprit d'intérêt perce dans la conduite d'Adrien I. Charlemagne le preſſant d'excommunier l'empereur, il promit de le déclarer hérétique, s'il refuſoit de reſtituer des terres appartenantes au ſaint ſiege. Auroit-on cru que le crime d'héréſie pût dépendre de choſes étrangeres à la religion? Prudence d pape.

Déja maître d'une partie de l'autorité impériale, le roi de France pouvoit ambitionner un titre que les 800. Charlemagi empereur.

les prêtres avant l'âge de trente ans, & de donner le voile aux vierges avant celui de vingt-cinq. Il ne faut pas croire, dit le concile, qu'on ne puiſſe prier Dieu qu'en trois langues; (apparemment l'Hébreux, le Grec & le Latin, qu'on ſuppoſoit des langes ſaintes.)

Grecs ſoutenoient avec tant de foibleſſe. Il eut le bonheur d'y parvenir, ſans paroître le rechercher. Comme Patrice de Rome, il avoit reçu du nouveau pape Léon III, une lettre d'hommage telle qu'un vaſſal devoit l'écrire. Quelque-temps après, Léon maltraité par des ſcélérats, eut recours à ſa protection. Charlemagne paſſe en Italie; le pape lui envoie les étendards de la ville, fait chanter ſur les chemins des cantiques en ſon honneur, l'attend avec ſon clergé à la porte de l'égliſe, & le reçoit comme ſon protecteur & ſon ſouverain. Ils reſtent pluſieurs jours enſemble, occupés ſans doute à concerter leurs meſures Le jour de Noël, Charles ſe rend à l'égliſe de Saint-Pierre, revêtu de ſon manteau de patrice. Tout à coup le pape qui alloit dire la meſſe, s'approche, & lui met une couronne ſur la tête. Le peuple s'écrie en même temps: *vive Charles, auguſte & pacifique empereur des Romains, couronné de la main de Dieu*! Pendant ces acclamations redoublées, le prince s'aſſied ſur une eſpece de trône; Léon ſe proſterne, lui déclare qu'il n'eſt plus patrice, mais

mais empereur; & le peuple confirme par ſes acclamations le choix du pontife. S'il faut en croire Eginhard, ſecrétaire de Charlemagne, loin de s'attendre à une ſcene ſi glorieuſe, il en témoigna beaucoup de chagrin. Ce chagrin étoit-il ſincere? On le croira d'autant moins, que le nouvel empereur ſe montra plus jaloux de ſoutenir ſa dignité.

Négociation avec la cour de Conſtantinople.

Il penſa auſſi-tôt à s'emparer de ce que les empereurs de Conſtantinople conſervoient en Italie. L'impératrice Irene, politiquement dévote, qui, après avoir proſcrit l'héréſie des Iconoclaſtes, avoit fait mourir cruellement ſon fils pour regner ſeule, craignant un péril inévitable, envoya propoſer à Charlemagne de l'épouſer. Il y trouvoit ſon avantage; tout étoit conclu, lorſqu'Irene fut détrônée par Nicéphore. Celui-ci ſentoit de même la néceſſité de s'accommoder avec ce terrible conquérant, & lui fit des propoſitions de paix. On convint par un traité que le titre d'empereur d'Orient reſteroit à Nicéphore, & celui d'empereur d'Occident à Charlemagne; on régla les limites de leurs poſſeſſions en Ita-

lie, où les Grecs conſerverent peu de choſe. Ainſi ſe forma un nouvel empire encore ſubſiſtant, mais détaché depuis pluſieurs ſiecles de la monarchie Françoiſe.

Ambaſſade des Arrabes.

La réputation de Charlemagne pénétra juſqu'au calife Aaron Rachild, célebre comme lui par ſes victoires & par ſon amour pour les ſciences. Deux ambaſſades que lui envoya ce calife, maître de la Perſe, devoient paroître plus honorables que les tributs des peuples ſubjugués. On admira ſur-tout parmi ſes préſens une horloge ſonnante, la premiere qui ait été vue dans le royaume : tant les Arabes étoient ſupérieurs en induſtrie aux François. Ils cultivoient l'aſtronomie, la médecine, la chimie, lorſqu'à peine nous ſavions lire. Eginhard rapporte quelques obſervations aſtronomiques faites devant ces ambaſſadeurs, dont la fauſſeté prouve qu'on cherchoit la ſcience, & qu'on ne la connoiſſoit point encore.

Puiſſance de Charlemagne.

Après avoir vaincu les Sarraſins, dompté les Saxons, conquis l'Italie ſur les Lombards, la Baviere ſur Taſſillon ſon dernier duc, l'Autriche & la Hongrie ſur les Arabes ou les

Huns qui s'étoient enrichis par le pillage de Rome ; après avoir obtenu l'empire par le ſuffrage des Romains, il ne manquoit au bonheur de Charlemagne que d'aſſurer celui de ſes enfans. Depuis long-temps il avoit fait Pepin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine, Charles, l'aîné des trois, duc du Maine. Pepin le Boſſu, l'aîné de tous, mais fils d'une concubine, avoit été raſé en punition d'une révolte. Pour étouffer toute ſemence de diviſion entr'eux, il fit ſon teſtament, & le communiqua aux ſeigneurs. En cas de conteſtations qui ne puſſent être décidées par jugement, il vouloit qu'on eût recours, non à la bataille ou au duel, mais au jugement de la croix ; pratique bizarre & inſenſée, en vertu de laquelle on devoit donner gain de cauſe à celui qui tenoit le plus long-temps les bras étendus & immobiles devant l'autel.

806. Il partage le royaume à ſes enfans.

Jugement de la croix.

Charles & Pepin étant morts, il aſſocia Louis à l'empire. Cette cérémonie ſe fit avec beaucoup de pompe. Entre autres conſeils qu'il donna publiquement à ſon fils : *Honorez les évêques comme vos peres*, lui dit-il ;

813. Il aſſocie Louis à l'empire.

aimez vos peuples comme vos enfans. A l'égard des méchans & des mutins, contraignez-les par la force à rentrer dans le devoir. Choisissez des juges & des gouverneurs que la crainte de Dieu rende incapables de se laisser corrompre. Et vous-même, rendez-vous irréprehensible devant Dieu & devant les hommes. Après ce discours, il lui ordonna de prendre de sa propre main la couronne qu'on avoit mise sur l'autel, pour lui faire entendre qu'il la tenoit de Dieu seul, & que les pontifes n'avoient aucun droit d'en disposer. Cette leçon importante s'effaça trop tôt. Bernard, fils naturel de Pepin, & petit-fils de Charlemagne, fut en même-temps proclamé roi d'Italie.

Normans. Marine de Charlemagne.

L'empereur, sur la fin de sa vie, eut le chagrin de prévoir les ravages des Normans. On appelloit ainsi les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suede & la Norwege. Ils faisoient déja des courses sur les frontieres. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils insultent les côtes de mon empire, que sera-ce après ma mort?* Sa prudence lui inspira toutes les mesures possibles pour la sûreté

du royaume. Il viſita les ports lui-même, fit conſtruire des vaiſſeaux ſans nombre, ſur leſquels les ſeigneurs, en cas de beſoin, devoient ſervir comme dans les armées de terre. Quoique ces vaiſſeaux ne fuſſent apparemment que de grands bateaux, une pareille marine annonçoit autant de puiſſance que de ſageſſe.

Après huit jours de maladie, Charlemagne expira en héros chrétien, âgé de 71 ans, dont il en avoit regné 46. Une haute taille, une force extraordinaire, des victoires innombrables, devoient inſpirer à ſon aſpect l'admiration & la crainte; mais il ſe faiſoit aimer par la douceur, l'affabilité, la bienfaiſance; pleurant la perte de ſes amis, pardonnant plus volontiers qu'il ne puniſſoit, s'intéreſſant aux affaires privées de ſes officiers, répandant les graces de maniere à faire beaucoup d'heureux, au lieu de les accumuler ſur les mêmes têtes; s'appliquant aux détails du gouvernement, comme s'il n'avoit point eu de guerres à ſoutenir; veillant lui-même à l'éducation de ſa famille; ſimplement vêtu, frugal, économe, poli, éloquent, pieux,

814. Mort Charlemagne. Son portrait.

charitable ; mais peu modéré dans ſon ambition & dans ſon zele. Pluſieurs des capitulaires ou ordonnances qu'il fit à Aix-la-Chapelle avec le concours de ſes parlemens (*), ont été renouvellés par Louis XIV. La ſcience fut toujours un titre pour obtenir ſa faveur & les dignités eccléſiaſtiques. Il haïſſoit la médecine, & ſe la rendoit inutile par l'exercice & la ſobriété.

Ses concubines.

On a jetté des ſoupçons ſur ſes mœurs. Cinq femmes & quatre concubines que l'hiſtoire lui donne, paroiſſent les autoriſer. Mais ce qui ſe nommoit alors concubinage, étoit une ſorte de mariage moins ſolemnel, quoique légitime : les concubines portoient le nom de femmes du ſecond ordre : des conciles avoient décidé qu'un homme ne doit avoir qu'une femme ou une concubine, à ſon choix. Pour juſtifier Charlemagne ſur ce point, il faut ſuppoſer

(*) Un capitulaire de 801 porte *cum omnium conſenſu*, (*du conſentement de tous.*) Il paroît démontré que ſous la premiere & la ſeconde races, les loix n'étoient publiées que du conſentement de la nation. On lit dans les capitulaires de Charles le Chauve : *Lex populi conſenſu fit & conſtitutione regis.* Mais on ne voit pas que la nation en fût plus heureuſe.

qu'il n'eut jamais à la fois qu'une ſeule femme : choſe très-difficile à concevoir. Il eſt honoré comme ſaint dans quelques égliſes, quoiqu'à Metz ou ailleurs on faſſe un ſervice annuel pour le repos de ſon ame.

« Il fut peut-être, dit un célebre » écrivain, trop ſenſible au plaiſir des » femmes ; mais un prince qui gou- » verna toujours par lui-même, & » qui paſſa ſa vie dans les travaux, » peut mériter plus d'excuſes. Il mit » une regle admirable dans ſa dépen- » ſe ; il fit valoir ſes domaines avec » ſageſſe, avec attention, avec éco- » nomie.... On voit dans ſes capitu- » laires la ſource pure & ſacrée d'où » il tira ſes richeſſes. Je ne dirai qu'un » mot : il ordonnoit qu'on vendît les » œufs de ſes baſſes-cours & les her- » bes inutiles de ſes jardins ; & il avoit » diſtribué à ſes peuples toutes les ri- » cheſſes des Lombards, & les immen- » ſes tréſors de ces Huns qui avoient » dépouillé l'univers ». *Eſprit des Loix.* Jugement de Montesquieu.

Depuis que Pepin d'Hériſtal eut introduit les évêques en qualité d'évêques, dans les aſſemblées générales de la nation, leur autorité s'étoit Les évêques exempts de ſervice militaire.

accrue, & paroiſſoit déja dangereuſe. Charlemagne, craignant peut-être qu'elle ne s'étendit dans les armées, les empêcha de faire en perſonne le ſervice militaire, auquel ils étoient tenus comme les autres poſſeſſeurs des Fiefs. Des auteurs reſpectables croient qu'il établit la dixme pour ſuppléer aux biens eccléſiaſtiques dont le clergé ne jouiſſoit plus, & qu'on ne vouloit pas lui faire rendre par les gens de guerre. M. l'abbé de Mably ſoutient un autre ſentiment. « Charlemagne, dit-il, put favoriſer cette » dévotion ; mais on ne trouve dans » aucun de nos monumens qu'elle ait » été convertie en tribut néceſſaire ». Cependant un capitulaire d'Hériſtal, de l'an 779, porte que chacun payera la dixme, & qu'on en fera l'uſage preſcrit par l'évêque. Les peuples ſupporterent impatiemment ce joug. On employa ſouvent l'artifice pour les y ſoumettre. Le concile même de Francfort parle de démons qui avoient dévoré les épis & cauſé une famine, en punition de la négligence à payer la dixme. Les démons ſemblent transformés en apôtres zélés

Etabliſſement de la dixme.

pour le ſalut des ames. Tout paſſe dans les ſiecles de crédulité.

Charles envoya dans les provinces des officiers chargés d'éclairer la conduite des gens en place, de veiller à l'adminiſtration de la juſtice, de recevoir les plaintes des peuples, & de les porter juſqu'au trône. Ces officiers s'appelloient *Envoyés royaux*, (*Miſſi dominici*). Ils avoient chacun leur département, & devoient s'y rendre quatre fois l'année. Ainſi le ſouverain avoit l'œil ſur la vaſte étendue de ſon empire. Ses repréſentans lui rendoient compte de tout, parce qu'il vouloit tout connoître. Un chef unique dirigeoit les membres de ce grand corps, & pouvoit ſeul y maintenir l'ordre & l'harmonie. *Miſſi dominici.*

La diſcipline eccléſiaſtique étoit ſur-tout l'objet de ſes ſoins; objet d'autant plus important, que la conduite des peuples dépendoit de celle du clergé & des moines. Deux mémoires qu'il compoſa en 811 pour l'aſſemblée nationale, ſont une preuve frappante de ſon zele à réformer les abus. Il y attaque principalement cette avidité de richeſſes qui déshonoroit l'égliſe dans une partie de ſes mem- Zele de Charlemagne pour la réforme du clergé.

bres. « On demandera aux eccléſiaſ-
» tiques, dit-il, ſi c'eſt avoir renoncé
» au monde, que d'augmenter cha-
» que jour ſes biens par toutes ſortes
» d'artifices, en promettant le paradis
» & menaçant de l'enfer, en ſe ſer-
» vant du nom de Dieu ou de celui
» de quelque ſaint, pour dépouiller
» le riche & le pauvre, qui ont la
» ſimplicité de ſe laiſſer ſurprendre,
» & pour priver de leurs biens les
» héritiers légitimes, qui par-là ſe
» voyant réduits à la mendicité, de-
» viennent néceſſairement voleurs,
» parce qu'on leur a enlevé leur pa-
» trimoine, &c. »

Divers réglemens concernant l'égliſe & les moines.

Attentif à tous les objets du bien public, il reſtreignit le droit d'aſyle dont les abus tendoient à l'impunité des crimes : en défendant de faire violence à ceux qui ſe réfugient dans l'égliſe, il ordonna que des gens de bien iroient y prendre les coupables, & les conduiroient aux juges. Il fixa l'âge de vingt-cinq ans pour la profeſſion religieuſe, à l'égard des filles : les hommes devoient avoir la permiſſion du prince. Il défendit de toucher de l'argent pour la réception des moines, d'enterrer dans les égliſes,

d'exercer aucune divination, & même les ſorts des ſaints, de faire l'aumône aux mendians qui peuvent travailler : chaque canton devoit nourrir ſes pauvres ; & la mendicité, l'opprobre des nations polies, fut ſagement interdite.

Par un capitulaire de Thionville, Charlemagne ordonne à tous ſes ſujets l'obéiſſance aux ſupérieurs eccléſiaſtiques, tant du premier que du ſecond ordre, *dans les choſes ſpirituelles concernant le bien de l'égliſe.* Les limites des deux puiſſances paroiſſoient déterminées. Mais un autre capitulaire du même prince porte en ſubſtance : « Quiconque ayant un » procès, en quelque état de cauſe » que ce ſoit, aura choiſi le jugement » de l'évêque, lui ſera auſſi-tôt ren» voyé, nonobſtant l'oppoſition de » la partie adverſe, & le jugement » de l'évêque ſera exécuté ſans appel. » Le témoignage d'un ſeul évêque » ſera reçu par tous les juges, & l'on » n'en recevra point d'autre dans la » même affaire ». Il tira cette loi du code Théodoſien, où les meilleurs critiques la croient ſuppoſée. Que Charlemagne ait mis des évêques à

Capitula en faveur clergé.

la tête de ſes envoyés royaux ; qu'il les ait aſſociés aux comtes pour faire rendre la juſtice : on ne doit pas s'en étonner, puiſqu'en général ils étoient plus éclairés & plus intégres que les ſeigneurs ; mais d'étendre ſi loin le pouvoir épiſcopal, & de lui ſoumettre les jugemens, c'étoit expoſer les évêques à ſe croire les maîtres de la monarchie, & les juges de leur propre ſouverain. On les verra bientôt agir comme tels.

Fauſſes décrétales.

Les fauſſes décrétales qui commençoient à ſe répandre, & qu'on a regardées juſqu'au dernier ſiecle comme des regles inviolables, préparoient ſourdement la plus funeſte révolution. C'eſt un recueil de décrets auparavant inconnus, attribués à une foule d'anciens papes juſqu'à Sirice mort en 398. Le but de l'impoſture, étoit d'accroître l'autorité du pontife romain, en l'établiſſant juge par appel de preſque toutes les cauſes, en défendant même tout concile provincial ſans ſa permiſſion, &c, & d'aſſurer l'impunité aux évêques coupables, en rendant les accuſations contre eux également difficiles & inutiles. Impoſture groſſiere & ſacri-

lége, dont l'auteur, quel qu'il ſoit, empoiſonne toutes les ſources de la légiſlation.

Charlemagne, pour inſpirer au clergé l'amour de l'étude, invita les évêques à écrire ſur les devoirs du chriſtianiſme. En 813, il aſſembla cinq conciles à la fois pour réformer les abus. Dans les actes de celui d'Arles, on lit ces paroles remarquables: *Voilà les articles de réforme qu'on doit préſenter à l'empereur : nous le prions, ſi quelque choſe y manque, de l'ajouter ; ſi quelque choſe ne convient pas, de le corriger ; & s'il y a des réglemens ſages, de les faire exécuter.* Un des canons de ces conciles ordonne à chaque évêque de faire tous les ans la viſite de ſon dioceſe ; un autre canon ordonne de payer la dixme, même *de ſon propre travail.* (Le concile de Troſli dans le dioceſe de Soiſſons y obligea en 909 le ſoldat & l'artiſan. *L'induſtrie qui vous fait vivre appartient à Dieu*, dit-il ; *vous lui en devez donc la dixme.*) On ne penſoit guere aux beſoins du peuple.

Autorité du roi dans les affaires eccléſiaſtiques.

On remarque ſous ce regne les premieres loix ſomptuaires, pour régler le prix des étoffes & l'habillement

Loix ſomptuaires. Commerce. Foires, &

convenable aux particuliers ſelon leur état. Ces loix parurent néceſſaires autant par le défaut de commerce que par la confuſion que le luxe introduit dans la ſociété. Tout le négoce ſe faiſoit preſque dans les marchés publics. L'établiſſement des foires attiroit en certains temps des marchandiſes étrangeres; mais ce grand commerce qui enrichit une nation, ne pouvoit être connu. Il ſuppoſe un peuple nombreux raſſemblé au ſein de grandes villes. Tout étoit diſperſé. La nobleſſe, ou ſuivoit la cour, ou ſe tenoit dans ſes terres; les ſerfs, dont nous parlerons bientôt, ne pouvoient quitter la maiſon de leurs maîtres, ou le lieu de leur naiſſance; la campagne étoit le ſéjour des moines; les eccléſiaſtiques & les ouvriers étoient preſque les ſeuls habitans des villes. Ce n'eſt que par des progrès lens & difficiles que les arts & le commerce pouvoient parvenir à un état floriſſant.

Monnoies. Charlemagne établit l'uſage de compter par livres, ſous & deniers, à-peu-près comme nous faiſons aujourd'hui, avec cette différence que la livre étoit non-ſeulement numérai-

re, mais réelle ; c'eſt-à-dire, qu'une livre de compte étoit réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces. La valeur numéraire des monnoies eſt ſi prodigieuſement changée, que la livre valant alors douze onces d'argent, ne vaut plus en France que vingt ſous de cuivre. Ainſi, comme le remarque M. de Voltaire, une communauté qui, du temps de Charlemagne, auroit dû cent vingt livres, s'acquitteroit aujourd'hui par un écu de ſix francs. L'évaluation des monnoies, même des ſiecles poſtérieurs, eſt extrêmement difficile. Des écrivains célebres s'y ſont quelquefois trompés. J'obſerverai ſeulement que la quantité d'eſpeces circulantes étoit environ huit fois moindre qu'aujourd'hui, ſelon M. de Voltaire. (*Voy. le Blanc ſur les monnoies, & le Journal des Sav. Févr.* 1769.

Duel en juſtice.

Les loix barbares avoient permis le duel pour ſuppléer aux preuves judiciaires. Cette coutume des Bourguignons étoit devenue générale. Non ſeulement les plaideurs, mais les témoins, les juges mêmes ſe voyoient forcés de ſoutenir les armes à la main leur droit, leur témoigna-

ge, ou leur jugement. Des pratiques religieuſes précédoient le combat; on prenoit des précautions infinies pour que les armes ne fuſſent pas enchantées; on comptoit enſuite ſur un miracle qui empêcheroit infailliblement l'injuſtice d'avoir le deſſus. Le plus fort & le plus adroit étoit donc cenſé le plus honnête homme. Cette maniere d'accuſer, ou de ſe défendre en juſtice, s'étendoit aux eccléſiaſtiques même & aux moines. Ils donnoient un homme qui ſe battoit à leur place. Une conſtitution de Charlemagne ordonne que dans ces combats on ſe ſerve de bâtons, ſans doute pour épargner le ſang. Louis le Débonnaire laiſſa le choix du bâton ou des armes. Dans la ſuite il n'y eut que les ſerfs qui combattiſſent avec le bâton. (*Voyez l'eſprit des Loix.*)

Langue romance. Le latin ceſſa au neuvieme ſiecle d'être la langue vulgaire. Il ſe forma un jargon mêlé de franc & de mauvais latin, qu'on appela langue *Romance*, & qui eſt devenu la langue françoiſe. Combien n'a-t-il pas fallu de ſiecles pour la rendre ſupportable? Mais il n'a fallu qu'un petit nombre d'excellens écrivains ſous Louis XIV,

pour en faire la principale langue de l'Europe.

LOUIS I.

Surnommé LE DÉBONNAIRE.

CE regne nous offre un tableau frappant des malheurs auxquels eſt expoſé un prince foible, ſcrupuleux, qui néglige les devoirs du trône pour les pratiques du cloître, & qui ne ſait pas diſtinguer les véritables droits de l'égliſe d'avec les injuſtes prétentions de quelques-uns de ſes miniſtres. Louis, étant roi d'Aquitaine ſous Charlemagne ſon pere, s'étoit montré vaillant, généreux, plein de zele & de clémence. Mais ſa molle douceur l'avoit déja rendu le jouet des courtiſans, & ſa dévotion trop peu éclairée lui avoit inſpiré l'envie de ſe faire moine, comme tant d'autres princes de ces temps-là. Les conſeils de Charlemagne lui apprirent à régner. Dès qu'il fut privé de ce guide, il s'égara. Sa premiere faute fut de diſgracier deux freres qui avoient la confiance de ſon prédéceſſeur, Adalard abbé de Corbie, & le fameux

814. Dévotion & foibleſſe de Louis.

comte Vala, qui devint ſon ennemi ſous l'habit de moine. Il en fit bientôt une plus grande, en partageant le royaume à ſes fils, & s'aſſociant un collegue à l'empire.

817. Louis partage imprudemment le royaume.

Charlemagne avoit donné l'exemple d'une pareille démarche, nullement dangereuſe alors, parce qu'il ſavoit ſe faire obéir. Encore n'avoit-il nommé un de ſes enfans empereur, qu'après la mort des deux autres, dans un temps où la jalouſie n'étoit plus à craindre. L'événement juſtifia ſa conduite. Celle de Louis au contraire eut les ſuites malheureuſes qu'on devoit attendre. Il aſſembla un parlement à Aix-la-Chapelle, & déclara qu'il aſſocioit à l'empire Lothaire ſon fils ainé; qu'il faiſoit roi d'Aquitaine Pepin, ſon ſecond fils; & Louis le cadet, roi de Baviere. L'empereur, en affoibliſſant ſon autorité, ne faiſoit que des ingrats : il s'attiroit de plus un ennemi, dont la révolte, quoique punie rigoureuſement, fut le germe de tous les malheurs.

818. Révolte de Bernard, roi d'Italie.

Bernard, roi d'Italie, avoit des prétentions à l'empire, parce que ſon pere étoit l'aîné de Louis le Débonnaire. Irrité d'une aſſociation contrai-

re à ſes vues, & excité par quelques évêques mécontens, il leva une armée contre l'empereur ſon oncle. C'étoit un vaſſal révolté digne d'un châtiment ſévere. Ceux mêmes qui l'avoient pouſſé à la révolte le trahirent; ſes troupes l'abandonnerent ſans combat; il vint ſe jetter aux pieds de Louis, & implora ſa clémence. Il fut jugé, condamné à mort. L'empereur, pour toute grace, lui fait crever les yeux, auſſi bien qu'à ſes complices, excepté les évêques dont il reſpecta le caractere. Le malheureux Bernard en mourut, & le royaume d'Italie ſe trouva réuni à la couronne.

Scrupules & foibleſſe de l'empereur.

Quoique Louis n'eût pas voulu lui-même juger les coupables, quoiqu'il eût commué la peine de mort décernée contre ſon neveu évidemment criminel, les moines & les prélats par leſquels il ſe gouvernoit lui inſpirerent de violens remords. Ils ſentoient combien la religion pouvoit leur donner d'empire ſur un eſprit foible qui n'en connoiſſoit pas l'eſprit. Sa conſcience troublée ſe livroit à leurs ſuggeſtions. Tout occupé du chant des pſeaumes & de pieuſes lectures, il nourriſſoit un ſcrupule rongeur qui lui

fit oublier enfin ce qu'il devoit à ſon rang & aux intérêts de la couronne. Il convoque une aſſemblée générale ; il s'accuſe non-ſeulement de la mort de Bernard, comme ſi ce prince avoit été innocent, mais de la diſgrace de quelques particuliers, & de la retraite forcée de trois fils naturels de Charlemagne qu'il avoit relégués dans un cloître. Il envoie demander pardon à ces derniers ; il prie les évêques de l'admettre à la pénitence publique. Une démarche ſi haſardeuſe parut ne produire alors que de bons effets. Le peuple en fut édifié, les évêques y applaudirent. Le zele de Louis pour la réforme du clergé avoit excité leur haine ; mais ils triomphoient de voir leur autorité s'accroître par la foibleſſe du prince.

Les papes abuſent de ſa foibleſſe.

Les papes s'en étoient déja prévalu. Etienne V s'étoit mis en poſſeſſion du pontificat, ſans attendre ſon agrément. Après lui avoir fait prêter par les Romains le ſerment de fidélité, il étoit venu en France, & avoit vu l'empereur ſe proſterner humblement à ſes pieds, au lieu qu'Adrien s'étoit mis aux pieds de Charlemagne. Paſcal I, ſucceſſeur d'Etienne, n'a-

voit pas reſpecté davantage le droit de l'empereur de confirmer ſon élection. Eugene II ayant ſuivi cet exemple, Lothaire aſſocié à l'empire s'en plaignit hautement, & rétablit l'ancienne coutume d'envoyer à Rome des officiers (*Miſſi dominici*) chargés de l'inſpection ſur les affaires publiques. Du reſte, Eugene ſe conduiſit à l'égard de la France, dans une circonſtance fort délicate, avec les mêmes tempéramens qu'Adrien I. La diſpute des images ſe réveilla; les évêques aſſemblés à Paris condamnerent le culte que leur rendoient les autres égliſes. Eugene ne condamna ni les évêques ni leurs écrits injurieux, il n'ordonna point de recevoir le concile de Nicée; il étouffa la querelle par ſa modération & ſa prudence; unique moyen peut-être d'éviter un ſchiſme.

Nouvelle oppoſition au concile de Nicée.

Cependant Louis couroit aveuglément à ſa perte. Judith de Baviere, ſa ſeconde femme, princeſſe intrigante, ambitieuſe & d'une réputation équivoque, lui avoit donné un fils nommé Charles, que le partage fait entre les enfans du premier lit ſembloit exclure de la ſucceſſion. Elle

830. Révolte contre Louis le Débonnaire.

perſuada à l'empereur de lui aſſurer un ſort digne de ſa naiſſance ; elle vient à bout d'y faire conſentir Lothaire, le ſeul qui eût grand intérêt à s'y oppoſer. L'empire eſt démembré en faveur de Charles dans les conjonctures les plus critiques. Une foule de mécontens ſaiſiſſent cette occaſion pour éclater. Le célebre Vala, devenu abbé de Corbie, autrefois puiſſant à la cour de Charlemagne, révéré comme un ſaint, & capable de tout entreprendre, fait publiquement à l'empereur des reproches amers & offenſans. Louis les reçoit avec l'humilité que Vala devoit avoir. Comme pour s'avillir davantage, il aſſemble quatre conciles, & ſoumet à leur examen tout ce qu'il pourroit y avoir à réformer, même dans ſa perſonne. L'audace des ſujets ainſi excitée ne connoît plus de bornes. Vala, dont le crédit égaloit la réputation trop impoſante, ſe déclare, ſous prétexte de zele, pour le parti des mécontens ; pluſieurs évêques diſtingués ſe joignent à lui, on échauffe les peuples par des récits de prodiges incroyables, par des invectives contre Judith accuſée d'avoir un mauvais

L'abbé Vala chef des rebelles.

commerce avec Bernard comte de Barcelone, miniſtre de ſon époux, on porte enfin les trois princes, que le nouveau partage avoit léſés, à ſe révolter contre leur pere.

Ne ſe ſentant point aſſez fort contre tant d'ennemis, il s'abaiſſe de nouveau juſqu'à conſentir que ſa femme ſoit enfermée, juſqu'à promettre que, ſi on lui laiſſe la couronne, il ſe gouvernera par les conſeils de ſes ſujets. Sa foibleſſe le rendit plus mépriſable. Il fut obligé de ſe mettre à la merci des rebelles qui l'auroient détrôné ſolemnellement, ſi par le moyen d'un moine adroit, il n'eût pas détaché le roi d'Aquitaine & de Baviere du parti de Lothaire. Celui-ci obtint ſa grace comme les autres, mais le mépris de l'autorité étoit devenu un mal incurable. Louis s'humilie.

Les troubles recommencerent bientôt. Louis, en rappellant à la cour l'impératrice Judith, s'impoſa en quelque ſorte la néceſſité de ſervir ſa haine & ſa vengeance. Elle fit exiler Vala, ôter à Lothaire la qualité d'empereur, déshériter en faveur de ſon fils le roi d'Aquitaine Pepin, coupable d'une ſeconde révolte. Ces Nouvelle révolte.

coups d'éclat ne pouvoient que ſoulever les eſprits contre un prince regardé comme imbécille. Les trois freres ſe liguerent de nouveau. Lothaire perſuada au pape Grégoire IV de ſe déclarer pour eux dans une cauſe où ils outrageoient la nature. Ce pontife ſe rendit au camp des rebelles, publiant qu'il alloit rétablir la paix. En vain l'empereur ordonna au fameux Agobard archevêque de Lyon, de venir l'aider de ſes conſeils. Il n'obéit point ſous prétexte qu'il falloit obéir au pape.

Le pape au camp des rebelles.

D'autres prélats plus fideles écrivirent à Grégoire une lettre pleine de force, pour lui rappeller le ſerment qu'il avoit prêté à l'empereur, & lui déclarer que s'il venoit dans le deſſein de l'excommunier, il s'en retourneroit excommunié lui-même. La réponſe du pape reſpire un ton de hauteur inconnu dans la primitive égliſe. Il ſe plaint que les prélats lui donnent le nom de *frere* au lieu de celui de pape; il dit expreſſément que ſes ordres doivent l'emporter ſur ceux de l'empereur. Vala & les autres l'avoient convaincu par une compilation de paſſages, qu'il avoit droit

Des prélats fideles menacent le pape.

de

de juger de tout ſans pouvoir être jugé de perſonne. Il ne reſtoit à Louis que la voie des armes.

Les deux armées étoient en Alſace, prêtes à en venir aux mains. Les rebelles conſentent par politique que Grégoire aille traiter avec l'empereur. Pendant les conférences, on débauche les troupes de ce prince. Abandonné & trahi, il va ſe livrer à ſes enfans. *Dans l'état où m'a réduit mon malheur*, leur dit-il avec aſſez de fermeté, *je crains peu pour moi ; mais puis-je eſpérer que vous ferez pour l'impératrice & pour votre frere, ce que vous m'avez tant de fois promis ? Souvenez-vous du moins de ce que vous devez à leur rang & à leur naiſſance.* Les promeſſes ne coûtent rien aux parjures. Ils prodiguerent de belles paroles, & finirent par exiler l'impératrice, par dépoſer l'empereur, & par donner l'empire à Lothaire. Le pape, qui ne prévoyoit pas ſans doute que les choſes puſſent aller ſi loin, reprit le chemin de Rome, honteux d'avoir ſervi d'inſtrument à la perfidie. 833. L'empereur trahi & dépoſé.

Voici le premier exemple dans notre hiſtoire d'une entrepriſe éclatan- Cauſes de la révolte du clergé.

te du clergé contre les droits de la couronne, & contre la perſonne des ſouverains. En accordant aux prélats trop de pouvoir & trop de richeſſes, en ſouffrant qu'ils devinſſent arbitres du gouvernement, & en quelque ſorte les maîtres du peuple, les princes leur avoient fourni des armes contre eux. Cet inconvénient tenoit à la nature des choſes humaines. On a vu, dans preſque toutes les nations, le corps ſacerdotal faire la loi aux ſouverains & aux états, quand une légiſlation éclairée ne lui a pas fixé des limites; & employer ſon crédit, tantôt au maintien des mœurs, ce qui le rendoit vraiment reſpectable, tantôt à l'accroiſſement de ſon pouvoir, ce qui le rendoit alors dangereux. Les hommes vertueux ſont rares & ſouvent cachés: les autres, moins occupés de leurs devoirs que de l'envie de s'agrandir, ne négligent guere les occaſions d'étendre leur autorité & leur fortune. Une hardieſſe heureuſe les conduit à une plus grande; rien n'eſt ſi facile que de trouver des prétextes pour colorer l'injuſtice, dans les temps où l'ignorance obſcurcit toute vérité. Enfin la religion même

ſervit de voile à des attentats qu'elle réprouve. C'eſt ce que l'on verra trop ſouvent dans la ſuite de nos annales. Le ſcandale ne peut ſe diſſimuler : il faut en tirer du moins des leçons utiles.

L'empereur ſoumis à la pénitence publique.

La puiſſance de Lothaire ne paroiſſoit pas encore bien affermie. Des évêques propoſerent un parti digne de ſon ambition. Ce fut de ſoumettre l'empereur à la pénitence publique pour toute ſa vie : moyen infaillible ſelon eux, pour ne lui laiſſer aucune eſpérance de retour, parce que les canons défendoient aux pénitens de porter les armes, & de ſe mêler d'affaires civiles. On oublioit ſans doute, où l'on ignoroit que Théodoſe pénitent n'avoit pas ceſſé d'être empereur. Ce projet fut ſuivi. Dans une aſſemblée de prélats & de ſeigneurs, Ebbon, évêque de Reims, homme ſans mœurs & ſans naiſſance que Louis avoit élevé au plus haut rang, déclame en furieux contre lui, & préſente un mémoire d'accuſations ou, entre autres choſes, on lui reprochoit d'avoir exilé des gens d'égliſe, d'avoir fait marcher des troupes pendant le carême, & d'avoir enga-

Accuſations contre lui.

gé les peuples à combattre contre ſes fils ; c'eſt-à-dire, d'avoir voulu réprimer des enfans rebelles. Sur ces accuſations, l'empereur, ſans être entendu, eſt condamné à la pénitence publique pour le reſte de ſes jours. On va lui notifier la ſentence. On lui fait confeſſer ſes prétendus crimes. Il ſe ſoumet, embraſſe Lothaire, ſe proſterne ſur un cilice aux pieds de l'autel, jette ſon baudrier & ſon épée, prend un ſac de pénitent, & ſe laiſſe conduire en cérémonie dans une petite cellule qu'on lui donne pour demeure. Tel fut le fruit de l'aveugle ſoumiſſion qu'il avoit toujours conſervée envers des hommes qui abuſoient de leur miniſtere. Les évêques ſeroient demeurés ſujets, s'il avoit ſu être prince.

834. L'empereur rétabli.

L'inconſtance du peuple toujours prêt à paſſer de la fureur au repentir, l'indignation d'un grand nombre de ſeigneurs irrités de l'aviliſſement du ſouverain, les remords & l'intérêt des rois d'Aquitaine & de Baviere, auſſi jaloux de leur frere que choqués de ſa hauteur indiſcrete ; tout concourut à une rapide révolution. Les deux rois prirent les armes contre Lothaire. Il

ſoutint quelque temps ſa révolte ; mais ſur le point d'être accablé, il ſe rendit aux invitations de l'empereur que les évêques avoient remis ſur le trône, & qui n'avoit rien perdu de ſa bonté naturelle. Il vint lui demander grace. Louis, non content de pardonner, lui rendit le royaume d'Italie, avec défenſe d'en ſortir ſans permiſſion.

Procès d évêques.

Dans une aſſemblée de Thionville, l'empereur porte ſa plainte contre les évêques les plus coupables. Ils ſont cités. Agobard refuſe juſqu'à trois fois de comparoître. On le dépoſe, & il ſe retire en Italie où la plupart des autres avoient déja cherché un aſyle. Ebbon, qui étoit priſonnier, fait une confeſſion ſecrete à trois prélats, leur donne ſa démiſſion par écrit *pour le ſalut de ſon ame.* L'acte eſt reçu, & le concile prononce en ces termes : *Selon votre confeſſion quittez le miniſtere.* Ainſi un ſcélérat que le caractere épiſcopal rendoit encore plus odieux, ne ſubit pas même la honte d'une procédure juridique.

Nouvel guerre civil

L'ambitieuſe Judith rétablie comme auparavant, ſacrifiant toujours à la fortune de ſon fils les intérêts d'un

époux crédule, fit déclarer roi de Neuſtrie le jeune Charles au préjudice des aînés. Pepin, roi d'Aquitaine, mourut alors. Elle obtint un nouveau partage entre Charles & Lothaire. Le dernier eut d'autant moins de peine à s'y prêter, qu'il avoit moins d'eſpérances depuis ſa révolte. Par-là on provoquoit le roi de Baviere, pour qui l'autorité paternelle n'étoit rien au prix de la grandeur. Il ne balança point à recommencer la guerre civile. L'empereur marcha contre lui, & diſſipa les rebelles. Mais la fatigue, le chagrin, la frayeur que lui cauſa une éclipſe de ſoleil, le firent tomber dans une maladie de langueur dont il mourut à l'âge de ſoixante-un ans, après avoir déſigné Lothaire pour ſon ſucceſſeur à l'empire. Il s'écria en mourant : *Je pardonne à Louis, mais qu'il ſache qu'il m'a donné la mort.*

840. Mort de l'empereur.

Défauts de Louis le Débonnaire.

Avec une valeur éprouvée, un naturel bienfaiſant, une douceur inouie qui ne ſe démentit qu'une ſeule fois, une capacité même peu commune alors, car il entendoit le grec & parloit latin, Louis le Débonnaire fut le jouet de tout le monde. C'eſt que ſes meilleures qualités devinrent mau-

vaiſes par excès, & qu'il n'eut point aſſez de force d'eſprit pour connoître ſes droits, ceux de l'égliſe, les véritables devoirs du chrétien, & la façon de les allier à ceux du monarque. » Le zele apparent de Charlemagne » pour la religion, dit M. Hénault, » avoit fortifié ſa puiſſance; la dévo» tion mal entendue de Louis le Dé» bonnaire le dégrada. « Ses malheurs apprennent qu'il doit y avoir des bornes en tout, & dans l'exercice de la piété, & dans l'attachement pour une épouſe, & dans la tendreſſe pour des enfans, & dans la bonté pour des ſujets. Paſſer les bornes n'eſt pas vertu, mais extravagance ou foibleſſe.

Au commencement de ſon regne, Louis avoit rétabli la liberté des élections canoniques, mais il avoit défendu aux clercs d'accepter des donations au préjudice des enfans & des proches parens. Il fit compoſer une regle pour les chanoines & les chanoineſſes, dont l'établiſſement étoit nouveau. Il ajouta quelques obſervances à la regle de S. Benoit, que Charlemagne avoit rendue commune à tous les monaſteres d'hommes. Enfin il entreprit la réforme des moines & Etat du clergé.

du clergé ; mais ſon zele ſans autorité & ſans prudence, n'étoit propre qu'à exciter la révolte. Ce fut une des cauſes de ſes malheurs. On reprochoit à l'abbé Alcuin d'avoir ſeul plus de vingt mille eſclaves. Les évêques étoient pour la plupart de grands ſeigneurs, poſſédant de vaſtes domaines, ayant des vaſſaux, gouvernant l'eſprit des peuples, employés à la cour dont ils contractoient les mœurs, trop riches & trop puiſſans pour ſe garantir, ſans une vertu extraordinaire, des foibleſſes de l'humanité. Ils portoient des étoffes précieuſes, un baudrier & des éperons comme les gens de la guerre, des coutelas garnis de pierreries pendant à des ceintures dorées. Pluſieurs quitterent malgré eux cette parure, mais ne pardonnerent pas au prince réformateur. Agobard honoré comme ſaint dans ſon égliſe, Vala & quelques autres, dont on loue les mœurs exemplaires, en étoient plus propres à inſpirer les faux ſentimens qu'on érigeoit en principes. Ils croyoient uſer des droits de l'égliſe, quand ils outrageoient la majeſté royale. Un principe erronné en matiere de religion entraîne des con-

ſéquences infinies. La ſoumiſſion aux princes étoit un des premiers devoirs du chriſtianiſme ; mais dès qu'on eut imaginé que l'autorité eccléſiaſtique s'étendoit ſur le temporel des princes, pluſieurs ſe firent un devoir de ſoutenir cette chimere, & le zele aveugle devint une ſource de révoltes.

Il ne faut que jetter un coup d'œil ſur les actes du concile de Paris, en 829, pour voir combien l'opinion avoit changé en peu de temps les maximes. On y trouve une compilation informe de paſſages ſur les devoirs des princes. Le concile inſiſte principalement ſur la dignité & la puiſſance épiſcopales ; il met dans la bouche de Conſtantin ces paroles adreſſées aux évêques, & recommande à l'empereur d'inſpirer les mêmes ſentimens à ſes enfans & aux Seigneurs : *Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger, mais vous ne pouvez être jugé par les hommes. Dieu vous a établis ſur tous comme des Dieux ; il ne convient pas que l'homme juge des Dieux ; cela n'appartient qu'à celui dont il eſt écrit : Dieu s'eſt aſſis dans la ſynagogue des Dieux, & il les juge.* Malgré cet étrange diſcours, le con-

Expreſſi ſinguliere ſur la digr épiſcopal

cile fait une réflexion très-ſage qui auroit dû empêcher la confuſion du ſpirituel avec le temporel. *Un des principaux obſtacles au bien*, dit-il, *eſt que depuis long-temps les princes s'ingerent plus qu'ils ne devroient dans les affaires eccléſiaſtiques, & que le clergé, ſoit par cupidité ou par ignorance, s'occupe plus qu'il ne convient des affaires ſéculieres.* Mais puiſqu'aujourd'hui même, il eſt aiſé de confondre des affaires ſi diſparates, trop ſouvent unies par quelque endroit, comment auroit-on ſu alors éviter cet inconvénient?

Epreuves judiciaires.

Parmi les coutumes bizarres & ſuperſtitieuſes de ce temps-là, les *épreuves*, qu'on appelloit le *jugement de Dieu*, méritent une attention particuliere. L'impératrice Judith, pour ſe juſtifier des crimes dont ſes ennemis l'accuſoient, jura qu'elle étoit innocente, & offrit même de ſubir l'épreuve du feu. Tels étoient alors les moyens de ſe laver d'une accuſation. On commençoit par le ſerment; ſi les juges n'y déféroient point, ils ordonnoient le duel. Reſtoient l'épreuve du fer & celle de l'eau. La premiere conſiſtoit quelquefois à

marcher ſur des ſocs de charrue rougis au feu ; mais ordinairement à manier un fer brûlant qui ſe gardoit avec ſoin dans l'égliſe. On enveloppoit enſuite la main de l'accuſé dans un ſac ; on ſcelloit le ſac. Au bout de trois jours, ſi le patient étoit ſans brûlure, on le renvoyoit abſous ; ſinon, il étoit condamné comme coupable. L'épreuve de l'eau ſervoit ordinairement pour le peuple. Il falloit ou plonger la main ſans ſe brûler dans de l'eau bouillante, où enfoncer dans une cuve d'eau froide, les pieds & les mains liés ; ce qui n'étoit pas ſi difficile. Nous avons vu l'épreuve de la croix. Charlemagne l'avoit ordonnée pour ſes enfans : Louis la ſupprima par un motif de dévotion. L'épreuve de l'Euchariſtie étoit ſur-tout en uſage pour les prêtres & les évêques. Un concile de Worms, du neuvieme ſiecle, veut qu'un prêtre accuſé d'homicide, d'adultere, &c., célebre la meſſe pour ſe juſtifier ; & que ſi un vol a été commis dans quelque abbaye, l'abbé donne la communion à tous les moines, afin de connoître le coupable ; tant les idées ſuperſtitieuſes peuvent avilir les choſes ſaintes.

Ces épreuves étoient accompagnées de cérémonies, de prieres; & l'on croyoit fermement que Dieu feroit un miracle plutôt que de permettre une injuſtice. Pluſieurs faits réputés alors miracles, qui ſeroient aujourd'hui de ſimples tours de charlatans, confirmoient cette opinion abſurde. La juſtice étoit donc en quelque ſorte une injuſtice perpétuelle. Les coupables, ordinairement plus hardis, plus induſtrieux que les innocens, avoient preſque tout l'avantage. Un tel abus dans les loix, dans les choſes les plus eſſentielles à la ſociété, les plus à la portée du ſens commun, ne laiſſe aucun doute ſur les maux affreux que devoit produire la ſuperſtition jointe à une ſtupide ignorance. Les épreuves ne furent proſcrites qu'au treizieme ſiecle.

CHARLES II,

ſurnommé LE CHAUVE.

840. Diviſions funeſtes.

TROIS fils armés contre leur pere venoient de déchirer le vaſte empire de Charlemagne. Trois freres diviſés entre eux acheverent de l'af-

foiblir. Les diſſentions domeſtiques, en faiſant immoler à l'intérêt les ſentimens de la nature, mettent le trouble & la haine dans les familles particulieres; mais parmi les princes, elles cauſent ſouvent la déſolation & la ruine des états.

Charles le Chauve, ce fils de l'impératrice Judith ſi favoriſé ſous le dernier regne, avoit eu en partage la Neuſtrie & l'Aquitaine; Louis de Baviere poſſédoit la Germanie: l'un & l'autre expoſés aux entrepriſes de l'ambitieux Lothaire auſſi mauvais frere que fils dénaturé, qui rétablit le traître Ebbon dans le ſiege de Reims. Réſolu d'envahir leurs domaines, il commença par l'intrigue, & employa bientôt la force. Les deux rois s'unirent contre l'empereur. La ſanglante bataille de Fontenai en Bourgogne prouve l'acharnement des partis. Cent mille hommes, dit-on, y furent tués, Lothaire vaincu trouva des reſſources dans ſa politique. Les Saxons du temps de Charlemagne ne s'étoient pas convertis ſincérement; car la violence peut faire des hypocrites, & non des chrétiens. Pour s'attacher les reſtes de cette nation, il leur offrit une entiere

Guerre civile entre les freres.

Bataille de Fontenai.

Liberté de conſcience pour les Saxons.

liberté de conſcience. La plupart retournerent avec joie au paganiſme, & vinrent en foule groſſir ſon armée. Cependant ſes armes n'en furent pas plus heureuſes. Il fuit encore devant les deux rois. Ceux-ci profitent adroitement de la conjoncture, & renouvellent les manœuvres qu'il avoit pratiquées contre ſon pere.

842. Les évêques diſpoſent de la couronne.

Ayant aſſemblé pluſieurs évêques à Aix-la-Chapelle, ils les prient de déclarer Lothaire indigne de régner. Les prélats, après avoir dépoſé d'un mot le dernier empereur, ne doutoient plus qu'ils ne fuſſent arbitres des couronnes. La déciſion fut unanime. On demanda aux deux princes s'ils vouloient gouverner plus ſagement que Lothaire. Ils le promirent ſans peine. *Recevez donc le royaume par l'autorité de Dieu*, dirent les évêques, *& gouvernez-le ſelon ſa volonté. Nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Lothaire, qui ſavoit ſe plier aux événemens, deſira enfin la paix que ſes freres lui avoient inutilement offerte. Ils firent un nouveau partage. L'Aquitaine, la Neuſtrie, ou la France proprement dite, reſterent à Charles le Chauve; Louis eut toute la Ger-

Nouveau partage de la monarchie.

manie, d'où lui vint le ſurnom de Germanique; Lothaire, outre l'Italie, Rome & le titre d'empereur, eut la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les pays enclavés entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuſe & l'Eſcaut.

Ces guerres civiles livroient la nation aux inſultes de ſes ennemis & aux entrepriſes des ſéditieux. Les Aquitains & les Bretons ſouvent rebelles, les Sarraſins toujours avides de conquêtes, les Normans ſur-tout en profiterent. Ce peuple ſauvage que Charlemagne avoit eu peine à contenir, fit pluſieurs courſes dans l'intérieur du royaume, brûlant, ſaccageant, pillant & les campagnes & les villes. Ils n'épargnoient que les enfans pour en faire des pirates. Chargés d'un butin immenſe, ils alloient le vendre ſur les côtes, & revenoient bientôt avec une nouvelle fureur. Rouen, Paris, ne purent leur échapper. Charles le Chauve leur donna ſept mille livres peſant d'argent, à condition qu'ils ſortiroient du royaume. Ils jurerent ſur leurs Dieux & par leurs armes de n'y rentrer jamais que pour le défendre. Mais un ſerment

Irruption Normans.

844. Traités honteux avec Normans.

avoit réglé qu'aucun vaſſal du roi ne ſeroit plus obligé de le ſuivre que dans les guerres générales, quand il faudroit défendre l'état contre une invaſion étrangere. Le but de cet article étoit de maintenir l'union entre les trois princes; mais ils s'expoſoient à la déſobéiſſance de leurs vaſſaux. On avoit réglé auſſi que tout homme libre pourroit choiſir du roi ou de ſes vaſſaux, qui il voudroit pour ſeigneur. Réglement funeſte par ſes conſéquences. La plupart aimerent mieux dépendre immédiatement des ſeigneurs que du ſouverain; & les vaſſeaux acquérant une foule de ſujets, devinrent très-redoutables à leur maître. Le gouvernement féodal, comme nous le verrons, engloutit bientôt le pouvoir ſuprême.

Diviſions entre les ſeigneurs & les évêques.

Charles le Chauve n'étoit ni plus heureux ni plus prudent que Louis le Débonnaire. Depuis long-temps les évêques & les ſeigneurs lui cauſoient de vives inquiétudes. Ils ſe diſputoient mutuellement une puiſſance qui tendoit à ruiner la ſienne. Ceux-là demandoient avec chaleur la reſtitution des biens eccléſiaſtiques: ceux-ci vouloient dominer ſur les évêques,

qu'ils repréſentoient comme les ennemis de la patrie & de la couronne ; ils vouloient ſur-tout conſerver des biens qu'ils prétendoient néceſſaires à leur ſubſiſtance. Le roi, dans l'aſſemblée générale d'Epernai, (en 846) favoriſa les ſeigneurs, qui n'en furent pas moins entreprenans, & rejetta les demandes des évêques qui n'en devinrent que plus hardis.

Parlement d'Epernai,

L'objet de cette aſſemblée étoit d'examiner les canons des derniers conciles, dont le clergé demandoit la confirmation. On ne daigna pas y admettre les évêques. On réduiſit à un petit nombre d'articles tant de réglemens qu'on mépriſoit ; on laiſſa ſubſiſter ceux qui réprimoient les clercs & les moines ; on rejetta ceux qui pouvoient gêner le prince & les grands ; on proteſta de n'obſerver que les articles reçus. Jamais, ſelon un auteur du temps, les évêques n'éprouverent un tel affront ſous des princes chrétiens. Parmi les réglemens d'Epernai, celui-ci eſt digne d'attention. Défenſe d'excommunier aucun pécheur, ſans l'avoir averti, ſelon l'évangile, de faire pénitence : s'il n'obéit pas, l'évêque doit s'adreſſer au

Aſſemblée d'Epernai, contraire au clergé.

roi & à ſes officiers pour contraindre le coupable ; & s'il refuſe encore, il le retranchera de l'égliſe. Cette loi, propre à reſtreindre l'abus qu'on faiſoit des cenſures, fut renouvellée à Coblentz en 860, mais avec peu de fruit.

858. Le roi détrôné.

Des impôts exceſſifs, des vexations de toute eſpece, jointes aux révoltes de l'Aquitaine & aux incurſions des Normans, rendirent le gouvernement ſi odieux, qu'il ſe forma une conſpiration preſque générale pour détrôner Charles le Chauve. On invite le roi de Germanie à venir s'emparer de ſa couronne. Ce mauvais frere arrive avec une armée nombreuſe. Il eſt reçu par Vénilon archevêque de Sens, l'un des principaux conjurés. En vain Hincmar de Reims & d'autres prélats s'oppoſent à cette uſurpation : la cabale l'emporte. Une aſſemblée d'évêques, préſidée par Vénilon, délie les ſujets du ſerment de fidélité, & donne la France à l'uſurpateur. Charles étoit occupé en Aquitaine. Il revient ſur ſes pas ; on débauche ſes troupes ; on le réduit à prendre la fuite. Heureuſement le roi de Germanie eut l'imprudence de renvoyer une

partie de ſon armée. Son frere profita de cette faute. Il ſe montra, l'ennemi diſparut.

Mais l'autorité une fois avilie ſe releve difficilement. Au lieu de parler en maître, le foible monarque, dans un manifeſte, publié contre l'archevêque de Sens, s'exprima ainſi : *Je ne devois pas être dépoſé, avant que d'être jugé par les évêques qui m'ont donné l'onction royale : ils ſont les trônes de Dieu ; & j'ai toujours été ſoumis, comme je ſuis prêt encore à me ſoumettre à leur correction.* Se reconnoître juſticiable du clergé, n'étoit-ce pas le rendre maître de la couronne.

Le roi ſe reconnoît juſticiable du clergé.

Le ſuccès d'une entrepriſe audacieuſe anime à de nouveaux excès. Les évêques de France, après ce triomphe ſur leur ſouverain, gagnés par ſes humiliantes ſoumiſſions, ſe crurent tout permis contre ſon frere le Germanique. Aſſemblés à Metz en concile, ils lui envoyerent dire qu'il étoit excommunié, & qu'il eût à ſe ſoumettre, pour être abſous, aux conditions qu'on lui preſcrivoit : comme ſi leur juridiction avoit pu s'étendre ſur un roi de Germanie. Louis ſe contenta de répondre foiblement, qu'il ne

Entrepriſe des évêques de France contre le roi de Germanie

pouvoit prendre ſon parti ſans conſulter les prélats de ſon royaume. Ainſi de degré en degré on étoit parvenu au ſyſtême d'une autorité ſans bornes ; effet naturel de l'ambition, qui, dans les états même les plus ſaints, cherche à franchir toutes les barrieres, ſi les loix n'ont pas la force de la contenir.

Préjugé des évêques contre le ſerment de fidélité.

Telles étoient alors les idées des évêques ſur les droits de l'épiſcopat, qu'en ſe reconnoiſſant ſujets du roi, ils ne croyoient pas lui devoir le ſerment de fidélité. Dans une aſſemblée des provinces de Rouen & de Reims, ils avoient écrit en ces termes à Louis le Germanique : *Nous autres évêques, nous ne ſommes pas des ſéculiers qui puiſſions nous rendre vaſſaux, & prêter ſerment, contre la défenſe de l'écriture & des canons. Ce ſeroit une abomination que des mains conſacrées par le ſaint chrême.... ſerviſſent à un ſerment, & de même la langue de l'évêque, qui, par la grace de Dieu, eſt la clé du ciel.* La ſcience a banni ces vaines erreurs ; & la ſoumiſſion du clergé n'eſt plus ſuſpecte, depuis qu'il reconnoît les droits légitimes du ſa-

cerdoce, & qu'il eſt le premier à en condamner les abus.

Foibleſſe de Charles.

Une fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre, enlevée par Baudouin ſeigneur de la cour de la France ; ce Baudouin excommunié avec la princeſſe ; le roi conſentant enſuite à leur mariage, & donnant le comté de Flandre au raviſſeur : c'eſt un événement digne de ceux qui ont précédé. Mais le divorce du roi de Lorraine ou d'Auſtraſie occaſionna des ſcenes plus ſingulieres encore & plus mémorables. Lothaire répudia ſa femme Teutberge pour épouſer Valdrade ſa maîtreſſe. Teutberge accuſée d'inceſte ſe juſtifia par l'épreuve de l'eau bouillante qu'un homme ſubit pour elle, & ſe laiſſa bientôt intimider juſqu'à confeſſer le crime. Sur cet aveu involontaire, les évêques, ſelon l'intention du roi, décident qu'il ne doit plus vivre avec la reine ; ils décident dans le concile d'Aix-la-Chapelle qu'il peut épouſer une ſeconde femme. Le mariage de Lothaire & de Valdrade excite le zele du pape Nicolas I, dont la vertu ſe reſſentoit de ſon caractere impérieux & inflexible. Effrayé de ſes manaces, le roi de Lor-

860.

Fameux divorce de Lothaire.

raine promet de ſe ſoumettre à ſon jugement. On voit arriver à Metz deux légats pour juger un monarque François; choſe inouie juſqu'alors. L'argent corrompt ces légats ; ils approuvent tout ; le pape les excommunie & les dépoſe. Une excommunication alloit livrer les états de Lothaire aux rois de France & de Germanie, ſes oncles, bien réſolus d'en profiter. Alors il rappelle Teutberge, & fait ſemblant de quitter Valdrade. Mais bientôt la reine eſt obligée de s'enfuir ; la concubine remonte ſur le trône. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que Lothaire prie Nicolas de lui permettre d'aller à Rome ſe juſtifier, & que le pape le refuſe, à moins que Valdrade ne s'y rende la premiere. Adrien II, plus indulgent que Nicolas, dont la mort prévint de nouveaux orages, conſentit à entendre ce prince, & le reçut à la communion, après lui avoir fait jurer qu'il n'avoit point eu de commerce avec ſa maîtreſſe depuis les dernieres défenſes. Lothaire s'eſtimoit heureux d'avoir acheté la paix par un faux ſerment. Il mourut la même année, ne laiſſant point d'enfans légitimes.

Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine.

869. Adrien II finit l'affaire.

Charles

Charles le Chauve s'empara de la ſucceſſion, & la partagea enſuite avec le roi de Germanie. Elle ſembloit appartenir, en vertu du réglement de Merſen, à l'empereur Louis frere de Lothaire. Il faiſoit la guerre aux Sarraſins, & ne pouvoit ſoutenir ſes droits. Adrien le regardant comme le rempart de l'égliſe, crut devoir épouſer ſa cauſe ; défendit, ſous peine d'excommunication, aux princes, aux évêques & aux ſeigneurs, de rien faire au préjudice de Louis ; déclara même dans une lettre que, ſi Charles le Chauve ne changeoit pas de conduite, il viendroit lui-même en France, & qu'il y feroit ſentir ce que pouvoit l'autorité pontificale.

Le pape veut commander aux rois pour le temporel.

Elle commençoit à devenir trop redoutable aux couronnes. Cependant les menaces du pontife ne ſervirent qu'à irriter la nation. Hincmar archevêque de Reims y répondit avec force, repréſentant au pape l'indécence de ſa conduite, les égards qu'avoient eus ſes prédéceſſeurs même pour les princes païens, la maniere reſpectueuſe dont ils avoient traité Pepin & Charlemagne ; que les rois tiennent leur puiſſance de Dieu ſeul ; que les

Hincmar écrit fortement au pape.

papes doivent s'occuper du gouvernement de l'égliſe, & non de celui des états ; qu'ils ne peuvent être en même temps rois & évêques, &c. « Convient-il à un évêque, ajoute Hincmar, de dire qu'il doit mettre avec » le diable un chrétien qui n'eſt point » incorrigible ; & de le faire, non » pour punir des crimes, mais pour » ôter ou donner un royaume ? Le » pape ne nous perſuadera jamais que » nous ne puiſſions arriver au royaume » des cieux, qu'en recevant le roi qu'il » nous veut donner ſur la terre. »

Conduite odieuſe du pape.

Adrien II, inſenſible à ces ſages remontrances, envoie des légats qui défendent au roi de ſa part de toucher au royaume de Lorraine. Le roi ſe moque de la défenſe. Son fils Carloman diacre, moine, abbé de pluſieurs monaſteres, général d'armée & mauvais ſujet, s'étant révolté contre lui, implore la protection du pape & le pape ſe déclare pour le criminel. Dans une lettre à Charles le Chauve, il le traite de pere dénaturé plus cruel que les bêtes féroces ; il lui ordonne de rendre à Carloman ſon amitié, & de le rétablir dans ſes charges ; car ce n'étoient plus des exhortations, mais

des ordres menaçans, qui venoient de la cour de Rome. Il défend même aux ſeigneurs, ſous peine d'excommunication, de prendre les armes contre le rebelle. Cette démarche fut auſſi vaine que les précédentes. Bientôt Adrien changea de ton, parce qu'il prévit que Charles pourroit devenir empereur. Pour gagner ſes bonnes graces, il lui écrivit des lettres pleines de louanges, & abandonna Carloman qu'il n'auroit pas dû protéger. Le roi lui ôta ſes abbayes, & l'envoya en priſon.

Le ſucceſſeur d'Adrien, Jean VIII, perſuadé que Charles le Chauve étoit, de tous les princes de France, le plus capable de le ſervir, favoriſoit ſes prétentions à l'empire qui alloit être vacant. L'empereur Louis II mouroit d'une maladie de langueur, & n'avoit point d'enfans mâles. Dès qu'il eut expiré, Charles paſſa en Italie; il fut couronné empereur; mais le pape affecta de donner l'empire de ſa propre autorité, & l'empereur parut le recevoir comme un don du pape. Juſqu'alors, ni le conſentement, ni la conſécration des papes, n'avoit paru néceſſaire pour l'élection des empe-

875. Charles le Chauve empereur par l'autorité du pape.

reurs. Ce malheureux penchant qu'ont les hommes à empiéter ſur les droits d'autrui, les entraîna comme les autres à des entrepriſes d'autant plus funeſtes, que la religion rendoit leur autorité plus reſpectable.

Charles veut dépouiller ſes neveux.

Louis le Germanique voulut diſputer l'empire à ſon frere, & mourut en s'y préparant. Il laiſſa trois fils entre leſquels il avoit partagé ſa ſucceſſion. L'empereur voulut uſurper une partie de cette dépouille. Un de ſes neveux, après des négociations inutiles, lui livra bataille, & mit en déroute l'armée Françoiſe. Charles le Chauve ſurvécut peu à ce revers Il mourut empoiſonné, dit-on, par un Juif ſon médecin. Ce prince artificieux, fourbe, méchant, haï des grands & du peuple, généralement mépriſé, qui ne ſut jamais défendre ſes états contre les Normans, & qui voulut toujours conquérir ceux de ſes neveux, qui ſe montra petit dans le bien même qu'il faiſoit, & dénaturé dans le mal que l'ambition lui faiſoit commettre, trouva par ſes largeſſes & par ſa ſoumiſſion au clergé, des écrivains aſſez vils pour lui donner le ſurnom de grand.

877. Mort de Charles II.

Sa mauvaiſe politique cauſa la décadence de la monarchie. Il voulut réprimer les évêques, & s'avoua comptable envers eux de ſes actions. Il voulut s'attacher les grands, & les mit en état de contrebalancer la ſouveraine puiſſance. Outre les réglemens de Merſen, dont nous avons déja parlé, un de ſes capitulaires de 877 porte que les comtés & les fiefs pourront paſſer aux enfans de ceux qui les poſſedent. Il ne prétendoit ſans doute que favoriſer les poſſeſſeurs actuels, ſans faire de ce réglement une loi perpétuelle & abſolue. Mais l'ambition abuſe des avantages qu'on lui accorde. Ces comtés, ces fiefs, amovibles & inaliénables de leur nature, furent ſouſtraits au domaine & à la diſpoſition des rois. De-là naquit un nouveau genre de gouvernement qui n'étoit qu'une déplorable anarchie.

Principes de l'anarchie féodale.

Fiefs devenus héréditaires.

Le regne de Charles le Chauve fut très-fécond en grandes affaires eccléſiaſtiques, dont le détail ſeroit déplacé dans cet ouvrage. Un ſyſtême de domination abſolue, formé peu à peu & par les papes & par les évêques, qu'on avoit vus ſi ſoumis à Charlemagne, nâquit des circonſtances, contre la

Syſtême du clergé entre les couronnes.

papes doivent s'occuper du gouvernement de l'égliſe, & non de celui des états ; qu'ils ne peuvent être en même temps rois & évêques, &c. « Convient-il à un évêque, ajoute Hincmar, de dire qu'il doit mettre avec » le diable un chrétien qui n'eſt point » incorrigible ; & de le faire, non » pour punir des crimes, mais pour » ôter ou donner un royaume ? Le » pape ne nous perſuadera jamais que » nous ne puiſſions arriver au royaume » des cieux, qu'en recevant le roi qu'il » nous veut donner ſur la terre. »

Conduite odieuſe du pape.

Adrien II, inſenſible à ces ſages remontrances, envoie des légats qui défendent au roi de ſa part de toucher au royaume de Lorraine. Le roi ſe moque de la défenſe. Son fils Carloman diacre, moine, abbé de pluſieurs monaſteres, général d'armée & mauvais ſujet, s'étant révolté contre lui, implore la protection du pape & le pape ſe déclare pour le criminel. Dans une lettre à Charles le Chauve, il le traite de pere dénaturé plus cruel que les bêtes féroces ; il lui ordonne de rendre à Carloman ſon amitié, & de le rétablir dans ſes charges ; car ce n'étoient plus des exhortations, mais

avec lui, rebelle au roi, & soutenu par le pape, écrivit pour Charles le Chauve à Adrien II une lettre vigoureuse, où il dit : *Les rois de France ont passé jusqu'à présent, non pour les vidames* (*) *des évêques ; mais pour les seigneurs de la terre. Ne permettez plus qu'on nous envoie de votre part des ordres, des menaces d'anathéme, contraires à l'écriture, à la tradition & aux canons. Tout ce qui est opposé à ces regles est sans force.* Mais ce prélat, aussi fier que savant, aussi prévenu sur bien des objets qu'éclairé sur d'autres, montre clairement dans ses ouvrages qu'en soutenant les libertés de l'église, il lui supposoit des droits incompatibles avec ceux de la couronne. Le raisonnement sur le sacre, que j'ai rapporté, est de sa façon, il seroit facile d'en citer d'autres de même nature.

Subtilités théologiques. Gothescale fustigé.

Tandis que les Normans ravageoient tout, que les factions & l'anarchie faisoient encore de plus grands maux, les évêques se diviserent, & une guerre théologique s'alluma. Hincmar fit cruellement fustiger dans un conci-

(*) Les *Vidames* & les *Avoués* étoient chargés de défendre le temporel des églises.

le, en préſence même du roi, le moine Gotheſcale, théologien entêté, qui croyoit ſoutenir la doctrine de S. Auguſtin ſur la prédeſtination, & qui eut beau déſavouer les conſéquences que lui attribuoient ſes accuſateurs. La manie de creuſer les dogmes, ſi funeſte à l'empire de Conſtantinople, ſe répandoit parmi les François. Le moine Paſcuſe Rutbert ayant exprimé la préſence réelle en termes plus forts qu'on n'avoit coutume de le faire, deux autres moines, Raban & Ratram, combattirent ſes aſſertions d'une maniere propre à exciter des doutes ſur le fond du dogme. On diſputa & l'on ne s'entendit point; on agita des queſtions auſſi indécentes qu'inutiles; on voulut ſavoir ce que devenoit le corps de Jéſus-Chriſt, après avoir été mangé, & il ſe forma une ſecte de *Stercoraniſtes*. Tous ces délires de l'eſprit humain, dont je ne donne qu'une idée ſuperficielle, s'accordoient avec la groſſiereté du ſiecle & y ajoutoient une nouvelle démence.

SUCCESSEURS

DE CHARLES LE CHAUVE,

juſqu'à la fin de la ſeconde race.

COMME nous ne cherchons dans l'hiſtoire que les faits intéreſſans, un ſeul article ſuffira pour la fin de cette race. La maiſon de Charlemagne tomba, ſur-tout en France, à-peu-près dans le même état que celle de Clovis ſous les derniers Mérovingiens. Tout étoit confuſion & déſordre. Les grands fiefs abſorberent en quelque maniere la royauté. Juſqu'alors les titres de duc, de comte, de marquis, avoient déſigné des officiers nommés par les rois pour commander dans les provinces; ils ne déſignerent bientôt que les maîtres des provinces. Ces ſeigneurs profiterent de la foibleſſe du gouvernement, pour s'approprier les duchés, les comtés & les marquiſats, qui devinrent des états preſqu'indépendans au ſein de la monarchie. Pluſieurs évêques s'emparerent de même des villes épiſcopales & de leurs territoires. L'harmonie, la ſubordi- Décadence de la Monarchie.

nation diſparurent. Les membres déchirerent le corps en ſe détachant du chef. Parcourons rapidement des regnes peu mémorables.

Louis le Begue, fils de Charles le Chauve, fut proclamé roi après beaucoup d'intrigues pour concilier les eſprits. Jean VIII, preſſé par les Sarraſins, eut recours à ſa protection, & vint tenir à Troyes un concile où l'on publia ce canon digne de l'eſprit du ſiecle : *Les puiſſances du monde traiteront les évêques avec toute ſorte de reſpect, & n'auront jamais la hardieſſe de s'aſſeoir devant eux, s'ils ne l'ordonnent.* Le roi ſe fit ſacrer de la main du pape, & n'eut pas le titre d'empereur, parce qu'on ne pouvoit attendre aucun ſecours de ſa foibleſſe. Du moins eut-il la force de rejetter un faux acte que lui préſenta Jean VIII, par lequel on prétendoit que Charles le Chauve avoit donné l'abbaye de Saint Denis à l'égliſe romaine. Il mourut bientôt, laiſſant deux fils qui lui ſuccéderent.

877. Louis II, dit le Begue.

Les ſeigneurs François d'une part, de l'autre le roi de Germanie, s'agrandirent ſur les débris du royaume. Celui-ci ſe fit céder une partie de la

879. Louis III. Carloman.

Lorraine, & Boſon établit le royaume d'Arles ou de Provence. C'étoit un ſeigneur plein d'ambition & d'adreſſe, qui, étant venu à bout de marier ſa ſœur à Charles le Chauve, & d'épouſer lui-même la fille de l'empereur Louis II, aſpiroit depuis longtemps à une couronne. Il gagna les évêques, qu'il voyoit capables de démembrer la monarchie. Le concile de Mante au territoire de Vienne, *aſſemblé au nom de notre Seigneur, & par l'inſpiration divine*, (ce ſont les termes d'une lettre de ce concile) l'élut & le couronna roi de Provence. L'artificieux Boſon affecta de ſe reconnoître indigne de la couronne; mais, « je n'oſe, répondit-il, réſiſ» ter à vos ordres, perſuadé qu'il faut » obéir aux évêques *inſpirés de Dieu*, » & aux ſeigneurs *dévoués à mes intéréts* ». Ainſi les loix de l'état furent violées impunément, & le ſang de Charlemagne fruſtré de ſes droits inconteſtables. On juge par les vingt-trois évêques qui compoſoient le concile, que le royaume d'Arles comprenoit la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Franche-Comté, &c. Les deux rois firent la guerre à l'em-

Un ſeigneur devient roi de Provence

nature même des choſes. De tous les grands effets de l'opinion, c'eſt évidemment le plus abſurde, quoique l'un des plus durables. Il ne portoit que ſur les fauſſes décrétales & ſur de frivoles ſophiſmes. On prouvoit par exemple que les évêques étoient au-deſſus du roi, parce qu'ils ſacroient le roi, & que le roi ne pouvoit ſacrer les évêques. Mais la crainte de l'excommunication & de la dépoſition étoit la plus forte des preuves. Elle faiſoit trembler les ſouverains.

Réclamations contre les entrepriſes du pape.

La cour de Rome, en s'efforçant d'aſſervir les égliſes & les couronnes, en élevant un tribunal deſpotique où toutes les affaires devoient ſe porter, en dépoſant ou rétabliſſant qui bon lui ſembloit, en commandant ce qu'elle jugeoit à propos, excita de vives réclamations dans le clergé. Les évêques de Treves & de Cologne, dépoſés par Nicolas I, au ſujet du divorce de Lothaire, écrivirent contre lui en termes injurieux : *Le ſeigneur Nicolas, qu'on nomme pape, qui ſe met au rang des apôtres, qui ſe fait empereur de tout le monde*, &c. Hincmar de Reims, au ſujet de l'affaire de l'évêque de Laon ſon neveu, qui étoit brouillé

Hincmar de Reims.

» gues & les fideles, qui vous ai élu
» pour gouverner le royaume, à con-
» dition d'obſerver les loix... Si vous
» ne changez pas de conduite, Dieu
» y pourvoira. Vous paſſerez prom-
» ptement : l'égliſe avec ſes paſteurs,
» ſous Jeſus-Chriſt leur chef, ſubſiſtera
» éternellement ſelon ſa promeſſe ».
Hincmar excommunia Odoacre, &
le roi mourut bientôt avec cet affront.

Il ne reſtoit pour remplir le trône qu'un enfant de cinq ans, nommé Charles, fils de Louis le Begue. La France avoit beſoin d'un roi qui pût la défendre contre les Normans. On offrit la couronne à l'empereur Charles le gros, fils de Louis le Germanique. Tant d'états réunis ſur ſa tête devoient le rendre très-puiſſant. Il fut accablé du fardeau, ne pouvant le ſoutenir en roi. Les Normans avoient juré la paix à Louis le Begue; mais ſous prétexte qu'ils ne s'étoient point engagés avec ſes ſucceſſeurs, ils prétendoient la faire acheter au même prix qu'auparavant. Comme la trahiſon eſt la reſſource des foibles, on l'employa pour ſe défaire de Godefroi un des chefs ou des rois de ces barbares. On l'invite à une

884. CHARLES III, dit le Gros.

conférence. Un ſeigneur le provoque à deſſein par des paroles injurieuſes ; Godefroi lui répond avec hauteur & le traite d'inſolent ; auſſitôt le ſeigneur le tue d'un coup de ſabre. Cet aſſaſſinat donnoit aux Normans le droit de recommencer leurs ravages. Ils aſſiégerent Paris, qui ſe réduiſoit alors à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité. Toutes les machines de guerre des anciens, baliſtes, béliers, brûlots, tours, furent employées dans ce ſiege mémorable. De part & d'autre, même courage & même opiniâtreté. Eudes, comte de Paris, que nous verrons bientôt ſur le trône, défendoit la ville en grand capitaine : l'évêque Goſlin le ſecondoit par ſes exhortations & ſa valeur. L'abbé Eble, ſon neveu, chevalier diſtingué, ſe ſignala par des prodiges de bravoure. Après deux ans de ſiege, Charles le Gros vint au ſecours. La contenance des Normans l'intimida ; au lieu de les attaquer, il demanda la paix, & ne l'obtint qu'au prix de ſept cens mille livres peſant d'argent. Chargé de mépris, détrôné par les Germains, réduit à la miſere, n'ayant que ce qu'on vou-

Siege de Paris par les Normans.

loit bien lui donner pour vivre, il mourut de chagrin, malheureux d'avoir eu un rang trop au-deſſus de ſon mérite. Dans ſa jeuneſſe il s'étoit révolté contre ſon pere. Les évêques, pour lui inſpirer l'horreur de ſon crime, lui ayant fait croire qu'il étoit poſſédé du diable, il voulut être exorciſé. On y conſentit. Depuis cette cérémonie; la crainte du diable avoit troublé ſon imagination; & il lui en reſta toujours un fonds de mélancolie & de foibleſſe. Nous trouvons à chaque pas des traces honteuſes de l'ignorance. Mort de Louis le Gros.

Le défenſeur de Paris, Eudes, fils du duc de France Robert le Fort, qui étoit mort en défendant la patrie, fut proclamé roi par les évêques & les ſeigneurs. Il eut la ſageſſe de proteſter qu'étant tuteur du jeune Charles, né de Louis le Begue, il n'acceptoit la couronne que pour la lui rendre. Cependant on forma bientôt une faction en faveur de ce prince, que l'archevêque de Reims couronna. Eudes, après avoir vaincu ſes ennemis, pouvoit s'aſſurer de toute la monarchie. Les incurſions des Normans, la ſituation déplorable des affaires, 888. EUDES.

conférence. Un ſeigneur le provoque à deſſein par des paroles injurieuſes ; Godefroi lui répond avec hauteur & le traite d'inſolent ; auſſitôt le ſeigneur le tue d'un coup de ſabre. Cet aſſaſſinat donnoit aux Normans le droit de recommencer leurs ravages. Ils aſſiégerent Paris, qui ſe réduiſoit alors à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité. Toutes les machines de guerre des anciens, baliſtes, béliers, brûlots, tours, furent employées dans ce ſiege mémorable. De part & d'autre, même courage & même opiniâtreté. Eudes, comte de Paris, que nous verrons bientôt ſur le trône, défendoit la ville en grand capitaine : l'évêque Goſſlin le ſecondoit par ſes exhortations & ſa valeur. L'abbé Eble, ſon neveu, chevalier diſtingué, ſe ſignala par des prodiges de bravoure. Après deux ans de ſiege, Charles le Gros vint au ſecours. La contenance des Normans l'intimida ; au lieu de les attaquer, il demanda la paix, & ne l'obtint qu'au prix de ſept cens mille livres peſant d'argent. Chargé de mépris, détrôné par les Germains, réduit à la miſere, n'ayant que ce qu'on vou-

Siege de Paris par les Normans.

dre au roi ſon premier hommage, moins en vaſſal qu'en vainqueur. L'uſage en pareille circonſtance étoit de baiſer le pied du monarque : le fier Norman refuſa de s'y ſoumettre. Un de ſes officiers, chargé de le faire pour lui, s'y prit de façon que Charles le Simple tomba preſque à la renverſe. Soit que ce fût étourderie ou inſolence, les François ſe contenterent de rire, trop foibles pour ſe venger. Rollon, maître d'un ſi beau pays, en devint le légiſlateur. On peut le regarder comme un grand homme, puiſqu'il abolit tout-à-fait le vol parmi des brigands accoutumés à ne vivre que de pillage. La Normandie dépeuplée changea tout-à-coup de face, & devint auſſi floriſſante que le royaume étoit malheureux.

L'empire transféré aux Allemans.

La race de Charlemagne étoit preſque anéantie. Cinq ou ſix ſouverains, la plupart uſurpateurs, partageoient ſon vaſte empire. Enfin la couronne impériale ſortit de la maiſon de France. Après la mort de Louis IV, les Germains en diſpoſerent ainſi que de la royauté. Conrad, duc de Franconie, fut fait empereur, & Charles le

Simple oublia les droits de ſa naiſſance ou n'oſa les ſoutenir.

Haganon, miniſtre abſolu.

Incapable de regner par lui-même, il ſe donna un miniſtre, ou plutôt un maître, qui gouvernoit ſous ſon nom. C'étoit Haganon, homme d'une origine obſcure, mais habile & courageux. Le roi ne le quittoit point; les ſeigneurs ne pouvoient plus faire leur cour; on ne ceſſoit de leur dire que le monarque étoit avec le miniſtre. Cette réponſe, répétée pluſieurs jours de ſuite, choqua le duc de Saxe, qui étoit arrivé en France depuis peu. *De deux choſes l'une*, dit-il, *ou Haganon ſera bientôt roi avec Charles, ou Charles ſera bientôt ſimple gentilhomme comme Haganon*; & auſſi-tôt il partit. La prédiction ſe vérifia. Les ſeigneurs irrités contre le miniſtre ſe révolterent contre Charles. Robert, frere du dernier roi Eudes, excita le ſoulevement & fut couronné par le traître Hervé archevêque de Reims. L'uſurpateur ayant été tué de la main du roi dans une bataille, Hugues le Grand ſon fils vengea ſa mort. Le roi vaincu ſe réfugia chez un ſeigneur, qui le retint priſonnier. Hugues refuſa la couronne;

922. Charles le Simple détrôné.

ſon beau-frere, Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, l'accepta, & pour s'attacher les grands, leur céda de nouveaux domaines. Tout ſon regne fut rempli de ſéditions & de révoltes. Les Normans continuerent leurs incurſions ; la Lorraine ſe donna au roi de Germanie ; il ſe forma un parti pour rétablir Charles le Simple, mais inutilement. Ce prince mourut en priſon. Raoul lui ſurvécut peu d'années. Ses exploits ne changerent point la face du royaume. 924. RAOUL.

Sous le regne de Raoul, commença une guerre étrange, moins remarquable par ſa durée que par le ſcandale qui la fit naître. Après la mort d'un archevêque de Reims empoiſonné, Herbert comte de Vermandois, ſoupçonné d'être l'empoiſonneur, avoit fait élire à ce grand ſiege ſon fils enfant de cinq ans, & le pape Jean X avoit approuvé ce monſtrueux brigandage. Le roi s'étant brouillé avec le comte, qui poſſédoit l'archevêché au nom de ſon fils, ordonna une autre élection. Sur le refus du clergé & du peuple de Reims, il aſſiége la ville, y entre après trois mois de réſiſtance, aſſemble quelques pré- Archevêque enfant.

lats, & fait élire le moine Arraud, dont la famille puiſſante paroiſſoit capable de le ſoutenir. La guerre s'allume, & dure dix-huit ans. Ni les conciles, ni les excommunications ne purent la terminer Une armée d'évêques Lorrains aſſiégea dans Mouzon l'archevêque Hugues, & raſa la place; mais Arraud ne fut paiſible poſſeſſeur du bénéfice, qu'après que le pape Agapet, en 949, eut confirmé la dépoſition de ſon rival & l'excommunication de Hugues le Grand qui le protégeoit. Le comte de Vermandois, beau-frere de ce redoutable ſeigneur, étoit un des chefs de la révolte contre Charles le Simple. Il mourut le remords dans l'ame. *Nous étions douze*, s'écrioit-il ſans ceſſe, *nous étions douze qui trahimes le roi.*

Guerre à ce ſujet.

Hugues le Grand, comte de Paris, duc de France & de Bourgogne, en état de ſe faire couronner, fit donner la couronne à Louis fils de Charles le Simple, ſurnommé d'Outremer, parce que ſa mere l'avoit emmené en Angleterre pendant les troubles. La reconnoiſſance obligea d'abord ce jeune roi à ſe mettre en quelque ſorte ſous la tutelle de Hugues,

936. Louis IV, dit d'Outremer.

Il voulut bientôt reprendre l'autorité. Hugues, qui ne s'étoit montré généreux que par ambition, devint tout-à-coup ſon ennemi. La guerre civile commencée par le comte de Vermandois devint plus violente. Les rebelles appellerent l'empereur Othon de Saxe, & lui donnerent le royaume. Il étoit aſſez puiſſant pour l'envahir; mais, ſoit généroſité, ſoit politique, (car ſa préſence étoit néceſſaire en Germanie,) il ſe déclara en faveur du roi, & la révolte fut diſſipée.

Révolte de Hugues le Grand.

Un ombre de paix occaſionna une grande entrepriſe. Guillaume, duc de Normandie, fils du fameux Rollon, mourut en 943, & ne laiſſa qu'un fils en bas âge. Louis d'Outremer ſe flattant de réunir la Normandie à la couronne, employa d'abord la trahiſon pour s'aſſurer de la perſonne du jeune prince; il prit enſuite les armes avec Hugues le Grand pour s'emparer du pays. Hugues, ſuivant les conditions faites entre eux, devoit en avoir une partie. Le roi lui ayant manqué de parole, il fit priſonnier le roi même, l'obligea de lui céder le comté de Laon, auquel ſe réduiſoit preſque tout le domaine,

945. Le roi priſonnier de Hugues.

& de reſtituer la Normandie au prince dépouillé. Les hoſtilités continuerent entre le monarque & le ſeigneur. Celui-ci touchoit au trône. Louis eut recours aux foudres de l'égliſe, plus redoutables que ſes armes. Deux conciles, & enſuite le pape Agapet, excommunierent Hugues le Grand, s'il ne venoit en perſonne juſtifier ſa conduite. Il ne comparut point; on ſe battit avec plus de fureur. Othon ménagea enfin la paix. Louis d'Outremer n'en jouit pas long-temps; il mourut d'une chûte de cheval.

Grande queſtion décidée par le clergé.

Dans une diete tenue par Othon I, il fut agité ſi la repréſentation auroit lieu en ligne directe, de maniere que le petit-fils, par exemple, dût ſuccéder préférablement à ſes oncles. Cette queſtion exigeoit toute l'habileté des juriſconſultes. Le roi de Germanie voulut qu'elle ſe décidât par le duel. Deux champions entrerent en lice, l'un pour la repréſentation, l'autre contre. Le premier ayant été vainqueur, l'aſſemblée ſe déclara en faveur de la cauſe qu'il ſoutenoit. La repréſentation a toujours eu lieu depuis. C'eſt ainſi que les plus grandes affaires étoient alors terminées. L'eſ-

prit humain ſembloit enſéveli dans les ténebres. On peut en juger encore par ce trait. Le comte d'Anjou aimoit à chanter au lutrin. Ayant ſu que Louis d'Outremer en plaiſantoit, il lui écrivit très-ſérieuſement : *Sachez, Sire, qu'un prince non lettré eſt un âne couronné.* Les malheurs, ſoit publics, ſoit particuliers, contribuoient à l'abrutiſſement des hommes. On croyoit que la fin du monde étoit proche ; on en tiroit la preuve de l'Apocalipſe, & cette idée multiplioit les extravagances, en inſpirant le fanatiſme. Profonde ignorance.

954. LOTHAIRE.

Louis avoit eu la précaution d'aſſocier à la couronne Lothaire ſon fils aîné. Hugues paroiſſoit y aſpirer depuis long-temps ; mais ſoit qu'il prévît de trop grands obſtacles à ſes deſſeins, ſoit qu'il fût content de la réalité ſans le titre, il protégea le jeune prince & regna ſous ſon nom. Il ne jouit que deux ans de cette augmentation de pouvoir. Outre les duchés de France, de Bourgogne & d'Aquitaine, il poſſédoit pluſieurs grandes abbayes que ſon pere lui avoit laiſſées en héritage, & qu'il tranſmit à Hugues Capet ſon fils. La mort d'un vaſſal ſi dangereux ne releva point

l'autorité du monarque. Les ſeigneurs avoient tout envahi. Chaque duc, chaque comte ſe regardoit comme indépendant. Ils ſe liguoient entre eux contre le roi ; ou s'ils avoient guerre les uns contre les autres, le roi ne pouvoit en tirer des troupes contre les ennemis de l'état. La France, déchirée par cette foule de petits tyrans, étoit un théatre de confuſion & de maſſacres. La rétablir dans ſon ancienne ſplendeur, eût été l'ouvrage d'un Charlemagne. Lothaire avoit des qualités au-deſſus du médiocre ; mais il en falloit de ſublimes qu'il n'avoit pas.

974. Entrepriſe ſur la Lorraine.

Après quelques années moins orageuſes, il réſolut de faire valoir ſes prétentions ſur la Lorraine. Ce royaume depuis cent ans appartenoit, tantôt aux rois de France, tantôt aux rois de Germanie. L'empereur Othon II, ne pouvant s'oppoſer avec aſſez de force à l'entrepriſe de Lothaire, eut la politique de lui oppoſer un autre compétiteur. Il offrit à Charles, frere du roi, la baſſe Lorraine, qui comprenoit le Brabant & les provinces entre le Rhin & l'Eſcaut juſqu'à la mer ; à condition qu'il la tiendroit

droit comme un fief de la couronne de Germanie. Charles n'avoit point d'état; la propoſition ne pouvoit manquer de lui plaire. Il prêta le ſerment de fidélité à l'empereur, & s'établit dans la ville de Bruxelles. Le roi, irrité contre ces deux princes, ravage la haute Lorraine qui eſt celle d'aujourd'hui : Othon à ſon tour ravage la France. Vaincu & mis en fuite, il fait un traité plus avantageux qu'il n'auroit dû l'eſpérer. On lui laiſſe la Lorraine, à charge d'en faire hommage à la couronne. Lothaire avoit ſu réunir les ſeigneurs, & reprendre ſur eux une partie de l'autorité; il formoit peut-être de plus grands deſſeins, lorſqu'il mourut âgé d'environ quarante cinq ans.

Louis ſon fils lui ſuccéda pour mourir un an après. C'eſt le dernier roi de la maiſon de Charlemagne. On l'a ſurnommé le Fainéant, parce qu'un regne ſi court ne lui laiſſa pas le temps de rien faire. Les Carlovingiens ou Carliens, ainſi que les Mérovingiens, tomberent d'un trône que leurs vices avoient rendu chancelant. Une troiſieme race y monta, & s'y affermit malgré les plus violen- 986. Louis V.

tes ſecouſſes. Elle l'occupe encore depuis près de huit cens ans.

Etat de la nation.

Un des plus grands objets de l'hiſtoire, eſt d'obſerver les révolutions dans les mœurs & dans le gouvernement des peuples. On ne reconnoiſſoit plus la nation. Elle avoit été libre ſous les premiers rois, n'ayant pour ſeigneur que le roi même. La ſervitude s'établit inſenſiblement, & devint preſque générale. Pluſieurs cauſes y contribuerent; entre autres, le droit de réduire en ſervitude les rebelles & les débiteurs inſolvables, la vente volontaire ou le don que l'on faiſoit de ſoi-même aux égliſes & aux ſeigneurs, ſoit par dévotion, ſoit en payement, ſoit pour ſe procurer le moyen de vivre; ſur-tout la violence des ſeigneurs qui ne cherchoient qu'à multiplier le nombre de leurs eſclaves (*). Au temps où nous ſommes

Servitude du peuple.

(*) Les rois ſentirent le tort que leur faiſoit cet abus. Ils défendirent par des capitulaires qu'*aucun homme ſujet au tribut pour ſa tête & pour ſes biens, n'eût à ſe donner aux égliſes & à qui que ce fût.* « Mais, dit M. l'abbé Garnier, ils ne vou» lurent pas, ou ils ne purent couper la racine » du mal. Il dut arriver un temps où il n'y eut plus » en France que des eſclaves, de grands vaſſaux » preſque indépendans, & un roi pauvre & mé» priſé. »

parvenus, tout étoit ſeigneur ou ſerf. On diſtinguoit différentes eſpeces de ſervitude. Les eſclaves domeſtiques étoient attachés à la maiſon du ſeigneur; les autres, qu'on appelloit proprement *ſerfs*, l'étoient à la *glebe* ou à ſes domaines. Ceux-ci ne pouvoient quitter la terre du ſeigneur, ni ſe marier ſans ſa permiſſion dans un autre endroit. Alors il ne reſta plus d'idée de patrie, plus de ſentimens patriotiques. L'eſclavage abrutit les ames.

Uſurpations des ſeigneurs.

D'un autre côté, chaque ſeigneur uniquement occupé du ſoin de s'agrandir ou de ſe défendre, comptoit pour rien les intérêts de l'état oppoſés à ſon intérêt perſonnel. Charles le Chauve, par des conceſſions funeſtes, avoit autoriſé la licence, & en quelque ſorte l'indépendance des feudataires ou des vaſſaux. La plupart n'étoient tenus envers le ſouverain qu'à quarante jours de ſervice militaire; encore falloit-il que ce fût pour une guerre générale, & contre des ennemis étrangers. Dans le cas de vexation ou de déni de juſtice, ils pouvoient armer contre lui même. Rien n'étoit plus facile par conſéquent que d'imaginer des prétextes

de révolte. « Les arrieres-vaſſaux de » la couronne, dit M. Hénault, ſu- » jets à la fois du roi & de ſon vaſſal » immédiat, étoient toujours dans une » ſituation douteuſe, & ne ſavoient » auquel entendre... »

Les rois, ſans domaine.

Même ſous la premiere race, les rois, pour s'attacher les grands ou les *leudes*, s'étoient accoutumés à leur donner des portions du domaine de la couronne. C'eſt ce qu'on appelloit *bénéfices*; ils impoſoient l'obligation du ſervice militaire, & le roi pouvoit les retirer. Ces bénéfices devenus enfin héréditaires, multipliés à l'infini par l'uſurpation des ſeigneurs, laiſſerent la couronne ſi pauvre, qu'il ne lui reſtoit que Laon & quelques poſſeſſions. La propriété des fiefs étoit cenſée appartenir au *ſuzerain* dont ils relevoient: foible avantage contre la puiſſance des poſſeſſeurs.

Multiplication de fiefs.

Comme le gouvernement féodal, établi ſous cette ſeconde race, n'obligeoit pas moins le ſeigneur à défendre les vaſſaux que les vaſſaux à combattre pour le ſeigneur, on avoit changé en fiefs la plupart des terres libres ou des *franc-aleux*, afin de ſe ménager une protection néceſſaire. Les maîtres des

franc-aleux s'en dépouilloient entre les mains du prince ou de quelque ſeigneur puiſſant, pour les recevoir de lui à titre de fiefs avec les obligations du ſervice féodal. Nous avons déja obſervé qu'on préféroit les grands vaſſaux au monarque. Ainſi le titre de *baron* qui les déſignoit, parut quelquefois préférable à celui de prince, & les baronies renfermerent une infinité de fiefs inférieurs. Les biens eccléſiaſtiques étant plus reſpectés que les autres, l'égliſe vit augmenter de jour en jour le nombre de ſes feudataires.

Déſordre univerſel.

Tous les genres de maux fondirent à la fois ſur la France, de même que ſur le reſte de l'Europe. Le trône & l'autel, les loix & la vérité, les devoirs & la religion, s'abîmerent dans le gouffre de l'anarchie. Les intérêts particuliers, heurtant avec violence contre l'intérêt général, formerent un compoſé monſtrueux des débris de l'ancien gouvernement & de l'ancienne diſcipline. Pluſieurs évêques ayant ſecoué le joug, à l'exemple des ſeigneurs, & s'étant faits ducs, comtes, &c., partagés entre les ſoins de l'ambition & la néceſſité de ſe défendre

de révolte. « Les arrieres-vaſſaux de » la couronne, dit M. Hénault, ſu- » jets à la fois du roi & de ſon vaſſal » immédiat, étoient toujours dans une » ſituation douteuſe, & ne ſavoient » auquel entendre... »

Les rois, ſans domaine.

Même ſous la premiere race, les rois, pour s'attacher les grands ou les *leudes*, s'étoient accoutumés à leur donner des portions du domaine de la couronne. C'eſt ce qu'on appelloit *bénéfices*; ils impoſoient l'obligation du ſervice militaire, & le roi pouvoit les retirer. Ces bénéfices devenus enfin héréditaires, multipliés à l'infini par l'uſurpation des ſeigneurs, laiſſerent la couronne ſi pauvre, qu'il ne lui reſtoit que Laon & quelques poſſeſſions. La propriété des fiefs étoit cenſée appartenir au *ſuzerain* dont ils relevoient: foible avantage contre la puiſſance des poſſeſſeurs.

Multiplication de fiefs.

Comme le gouvernement féodal, établi ſous cette ſeconde race, n'obligeoit pas moins le ſeigneur à défendre les vaſſaux que les vaſſaux à combattre pour le ſeigneur, on avoit changé en fiefs la plupart des terres libres ou des *franc-aleux*, afin de ſe ménager une protection néceſſaire. Les maîtres des

par ces diſpenſes lucratives anéantir la foi des ſermens, & rompre les liens de la ſociété. On voit le concubinage des prêtres ſe couvrir du nom ſacré du mariage. La réforme de Cluni (en 910) rétablit à la vérité la diſcipline monaſtique auſſi mépriſée que les canons. C'étoit un ſpectacle édifiant au milieu de tant de déſordres. Mais l'acte de fondation de Cluni par Guillaume, duc d'Aquitaine, eſt un monument digne de ce ſiecle. Il porte que les moines auront le pontife romain pour défenſeur, *& ne ſeront ſoumis ni au roi ni à aucune puiſſance de la terre.* Le nouveau monaſtere devint tout-à-coup extrêmement riche. Les donations furent ſi nombreuſes, qu'il exiſte encore cent quatre-vingt-huit chartes de celles que reçut Odon, le ſecond abbé. Comment la réforme auroit-elle ſubſiſté dans l'opulence ?

Fondation de Cluni.

Dans le neuvieme ſiecle, les moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre, au lieu que les ſéculiers ne pouvoient hériter de leurs parens moines. C'étoit une ſource de richeſſes, ajoutée aux profuſions des ames dévotes.

Les moines héritoient.

La longue chevelure n'étoit plus le

Changemens de coutumes.

diſtinctif des princes. Ils portoient des cheveux courts. L'uſage de la cavalerie, inconnu dans les commencemens, étoit devenu commun. Ce changement d'opinions & de coutumes annonce du moins qu'on pouvoit changer les abus.

TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

LES mêmes cauſes, dans le moral ainſi que dans le phyſique, produiſent les mêmes effets. Ce qui avoit élevé Pepin ſur le trône des deſcendans de Clovis, mit Hugues Capet à la place des deſcendans de Pepin. Nous avons vu, ſous les derniers rois de cette nouvelle race, l'autorité anéantie comme ſous les rois Fainéans. Une révolution inévitable amenée de loin, devoit faire paſſer le ſceptre dans les mains où ſe trouvoit la puiſſance. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, petit-fils de Robert qui fut ſacré roi, petit-neveu du roi Eudes, & arriere-petit-fils du fameux Robert le Fort, n'étoit pas moins illuſtre que Pepin du côté de ſes ancêtres. Il étoit auſſi ambitieux, auſſi brave, auſſi politique, & employa preſque les mêmes moyens pour parvenir au même but; beaucoup d'affabilité & de douceur envers tout le monde, beaucoup d'égards pour le clergé & pour

987. Révolution en faveur de Hugues.

Moyens qui lui procurent la couronne.

diſtinctif des princes. Ils portoient d
cheveux courts. L'uſage de la cavale
rie, inconnu dans les commence
mens, étoit devenu commun. C
changement d'opinions & de couti
mes annonce du moins qu'on pouvo
changer les abus.

TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

LES mêmes cauſes, dans le moral ainſi que dans le phyſique, produiſent les mêmes effets. Ce qui avoit élevé Pepin ſur le trône des deſcendans de Clovis, mit Hugues Capet à la place des deſcendans de Pepin. Nous avons vu, ſous les derniers rois de cette nouvelle race, l'autorité anéantie comme ſous les rois Fainéans. Une révolution inévitable amenée de loin, devoit faire paſſer le ſceptre dans les mains où ſe trouvoit la puiſſance. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, petit-fils de Robert qui fut ſacré roi, petit-neveu du roi Eudes, & arriere-petit-fils du fameux Robert le Fort, n'étoit pas moins illuſtre que Pepin du côté de ſes ancêtres. Il étoit auſſi ambitieux, auſſi brave, auſſi politique, & employa preſque les mêmes moyens pour parvenir au même but; beaucoup d'affabilité & de douceur envers tout le monde, beaucoup d'égards pour le clergé & pour

987. Révolution en faveur de Hugues.

Moyens qui lui procurent la couronne.

Si les papes, dit-il, *ſont recommandables par la ſcience & la vertu, nous n'avons rien à craindre de leur part : nous devons encore moins les craindre, s'ils s'égarent ou par ignorance ou par paſſion.* On dépoſa l'archevêque. On lui donna pour ſucceſſeur Gerbert, moine d'Aurillac, homme ſans naiſſance, mais diſtingué par ſon eſprit & ſon ſavoir. Le peuple le regardoit comme un ſorcier, parce qu'il ſavoit les mathématiques. Jean XV caſſa tout ce qu'avoit fait le concile. Son légat en aſſembla un autre à Reims, où Gerbert fut dépoſé, & le traître Arnould, reconnu pour légitime archevêque. On ne laiſſa pas de le tenir en priſon. Gerbert quitta la France, & ſe retira auprès de l'empereur Othon III, qui l'éleva dans la ſuite à la papauté. On prétend que nous lui devons les chiffres arabes & les horloges à balancier. Dans un voyage d'Eſpagne, il s'étoit inſtruit à l'école des Arabes, les ſeuls qui cultivaſſent alors les ſciences.

996. Mort de Hugues Capet. Hugues Capet mourut à Paris, où les rois avoient ceſſé d'habiter depuis plus de deux cens ans. S'il uſurpa la couronne, il ſe montra toujours di-

gne de la porter. La nation se glorifie de la voir encore sur la tête de ses descendans, dont le titre est le plus inconteſtable qu'on connoisse, & le mieux soutenu par l'amour comme par l'obéissance des sujets. Depuis la premiere race, les bâtards ne succédoient plus au trône. Gauzlin, fils naturel du roi, n'eut aucune part à sa succession. Il fut abbé de Fleury & archevêque de Bourges.

M. Hénault rapporte à ce siecle le commencement de la pairie. Le nom de *pair* étoit connu depuis très-long-temps. On avoit pour juges ses *pairs*. La pairie devint une dignité après l'usurpation des fiefs. Au temps de Hugues Capet, il y eut sept pairs laïques, dont les fiefs relevoient immédiatement de la couronne. Les barons avoient aussi leurs pairs; mais on ne voit pas qu'ils en eussent d'ecclésiastiques comme le roi. Pairie.

ROBERT.

ROBERT, déja formé au gouvernement, qu'il avoit partagé avec son pere, eut beaucoup plus d'inquiétu- 996. Le roi persécuté pour son mariage.

des à eſſuyer du côté de Rome que du côté de la France. Son mariage avec Berthe, veuve du comte de Chartres, lui attira une perſécution ſans exemple. Il étoit parent au quatrieme degré de cette princeſſe ; il avoit tenu ſur les fonts de baptême un de ſes enfans du premier lit. Pluſieurs évêques, conſultés ſur ce double empêchement, ou donnerent eux-mêmes la diſpenſe, ou autoriſerent le mariage ; mais le pape Grégoire V ſe crut en droit de troubler le royaume pour une affaire qui ne devoit occaſionner aucun éclat. Il ordonna dans un concile d'évêques Italiens, que le roi quittât inceſſamment ſon épouſe, que l'un & l'autre fiſſent ſept ans pénitence, que l'archevêque qui les avoit mariés, & tous les évêques qui avoient conſenti au mariage, fuſſent ſuſpendus de l'uſage des ſacremens, juſqu'à ce qu'ils euſſent fait en perſonne ſatisfaction au ſouverain pontife.

Excommunication du roi & ſes ſuivans.

Un décret ſi violent, ſi contraire à l'ancienne diſcipline, ſi capable de révolter les évêques & la nation, produiſit l'effet le plus étrange. Robert n'obéit point ; la plupart de ſes évêques l'excommunient, & vont ſe jet-

ter aux pieds du pape ; les ſeigneurs, (ſi l'on peut en croire Pierre Damien,) rompent tout commerce avec lui ; à peine lui reſte-t-il quelques domeſtiques, tellement frappés de terreur, qu'ils font paſſer par le feu tous les reſtes de ſa table ; comme ſi la main d'un excommunié y avoit attaché la peſte. On ſait aujourd'hui que les cenſures ſont des peines ſpirituelles qui ne doivent point s'étendre aux effets civils, ſur-tout par rapport aux princes & aux dépoſitaires de l'autorité. On penſoit alors tout autrement. Un excommunié ne paroiſſoit plus un roi, un citoyen, un homme. C'étoit un monſtre. Perdre la communion des fideles, & perdre la couronne & les droits de l'humanité, devint une même choſe dans l'opinion commune : erreur trop capable de bouleverſer le monde chrétien. (*)

(*) Nous avons une formule d'anathême, de ces temps là, fulminée à Reims, très-propre à faire connoître à quel point on abuſoit d'un miniſtere de paix & de charité, pour épouvanter ceux qu'il falloit convertir. Elle eſt conçue en ces termes : *Qu'ils ſoient maudits à la ville, maudits à la campagne ! Que leurs enfans, leurs terres, leurs troupeaux ſoient maudits avec eux ! Que leurs inteſtins ſe répandent comme ceux de l'impie Arius ! Que* Formule d'anathême.

Excès de superstition.

Reprenons le fil de notre histoire. Jamais la superstition ne se montra plus contagieuse ni plus insensée. On publia, on crut que la reine étoit accouchée d'un monstre qui avoit le cou d'une oie; & le P. Daniel n'ose rejetter cette fable absurde. Abandonné de ses sujets, le roi plia enfin, se sépara de son épouse, & se soumit à la pénitence. Le pape Sylvestre II (Gerbert, premier pape François,) l'obligea encore à rétablir l'archevêque Arnould, dont la perfidie avoit mérité le courroux de Hugues Capet. Si Robert avoit eu de la fermeté, il risquoit de perdre sa couronne.

1022. Hérétiques brûlés.

Quelques expéditions militaires remplirent les années suivantes, & tournerent à son avantage. Mais il fut allarmé de la naissance d'une secte ré-

---

toutes les malédictions prononcées par Moyse contre les prévaricateurs tombent sur leur tête! Qu'ils soient accablés de toutes les horreurs de la mort éternelle! Qu'aucun chrétien ne les salue en les rencontrant! Qu'aucun prêtre ne dise la messe devant eux, ne les confesse, & ne leur donne la communion, même à l'article de la mort, s'ils ne viennent à résipiscence! Qu'ils n'aient d'autre sépulture que celle des ânes, afin qu'ils soient aux générations présentes & futures un exemple d'opprobre & de malédiction. Ce n'est pas ce que le Sauveur des hommes avoit enseigné aux apôtres.

pandue dans le royaume par une femme Italienne. Elle rejettoit tous les myſteres comme des fables. Pluſieurs perſonnes du peuple, pluſieurs eccléſiaſtiques des plus ſavans, ou, pour mieux dire, des moins ignorans, avoient embraſſé cette héréſie. Un ſeigneur Norman, après l'avoir dénoncée au roi, fut chargé de découvrir le ſecret des Novateurs, & par le conſeil d'un évêque, il affecta d'être leur diſciple pour les mieux connoître. Sur ſa dépoſition, on les arrête. Robert aſſemble un concile à Orléans, où ils diſputent contre les prélats, & finiſſent par être condamnés au feu. La reine voyant ces malheureux conduits au ſupplice, loin d'être touchée de compaſſion, creva un œil à l'un des principaux, qui avoit été ſon confeſſeur. Les mœurs reſpiroient en tout la barbarie. Pour cette fois, le fanatiſme parut éteint par un moyen propre à en irriter la violence.

L'empereur Henri étant mort ſans enfans, parce qu'une dévotion ſinguliere l'avoit engagé au vœu de virginité, de concert avec Sainte Cunégonde ſa femme, les Italiens fatigués de la domination Allemande, offri- Robert refuſe l'empire.

rent à Robert le royaume d'Italie & la couronne impériale. Il eut la prudence de refuſer. L'eſſentiel étoit de s'affermir dans ſes états, plutôt que de s'expoſer, pour les agrandir, aux dangers d'une guerre ruineuſe & aux caprices d'un peuple inconſtant.

1026. Il aſſocie à la couronne l'aîné de ſes fils.

Après avoir aſſocié à la couronne, par le conſeil de Conſtance ſa ſeconde femme, Hugues leur fils aîné qui mourut à la fleur de l'âge, il voulut mettre à ſa place Henri l'ainé des autres enfans. Conſtance n'aimoit pas Henri. Cette princeſſe altiere & ambitieuſe employa toute ſorte d'artifices pour lui faire préférer un cadet. On doit obſerver que la couronne, toujours héréditaire dans la famille royale, étoit alors élective par rapport aux princes qui la compoſoient. Les ſix premiers rois Capétiens ayant fait ſacrer de leur vivant leurs aînés, cet ordre de ſucceſſion eſt devenu une loi fondamentale de l'état, dont on ne s'eſt jamais écarté depuis. Robert perſiſta dans ſon deſſein, & Henri fut ſacré dans une aſſemblée des grands.

La reine occaſionne une révolte des Princes.

L'humeur de Conſtance, aigrie par ce choix, ſe déchargea non ſeulement ſur ſon fils aîné, mais ſur le ca-

det, Robert, qu'elle s'étoit efforcée de faire élire. Une amitié généreuſe uniſſoit les deux freres. La reine, à force de perſécutions, les révolta. Ils oublierent leur devoir, s'enfuirent de la cour, & commencerent une guerre civile. Le roi fut contraint de prendre les armes contre deux enfans chéris qu'une mauvaiſe mere avoit rendus criminels. Leur prompt retour le conſola. Il mourut en 1031, univerſellement regretté.

Vertu & ſimplicité de Robert.

C'étoit un prince clément, pieux, appliqué, aimant l'étude, mais dans un ſiecle trop plein d'erreurs, pour qu'il pût s'en garantir. On raconte qu'afin de prévenir les faux ſermens très-communs alors, il faiſoit jurer ſur des reliquaires dont on avoit eu la précaution d'ôter les reliques, comme ſi l'on ne pouvoit ſe parjurer ſans faire ſerment ſur des reliques. Ayant appris que des ſcélérats ſe préparoient à l'aſſaſſiner, il les fit arrêter d'abord; mais pendant l'inſtruction du procès, il eut ſoin de les faire communier. Il voulut enſuite manger avec eux, & envoya dire aux juges qu'*il ne pouvoit ſe venger de ceux que ſon maître avoit reçus à ſa table.* Le moine Hel-

gaud, auteur de ſa vie, rapporte encore un trait qui montre beaucoup de charité & peu de prudence. Des filoux ſuivoient Robert juſques dans ſon appartement, ſous prétexte de lui demander l'aumône. Un d'eux, après lui avoit coupé la moitié d'une frange d'or, voulut encore ſe ſaiſir de l'autre moitié. *Retirez-vous*, lui dit le bon roi, *vous en avez aſſez; le reſte pourra ſervir à vos camarades.* Il ſe cachoit de la reine pour faire du bien, tant elle avoit pris d'empire dans ſa maiſon. *Prenez garde que Conſtance ne le ſache*, diſoit-il toujours en récompenſant ſes domeſtiques. On lui attribue des miracles; on prétend qu'il eſt le premier roi de France qui eût le don de guérir les écrouelles. Son plus bel éloge eſt renfermé dans ce mot : *Il fut roi de ſes paſſions comme de ſes peuples.* Les traits que nous venons de citer, font aſſez connoître qu'il faut des lumieres pour diriger la vertu.

Diſpute ſur l'apoſtolat de S. Martial.

La fameuſe diſpute ſur l'apoſtolat de S. Martial, fondateur de l'égliſe de Limoges, occupa long-temps le roi, les ſeigneurs & toute l'égliſe de France. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi le ſaint devoit être honoré comme apôtre,

ou ſimplement comme confeſſeur. La plus haute ancienneté que la critique lui donne ne paſſe pas le milieu du troiſieme ſiecle. Mais on avoit fabriqué depuis peu une vie de S. Martial, qui le faiſoit contemporain & diſciple de Jeſus-Chriſt. Cette fable fut regardée comme une vérité certaine. Jean XIX, conſulté ſur un point qu'on trouvoit ſi important, écrivit une lettre au clergé de France, par laquelle il déclare S. Martial apôtre, & traite de fous ceux qui lui en diſputent le titre, *puiſque chargés de crimes, ils oſent aſſigner les rangs dans le ciel.* Un concile de Bourges décida que le ſaint ſeroit mis entre les apôtres, *comme le ſiege de Rome & pluſieurs anciens peres l'ont défini ſelon la vérité du ſaint Eſprit.* Deux conciles de Limoges prononcerent le même jugement. Tels ſont les triſtes effets de l'ignorance parmi ceux qui doivent éclairer les hommes.

Changement d'opinion ſur la bâtardiſe.

Rien n'eſt plus remarquable dans l'hiſtoire que les changemens d'opinion ſur des objets intéreſſans pour la ſociété. En voici un exemple ſingulier. Le roi ayant donné l'abbaye de Fleuri à ſon frere Gauzlin, les

moines refuſerent de le recevoir, parce qu'il étoit bâtard de Hugues Capet. L'autorité royale eut peine à l'établir dans ce monaſtere. Nommé enſuite à l'archevêché de Bourges, Gauzlin trouva encore plus de réſiſtance de la part du peuple. Cinq ans s'écoulerent avant qu'il pût en triompher avec le ſecours du roi, & il fallut que l'abbé de Cluni employât ſon crédit & ſa puiſſance au ſuccès de cette affaire. Les bâtards avoient longtemps ſuccédé à la couronne; tout récemment on n'avoit fait aucune difficulté de recevoir Arnould bâtard de Lothaire pour archevêque de Reims.

HENRI I.

1031. Troubles cauſés par la reine mere.

LE premier ſoin de la reine Conſtance, après la mort de ſon époux, fut de renouer ſes intrigues contre Henri. Les paſſions ne connoiſſent plus de loix, dès qu'elles étouffent les ſentimens de la nature. Cette mere ſans entrailles forma un parti au jeune Robert; elle l'engagea à lever l'étendard de la révolte contre ce même frere dont il avoit été l'ami. Le roi, environné de périls, ſe retira auprès

du duc de Normandie. Avec les ſecours qu'il en reçut, il diſſipa les ſéditieux, força la reine à demander la paix, pardonna généreuſement à ſon frere, & lui céda le duché de Bourgogne. (*) Pluſieurs autres expéditions dans l'intérieur du royaume prouverent ſa fermeté & ſon courage.

Pélerinages de la terre ſainte.

L'intérêt lui fit bientôt oublier ce qu'il devoit de reconnoiſſance au duc de Normandie. Robert le Diable (c'étoit ſon nom) voulut faire le pélerinage de la terre Sainte, dévotion à la mode, qu'on regardoit comme la plus sûre pénitence, & qui attiroit d'autant plus les Normans, qu'ils en avoient tiré du profit & de la gloire. Quarante de leurs compatriotes, au retour de ce pelerinage, en 1003, avoient ſauvé Salerne, dont les Sarraſins étoient ſur le point de s'emparer. D'autres Normans, les fils de Tancrede, de Hauteville, animés par cet

(*) Le ſecond royaume de Bourgogne prit fin en 1033, par la mort de Rodolphe III, qui nomma pour ſon héritier, faute d'enfans; l'empereur Conrad II. Celui-ci n'en put recueillir que peu de choſe. Les comtés de Bourgogne, de Provence, de Viennois, de Savoye, furent des démembremens de cet état.

exploit, s'étoient jettés ſur l'Italie, y avoient conquis des états, dont ſe forma bientôt le royaume de Naples & de Sicile. De pareilles courſes devenoient fort intéreſſantes pour la Normandie. D'ailleurs il ſuffit ſouvent d'avoir commencé, pour qu'une coutume extraordinaire s'établiſſe. Les ſeigneurs s'efforcerent néanmoins de diſſuader Robert de cette entrepriſe dangereuſe. Il n'avoit qu'un fils naturel, Guillaume, ſurnommé d'abord le Bâtard, & enſuite le Conquérant. Il le déclara ſon ſucceſſeur, lui aſſura la protection du roi, fit le voyage de Jéruſalem, & mourut en revenant dans ſes états. Henri ne ſe fit point ſcrupule d'attaquer le jeune Guillaume, & ſe déclara pour un rebelle armé contre lui. Les François furent trois fois battus. Le prince Norman affermit ſa domination : on verra combien il en étoit digne.

1035. Guillaume duc de Normandie.

Depuis long-temps, on ne voyoit guere que ſcandales à la cour de Rome. Les dignités eccléſiaſtiques ſe vendoient, dit un hiſtorien du ſiecle, comme des marchandiſes étalées en plein marché ; & il y avoit à la fois trois papes qui devoient ce titre à leur argent,

1049. L'empereur veut réformer l'égliſe de Rome.

argent, lorſque l'empereur Henri III réſolut de réprimer le déſordre. Il fit élire ſucceſſivement deux autres pontifes, dont le regne fut très-court. Enfin Brunon de Toul, ſon parent, évêque zélé & vertueux, remplit le ſaint ſiege ſous le nom de Léon IX. Elu à Worms par les prélats & les ſeigneurs Allemands, il demanda & obtint ſans peine les ſuffrages des Romains.

Léon IX veut tenir un concile en France.

L'autorité pontificale s'étoit ordinairement accrue entre les mains des papes d'un mérite ſupérieur, ſoit qu'ils euſſent plus de fermeté ou plus d'application aux affaires. C'eſt ce qui arriva ſur-tout au onzieme ſiecle. Léon invité par les moines de Saint-Remi à venir faire la dédicace de leur égliſe, annonça qu'il tiendroit un concile à Reims : grand ſujet d'alarmes pour une foule de ſeigneurs, d'évêques & d'abbés, tremblans au nom de réforme. On repréſenta au roi que permettre au pape d'exercer ſon autorité dans le royaume, ſeroit avilir la dignité, & expoſer les droits de la couronne ; que des factions agitant l'état, il importoit de dompter les rebelles plutôt que de s'occuper de conciles. Henri I

frappé de ces raiſons manda au pape qu'il devoit ſe mettre en campagne avec tous ſes vaſſaux ; que les abbés & les évêques le ſuivroient comme les autres ; que ni lui ni eux ne pourroient ſe rendre à Reims, & qu'il le prioit de renvoyer le concile à un autre temps.

Il tient ſon concile à Reims malgré le roi.

Mais la puiſſance royale étoit trop foible pour empêcher un pape, non-ſeulement de paroître dans le royaume, mais d'y tenir une aſſemblée malgré le roi. Léon IX arrive ; Henri part bruſquement avec ſon armée ; le pontife n'en reçoit pas moins d'honneur à Reims, où la dévotion & la curioſité avoient attiré de toutes parts une infinité de perſonnes. Le concile s'aſſemble ; on déclare le pape chef de l'égliſe univerſelle ; on dépoſe quelques prélats ; on excommunie ceux qui ne ſont pas venus à l'aſſemblée & n'ont point envoyé d'excuſes, ceux qui ont ſuivi le roi à la guerre, &c. Après ce coup d'autorité, il falloit s'attendre que les ſouverains ne ſeroient plus maîtres chez eux, quand il plairoit aux papes d'y venir ou d'y envoyer leurs miniſtres. Déſormais les légats de Rome exerceront en

France une ſorte de deſpotiſme. Mal-heureuſement la licence du clergé en général fourniſſoit alors des prétextes ſpécieux aux entrepriſes des papes. Un archevêque de Rouen avoit eu pluſieurs fils auxquels il donna des comtés, & ces exemples n'étoient que trop communs. Quelques années après, quand Grégoire VII ordonna dans un concile de Rome que les clercs mariés ou concubinaires ne pourroient plus dire la meſſe, ils jetterent des cris d'indignation, l'accuſant d'héréſie, & diſant, ſelon les hiſtoriens du temps : « S'il perſiſte, » nous aimons mieux renoncer à la » prêtriſe qu'à nos femmes ; il pourra » chercher des anges pour gouverner » les égliſes. » Dans le royaume de Naples, les prêtres eurent l'impudence de prétendre que leurs concubines fuſſent, comme eux, exemptes de la juridiction laïque : Charles II d'Anjou n'y conſentit pas ; mais il accorda quelques privileges à ces femmes. Les canons ſubſiſtoient ; des papes & des évêques zélés foudroyerent les déſordres : c'étoit du moins un témoignage en faveur de la diſcipline méconnue.

Déréglement du clergé.

1059. La mauvaiſe ſanté du roi exigeoit des précautions pour faire paſſer la couronne à Philippe ſon aîné. ayant aſſemblé les évêques, les abbés & les ſeigneurs, il les pria de reconnoître pour ſon ſucceſſeur ce prince âgé de ſept ans, & de lui prêter le ſerment de fidélité. Tous y conſentirent avec joie. Comme l'aſſemblée ſe tenoit à Reims, l'archevêque de cette ville profita de l'occaſion pour cimenter ſes privileges. Il s'efforça de prouver dans un long diſcours que depuis le baptême & le *ſacre* de Clovis par S. Remi, le droit d'*élire* & de ſacrer les rois appartenoit inconteſtablement à ſon ſiege; que le pape Hormiſdas avoit donné ce droit à S. Remi, avec la primatie ſur toute la Gaule: il conclut que, du conſentement de Henri, il *éliſoit* Philippe roi de France. Le fameux Hincmar avoit tenu à peu-près le même langage. Une choſe plus étrange encore, c'eſt la prétention de deux légats qui ſoutinrent qu'on ne pouvoit couronner le prince ſans l'agrément du ſouverain pontife. L'aſſemblée jugea le contraire. On leur permit d'aſſiſter à la cérémonie; & ils y donnerent les premiers leurs ſuffrages com-

Le roi fait ſacrer ſon fils.

Privilége de l'archevêque de Reims pour le ſacre.

me dans une élection. L'archevêque fit ſigner à Philippe un acte par lequel il s'obligeoit à conſerver les biens & les droits de l'égliſe de Reims. On ſait que le ſacre de Clovis étoit une ſuppoſition abſurde. En remontant à la ſource des choſes, on trouveroit ainſi la plupart des prérogatives fondées plutôt ſur d'anciens uſages que ſur d'anciens titres. Henri mourut peu après le couronnement. Il avoit épouſé en ſeconde noce la fille du roi de Ruſſie. La crainte des querelles eccléſiaſtiques le détermina vraiſemblablement à chercher ſi loin une épouſe. Alors il étoit défendu d'épouſer ſa parente, même au ſeptieme degré; ce qui multiplioit à l'infini les empêchemens du mariage, & rendoit ſouvent fragiles les engagemens qui doivent être le plus durables.

Anciens empêchemens du mariage.

La *treve de Dieu* fut établie ſous ce regne en 1041. La France étoit hériſſée de châteaux où les moindres ſeigneurs vivoient en tyrans. Chacun prétendant avoir droit de ſe faire juſtice à main armée, ce n'étoit par-tout que maſſacre & brigandages. Pour remédier au déſordre, on convint d'abord que depuis le Mercredi au ſoir

Treve de Dieu.

juſqu'au Lundi matin, en mémoire des derniers myſteres de la vie de Jeſus-Chriſt, (car la dévotion ſe mêloit à ces mœurs atroces,) on ne pourroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'aucune injure. Il fallut dans la ſuite reſtreindre ce réglement, & ſe contenter d'un eſpace fort court, depuis le Samedi au ſoir juſqu'au Lundi matin; en ſorte que tout le reſte de la ſemaine fut abandonné aux excès de la barbarie. Pluſieurs conciles avoient travaillé dans les provinces à diminuer ainſi les maux publics. Cette loi fut appellée la *treve de Dieu*, & publiée comme une inſpiration divine.

Paix de Dieu. Quelques années auparavant, les évêques avoient ordonné la *paix de Dieu*. Ils exigeoient un ſerment de ne plus porter les armes, de ne pas répéter un bien uſurpé, ni venger la mort de ſes proches, de pardonner aux meurtriers, de jeûner le Vendredi au pain & à l'eau, de s'abſtenir de chair le Samedi. Selon leur décret, cette pénitence devoit ſuffire pour la rémiſſion de tous les péchés; il étoit même défendu d'en impoſer d'autres. On faiſoit prêter le ſerment, ſous peine d'excommunication. Comme

il ne produiſit bientôt que des parjures, on y ſubſtitua la *treve* qui ne valoit guere mieux. Si la religion étoit impuiſſante, en même-temps que toutes les loix ſembloient abolies; s'il étoit comme permis de piller, de tuer, cinq ou ſix jours dans la ſemaine, peut-on rien concevoir de plus affreux que l'état où ſe trouvoit l'humanité ?

Dialectique à la mode.

Cependant l'eſprit humain faiſoit déja quelques efforts pour ſortir de ſon ignorance. Ce fut en quelque maniere un nouveau malheur; il s'égara plus que jamais. On ſe livra aux ſubtilités de la fauſſe dialectique, qui n'apprenoit qu'à déraiſonner avec méthode. On ſe piqua de diſputer ſur les mots, au lieu de s'inſtruire des faits. On fut ſophiſte comme les Grecs, avec beaucoup moins de capacité qu'ils n'en avoient, & avec autant de préſomption. De-là vinrent les héréſies, les querelles de l'école, ſi contraires & au progrès des ſciences & à la tranquillité des peuples. Bérenger chanoine de Tours ſe perdit en voulant expliquer le myſtere de l'Euchariſtie: ſans nier la préſence réelle, il enſeigna que la ſubſtance du pain &

Bérenger.

du vin demeuroit après la conſécration. Son rival, Lanfranc, moine du Bec en Normandie, le pourſuivit avec chaleur, le fit condamner pluſieurs fois, & fut cauſe que l'erreur devint contagieuſe en acquérant beaucoup de célébrité.

Accroiſſement de pouvoir des moines.

Depuis la réforme de Cluni, l'aviliſſement du clergé avoit procuré aux moines un crédit extraordinaire. Ils parvinrent à gouverner l'égliſe. Les évêques & les papes les plus célebres furent tirés de leur corps. Lanfranc monta ſur le ſiege de Cantorbery après la conquête de l'Angleterre. Grégoire VII, qui va troubler toute l'Europe, avoit vécu dans le cloître. Il eut des moines pour ſucceſſeurs. C'eſt ici une époque très-remarquable. La régularité, l'étude, l'application aux affaires, donnoient aux moines une grande ſupériorité. Mais outre que leur inſtitut les conſacroit à la ſolitude, il étoit à craindre qu'ils ne portaſſent dans le gouvernement, avec les idées & les uſages monaſtiques, cette âpreté de mœurs, cette inflexibilité d'opinion, cet eſprit de corps, ce deſpotiſme ſpirituel, qui ſembloient communément regner

dans les cloîtres. Ils inventerent & répandirent une foule de nouvelles pratiques, auxquelles on attacha trop de vertu; des offices exceſſivement longs, des génuflexions innombrables, les flagellations volontaires inconnues avant ce ſiecle, que Pierre Damien préconiſa comme le moyen de racheter tous les crimes devant Dieu, même ceux d'autrui. Ils furent proprement les auteurs des prétentions de la cour Romaine ſur le temporel des ſouverains; ſource de la guerre du ſacerdoce avec l'empire. Mais le préjugé y eut plus de part que les paſſions; & il faut avouer après tout que ces moines, parvenus au faîte des dignités eccléſiaſtiques, avoient une capacité, des talens & des vertus, dont il n'y avoit preſque plus d'exemple dans le clergé.

PHILIPPE I.

La conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie, les entrepriſes violentes des papes ſur les couronnes, la naiſſance des Croiſades, ont fait du long regne de Philippe I une époque diſtinguée. Si ce prince avoit été un 1060. Idée de ce regne.

grand roi, il auroit eu plus de part à ces grands événemens; mais il n'eſt fameux que par les choſes qu'il a vu faire. Son pere avoit donné la régence à Baudouin, comte de Flandre, prince ſage, qui gouverna ſous le nom de marquis de France juſqu'en 1067. La régence finit alors, quoique le roi ne fût âgé que de quinze ans.

Majorité des rois.

Pluſieurs autres exemples prouvent que la minorité n'avoit pas, comme on le ſuppoſe, un terme fixe. L'opinion commune eſt que, juſqu'à l'ordonnance de Charles V qui déclara les rois, majeurs à quatorze ans, ils ne l'avoient été qu'à vingt-un ou vingt-deux ans. Mais il paroît démontré que l'uſage varioit à cet égard, & dépendoit beaucoup des conjonctures.

1066. Conquête d'Angleterre par le duc de Normandie.

S. Edouard roi d'Angleterre, marié à une des plus belles femmes de ſon temps, s'étoit fait un devoir de ne point uſer du mariage. Ce vœu indiſcret de virginité entraîna une fatale révolution. Avant ſa mort, Edouard avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur le duc de Normandie; au moins Guillaume l'aſſura, & fonda ſes droits ſur les diſpoſitions, réelles ou ſuppoſées, de ce prince. Il s'agiſſoit

de conquérir l'Angleterre ; entrepriſe qui ſembloit bien au-deſſus de ſes forces. L'ambitieux duc en vint à bout. Il y établit ſa domination par les armes, & ſut l'affermir en opprimant les Anglois. Le nom de Légiſlateur, qu'il parut mériter d'abord, lui eût été plus honorable que celui de Conquérant, ſubſtitué à ſon premier ſurnom de Bâtard.

Guillaume réſiſte à Grégoire VII.

Grégoire VII, dont nous développerons la politique, le combloit d'éloges. Mais il le ſomma de lui rendre hommage, & de lui payer le tribut, c'eſt-à-dire, une taxe par maiſon, appellée le *denier de ſaint Pierre*, que les Anglois s'étoient anciennement impoſée eux-mêmes en faveur des papes. Guillaume répondit à la ſommation des légats, qu'il vouloit bien accorder le denier, mais non le ſerment ; & au lieu de l'hommage qu'on exigeoit, il fit défenſe à ſes ſujets d'aller à Rome.

Premier démêlé du roi avec Guillaume.

Le roi de France ne troubla point ſa conquête. Dix ans après il ſoutint la révolte d'un fils de Guillaume à qui le Conquérant avoit donné la Normandie. Ce fils ayant ſommé ſon pere de le mettre en poſſeſſion de la pro-

vince, reçut ces mots pour réponſe, *Je n'ai point coutume de me dépouiller avant que de vouloir me coucher.* On prit les armes ; mais la réconciliation ſe fit bientôt.

1087. Une guerre plus vive s'alluma entre Philippe & Guillaume. Ce fut l'effet d'une raillerie. Le roi d'Angleterre étoit exceſſivement gros, incommodé de ſon embonpoint, & obligé depuis quelque temps de garder le lit. Philippe, naturellement railleur, (qualité dangereuſe dans les princes,) dit un jour à ſes courtiſans : *Quand eſt-ce donc que ce gros homme accouchera ?* Guillaume l'apprit, & en fut outré. *J'irai*, s'écria-t-il, *faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guiſe de cierges.* Rien n'étoit plus ſérieux. Il commença par aſſieger Mantes qu'il brûla. Y étant tombé malade heureuſement pour Philippe, il ſe fit tranſporter à Rouen où il mourut.

Raillerie cauſe d'une guerre.

Grégoire VII, Hildebrand.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir, le fameux Hildebrand, homme de baſſe naiſſance, qui de l'obſcurité d'un cloître, s'étoit élevé au comble des honneurs, devenu pape, en 1073, ſous le nom de Gré-

goire VII, auſtere dans ſes mœurs, dur & inflexible par ſon caractere autant que par ſes principes, avoit formé le deſſein d'aſſujettir à ſa domination toutes les têtes couronnées. Son ſyſtême étoit que le pape, (autrefois ſujet des empereurs,) avoit droit de les dépoſer, & de délier les peuples du ſerment de fidélité à l'égard d'un mauvais prince. Il prétendoit que l'Empire, l'Eſpagne, l'Angleterre, la Pologne, la Ruſſie, &c, relevoient du pontife Romain, & devoient lui rendre hommage. Par-tout il envoyoit des ordres en ſouverain; il les ſoutenoit par les foudres de l'égliſe. L'empereur Henri IV voulut ſoutenir l'uſage établi en France, en Normandie, en Angleterre, & ſur-tout en Allemagne, de donner l'inveſtiture des grands bénéfices par la croſſe & par l'anneau. Les princes exerçoient ce droit comme ſeigneurs ſuzerains des fiefs. On ſuppoſa qu'ils prétendoient conférer la puiſſance ſpirituelle, & qu'ils ſe croyoient par-là autoriſés à vendre les choſes ſaintes. On leur fit un crime abominable d'une cérémonie indifférente. » Qu'importe, » dit ſagement Ives de Chartres, cé-

Syſtême de Grégoire VII

Querelle des inveſtitures.

» lebre évêque de ce temps-là, que » cette conceſſion des bénéfices ſe faſ» ſe de la main, ou par un ſigne de » tête, ou par la bouche, ou par une » croſſe ; puiſque les rois ne préten» dent donner rien de ſpirituel, mais » ſeulement conſentir à l'élection, ou » accorder à l'élu les terres que les » égliſes tiennent de leur libéralité ? « On eût dit pourtant que les inveſtitures anéantiſſoient la religion, & que pour détruire ce ſcandale, il falloit mettre le feu à toute l'Europe. Les plus grands malheurs naiſſent quelquefois d'une fauſſe idée. Grégoire VII, pour ce ſujet, excommunia & dépoſa l'empereur.

Entrepriſes de Grégoire contre la France.

La France ne fut point à couvert de ſes entrepriſes. Ses légats y exerçoient ſur les évêques tout ſon deſpotiſme. Ils aſſembloient à leur gré des conciles ; ils foudroyoient, ils dépoſoient les prélats. Philippe les laiſſoit faire, uniquement occupé de plaiſirs, tandis que le pape gagnoit chaque jour du terrein. La nomination de quelques évêchés ſuſpecte de ſimonie, & les plaintes de quelques marchands Italiens dépouillés dans une foire, firent éclater le zele vio-

lent de Grégoire. Il écrivit aux évêques du royaume ; *Votre roi eſt un tyran indigne de porter le ſceptre. Il paſſe ſa vie dans l'infamie & le crime.* Il leur ordonnoit, en cas qu'il ne voulût point ſe corriger, de lui refuſer la communion & l'obéiſſance, de mettre même toute la France en interdit. Et s'il ne ſe corrige point, ajoutoit-il, nous employerons *toute ſorte de moyens pour délivrer la France de ſa domination.* Il vouloit que les François payaſſent le tribut que l'Angleterre s'étoit impoſé. (*) On eut le courage de réſiſter à ſes ordres ſur cet objet ; il n'en ſeroit point demeuré là, ſi l'empereur ne lui eût donné d'autres ſoucis.

Guerre des inveſtitures.

La guerre excitée par Grégoire VII contre Henri IV, la néceſſité où ce prince fut réduit de ſe jetter aux pieds de ſon oppreſſeur, la vengeance qu'il tira enſuite de cette perſécution, étoient des ſuites trop naturelles de l'audace du pontife. On en trouve par-tout le détail, qui fait frémir la religion & l'humanité. Obſervons ſeulement que la comteſſe

La comteſſe Mathilde.

(*) C'étoit environ un écu par maiſon.

Mathilde, ſouveraine d'une grande partie de l'Italie, parente de l'empereur, toute dévouée au pape qui la dirigeoit, rendit la papauté beaucoup plus puiſſante par une donation de tous ſes états. Ce ne fut pas ſans doute le moindre fruit de la politique de Grégoire. Le fameux *Dictatus* qu'on lui attribue avec vraiſemblance, que le cardinal Baronius prétend même avoir été fait dans un de ſes conciles, renferme ces étranges propoſitions : » Le pape ſeul peut faire de » nouvelles loix. Il peut ſeul porter » les ornemens impériaux. Il eſt le » ſeul dont tous les princes baiſent les » pieds ; il eſt le *ſeul nom* dans l'univers. Il peut dépoſer les empereurs. » Son jugement ne doit être réformé » par perſonne ; & il peut réformer » les jugemens de tous les autres. Il » devient indubitablement ſaint par » les mérites de S. Pierre, &c. » Tel fut le fondement de la politique nouvelle dont nous ſerons forcés de ſuivre la trace. Si l'opinion a pu conſacrer ces maximes, on n'a pas eu tort de la nommer la reine du monde. Grégoire VII, pourſuivi à ſon tour par l'empereur, mourut en s'écriant :

Dictatus de Grégoire VII

J'ai aimé la juſtice & haï l'iniquité : c'eſt pourquoi je meurs en exil. (*) (1085.) Sa querelle avec l'empereur ſauva la France des maux dont il la menaçoit.

1091. Divorce du roi.

Mais Philippe s'attira par ſa faute une perſécution plus opiniâtre. Le vice l'avoit dégoûté de Berthe ſa femme. Rien n'étoit ſi aiſé ni ſi commun que le divorce dans un temps où le moindre degré d'affinité rendoit nul le mariage. Il prouva par de fauſſes généalogies qu'il étoit parent de Berthe, & la répudia. Bertrade, épouſe du comte d'Anjou, lui ayant inſpiré de l'amour, il l'enleve à ſon mari, & en fait ſolemnellement ſa femme. Ce mariage ſcandaleux excite les plaintes de pluſieurs évêques, & ſur-tout d'Ives de Chartres, inacceſſible aux ſéductions de la cour. Urbain II, autrefois moine de Cluni, digne émule de Grégoire VII, fait aſſembler un concile à Autun, où le roi eſt excommu-

(*) Grégoire XIII le mit au nombre des ſaints en 1584, après avoir approuvé la ligue. Le bréviaire Romain a canoniſé ſa conduite, même dans notre ſiecle, par une légende que les Parlemens & quelquels évêques de France ont ſupprimée, & qui l'a été en d'autres pays.

nié. Le pape vient en France tenir
1095. lui-même à Clermont le fameux con-
Excommunication du roi cile qui donna naiſſance aux croiſades. Il fulmine de nouveau l'anathême, non-ſeulement contre Philippe, mais contre ceux qui oſeroient lui donner le nom de roi ou de ſeigneur, lui parler même, à moins que ce ne fût pour le convertir. C'étoit vouloir ſoulever tout le royaume. Philippe craignant une révolution, promet de ſe ſéparer de Bertrade. A peine abſous des cenſures, il la rappelle, & la fait couronner par deux évêques. La mort de Berthe, les proteſtations de Bertrade qui ſoutenoit la nullité de ſon mariage avec le comte d'Anjou, de l'aveu même du comte, ſembloient devoir écarter des foudres également funeſtes au ſouverain & à l'état. Mais l'eſprit de Grégoire VII avoit paſſé dans ſes ſucceſſeurs.

Paſcal II, autre moine de Cluni,
1100. envoie des légats en France qui con-
Emeute au concille de Poitiers. voquent un concile à Poitiers. Le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, y déclare qu'il ne ſouffrira point que ſon roi ſoit excommunié en ſa préſence. Voyant que ſes repréſentations étoient inutiles, il ſort en colere,

ſuivi de quelques évêques, de pluſieurs ſeigneurs & d'une multitude indignée. Les légats n'en ſont point émus. On prononce la ſentence d'excommunication. Le tumulte redouble. Une pierre lancée contre un des légats, va fendre la tête à un eccléſiaſtique. Le concile devient un champ de bataille ; mais la ſentence étoit portée, & le mal preſque ſans remede.

Trait du duc d'Aquitaine.

Guillaume, duc d'Aquitaine, avoit un intérêt perſonnel à ne pas ſouffrir les cenſures. Ses mœurs & ſon caractere l'y expoſoient trop. Il répudia lui-même ſa femme pour en épouſer une autre. L'évêque de Poitiers, réſolu de l'excommunier, prononçoit déja la formule. Guillaume tirant ſon épée : *Tu vas mourir de ma main*, lui dit-il, *ſi tu ne me donnes l'abſolution.* Le prélat feignit d'avoir peur, demanda un moment de loiſir, & acheva les paroles fatales : *Frappez maintenant*, ajouta-t-il, *je ſuis prêt.* Le duc lui répondt froidement : *Je ne t'aime pas aſſez pour t'envoyer en paradis* ; & il l'exila.

Philippe s'aſſocie Louis.

Le roi, tremblant ſous l'excommunication, s'aſſocia prudemment ſon fils Louis qui avoit près de vingt ans ;

ce prince d'un rare mérite ſut contenir les mutins & réprimer les rebelles. Son autorité & ſes victoires exciterent la haine de Bertrade. Elle avoit eu deux fils de Philippe, elle voulut en élever un ſur le trône. La perfidie & le poiſon furent employés pour ſe défaire de Louis. Un médecin le ſauva des fureurs de cette marâtre. Sa mort eût entraîné la perte du roi ; mais la paſſion l'avoit tellement faſciné, qu'au lieu de rompre avec Bertrade, il ne penſa qu'à ménager une réconciliation entre elle & ſon fils. Ayant tout à craindre d'un pape altier, il offrit de ſe ſoumettre à la pénitence, en le priant de réhabiliter ſon mariage.

1104. Abſolution du roi.

On vit alors les évêques qui, par un vrai zele, s'étoient oppoſés aux déſordres de ce prince, en particulier Ives de Chartres, prendre ouvertement le parti d'une ſage modération ; tandis que d'autres évêques, qui s'étoient pliés aux intrigues de la cour, affectoient une ſévérité auſſi ſuſpecte que dangereuſe. Les premiers firent entrer le pape dans leurs vues. Il conſentit à l'abſolution du roi, après que lui & Bertrade auroient juré de rompre leur mauvais commerce. Ils étoient

déterminés au ſerment. Philippe vint le prêter, nu-pieds, au cœur de l'hiver, dans un concile de Paris. L'abſolution leur fut accordée, & le mariage vraiſemblablement réhabilité; car ils continuerent à vivre enſemble, ſans que l'égliſe les inquiétât. Si le ſouverain pontife s'étoit d'abord conduit en paſteur, ces tempêtes n'auroient point agité la France.

Croiſades.

C'eſt dans le concile de Clermont, où Philippe fut excommunié par Urbain II, que ce pape inſpira l'ardeur des croiſades. Grégoire VII avoit formé une pareille entrepriſe. Il vouloit conquérir en perſonne la Terre Sainte; mais les affaires de l'Europe le détournerent de ce grand projet. La gloire en étoit réſervée à un ſimple hermite de Picardie. Les Turcomans, deſtructeurs de l'empire des Califes, poſſédoient alors la Paleſtine. Ennemis des Chrétiens, ils toléroient leurs pélerinages dont ils tiroient beaucoup de profit, ſans ménager leur religion ni leurs perſonnes. Pierre l'hermite, au retour du voyage de Jéruſalem, peignit ſi éloquemment la profanation des lieux autrefois habités par le Sauveur, & les rigueurs dont les pe-

Pierre l'Hermite.

lerins étoient accablés, dont il avoit lui-même ſenti le poids, qu'Urbain II le crut propre à mettre toute l'Europe en mouvement. Il lui ordonna d'aller dans les cours & dans les villes échauffer le zele des princes & des peuples. L'ardent miſſionnaire y réuſſit à merveille. Son enthouſiaſme embraſa les eſprits, moins capables de réflexion que de chaleur. On ne parloit plus que de partir pour la Paleſtine, que de délivrer le ſaint ſépulcre, & de venger les chrétiens de la tyrannie des infideles. Le pape ſaiſit une occaſion ſi favorable. Il convoqua ce concile de Clermont où l'affluence fut prodigieuſe. Lui-même harangua dans la place publique ; il déplora les malheurs de Jéruſalem ; il fit deſirer une guerre qui intéreſſoit, diſoit-il, la gloire de Dieu, & que Dieu ne pouvoit manquer de bénir. *Dieu le veut*, *Dieu le veut*, s'écria-t-on de toutes parts. Ce fut le cri de guerre des croiſés. On donna ce nom à ceux qui s'enrôlerent pour la Terre Sainte, parce qu'ils portoient une croix d'étoffe rouge ſur leurs habits.

Urbain II prêche la croiſade.

Princes, évêques, ſeigneurs, moines, femmes, enfans, vieillards, ſe

Motifs des croiſés.

croiſerent en foule ; les uns, pour échapper à leurs créanciers ; car il étoit défendu de pourſuivre les croiſés ſous quelque prétexte que ce fût ; les autres, dans l'eſpérance de faire fortune, ou de ſe ſignaler par leurs exploits, pluſieurs, pour être quittes de toute autre pénitence, l'indulgence pléniere étant le prix de la croiſade ; la plupart enfin, par des motifs de dévotion, joints au goût de la nouveauté & à l'éclat éblouiſſant de cette entrepriſe. Elle convenoit ſinguliérement au génie de la nation. Le François vif, inquiet & belliqueux, ne pouvoit ſouffrir le repos. Une apparence d'héroïſme le tranſportoit : la religion, bien ou mal entendue, augmentoit ſon impétuoſité fougueuſe. On en vint au point d'envoyer une quenouille & un fuſeau à ceux qui ne prenoient pas la croix.

Réflexions ſur la croiſade.

Dans un ſiecle moins ſuperſtitieux, on auroit penſé que ces longs péleri-nages ſont ſujets à une infinité d'abus, que la vraie dévotion ne peut faire abandonner les devoirs de prince, d'évêque, de pere, ou de citoyen, qu'un Dieu de paix ne veut pas être ſervi ſans néceſſité par de ſanglantes guer-

res; que ſi le tombeau de Jeſus-Chriſt étoit profané par les Turcs, l'eſſentiel pour les chrétiens étoit d'honorer Jeſus-Chriſt par la ſainteté des mœurs, que du moins il falloit prendre de ſages meſures, & ne pas croire que des bandits, ſans chefs & ſans diſcipline, ſeroient invincibles avec une croix rouge ſur l'épaule. Mais l'enthouſiaſme ne raiſonne point, & l'on n'étoit guere capable alors de raiſonner.

uccès de la roiſade. L'Europe ſe dépeuple; des troupes innombrable de croiſés prennent différens chemins, quatre-vingt mille, ayant pour général l'hermite Pierre. Ces ſoldats dévots pillent, égorgent les Chrétiens ſur leur paſſage, & ſe font maſſacrer comme des brigands. Ceux qui arrivent en Grece, inſpirent à l'empereur de juſtes alarmes. Des armées, plus dignes de ce nom, conduites par les ſeigneurs, ſe réuniſſent enfin aux environs de Conſtantinople. Leurs expéditions n'appartiennent point à notre hiſtoire. Il ſuffit de dire que Jéruſalem fut emportée d'aſſaut en 1099; qu'on lui donna pour ſouverain le fameux Godefroi de Bouillon, & que, de ſept à huit cens mille hommes qui y étoient parvenus d'Europe,

rope, il ne reſtoit quand on fit le ſiege, qu'environ vingt mille ſoldats effectifs.

Aucun roi n'étoit entré dans cette premiere croiſade. Ils avoient ſeulement permis à leurs vaſſaux & à leurs ſujets de ſuivre le torrent. Hugues, frere du roi de France, le vieux Raimont comte de Toulouſe, Robert duc de Normandie, Godefroi de Bouillon duc de la Baſſe Lorraine, Etienne comte de Chartres, furent les principaux chefs. Philippe, mépriſable par ſes déſordres, le parut peut-être davantage pour n'avoir pas voulu prendre la croix. C'étoit pourtant un trait de ſageſſe. Il reſta tranquille dans ſon royaume. Après avoir regné ſans gloire plus de quarante-huit ans, il mourut, ſelon quelques auteurs, ſous l'habit de moine. L'abbé de Cluni l'avoit ſollicité à le prendre; mais on a lieu de croire qu'il n'en fit rien, quoique cette dévotion, très-commune alors, ne coutât qu'un changement d'habit. De-là vient que les moines comptent dans leurs faſtes tant de princes, de ſeigneurs, de femmes illuſtres.

Le roi ne ſe croiſa point.

1108. Mort du roi.

A quoi ſervirent les croiſades.

Les croiſades, dont on reſpecte le

motif, & dont on ne peut trop déplorer l'abus, ſervirent du moins à rétablir l'autorité & le domaine des rois. La nobleſſe, pour avoir de quoi entreprendre de ſi longs voyages, leur vendit beaucoup de terres qui furent par là réunies à la couronne.

Armoiries. On rapporte à ce temps l'invention des armoiries. Il falloit à une foule de ſeigneurs des bannieres qui les fiſſent reconnoître de leurs vaſſaux; & comme ils étoient tous couverts de fer, ils avoient beſoin de ſe diſtinguer par quelque emblême. Chacun en mit ſur ſes armes; on conſerva ces ſymboles comme des titres d'honneur; ils ſervoient auſſi de diſtinctif dans les tournois, & la mode s'en établit généralement. Nous avons déja obſervé que la cavalerie, preſque inconnue ſous la premiere race, étoit devenue la principale force des armées. C'eſt ce qui avoit mis en uſage les caſques, les cuiraſſes, les braſſards, les armures peſantes dont le cavalier & le cheval étoient ſurchargés, & dont on ſentit plus d'une fois l'inconvénient.

Décret ſingulier en faveur des moines. Ce regne fournit une preuve ſinguliere du progrès de l'autorité des moines, étroitement liée à celle des

papes. Après le concile de Clermont, Urbain II en alla tenir un à Nîmes, où l'on fit ce canon qui doit entrer dans l'hiſtoire de l'eſprit humain : » Quelques inſenſés, par un zele amer, » prétendent que les moines, étant » morts au monde pour vivre à Dieu, » ſont indignes des fonctions ſacerdo- » tales, comme de donner la péni- » tence, l'abſolution, le baptême. » Mais ils ſe trompent..... S. Benoît » a ſeulement interdit aux moines les » affaires temporelles : ce qui eſt éga- » lement défendu aux chanoines. Les » uns & les autres ſont des anges, puiſ- » qu'ils annoncent les volontés de » Dieu ; mais l'ordre angélique eſt » plus élevé, ſelon qu'il contemple » Dieu de plus près. Les moines n'ont- » ils pas ſix aîles comme les Chéru- » bins, deux figurées par le capuce, » deux par les manches, & les deux » autres par le reſte de l'habit ? Voilà » bien certainement les ſix aîles. Nous » ordonnons donc que ceux qui s'éle- » vent contre les moines à ce ſujet, » ſoient privés des fonctions ſacerdo- » tales. »

Préjugés ſur les cheveux longs, & ſur l'hommage.

Il ne faut plus s'étonner des devoirs bizarres qu'on impoſoit alors, comme

eſſentiels à la religion. On obligeoit tout chrétien, princes & ſujets, à ſe faire tondre; on excommunioit, on privoit de la ſépulture ceux qui portoient les cheveux longs. Un concile de Rouen l'ordonne expreſſément; & ce même concile défend aux prêtres de faire hommage à aucun laïque: » car c'eſt une indignité, dit-il, que » des mains conſacrées par l'onction » ſoient miſes dans les mains profa- » nes d'un homicide, d'un adultere, » d'un pécheur. » S. Anſelme, moine du Bec, archevêque de Cantorbery, ſe montra infiniment zélé pour ces deux objets. Les troubles qu'il occaſionna en Angleterre furent le fruit des préjugés répandus par-tout.

LOUIS VI,

Surnommé LE GROS.

1108. Foibleſſe de la couronne.

LA croiſade, en exerçant l'ambition & le courage des vaſſaux de la couronne, avoit procuré au dernier roi pluſieurs années de repos. Son domaine s'étoit un peu agrandi. Cependant il étoit encore très-borné; & lorſque Louis commença à regner

ſeul, il ſe vit environné d'une multitude d'ennemis, ſes ſujets qui, ne poſſédant la plupart qu'une ou deux places, ne laiſſoient pas de ſe rendre redoutables, ſoit par leur union, ſoit par la poſition de leurs châteaux. Celui de Puiſet, entre Orléans & Eſtampes, coûta ſeul pluſieurs années de guerre. Louis le Gros eut le bonheur de réduire ces petits feudataires à l'obéiſſance. Mais la deſtinée de la nation Françoiſe étoit de combattre les Anglois durant pluſieurs ſiecles. C'eſt ici que commencent les guerres & la haine entre les deux nations.

Brouilleries avec l'Angleterre.

Pendant que Robert duc de Normandie ſe battoit en Paleſtine, Henri ſon cadet s'étoit emparé du royaume d'Angleterre après la mort de leur pere Guillaume le Roux, en 1100. A ſon retour, Robert voulut chaſſer l'uſurpateur. Il fut lui-même attaqué en Normandie, battu, pris & enfermé dans une priſon, où il mourut victime de ſon zele indiſcret pour la croiſade. Louis le Gros, gouvernant alors ſous Philippe, avoit excité Henri à la conquête de la Normandie, au lieu de s'y oppoſer fortement,

comme ſon pere & la prudence le conſeilloient. Il eut ſujet de ſe repentir d'avoir voulu ſe donner un voiſin trop redoutable.

Guerre avec Henri I.

La fortereſſe de Giſors, ſituée ſur la frontiere des deux états, fut la premiere occaſion de rupture. Henri s'en étant emparé, quoiqu'elle fût en ſéqueſtre, le roi de France lui envoya un cartel. Il répondit qu'il n'avoit pas beſoin de ſe battre pour un fort dont il étoit en poſſeſſion. Au lieu d'un combat ſingulier, il y eut une bataille, & les Anglois furent vaincus. Ce fut là comme une ſemence de guerres interminables, ſouvent interrompues par des traités, mais bientôt ranimées par l'ambition & la haine. Louis fut quelquefois malheureux & toujours brave. On raconte que dans une mêlée, un Anglois ſaiſit la bride de ſon cheval en criant, *le roi eſt pris*. Sans s'étonner du péril : *Ne ſais tu pas*, lui dit-il, *qu'on ne prend jamais le roi aux échecs* ? & à l'inſtant, il le renverſa mort d'un coup d'épée.

1119. Le pape excommunie à Reims l'empereur.

Cependant la guerre du ſacerdoce avec l'empire continuoit à troubler & à ſcandaliſer l'Europe, Henri V,

que Paſcal II, autre pape ſorti de Cluni, avoit armé contre l'empereur ſon pere, ne fut pas plutôt affermi par la révolte ſur le trône impérial, qu'il ſe fit un devoir ou un honneur, à l'exemple de ſon malheureux pere, de ſoutenir les inveſtitures. Un nouveau pape, Calixte II, vint l'excommunier dans un concile de Reims; car les pontifes, ſans épargner les rois de France, trouvoient le royaume toujours ouvert, y obtenoient du ſecours, y exerçoient leur empire. On qualifia l'inveſtiture d'héréſie, quoique Paſcal lui-même ſe fut récrié dans un concile de Rome contre cette qualification. Louis le Gros parut au concile pour ſe plaindre du roi d'Angleterre, ſur qui ſans doute il vouloit attirer les foudres eccléſiaſtiques. Celui-ci, plus ferme & plus prudent, avoit défendu à ſes évêques, députés à Reims, de ſe plaindre de perſonne, parce qu'il ſauroit bien rendre juſtice lui-même dans ſes états. *Saluez le pape de ma part*, leur avoit-il dit; *écoutez-le avec humilité; mais ne me rapportez ici aucune ordonnance du concile.* Le roi de France ne put le faire excommunier. Il ne put pas même ob-

Foibleſſe du roi dans le concile.

tenir du pape, malgré les plus vives instances, que la métropole de Sens fût affranchie de la primatie de Lyon, dont Grégoire VII étoit l'auteur.

Fin de la querelle des investitures.

Enfin la querelle atroce qui avoit causé tant de crimes, de soulevemens, de massacres, sous deux regnes, pour une simple cérémonie, finit en 1122 par un accommodement aussi bizarre que le fonds de la querelle. Henri V contraint de plier remit *à Dieu & aux saints apôtres* toute investiture *par la crosse & l'anneau*; Calixte II lui accorda que les élections se fissent en sa présence, & que les élus fussent mis en possession des fiefs par le *sceptre*. Il faut se transporter dans ce siecle, pour concevoir qu'un sceptre mis à la place d'une crosse faisoit disparoître la simonie.

1124. L'empereur Henri V attaque la France.

Dès que l'empereur se vit réconcilié avec l'église, gendre du roi d'Angleterre, il entra d'autant plus volontiers dans sa querelle avec la France, qu'il brûloit de se venger de l'excommunication fulminée à Reims contre lui. Il se mit en campagne à la tête d'une armée nombreuse, résolu de réduire en cendres la ville d'où lui étoit venu cet affront. On

vit alors que, ſi les vaſſaux faiſoient la guerre au ſouverain pour des intérêts particuliers, ils pouvoient ſe réunir à lui contre l'ennemi commun. Le roi les ayant convoqués, eut bientôt une armée au moins de deux cens mille hommes. Ce zele admirable de la nation ne fut point ſtérile. L'empereur perdit courage, & repaſſa promptement le Rhin. L'armée Françoiſe pouvoit écraſer ſans peine le roi d'Angleterre; mais les vaſſaux n'y voulurent point conſentir, de peur d'être ſubjugués à leur tour par l'autorité royale.

C'eſt ici pour la premiere fois qu'on fait mention de l'oriflamme, banniere de l'abbaye de Saint Denis, à laquelle l'opinion vulgaire attachoit une vertu miraculeuſe. Le roi l'avoit pris avant ſon départ, il le reporta ſolemnellement à ſon retour. Il remit en même-temps la couronne de ſon pere, qu'il retenoit *injuſtement*, dit Suger abbé de Saint Denis; *car les couronnes des rois après leur mort appartiennent aux ſaints martyrs*, c'eſt-à-dire, à l'abbaye. Voilà de ces droits dont l'origine ſe trouveroit difficilement. L'oriflamme

Louis, quoique pieux, quoique zélé
1127. pour l'égliſe, au point qu'il venoit
Le roi excommunié. de rétablir par les armes un évêque chaſſé de ſon ſiege, ne put échapper aux cenſures eccléſiaſtiques. Les plaintes ſéditieuſes de l'évêque de Paris l'ayant engagé à ſaiſir ſon temporel, ce prélat lance auſſi-tôt l'interdit ſur ſon dioceſe & même ſur les terres du roi. Les autres évêques de la province fulminent de pareilles cenſures; & voyant le roi fort irrité, ils vont (démarche étonnante!) implorer le ſecours du nouvel ordre de
Zele indiſcret. Citeaux. Le pape leve l'interdit. S. Bernard, déja célebre, s'en plaint comme d'une foibleſſe qui autoriſe la licence. Il ſuivoit les préjugés de ſon ſiecle, ainſi que les plus grands hommes ont fait ſouvent; & par reſpect pour la puiſſance pontificale, il perdoit de vue les droits de la royauté. Dans une lettre écrite au pape, il traite le roi d'impie, de perſécuteur, de ſecond Hérode. Tant il eſt difficile même aux ſaints, de ſe tenir dans les juſtes bornes du zele.

1137. Ce prince mourut très-chrétienne-
Mort de Louis le Gros. ment, après avoir fait ſacrer Louis

ſon fils & ſon ſucceſſeur. Les dernieres paroles qu'il lui adreſſa, ne peuvent être trop répétées. *Souvenez-vous mon fils, que la royauté n'eſt qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-rigoureux après votre mort.* Louis le Gros plus vertueux que Henri I roi d'Angleterre, n'eut pas comme lui la réputation d'un grand roi, parce qu'il manquoit de politique. Son ennemi le trompa toujours.

L'autorité royale commença pourtant à ſe relever ſous ce regne par des établiſſemens utiles. Le principal fut celui des *communes*. Il n'y avoit alors d'hommes véritablement libres que les eccléſiaſtiques & les ſeigneurs. Tous les autres étoient plus ou moins eſclaves. On leur permit d'acheter la franchiſe, de ſe choiſir des maires & des échevins. Alors ſe forma le gouvernement municipal. Les villes, devenues de petites républiques, ſous le nom de communes, devoient fournir aux rois un nombre de gens de guerre; chaque paroiſſe devoit marcher ſous la banniere de ſon ſaint. Les ſeigneurs n'avoient plus le même empire ſur ces nouveaux affranchis

Affranchiſſemens, communes.

jaloux de leur liberté. Les droits, qu'on leur avoit vendus, étoient garantis ſolidement. Cet exemple du monarque fut imité par un nombre de ſeigneurs qui vendirent de même à leurs ſujets la liberté que la nature devoit rendre inaliénable. Quelques villes ſecouerent le joug, ſans attendre les chartes des ſeigneurs. Enfin les bourgeois acquirent le droit d'être gouvernés par des *maires*, des *conſuls* ou des *échevins*; de changer de domicile & de diſpoſer librement de leur fortune; de s'armer pour leur propre défenſe, avec l'obligation de payer certaines tailles au ſeigneur, & de combattre pour lui en certains cas. On attaqua ſouvent leur liberté; mais ils en connurent le prix & la ſoutinrent. Nous verrons les communes former dans la ſuite un troiſieme ordre de citoyens, qui eut une grande autorité dans les aſſemblées de la nation. Il reſta encore beaucoup de ſerfs juſqu'au quatorzieme ſiecle, époque de l'affranchiſſement général ſous Louis Hutin.

el aux juoyaux. Un autre établiſſement non moins utile de Louis le Gros, fut le droit d'appeller en pluſieurs cas aux juges

royaux des ſentences rendues par les officiers des ſeigneurs. Les juſtices ſeigneuriales perdirent ainſi une grande partie de leur autorité, au profit de celle du ſouverain. Celui-ci étant dès lors le premier juge, ne pouvoit manquer de devenir bientôt légiſlateur.

Nouveaux ordres monaſtiques.

Les ordres monaſtiques ſe multiplient. On voit naitre les Chartreux, les Prémontrés, Fontevraud, où les hommes doivent être gouvernés par une femme, Cîteaux où la plus rigide pauvreté attire des proſélytes & des richeſſes, enfin ces ordres militaires qui doivent unir les exercices du cloitre à la profeſſion des armes. L'opulence de Cluni avoit produit l'effet ordinaire, le relâchement. Un murmure univerſel dépoſoit contre ces religieux trop jaloux de leurs privileges, trop fiers de leur fortune, & dont l'épiſcopat redoutoit les entrepriſes Dans le concile de Latran, en 1122, on défendit abſolument aux moines les fonctions du miniſtere, même de chanter des meſſes publiques. « Ils poſſédoient les égliſes, » les terres, les châteaux, les dixmes, » les oblations des vivans & des morts,

jaloux de leur liberté. Les droits, qu'on leur avoit vendus, étoient garantis ſolidement. Cet exemple du monarque fut imité par un nombre de ſeigneurs qui vendirent de même à leurs ſujets la liberté que la nature devoit rendre inaliénable. Quelques villes ſecouerent le joug, ſans attendre les chartes des ſeigneurs. Enfin les bourgeois acquirent le droit d'être gouvernés par des *maires*, des *conſuls* ou des *échevins*; de changer de domicile & de diſpoſer librement de leur fortune; de s'armer pour leur propre défenſe, avec l'obligation de payer certaines tailles au ſeigneur, & de combattre pour lui en certains cas. On attaqua ſouvent leur liberté; mais ils en connurent le prix & la ſoutinrent. Nous verrons les communes former dans la ſuite un troiſieme ordre de citoyens, qui eut une grande autorité dans les aſſemblées de la nation. Il reſta encore beaucoup de ſerfs juſqu'au quatorzieme ſiecle, époque de l'affranchiſſement général ſous Louis Hutin.

Appel aux juges royaux.

Un autre établiſſement non moins utile de Louis le Gros, fut le droit d'appeller en pluſieurs cas aux juges

royaux des ſentences rendues par les officiers des ſeigneurs. Les juſtices ſeigneuriales perdirent ainſi une grande partie de leur autorité, au profit de celle du ſouverain. Celui-ci étant dès lors le premier juge, ne pouvoit manquer de devenir bientôt légiſlateur.

Nou ordres naſtiqu

Les ordres monaſtiques ſe multiplient. On voit naître les Chartreux, les Prémontrés, Fontevraud, où les hommes doivent être gouvernés par une femme, Cîteaux où la plus rigide pauvreté attire des proſélytes & des richeſſes, enfin ces ordres militaires qui doivent unir les exercices du cloître à la profeſſion des armes. L'opulence de Cluni avoit produit l'effet ordinaire, le relâchement. Un murmure univerſel dépoſoit contre ces religieux trop jaloux de leurs privileges, trop fiers de leur fortune, & dont l'épiſcopat redoutoit les entrepriſes Dans le concile de Latran, en 1122, on défendit abſolument aux moines les fonctions du miniſtere, même de chanter des meſſes publiques. « Ils poſſédoient les égliſes, » les terres, les châteaux, les dixmes, » les oblations des vivans & des morts,

ché d'Aquitaine, avoit réuni à la couronne un pays considérable, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Il étoit tranquille du côté de l'Angleterre, où la mort de Henri I occasionnoit des guerres civiles. Mais l'ambition du pape & les intrigues de Thibaud comte de Champagne ne le laissèrent pas long-temps en repos

1141. Querelle avec le pape au sujet d'un évêché.

Il s'étoit opposé à l'élection d'un archevêque de Bourges faite sans son consentement. Le pape Innocent II, quoique redevable au roi de sa dignité, voulut soutenir cette élection, contraire aux droits de la couronne. Il sacra lui-même l'archevêque, & l'envoya en possession du siege, disant avec insulte, que *le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & ne point accoutumer à se mêler d'affaires d'église.* Cependant les rois de la premiere race conféroient ordinairement les évêchés, &, depuis que les élections s'étoient rétablies dans le royaume, le droit de les confirmer appartenoit incontestablement au monarque; droit fondé, & sur les concessions faites à l'église par ses prédécesseurs, & sur la raison d'état qui doit exclure des grandes places

tout homme ſuſpect à ſon prince. Mais le funeſte ſyſtême d'indépendance avoit ébranlé les premiers principes. Louis tint ferme. C'en fut aſſez pour mettre ſon domaine en interdit.

Le comte de Champagne avoit eu beaucoup de part à cette affaire. Brouillon, méchant, mais dévot à l'extérieur, zélé protecteur des moines qu'on diſoit être ſes ſoldats, & appuyé de Saint Bernard qui faiſoit publiquement ſon éloge, il ſaiſit toutes les occaſions de troubler l'état & de nuire au roi. Louis le Jeune, vif & irrité, fond ſur la Champagne, ſaccage Vitri, fait mettre le feu à l'égliſe où périrent plus de treize cens perſonnes. Cette exécution cruelle fut ſuivie de violens remords. Il ne crut pouvoir l'expier qu'en faiſant vœu d'aller en perſonne à la Terre Sainte.

Le comte de Champagne trouble l'état

Sac de Vitri.

Les fruits de la premiere croiſade s'évanouirent de jour en jour. On en demandoit une ſeconde. Le pape Eugene III, qui avoit été le diſciple de Saint Bernard, & qui le reſpectoit encore comme ſon maître, le chargea du ſoin de la prêcher. Ce pieux ſolitaire, l'oracle de la France, mais fort ſuſceptible de préventions,

1145. Seconde croiſade, prêchée par S. Bernard.

ché d'Aquitaine, avoit réuni à la couronne un pays conſidérable, depuis la Loire juſqu'aux Pyrénées. Il étoit tranquille du côté de l'Angleterre, où la mort de Henri I occaſionnoit des guerres civiles. Mais l'ambition du pape & les intrigues de Thibaud comte de Champagne ne le laiſſerent pas long-temps en repos

1141. Querelle avec le pape au ſujet d'un évêché.

Il s'étoit oppoſé à l'élection d'un archevêque de Bourges faite ſans ſon conſentement. Le pape Innocent II, quoique redevable au roi de ſa dignité, voulut ſoutenir cette élection, contraire aux droits de la couronne. Il ſacra lui-même l'archevêque, & l'envoya en poſſeſſion du ſiege, diſant avec inſulte, que *le roi étoit un jeune homme qu'il falloit inſtruire, & ne point accoutumer à ſe mêler d'affaires d'égliſe.* Cependant les rois de la premiere race conféroient ordinairement les évêchés, &, depuis que les élections s'étoient rétablies dans le royaume, le droit de les confirmer appartenoit inconteſtablement au monarque; droit fondé, & ſur les conceſſions faites à l'égliſe par ſes prédéceſſeurs, & ſur la raiſon d'état qui doit exclure des grandes places

tout homme ſuſpect à ſon prince. Mais le funeſte ſyſtême d'indépendance avoit ébranlé les premiers principes. Louis tint ferme. C'en fut aſſez pour mettre ſon domaine en interdit.

Le comte de Champagne avoit eu beaucoup de part à cette affaire. Brouillon, méchant, mais dévot à l'extérieur, zélé protecteur des moines qu'on diſoit être ſes ſoldats, & appuyé de Saint Bernard qui faiſoit publiquement ſon éloge, il ſaiſit toutes les occaſions de troubler l'état & de nuire au roi. Louis le Jeune, vif & irrité, fond ſur la Champagne, ſaccage Vitri, fait mettre le feu à l'égliſe où périrent plus de treize cens perſonnes. Cette exécution cruelle fut ſuivie de violens remords. Il ne crut pouvoir l'expier qu'en faiſant vœu d'aller en perſonne à la Terre Sainte.

Le comte de Champagne trouble l'état

Sac de Vitri.

Les fruits de la premiere croiſade s'évanouirent de jour en jour. On en demandoit une ſeconde. Le pape Eugene III, qui avoit été le diſciple de Saint Bernard, & qui le reſpectoit encore comme ſon maître, le chargea du ſoin de la prêcher. Ce pieux ſolitaire, l'oracle de la France, mais fort ſuſceptible de préventions,

1145. Seconde croiſade, prêchée par S. Bernard.

& plus propre à gouverner des religieux qu'à diriger les affaires d'état où il n'entroit que par zele, détermina le roi à cette entrepriſe, contre l'avis du fameux abbé Suger, autre moine d'un mérite extraordinaire, vertueux quoique homme de cour, grand politique, & depuis long temps exercé au gouvernement. Les prédications du ſaint allumerent par-tout l'enthouſiaſme ; il repréſentoit les Mahométans comme des idolâtres, eux qui ne ſont pas moins zélés contre l'idolâtrie que les chrétiens. Le monarque reçut la croix de ſa main à Vézelai ſur un échafaud dreſſé en pleine campagne ; la plupart des ſeigneurs, trois évêques, la reine Eléonore, ſe croiſent avec la même ardeur. Bernard coupe une partie de ſes habits pour faire des croix ; les croix manquent encore ; & il permet à chacun d'en faire On lui offrit le commandement de l'armée qu'il refuſa. Le bruit de ſes miracles & de ſes prédictions ne laiſſant aucun doute ſur le ſuccès, tous vouloient partir ; des femmes même prirent les armes : il ne reſta dans pluſieurs bourgs que les femmes & les enfans. Bernard

écrivit au pape : *Les villes & les châteaux deviennent déſerts ; on voit partout des veuves dont les époux ſont vivans.* Triſte ſujet de la félicitation ! L'Allemagne où il alla prêcher fut animée du même eſprit, & l'empereur Conrad III imita l'exemple du roi.

Louis le Jeune, après avoir confié la régence à l'abbé Suger & au comte de Vermandois, ſe mit en marche à la tête de plus de deux cens mille hommes. Conrad en avoit de ſon côté plus de cent mille. Il n'en falloit pas tant pour conquérir toute l'Aſie. La trahiſon des Grecs qui ne cherchoient qu'à ſe défaire des croiſés, dont ils ſe défioient avec raiſon, le peu d'habileté des deux princes, l'indépendance de leurs vaſſaux, la mauvaiſe diſcipline des troupes, beaucoup de fautes & nulles précautions, tout concourut à la ruine des croiſés Au lieu des conquêtes qu'ils regardoient comme infaillibles, ils n'eurent que l'avantage de viſiter dévotement les lieux ſaints. Mauvais ſuccès de la croiſade.

De retour en France, le roi trouva la monarchie floriſſante par le ſage gouvernement de l'abbé Suger. On 1149. Retour du roi.

avoit tenté de perdre ce miniſtre dans ſon eſprit. Il n'eut pas de peine à lui rendre juſtice, & lui donna la récompenſe la plus digne de ſon zele, le nom de pere de la patrie. Tout retentiſſoit de murmures contre Saint Bernard, qui ſe juſtifia comme il put, en rejettant ſur les crimes des croiſés le malheur de la croiſade. Ces deux moines célebres offrent un contraſte frappant. Ils avoient l'un & l'autre beaucoup de génie; mais l'un gouvernoit l'état en vrai politique, l'autre n'enviſageoit les affaires qu'en homme dévot. L'abbé de Saint Denis qui ne pouvoit tout-à-fait être exempt des préjugés de ſon ſiecle, n'en avoit aucun qu'il ne fit céder à une raiſon ſupérieure; l'abbé de Clairvaux ſe livroit avec enthouſiaſme à tout ce qu'il imaginoit pouvoir intéreſſer la gloire de Dieu, le bien de l'égliſe. Il étoit né pour ſanctifier les ames, & ſortoit de ſa ſphere en ſe mêlant du gouvernement des peuples. L'ordre de la providence eſt que la ſageſſe humaine dirige les entrepriſes humaines.

Suger & S. Bernard.

roi répudié, héritiere d'Aquitaine.

La reine Eléonore avoit ſuivi le roi en Paleſtine. Une antipathie mutuelle, augmentée par les galanteries de cette

princeſſe, leur faiſoit deſirer une ſéparation. Louis ſe croyoit déshonoré par Eléonore : celle-ci ſe plaignoit d'avoir un moine plutôt qu'un roi pour époux. Suger, prévoyant les ſuites de ce divorce, qui enleveroit à la couronne toute l'Aquitaine, étoit venu à bout de ſuſpendre le funeſte deſſein de ſon maître. Il mourut malheureuſement pour l'état. Auſſi-tôt Louis a recours au prétexte ordinaire de parenté contre Eléonore. Les flatteurs ne manquent pas de lui faire un ſcrupule de ſon mariage. Il conſulte les évêques, & ſur leur avis répudie la reine. Elle avoit de lui deux filles auxquelles il eſpéroit que ſa ſucceſſion pourroit revenir. Mais Eléonore ne tarda point à épouſer le duc de Normandie en deshéritant ſes filles.

L'Angleterre devenue redoutable.

Henri (c'eſt le nom du duc) à qui elle apportoit pour dot l'Aquitaine, devint dès-lors redoutable au roi de France. Il le fut bien davantage peu de temps après, le roi d'Angleterre l'ayant déclaré ſon ſucceſſeur. Cette couronne, jointe à une partie des plus belles provinces du royaume, formoit une puiſſance qui annonçoit d'étranges malheurs aux deſcendans

de Louis le Jeune. Les deux rois eurent bientôt des démêlés, dont les ſuites furent peu conſidérables.

Démêlé de Henri II avec Thomas Becket.

Un fameux zélateur des immunités eccléſiaſtiques, Thomas Becket, révéré ſous le nom de S. Thomas de Cantorbery, que le nouveau roi d'Angleterre Henri II avoit élevé à la dignité de chancelier, & enſuite à celle de primat, lui cauſa de plus vives inquiétudes que le roi de France trop foible pour le dompter. Un prêtre convaincu d'aſſaſſinat méritoit la mort; & les immunités de l'égliſe ne devoient pas ſauver des meurtriers. Henri voulant que le coupable fût jugé & puni par les magiſtrats, l'archevêque ne voulut jamais y conſentir. Tel fut le principal ſujet d'une querelle qui mit en feu tout ce royaume, qui expoſa Henri II à perdre ſa couronne, & qui lui fit perdre réellement ſon autorité & ſa gloire.

Becket en France.

Becket, condamné par ſes confreres mêmes d'Angleterre, trouva un aſyle auprès de Louis le Jeune, dont l'intérêt étoit de fomenter ces brouilleries, & dont la piété favoriſoit un homme déja regardé comme un martyr. Henri étant venu en France pour

d'autres affaires, il fut queſtion de le réconcilier avec l'archevêque de Cantorbery. Le prélat vint ſe jetter à ſes pieds, l'aſſurant qu'il ſe ſoumettroit à ſes volontés, *ſauf l'honneur de Dieu*; car l'honneur de Dieu étoit confondu avec les intérêts imaginaires du clergé. Après s'être récrié ſur cette reſtriction. *Qu'il m'accorde ſeulement*, dit le monarque, *ce que le plus ſaint de ces prédéceſſeurs a accordé au moindre des miens.* Il vouloit parler des coutumes d'Angleterre rejettées par l'archevêque comme incompatibles avec les immunités de l'égliſe. Chacun applaudit à cette demande; mais le prélat fut inflexible. Le pape Alexandre III avoit envoyé des légats pour finir l'affaire. Henri qui craignoit ſes anathêmes, conſentit au rétabliſſement de Becket, *ſauf l'autorité royale.* On ſe réconcilia en apparence. L'archevêque de retour en Angleterre, lança de nouvelles excommunications, & irrita plus que jamais un prince terrible dans ſes emportemens. *Eſt-il poſſible*, s'écria un jour Henri II, *qu'aucun de mes ſerviteurs ne me venge-ra d'un prêtre ingrat & rebelle qui trou-*

ble tout mon royaume. Ces paroles n'eurent que trop d'effet. Quand un prince paroît deſirer le crime, on s'empreſſe de le commettre. Le prélat fut bientôt aſſaſſiné dans ſon égliſe. La pénitence humilante du roi, la révolte de ſes enfans & d'une grande partie de la nation, la démarche qu'il fit de ſe ſoumettre au jugement du pape, prouvent combien le malheur peut abattre les hommes les plus ſuperbes.

1170. Becket aſſaſſiné.

Ces violentes conteſtations ſur l'autorité pontificale & ſur les immunités eccléſiaſtiques, avoient leur ſource dans les fauſſes décrétales, & dans un chaos d'erreurs produites par l'intérêt & conſacrées par l'ignorance. On verra preſque toujours les plus grands maux de la ſociété naître de l'erreur autant que des paſſions. A quoi s'expoſent ceux qui fuient la vérité !

Erreur, cauſe de ces maux.

Louis le Jeune ſoutint les enfans de Henri contre leur pere. Mais le monarque Anglois reprenant toute la vigueur de ſon ame, ſe montra dans cette guerre, auſſi prudent & auſſi courageux que dans les autres. On fit un nouveau traité de paix. Louis fut en pélerinage au tombeau de Saint Thomas

Dernieres années de Louis le Jeune.

Thomas de Cantorbery déja canoniſé. Il mourut peu de temps après, avec la réputation de roi pieux & de mauvais politique. Ses vaſſaux lui furent toujours attachés, non par eſtime pour ſa perſonne, ou par crainte de ſa puiſſance, mais parce qu'ils redoutoient l'ambition du roi d'Angleterre. 1180. Sa mort.

On remarque ſous ce regne une loi digne des ſiecles les plus barbares. C'étoit la défenſe du duel pour une dette qui n'excéderoit pas cinq ſous. Une dette de ſix ſous étoit donc une matiere ſuffiſante de duel. Au ſein de cette barbarie naquirent en Provence nos premiers poëtes connus ſous le nom de *Trouverres* ou de *Troubadours*. Ils chantoient les dames, ils en étoient aimés ; ils faiſoient les délices des cours, & l'on ne connoiſſoit point de nouveauté ſi charmante. Ces premieres étincelles du génie de la nation perçoient à peine la profondeur des ténebres dont elle étoit environnée. De nombreuſes écoles, établies ſurtout dans les monaſteres, rendirent un ſervice plus eſſentiel. Les moines s'occupoient à copier des livres, & donnoient des leçons aux jeunes gens. Sans eux nous aurions peut-être perdu

Duel permis pour ſix ſous

Troubadours

Ecole de monaſteres.

Colleges & Univerſité.

tous les tréſors de l'antiquité. Les colleges firent tomber ces écoles. On accouroit déja de toute l'Europe à Paris pour étudier les ſciences. C'eſt peut-être alors que ſe forma l'Univerſité, connue ſous ce nom ſeulement du temps de S. Louis. Le nombre prodigieux des étudians en fit un corps très-conſidérable dès ſon origine. Mais ce qui s'appelloit alors ſcience, ſe réduiſoit preſque à une vaine métaphyſique plus propre à exciter des diſputes qu'à répandre des lumieres. Etoit-il dans l'ordre de la nature que l'eſprit humain s'exerçât ſur des inepties avant que de parvenir à de ſolides connoiſſances ? Et falloit-il paſſer par les ſubtilités obſcures de l'école, pour ſe frayer un chemin à l'étude & à l'examen de la Nature ?

Fauſſe dialectique appliquée aux dogmes.

Cette manie de ſophiſtiquer s'appliquoit ſur-tout aux myſteres de la religion. On s'efforçoit de les analyſer, de les expliquer par les termes inintelligibles d'Ariſtote ; on en faiſoit, pour ainſi dire, des thèſes de péripatétiſme ; & en dépouillant le dogme de ſa majeſtueuſe ſimplicité, on enveloppoit auſſi la raiſon de nouvelles entraves. La doctrine de Gilbert de la

Porée, évêque de Poitiers, que S. Bernard pourſuivit avec toute la chaleur de ſon zele, fera connoître la maniere dont on enviſageoit les choſes les plus profondes. Il fut accuſé de ſoutenir que l'*eſſence* divine n'eſt pas *Dieu*; que les *propriétés* des perſonnes divines ne ſont pas les *perſonnes*; que les perſonnes divines ne peuvent être *attribut* dans aucune propoſition, &c. On en concluoit qu'il attaquoit la Trinité; & ſes diſtinctions de dialectique furent taxées d'héréſie. Il ſe rétracta au concile de Reims tenu par Eugene III.

Ce pape, diſciple de S. Bernard, étoit venu en France, comme pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, chercher un aſyle contre les ſéditieux de Rome. Alexandre III y vint de même. Louis le Jeune & Henri II roi d'Angleterre allerent au-devant de lui, & le conduiſirent l'un & l'autre à pied, tenant les rênes de ſon cheval. Les papes étoient en quelque ſorte plus maîtres en France qu'à Rome où l'on ſe révoltoit contre eux. Les papes en France.

Le *décret* de Gratien, publié en 1151, mit le comble à leur puiſſance. Ce recueil de canons fait par un moi- *Décret de Gratien.*

ne d'Italie confond les fauſſes décrétales avec les véritables loix de l'égliſe. L'auteur poſe en principe que le pape n'eſt pas ſoumis aux canons ; il en fait un deſpote, dont la volonté n'a point de regle. Il établit que les clercs ne peuvent être jugés en aucun cas par les ſéculiers. Pendant plus de trois ſiecles, cet ouvrage a ſervi de fondement au droit canonique ; les écoles, les tribunaux, n'ont point ſuivi d'autres maximes. Gratien, dans ſon genre, peut-être comparé à Hildebrand. Quelques canoniſtes, (dirai-je plus hardis ou plus lâches?) l'ont ſurpaſſé, en repréſentant le pape comme le monarque du monde entier, comme un être même au-deſſus de l'homme. Et on l'a cru ſans doute, à en juger par les faits.

PHILIPPE II,

Surnommé AUGUSTE.

PHILIPPE, que Louis le Jeune avoit eu de ſa troiſieme femme Adélaïde de Champagne, monta ſur le trône à l'âge de quinze ans. Surnommé d'abord le Dieu-donné, il mérita

1180, &c.

par ſes exploits les ſurnoms de Conquérant & d'Auguſte. Le premier trait mémorable de ſon regne fut un coup de rigueur, contraire, ſelon M. le Préſident Hénault, au droit naturel, & par conſéquent à la religion; &, ſelon le P. Daniel, également avantageux à la religion & à l'état. Les Juifs poſſédoient une bonne partie des richeſſes du royaume. C'étoit le fruit de leur commerce, de leur induſtrie, autant que de leurs uſures. On les accuſoit de pluſieurs profanations, dont apparemment ils ne ſe faiſoient aucun ſcrupule; on leur imputoit d'autres crimes peu vraiſemblables, entre autres, d'immoler le jour de la cene des enfans chrétiens, comme on le reprochoit calomnieuſement aux chrétiens des premiers ſiecles. Philippe, dès ſon enfance, avoit été frappé de ces récits que la haine publique ne manquoit pas d'exagérer. Malgré les remontrances des ſeigneurs & des évêques, gagnés, dit-on, par les offres & les préſens des Juifs, il les bannit du royaume, confiſqua leurs immeubles, déchargea ſes ſujets de toute dette envers eux. Quelques-uns ſe firent baptiſer pour ſe ſouſtraire à la

Banniſſement des Juifs.

perſécution. Preſque tous aimerent mieux emporter ailleurs les talens qui les avoient enrichis. Le roi les rappella dans la ſuite, parce qu'il eut beſoin de leur argent. Il crut alors qu'on pouvoit les rendre utiles à l'état, en mettant un frein à leur avarice. Des ſoins plus pacifiques ſuccéderent à cet orage. On pava, on embellit la capitale du royaume, dont l'ancien nom de *Lutece* ne ſignifioit que boues & immondices.

On pave Paris.

Philippe ſoutient ſes droits.

Le comte de Flandre, en qualité de parrain de Philippe Auguſte, avoit la principale autorité à la cour; car le titre de parrain formoit alors les liaiſons les plus étroites. La reine mere, jalouſe de ſon crédit, ſe retira, implora même le ſecours du roi d'Angleterre. Ces diviſions n'eurent pas de ſuite. Mais Philippe ſe crut en droit de prendre les armes contre ce même ſeigneur, dont il avoit épouſé la niece. Il le força à lui céder le Vermandois, Amiens & d'autres domaines qui, par la mort de la comteſſe de Flandre, devoient revenir à la couronne. Tout annonçoit déja dans le jeune roi le deſſein de maintenir

ſon autorité, & la force néceſſaire pour y réuſſir.

Le ſoin qu'il eut d'exterminer les *Brabançons* n'annonçoit pas moins de zele pour le bien public. On appelloit ainſi des bandits raſſemblés en corps, dont les brigandages & les violences portoient la déſolation en tout lieu. Le roi envoya des troupes qui en tuerent plus de ſept mille dans une bataille. Mais ce fléau ne fut pas entierement détruit. La barbarie, les troubles, le défaut de police & d'autorité, firent ſouvent reparoître des Brabançons ou de ſemblables brigands; & les rois en prirent ſouvent à leur ſolde. *Brabançons exterminés.*

Cependant l'état déplorable des affaires d'Orient attiroit l'attention de l'Europe. Il s'en falloit bien que la conduite des croiſés qui s'étoient établis en Paleſtine, répondit à ce grand motif de religion qui ſembloit les y avoir entraînés. Le célebre Saladin, maître de l'Egypte, auſſi ſage que courageux, profita de leurs diviſions, & n'eut pas de peine à les détruire. Il avoit repris Jeruſalem, où Luſignan étoit roi preſque ſans pouvoir. Cette triſte nouvelle ranima l'ardeur des *Chrétiens en Paleſtine.*

croiſades. Les rois de France & d'Angleterre oublierent un moment des querelles opiniâtres pour prendre la croix. On convint de faire payer à quiconque ne ſe croiſeroit point, laïques ou eccléſiaſtiques, la dixme de tous leurs biens, une fois ſeulement, pour les frais de l'expédition. (*) C'étoit au clergé à donner l'exemple. Pluſieurs de ſes membres ſe récrierent contre l'impôt; mais le roi ſe fit obéir. Il n'y avoit point eu d'exemple juſqu'alors d'un ſubſide général.

1188. Projet de Croiſade.

Le clergé de Reims refuſe un ſubſide.

On raconte à ce ſujet qu'étant obligé de lever des troupes dans une occaſion preſſante, Philippe Auguſte demanda quelque ſubſiſte au clergé de Reims. Ce corps le ſupplia de ſe contenter du ſecours de ſes prieres, diſant que le reſte pourroit tirer à conſéquence. Peu de temps après, l'égliſe de Reims vit dévaſter ſes terres par trois ſeigneurs. Elle eut recours au roi. Philippe répondit obligeamment qu'il prieroit ces ſeigneurs de laiſſer l'égliſe en repos. Il les en pria, mais de maniere que les vexations furent encore plus violentes. Nouvelle

(*) Cette taxe ſut appellée la dixme Saladine.

députation pour réclamer la juſtice du ſouverain. *De quoi vous plaignez-vous*, dit-il ? *je vous ai protégé de mes prieres, comme vous m'avez ſervi des vôtres.* Les députés promirent plus de zele ; & , le roi, après cette leçon frappante, fit faire ſatisfaction à l'égliſe de Reims. Pouvoit-on douter que l'intérêt de l'égliſe ne fût lié au ſervice de l'état.

Brouilleries entre Philippe & Henri II.

De nouvelles brouilleries entre Philippe Auguſte & Henri II roi d'Angleterre ſuſpendirent l'exécution de la croiſade. Le vieux Henri, amoureux (dit-on) d'Alix, ſœur de Philippe, qui devoit épouſer Richard ſon fils, retardoit ce mariage conclu depuis long-temps, & refuſoit d'aſſocier à la couronne ce jeune prince, dont l'aîné étoit mort avec le titre de roi. La querelle devint très-vive ; on alloit prendre les armes. Un légat avoit excommunié Richard ; comme auteur des troubles qui empêchoient la guerre ſainte. Un autre légat déclare à Philippe, que s'il ne fait promptement la paix, il va mettre la France en interdit. Le roi, auſſi peu modéré que le miniſtre du pape : *Je me moque de votre interdit*, répondit-il ; *je ne le*

Philippe brave un légat.

crains ni ne le garderai, parce qu'il eſt injuſte. Il n'appartient point à Rome d'agir par ſentence ni en aucune autre maniere contre mon royaume, lorſque je juge à propos de mettre à la raiſon des vaſſaux rebelles. On voit bien à votre conduite que vous avez pris goût aux ſterlings d'Angleterre. Richard étoit préſent. Il s'élance ſur le légat l'épée à la main. On accourt, on prévient le coup. Alors l'Anglois ſe jette aux pieds de Philippe Auguſte, & lui fait hommage de toutes les terres que ſa maiſon poſſede en France, diſant qu'il les tient de lui comme de ſon ſeigneur, & du roi d'Angleterre comme de ſon pere.

Henri II vaincu. Les hoſtilités furent vives & courtes. Le malheureux Henri, trop foible contre un héros tel que Philippe, ſubit la loi du vainqueur, s'obligea de lui payer une ſomme de vingt mille marcs d'argent, & ne ſurvécut guere à ſa diſgrace. Sa femme Eléonore lui avoit cauſé mille chagrins; ſes fils l'avoient trahi, quoique bon pere; le clergé l'avoit réduit à l'humiliation, quoique grand prince. Outre le royaume d'Angleterre, auquel il joignit l'Irlande, il poſſédoit la Guienne, le

Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limouſin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Normandie, & il y ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ſes fils avec l'héritiere de ce duché. (*) Cependant ſa vie fut pleine d'afflictions ameres, & il ne ceſſa d'éprouver combien il y a loin quelquefois de la fortune au bonheur.

Le nouveau roi Richard & le roi de France ſe jurerent une éternelle amitié, & firent de concert les diſpoſitions de la croiſade. Les lettres patentes portent : *Telles ſont les conditions auxquelles nous nous ſommes engagés, moi Philippe roi des François envers Richard roi des Anglois, mon ami & mon fidele vaſſal ; moi Richard roi des Anglois envers Philippe roi des François, mon ſeigneur & mon ami, &c.* Cette amitié ne pouvoit durer longtemps entre deux monarques jeunes, vifs, ambitieux, vaillans, jaloux de leur puiſſance, & environnés de mille ſujets de conteſtation. Le caractere

1189. Troiſieme croiſade.

(*) Il avoit hérité de ſon pere Geoffroi Plantagenet comte d'Anjou, & de ſa mere Matilde héritiere de Henri I.

de la fougueux & bizarre de l'Anglois étoit
. encore plus à craindre que la fiere vivacité du François. Souvent diviſés, ſouvent réunis en apparence, ils ſe ſignalerent l'un & l'autre au ſiege d'Acre, place importante que l'on prit ſur les infideles. Ce fut tout le fruit de cette grande émigration. L'empereur Frédéric Barberouſſe, fameux par ſon courage & par ſes démêlés avec Rome, avoit péri en ſe baignant dans le Cydnus; ſon armée de cent cinquante mille hommes avoit été réduite à rien par les maladies. Philippe Auguſte tomba malade, & revint en France. Richard reſté ſeul en Paleſtine, y fit des prodiges de valeur à pure perte. Jeruſalem, le principal objet de la guerre, n'avoit pas même été aſſiégée. Toutes les forces de l'Europe ne paſſoient donc en Aſie que pour s'y enſévelir.

Une choſe digne de remarque, &
erie qui caractériſe les mœurs du temps,
ſs. c'eſt que les chevaliers croiſés (on parlera de la chevalerie ſous le regne de Louis VIII) n'étoient pas moins galans que dévots. Le ſeigneur de Couci, bleſſé à mort au ſiege d'Acre, ſe ſouvient de la dame du Fayel, pour

qui il brûloit d'une flamme auſſi pure dit-on, que vive & conſtante. Il charge ſon écuyer de porter ſon cœur à cette dame. Le mari jaloux rencontre l'écuyer, le fait fouiller, & ſe ſaiſit du préſent. Il ordonne qu'on mette ce cœur en ragoût & qu'on le ſerve à ſa femme. Après qu'elle en a mangé avec appétit, il lui révele cruellement le ſecret. La malheureuſe dame jura qu'elle ne prendroit jamais d'autre aliment, & mourut quelques jours après d'inanition & de douleur.

Philippe Auguſte, arrivé dans ſon royaume, profita de l'abſence de Richard pour s'emparer d'une partie de la Normandie. La foi des anciens traités s'oppoſoit à cette démarche; l'honneur même y ſembloit intéreſſé; mais l'ambition aigrie par de violentes querelles eſt peu délicate ſur les moyens de ſe ſatisfaire. Richard, en revenant de la terre ſainte, fut arrêté priſonner en Allemagne. L'empereur Henri VI n'eut pas honte de retenir dans les fers le héros de la croiſade; ni le roi de France, de chercher alors des prétextes d'invaſion. Enfin Richard acheta la liberté au prix de cent cinquante marcs d'ar-

1192. Le roi envahit la Normandie.

gent. Son frere Jean (*Sans-terre*) avoit tenté d'envahir le royaume. *Prenez garde à vous*, écrivit le roi de France à celui-ci; *le diable eſt déchaîné.*

1199. Mort de Richard.

Le roi d'Angleterre finit ſes jours dans l'infortune. Philippe Auguſte remporta ſur lui pluſieurs avantages. Allant un jour à Giſors avec trois cens hommes, il rencontre l'armée Angloiſe. On propoſe de rebrouſſer chemin. *Moi*, s'écrie Philippe, *que je fuie devant mon vaſſal! Qui veut vaincre ou mourir avec le roi, me ſuive!* Il fond auſſi-tôt ſur les ennemis, ſe fait paſſage l'épée à la main, & arrive à Giſors preſque ſans perte. L'avarice cauſa la mort de Richard. Il vouloit avoir un tréſor qu'on diſoit caché dans le château de Chalus près de Limoges. Sur le refus du ſeigneur, il aſſiégea cette place, & y fut bleſſé d'un coup de fleche dont il mourut. Sa bravoure lui avoit mérité le ſurnom de *Cœur de lion*; ſes vices l'ont dégradé dans l'hiſtoire. C'eſt à lui qu'un curé oſa dire publiquement, qu'il avoit *trois filles* qui ſeroient cauſe de ſa perte, *la ſuperbe*, *l'avarice & l'impureté. Hé bien! il faut s'en défaire*, répondit Richard, auſſi peu réſervé dans ſes pro-

pos que dans ſa conduite ; *je donne la ſuperbe aux Templiers , l'avarice aux moines de Cîteaux , & l'impureté aux prélats de mon royaume.* Jean ſans-terre lui ſuccéda. Nous le verrons bientôt dépouillé.

Perte des papiers de la couronne.

Dans la journée de Fréteval entre Châteaudun & Vendôme, où Richard mit en déroute l'arriere-garde du roi de France , (1194 ,) on avoit fait une perte irréparable par la priſe de tous les papiers de la couronne. L'Anglois refuſoit opiniâtrement de les rendre , car il eſpéroit en profiter. Un garde des regiſtres , nommé Gautier , qui avoit une mémoire prodigieuſe , eut ordre de ſuppléer à ce que les recherches ne pouvoient fournir. Il s'acquitta de cette difficile commiſſion. Mais quelques ſecours qu'il ait trouvés dans les bibliotheques des moines & ailleurs , on n'imagine pas que tous les vides aient pu ſe remplir. L'expérience apprit du moins à ne plus expoſer des monumens ſi précieux , & le *tréſor des chartes* fut établi pour leur conſervation. Traîner les archives de l'état à la ſuite d'une armée , ce n'eſt pas la moindre preuve de l'aveuglement univerſel.

Divorce de Philippe Auguſte.

Il y a preſque dans tous les ſiecles un cercle d'événemens bizarres qui ſe renouvellent péridioquement. Philippe avoit épouſé en ſeconde noce Ingelburge ou Iſemburge ſœur du roi de Danemarck. Le lendemain il réſolut de la répudier ; ce qu'on attribua ſérieuſement à un ſortilege. Les prétextes de divorce ne manquoient jamais. Quand le roi ne voulut plus de ſa femme, il penſa qu'elle étoit ſa parente. Deux évêques délégués par le pape Céleſtin III, & enſuite un parlement convoqué pour cette affaire, reconnurent la parenté. Le mariage fut déclaré nul.

1200. Innocent III met le royaume en interdit.

Innocent III, plus ſévere & plus ferme que Céleſtin, commence ſon pontificat par ordonner au roi de reprendre Ingelburge, & de renvoyer Agnès de Méranie qu'il avoit épouſée après le divorce. Cet ordre abſolu eſt ſuivi d'un interdit jetté ſur tout le royaume. En conſéquence, plus de meſſes, plus d'offices, plus de ſacremens hors le cas de néceſſité urgente, plus de ſépultures, ni d'exercices de religion. Etrange maniere de punir un ſeul homme ſur une infinité de citoyens! Ces interdits généraux étoient

en uſage depuis plus de deux ſiecles. On en voit les affreuſes circonſtances dans un concile de Limoges en 1031. Non-ſeulement l'exercice public de la religion étoit ſuſpendu ; mais perſonne ne pouvoit ſe marier, ni manger de la viande, ni ſe faire couper les cheveux ou raſer la barbe. Il étoit même défendu de ſe ſaluer les uns les autres. Tout inſpiroit le fanatiſme plutôt que la pénitence.

Philippe Auguſte, avec moins d'autorité & de vigueur, eût été perdu. Il ſe vengea ſur les eccléſiaſtiques de leur déférence aux ordres de Rome, en ſaiſiſſant leur temporel ; & des murmures ſéditieux de pluſieurs laïques, en leur impoſant de fortes contributions. La prudence lui fit néanmoins demander au pape un nouvel examen de ſon affaire ; mais prévoyant que les légats prononceroient contre lui, pour s'épargner la honte de ſubir leur jugement, il leur envoya dire qu'il reprenoit Ingelburge. Cette princeſſe recouvra en effet le titre de reine, dont elle alla jouir dans un château où elle fut releguée. 1203.

Fermeté du roi.

L'autorité de Philippe éclata bientôt d'une maniere plus frappante. Ar-

Le roi d'Angleterre jugé en France.

thur duc de Bretagne avoit de juſtes prétentions à la couronne d'Angleterre, étant le fils d'un aîné. Jean ſans-terre ſon oncle la tenoit du choix de la nation. Après quelques hoſtilités, celui-ci ſe trouva maître de la perſonne d'un compétiteur d'autant plus à craindre qu'il étoit ſoutenu par le roi de France. Arthur fut envoyé à Rouen, où il périt de mort violente, ſans doute par l'ordre de l'Anglois. Sa mere vint demander juſtice au roi, comme au ſuzerain du prince mort & de celui qui l'avoit fait aſſaſſiner. Philippe Auguſte cite ſon vaſſal à la cour des Pairs. Le gouvernement féodal lui donnoit ce droit ſur un prince plus puiſſant que lui par ſes états. Un vaſſal cité à la cour du roi devoit y comparoitre ſous peine d'amende ou de confiſcation des fiefs. Jean ne comparut point. Les pairs le déclarerent atteint & convaincu de félonie, & confiſquerent au profit du roi toutes ſes terres ſituées dans le royaume,

Ce jugement exécuté par les armes.

Ce jugement étoit conforme aux loix féodales, mais ne pouvoit s'exécuter que par la force des armes. Philippe Auguſte n'en différa point l'exécution. Il s'empare avec une rapi-

dité prodigieuſe de toute la Normandie, qu'il réunit pour jamais à la couronne. La Touraine, l'Anjou, le Maine, &c. ſont forcés de ſe ſoumettre. Il ne reſte que la Guienne au roi Jean, digne par ſa lâcheté & ſon indolence de cette cruelle cataſtrophe. *Laiſſez les faire*, diſoit-il; *j'en reprendrai plus en un jour qu'ils n'en auront pris en un an.*

Innocent III qui traitoit avec les couronnes comme un ſouverain avec ſes avaſſaux, employa plus d'une fois les menaces pour faire quitter les armes à Philippe. Le monarque répondit d'abord avec fermeté, qu'il n'avoit point d'ordre à recevoir du pape, & que les différens des rois n'étoient point de ſon reſſort. Il conſentit néanmoins à une treve de deux ans, perſuadé qu'un pape de ce caractere étoit à craindre aux plus grands rois. Innocent ne prétendoit pas, diſoit-il, juger du fief, mais du péché, ſous prétexte que l'égliſe avoit droit de prendre connoiſſance de tout ce qui eſt péché. Or, dans toute conteſtation, une des parties péche par quelque injuſtice. Selon ce principe, « le pape, » dit le célebre Fleury, étoit juge de

Innocent III ſe prétend juge des guerres, &c.

» toutes les guerres entre les ſouve-
» rains ; c'eſt-à-dire, qu'à proprement
» parler il étoit ſeul ſouverain dans
» le monde. » (*VI. Diſc. ſur l'Hiſt. Eccl.*)

1204. Quatriéme croiſade inutile.

Pendant cette guerre, une quatrieme croiſade dépeupla encore la France. Foulques curé de Neuilli en fut le moteur. Il ſaiſit l'occaſion d'un Tournois où toute la nobleſſe étoit invitée. (*) Il y prêcha ſur un échafaud, & embraſa tellement l'auditoire qu'une foule de ſeigneurs voulut recevoir la croix de ſa main. La paſſion des aventures & l'eſpérance de fonder quelque royaume effaçoient le ſouvenir des anciens déſaſtres. Cette expédition fut fatale, non aux Mahométans, mais aux Grecs. La priſe de Conſtantinople, les horreurs qu'y commirent les croiſés, le nouvel empire que Baudouin comte de Flandre établit ſur les ruines de cette ville chrétienne, ne devoient pas être regardés comme des

(*) Les Joûtes & les Tournois étoient à la mode. On ſe ruinoit pour y briller ; on s'expoſoit à perdre ſa vie, pour y ſignaler ſon adreſſe. Plus de vingt princes périrent dans ces jeux, avant qu'il fût poſſible d'en abolir la coutume. Ils convenoient trop aux mœurs du temps.

triomphes pour la religion. L'empire des Latins à Conſtantinople ne dura que cinquante-huit ans, & Michel Paléologue recouvra l'héritage de ſes peres.

Hérésie des Albigeois.

Une croiſade plus étrange contre des chrétiens inonda de ſang les provinces méridionales du royaume, infectées de l'héréſie des Albigeois. On commençoit à raiſonner ſur la religion. L'eſprit de ſubtilité introduit dans les écoles, & les abus qui s'étoient multipliés dans l'égliſe, donnoient carriere à la licence des eſprits. Le fanatiſme, ſous un air impoſant de réforme, répandoit au loin ſa contagion. Arnauld de Breſcia avoit excité des révoltes contre le pape & contre tout le clergé. Henri, jeune enthouſiaſte, marchant toujours nu-pieds, couvert d'un ſac d'hermite, une croix de fer à la main au bout d'un bâton, avoit dogmatiſé, avoit été reçu en prophete. Les ſacremens, les myſteres, étoient attaqués, comme les miniſtres de l'égliſe. En brûlant quelques-uns des partiſans de l'héréſie, on avoit enflammé la haine des autres. Une foule de novateurs, appellés tantôt Manichéens, tantôt Vaudois,

plus communément Albigeois, embraſſerent la nouvelle doctrine, la même à peu près qui fut renouvellée depuis par les proteſtans. On leur reprochoit, outre leurs erreurs ſur l'Euchariſtie, ſur la puiſſance ſpirituelle & ſur différens objets du culte, d'infames débauches dont quelques-uns vraiſemblablement étoient coupables. Innocent III envoya des miſſionnaires pour les convertir, & deux moines de Citeaux avec pouvoir de contraindre tous les ſeigneurs, par les cenſures de l'égliſe, à confiſquer leurs biens, à les bannir, à les punir même de mort. C'eſt l'origine de l'inquiſition qui devint en peu de temps ſi terrible.

1208. Diſade e le e de ouſe.

Raimond VI, comte de Toulouſe, couſin germain de Philippe Auguſte, étoit regardé comme le protecteur de ces hérétiques, ſoit qu'il eût adopté ſecrétement leurs opinions, ſoit qu'il les tolérât ſeulement par politique, comme on a lieu de le préſumer. Un légat l'excommunie, & meurt aſſaſſiné. Le comte eſt accuſé de ce meurtre. Le pape, ſans l'avoir entendu, livre ſes états au premier occupant, invite tous les fideles à prendre les

armes, accordant les mêmes indulgences & les mêmes privileges que dans les croiſades contre les Sarraſins. C'étoit exciter un fanatiſme pour en étouffer un autre. Raimond effrayé ſe ſoumet à la pénitence, & reçoit humblement des coups de verge. On l'obligea encore à ſe croiſer contre ſes ſujets; & le fameux Simon comte de Montfort, dévoré d'ambition ſous un extérieur de piété, fut mis à la tête de la croiſade.

Barbarie contre les Albigeois.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des combats & des barbaries qu'elle fit naître. On en jugera par quelques traits remarquables. Les croiſés aſſiégeoient Beziers. Sur le point de donner l'aſſaut, dans l'impuiſſance de diſtinguer les catholiques d'avec les hérétiques, ils demanderent, dit-on, à l'abbé de Citeaux légat du pape le parti qu'il falloit prendre. *Tuez les tous*, répondit-il; *Dieu connoît ceux qui ſont à lui.* Trente mille habitans, d'autres diſent ſoixante mille, furent paſſés au fil de l'épée. Dans une autre occaſion, Montfort ayant condamné au feu deux Albigeois, le plus jeune déclara qu'il renonçoit à l'héréſie. Pluſieurs demandoient ſa

grace. Le refus du général eſt moins étonnant que la raiſon qu'il en donne: *Si cet homme eſt ſincérement converti, le feu lui ſervira pour l'expiation de ſes péchés; s'il feint de l'être, il ſouffrira la peine de ſon impoſture.* Après la priſe de Lavaur, le cruel Montfort, dont le P. Daniel vante la *douceur*, fit jetter toute vivante dans un puits la dame de cette ville; ſon frere fut pendu; quatre-vingt gentilshommes égorgés de ſang froid; quatre cens hérétiques livrés aux flammes, tandis que le clergé chantoit l'hymne du S. Eſprit.

Le comte de Toulouſe dépouillé de ſes états.

Le comte de Toulouſe, quoique pénitent, quoiqu'abſous à Rome, n'en fut pas moins dépouillé de ſes états. Innocent III parut d'abord vouvouloir ſuſpendre le cours des injuſtices. Mais ſur les remontrances des évêques, il conſentit à la continuation de la guerre. Le roi même qui s'étoit plaint des croiſés, approuva le vœu qu'avoit fait ſon fils de combattre en perſonne dans la croiſade. Toutes ces horreurs fourniſſent matiere à de triſtes réflexions. Comment l'égliſe ennemie du ſang avoit-elle tant de miniſtres ſanguinaires? Comment les chrétiens

chrétiens pouvoient-ils être perſécuteurs, après avoir ſignalé leur patience ſous le glaive de la perſécution? On ne peut l'attribuer qu'à l'ignorance des devoirs & à la férocité des mœurs. Il falloit ne pas connoître la religion, pour en faire un motif de révoltes & de maſſacres; falloit être ſans humanité, pour ne pas ſentir qu'on outrageoit la nature par ces violences.

1211. Innocent III donne la couronne d'Angleterre

La guerre des Albigeois, en occupant preſque toutes les forces du royaume prolongea la treve conclue avec le roi d'Angleterre. Mais il n'étoit pas au bout de ſes infortunes. Le pape qui ſe prétendoit maître de toutes les égliſes, qui ne daignoit pas porter la croſſe, de peur de ſe confondre avec les évêques, ayant nommé un archevêque de Cantorbery, que Jean ne voulut pas recevoir, ſon refus attira un interdit ſur le royaume. Ce ne fut qu'un avant-coureur des entrepriſes d'Innocent III. Il vouloit que tout pliât ſous ſes ordres, & s'attribuoit tous les droits. Voyant les évêques & les ſeigneurs irrités contre le monarque, il crut n'avoir plus rien à ménager, déclara le trône d'Angle-

terre vacant, l'offrit à Philippe Auguſte, & publia une croiſade contre le roi dépoſé. Philippe, à la place de ce prince, auroit ſu défendre la majeſté royale. L'ambition lui fit oublier que le pape n'avoit aucun droit ſur les couronnes. Il accepta celle qu'on lui offroit injuſtement, & équipa une flotte de dix-ſept cens voiles pour en aller prendre poſſeſſion.

1213. Le roi Jean ſe fait vaſſal du pape.

Jean ſans-terre, auſſi lâche que malheureux, après avoir imploré (dit-on) le ſecours du roi de Maroc, à qui il promettoit, non-ſeulement de lui rendre hommage, mais d'embraſſer le mahométiſme; après avoir eſſuyé un refus de ce barbare, s'aviſa de donner au pape ſon royaume, & lui prêta ſerment de fidélité entre les mains du légat Pandolphe, qu'Innocent avoit chargé de l'exécution de ſa ſentence contre lui. Auſſi-tôt l'artificieux légat repaſſe en France, & ordonne au roi de renoncer à l'Angleterre, attendu qu'elle appartient au ſaint ſiege. Philippe Auguſte ſi indignement joué continue ſes préparatifs avec plus d'ardeur. Sa flotte périt par la négligence des troupes qui la gardoient. Mais il remporte une ſa-

meuſe victoire à Bouvines, entre Lille & Tournai, ſur l'empereur Othon IV & le comte de Flandre ligués avec le roi d'Angleterre. Il n'avoit que cinquante mille hommes contre près de deux cens mille. Les ennemis, comme aſſurés de vaincre, étoient déja convenus entre eux des partages du royaume. L'évêque de Beauvais ſe ſignala dans cette journée. Il abattit le général Anglois avec une maſſue de fer, dont il aſſommoit les ennemis, ſe faiſant ſcrupule de verſer le ſang humain. Philippe Auguſte s'expoſa aux plus grands périls. Le comte de Flandre fut fait priſonnier, & orna le triomphe du vainqueur. 1214. Bataille de Bouvines.

Jamais le roi Jean ne s'étoit vu ſi près de ſa ruine. Au lieu de chercher un appui dans le cœur de ſes ſujets, il les révolta par la conduite la plus odieuſe. On voulut lui faire confirmer les privileges de la nation, contenus dans une charte de Henri I. Il refuſa; on prit les armes; on le força à ſigner la grande charte, qui eſt le fondement de la liberté Angloiſe. A peine eut-il fait ſerment de s'y conformer qu'il viola toutes ſes promeſſes. Alors, en dépit du pape, les Anglois l'ayant Les Anglois détrônent Jean ſans-terre.

déclaré déchu de la royauté, la déférerent au fils aîné de Philippe Auguſte, Louis, dont la femme Blanche de Caſtille étoit petite-fille d'un roi d'Angleterre. En vain Innocent III menaça le roi & ſon fils de l'excommunication, s'ils entreprenoient ſur un royaume devenu fief de l'égliſe. On lui répondit qu'un ſouverain ne pouvoit diſpoſer de ſes états ſans le conſentement de ſes barons. Tous les ſeigneurs proteſterent qu'ils ſoutiendroient juſqu'à la mort une vérité ſi précieuſe à la nobleſſe.

Un enfant de France roi d'Angleterre

Cependant Philippe, bien réſolu de ne pas abandonner ſon fils, en paroiſſant reſpecter les ordres du pape, promit de ne point ſe mêler de cette affaire, & de laiſſer à Louis le ſoin d'examiner & de ſoutenir ſes droits. *Monſieur*, lui dit ce jeune prince en préſence du légat, *je ſuis votre vaſſal pour les fiefs que vous m'avez donnés en France ; mais quant au royaume d'Angleterre, ce n'eſt point à vous qu'il appartient d'en décider, & ſi vous le faites, je me pourvoirai devant mes pairs.* Auſſi-tôt il s'embarque, de concert avec le roi qui affecte de s'y oppoſer. Le pape, ſoupçonnant leur politique,

les excommunie l'un & l'autre. Il apprend bientôt que Louis vient d'être proclamé à Londres. Transporté de colere à cette nouvelle, il monte en chaire ; *glaive*, *glaive*, s'écrie-t-il, *sors du fourreau, & aiguise toi pour tuer.* (C'eſt ainſi qu'on a trop ſouvent abuſé des paroles de l'écriture au gré des paſſions ou du caprice !) Il redouble les imprécations & les anathêmes, la fievre le ſaiſit dans ces tranſports ; il meurt en méditant de nouveaux éclats. Si l'on s'en rapporte au jugement de Matthieu Paris, auteur quelquefois outré, ce pontife étoit le plus ambitieux & le plus ſuperbe des hommes, inſatiable d'argent & capable de tous les crimes pour s'en procurer. Jugeons de ſes lumieres, ou plutôt de celles de ſon ſiecle, par cette eſpece de prédiction qu'il avoit faite après la ridicule croiſade des enfans. Plus de cinquante mille enfans s'étoient croiſés ſous la conduite d'un grand nombre de prêtes, on devine aiſément avec quelle eſpéce de ſuccès. Innocent III dit à cette occaſion : *Nous eſperons que la puiſſance de Mahomet finira bientôt, puiſque c'eſt la bête de l'Apocalypſe dont le nombre eſt 666,*

Mort d'Innocent III.

Croiſades des enfans & prédiction d'Innocent III.

& il y en a déja près de 600 de paſſés. Cependant il mit le comble à l'autorité pontificale. Toutes les grandes affaires ſe portoient & ſe jugeoient à la cour de Rome. Elle diſpoſoit de tout. Les engagemens les plus ſacrés, les ſermens, elle s'arrogeoit le droit de les rompre. Ses loix ſeules devenoient inviolables. Qu'un ſouverain refusât de s'y ſoumettre : une bulle, une excommunication le détrônoit. Ceux qui attribuent aux papes de ce temps un projet de monarchie univerſelle, ne ſemblent pas s'éloigner beaucoup de la vérité, quoique l'hiſtoire ne préſente aucun phénomene plus incroyable.

1216. Les François chaſſés d'Angleterre.

Preſque toute l'Angleterre étoit conquiſe. Louis aſſiégeoit Douvres. La mort du roi Jean cauſa une révolution. Les Anglois jaloux de la nation Françoiſe, & ſe reprochant peut-être d'avoir trahi le ſang de leurs rois, couronnerent Henri III fils de Jean ſans-terre. Louis fut forcé d'abandonner ſes conquêtes. La crainte des cenſures de Rome empêcha Philippe Auguſte de le ſecourir, & priva ſa maiſon d'une couronne qu'elle auroit gardée difficilement. On vit un légat impoſer

des pénitences à quiconque avoit eu part à cette expédition. Les laïques en furent quittes pour une taxe ; les eccléſiaſtiques furent obligés d'aller à Rome, & de revenir ſe faire fuſtiger en proceſſion dans la cathédrale de Paris. Si la cour Romaine triomphoit ainſi de Philippe Auguſte, qu'auroit-ce été ſous un prince foible ?

Pourſuites contre les hérétiques.

Une année auparavant, le quatrieme concile de Latran préſidé par Innocent III, avoit décidé que la puiſſance ſéculiere ſeroit tenue ſous peine d'excommunication, de s'engager par ſerment à exterminer de tout ſon pouvoir les hérétiques dénoncés ; ordonnant aux évêques d'anathématiſer ceux qui n'obeiroient pas, & d'en informer le pape, afin qu'il déclarât leurs vaſſaux déliés du ſerment de fidélité, & qu'il donnât leurs terres au premier catholique qui voudroit les prendre. Le vieux comte de Touloufe, malgré ſa ſoumiſſion du moins extérieure, fut la victime de cette ſentence. On donna ſes terres au comte de Montfort qui périt au ſiege de Toulouſe d'un coup de pierre, juſtement abhorré comme le héros du fanatiſme. Son fils ne pouvant réſiſ-

ter au jeune Raimond, offrit les états usurpés à Philippe Auguste. Soit équité, soit politique, le roi refusa d'en
1223. dépouiller le légitime héritier, & il mourut bientôt après.

Troupes soudoyées. C'est le premier de nos rois qui ait entretenu une armée sur pied, même en temps de paix. Pour être moins dépendant de ses vassaux, il soudoya des troupes dont il disposoit à son gré. Les impôts en devinrent plus nécessaires. Mais d'ailleurs il se ménagea les ressources de l'économie, sachant, dit Mézerai, qu'un roi qui a de grands desseins ne doit point consumer la substance de ses sujets en de vaines & fastueuses dépenses. Le projet d'un hôtel des Invalides, tel que Louis XIV l'a exécuté, demandoit des temps plus heureux. C'est beaucoup que Philippe ait pu le former.

Université de Paris. Sous son regne l'université de Paris fut très-florissante. C'étoit assurément une admirable institution, au sortir de l'ignorance la plus profonde, que celle qui embrassoit toutes les études, depuis la grammaire jusqu'à la théologie. Malheureusement on ne connoissoit point les bons modeles de

l'antiquité ; on en choiſit de mauvais ; & la route une fois tracée paſſa pour la meilleure, dès qu'on ſe fut accoutumé à la ſuivre. Tout ſe rapporta aux queſtions & aux diſputes de la ſcolaſtique. Des ſyllogiſmes en latin barbare, ſur des choſes qu'on n'entendoit point, & qu'on ſe piquoit d'expliquer, furent le chef-d'œuvre de la ſcience. La morale elle-même devint pointilleuſe. Ni l'hiſtoire, ni la nature, ni le cœur humain, ne furent conſultés avec ſageſſe. L'autorité des maîtres tint lieu de raiſon. Cependant Ariſtote perdit quelque choſe de la ſienne. Un concile de Paris condamna au feu ſa métaphyſique, qu'on a enſuite révérée avec une ſorte de ſuperſtition. Les jugemens contradictoires ſur cet ancien philoſophe devroient ſuffire pour apprendre aux hommes à ſe défier de toute eſpece de préjugés.

Ariſtote condamné.

Il n'eſt point étonnant que des docteurs ſe ſoient égarés en s'éloignant de la doctrine de l'égliſe. Les abus de la ſuperſtition conduiſent naturellement à l'héréſie. Le chriſtianiſme n'étoit preſque plus reconnoiſſable. On célébroit alors ; même dans l'égliſe de

Fêtes des fous & des ânes. Superſtition.

Paris, la fête des *Fous* ou des *Innocens*, farce ſcandaleuſe, où les eccléſiaſtiques maſqués danſoient, jouoient, faiſoient la débauche, & chantoient des obſcénités pendant la célébration des ſaints myſteres. La fête des *Anes* étoit le comble de l'extravagance. Une jeune fille montée ſur un âne, portant entre ſes bras un joli enfant, alloit ſe placer dans le ſanctuaire. La meſſe commençoit, le chœur terminoit chaque priere par ce refrain *hinham*, *hinham*, *hinham*. Il eſt bon de connoître les délires de l'eſprit humain. Chaque peuple a ſes folies plus ou moins groſſieres. En voyant celles de nos aieux, conſacrées en quelque ſorte par un long uſage, nous ſentons la foibleſſe de notre raiſon, & combien il importe de la ſoutenir par le moyen de la réflexion & de l'étude. Ceux qui s'efforcent de décrier les ſciences, dont on abuſe quelquefois comme des choſes les plus néceſſaires, peuvent-ils perdre de vue & les biens qu'elles ont produits & les maux qu'elles ont diſſipés?

Ordres mendians, Franciſcains.

Sous le pontificat d'Innocent III, naquirent les ordres mendians, comme une milice ſpirituelle deſtinée à

combattre les vices & les erreurs. S. François d'Aſſiſe, également ſimple & pieux, crut ſuivre le pur évangile, en établiſſant un inſtitut où l'on ne poſſédât rien, où l'on fût obligé de vivre d'aumône, quand le travail ne fourniroit point à la ſubſiſtance. Ses premiers religieux humbles, patiens, zélés, infatigables, charmerent les peuples autant par la ſingularité d'une perfection inconnue que par leurs travaux apoſtoliques. L'ordre s'étendit ſi rapidement, qu'en 1219, quatre ans après qu'il eût été approuvé, on compta plus de quatre mille Franciſcains au premier chapitre général. S. Dominique, chanoine Eſpagnol, le miſſionnaire de la croiſade des Albigeois, établit dans le même-temps les Freres Prêcheurs ſur le pied de chanoines réguliers, & leur procura une grande autorité, ſoit par la charge de Maître du ſacré palais créé en ſa faveur, ſoit par l'inquiſition dont Innocent, III lui avoit confié l'exercice. L'exemple des Freres Mineurs l'engagea bientôt à préférer la qualité de mendiant, comme plus ſublime. Les Dominicains embraſſerent donc en 1220 la pauvreté entiere de S. François.

Dominicains

Vinrent enſuite d'autres inſtituts de mendians moins célebres.

Succès des mandians.

Selon le judicieux Fleury, les peuples pouvoient dire : » Nous ſommes » aſſez chargés de la ſubſiſtance de nos » paſteurs ordinaires, à qui nous payons » les dixmes & les autres redevances. « Les peuples penſerent & agirent tout autrement. Cette mendicité parut en quelque ſorte divine ; & le même eſprit qui avoit enrichi tant de monaſteres fut la reſſource certaine de tant de nouveaux religieux, regardés comme des apôtres, tandis que les paſteurs & les anciens moines étoient ſouverainement méprifés.

Leur utilité pour les papes. Relâchement.

Ce fut un grand avantage pour la cour de Rome, d'avoir à ſa diſpoſition une foule de zélateurs ardens, qu'elle pouvoit envoyer ſans frais de tous côtés, dont elle pouvoit diriger les mouvemens, & employer les vertus mêmes au ſuccès de ſes entrepriſes. On les affranchit de la juridiction épiſcopale, afin d'étendre & de ſoutenir par eux le pouvoir de la papauté. L'Europe ſe remplit de mendians volontaires, qui gouvernerent l'eſprit & la conſcience des peuples. Mais leur profeſſion, leur multitude, les expoſoient

à trop de dangers, pour que la ferveur primitive subsistât long-temps. S. François n'étoit mort que depuis trente ans; & déja S. Bonaventure, général de l'ordre, se plaignoit de grands abus, jusqu'à dire (avec exagération sans doute) que l'on craignoit la rencontre des Freres comme celle des voleurs. Le huitieme discours de Fleury ne laisse rien à desirer sur cette matiere. En respectant la sainteté d'un grand nombre de ces religieux, l'histoire dépose que les richesses suivirent bientôt la mendicité; que les dévotions nouvelles qu'on inventa, *cordons*, *rosaire*, *scapulaire*, &c, ne furent pas toujours de pures dévotions; qu'il s'éleva des disputes entre les ordres au sujet des profits qu'ils en retiroient; témoin une bulle de Pie V, pour assurer aux Dominicains exclusivement les confréries du rosaire, comme un privilége; que la scolastique jointe à l'intérêt, devint une source de divisions entre les religieux d'habits différens; qu'il en résulta des troubles dans l'église, dans la société; que la raison auroit pu prévoir ces effets trop naturels de la foiblesse humaine; & qu'en mettant de justes bornes à de

pareils établiſſemens, on auroit dû prévenir la néceſſité des réformes & des ſuppreſſions.

LOUIS VIII.

1223. LOUIS VIII, le premier roi de cette race qui n'ait pas été ſacré du vivant de ſon pere, avoit trente-ſix ans, lorſqu'il monta ſur le trône. Il s'étoit ſignalé contre les Anglois & contre les Albigeois. On pouvoit tout attendre de ſa valeur; mais il vécut trop peu de temps pour faire de grandes choſes. Le roi d'Angleterre Henri III voulu en vain recouvrer ce que le roi Jean avoit honteuſement perdu en France. La confiſcation faite ſous Philippe Auguſte fut de nouveau publiée. Louis la ſoutint par les armes, & s'empara de la Rochelle. Henri battu de tous côtés eut recours au pape; il offrit une groſſe ſomme d'argent qui fit plus d'impreſſion que les menaces de Rome. La treve fut conclue pour quatre ans. A ne conſulter que la politique, on ne devoit pas laiſſer reſpirer un ennemi facile à vaincre. Cette faute en amena une ſeconde.

Guerre avec Henri III.

Philippe Auguſte, ſelon un auteur contemporain, avoit prédit la deſtinée de ſon ſucceſſeur. Les gens d'égliſe, diſoit-il, engageront mon fils de ſe croiſer contre les Albigeois; il ruinera ſa ſanté à cette expédition; il y mourra, & le royaume demeurera entre les mains d'une femme & d'un enfant. Effectivement le jeune Montfort céda au roi toutes ſes prétentions ſur les états du comte de Toulouſe; un légat d'Honorius III confirma cet acte, excommunia le fils & l'héritier du fameux Raimond, comme *héréti-que condamné*, quoique le pape l'eût depuis peu reconnu pour catholique; enfin Louis VIII ſe mit à la tête d'une nouvelle croiſade pour dépouiller l'innocent. Si les papes s'arrogeoient le droit de diſpoſer ſouverainement des couronnes, leur ambition n'étoit que trop ſouvent autoriſée par celle des princes qui les recevoient de leurs mains. L'opprimé réclamoit contre ce droit chimérique; l'uſurpateur le ſuppoſoit légitime. Le même homme, au gré de ſon intérêt, étoit tantôt pour, tantôt contre; car l'intérêt regle preſque toujours les jugemens.

Entrepriſe odieuſe contre le comte de Toulouſe.

Les habitans d'Avignon refuſerent

Siege d'Avignon.

le paſſage aux croiſés, ſous prétexte qu'Avignon releveroit de l'empire. On les aſſiégea ; on écrivit à l'empereur : *Dieu ſait que nous n'avons entrepris ce ſiege qu'en qualité de pélerins, pour l'amour de ſon ſaint nom & pour le ſoutien de la foi, ſans préjudice en tout & par tout des droits de l'empire.* C'eſt pour le ſoutien de la foi qu'on alloit uſurper les états d'un prince qui en faiſoit profeſſion ! Le roi fut arrêté plus de trois mois devant cette ville. Il la prit & pénétra dans le Languedoc. Rien ne lui réſiſta juſqu'aux environs de Toulouſe. La ſaiſon ne lui permettoit plus de l'aſſiéger. Il mourut en retournant à Paris, empoiſonné, diſent quelques hiſtoriens, par le comte de Champagne qui étoit amoureux de la reine Blanche de Caſtille.

1226. Mort de Louis VIII.

Dans ſon teſtament il ordonna que ſon cinquieme fils & tous ceux qui le ſuivront, entreroient dans la cléricature : diſpoſition bizarre, dont le motif fut apparemment de ne point démembrer la monarchie par un trop grand nombre d'apanages ; tant les loix étoient encore imparfaites. Il légua des ſommes à deux mille lépro-

Son teſtament.

Léproſeries.

ſeries ; ce qui prouve combien la lepre faiſoit de ravages, depuis que les croiſés l'avoient apportée d'Orient. Une charité prodigue enrichit ces léproſeries, comme elle avoit enrichi les monaſteres. On penſa dans la ſuite à les dépouiller ; & pour avoir une raiſon, on accuſa les lépreux ou *ladres* des plus grands crimes. Philippe le Long en fit brûler pluſieurs, & confiſqua tous leurs biens.

Le teſtament porte auſſi des legs pour ſoixante abbayes de l'ordre de Cîteaux. Que d'abbayes fondées en peu de temps. Legs à Cîteaux.

Enfin le roi déclare que ſon aîné poſſédera le royaume & la Normandie ; il donne l'Artois à ſon ſecond fils, le Poitou au troiſieme, l'Anjou & le Maine au quatrieme. Ces apanages étoient de grandes breches à la monarchie.

La chevalerie, dont on trouve quelque trace dès le temps de Charlemagne, étoit devenue très-floriſſante. Louis VIII fut armé chevalier par ſon pere. Cet établiſſement militaire & politique a été comparé par nos anciens au ſacerdoce & à la prélature. On ne parvenoit à l'ordre de cheva- Chevalerie.

lerie qu'après de longues épreuves. Un jeune candidat paſſoit dès l'âge de ſept ans dans la maiſon de quelque illuſtre chevalier, pour le ſervir en qualité de *page*, *damoiſeau* ou *varlet*. Il y étoit élevé ordinairement par les femmes. L'amour de Dieu & l'amour des dames faiſoient la matiere de leçons également ſérieuſes. A quatorze ans le jeune homme *ſorti hors de page* montoit au rang des *écuyers*. Ceux-ci avoient différents emplois, ſur-tout celui d'habiller ou de deshabiller leur maître, de porter ſon armure, &c. En général on ne devenoit chevalier qu'à vingt un an au moins. Les jeûnes, les veilles dans une égliſe, pluſieurs autres pratiques de dévotion, précédoient la grande cérémonie de l'accolade, qui conſiſtoit en un petit ſoufflet ou en trois coups de plat d'épée qu'on donnoit au novice, en lui diſant : *De par Dieu, Notre-Dame & Monſeigneur ſaint Denis, je te fais chevalier*. C'étoit la formule la plus en uſage. On juroit de ſacrifier ſa vie, ſes biens pour la défenſe de la religion & de l'état, des veuves, des orphelins, & de tous ceux qui auroient beſoin de ſecours.

Les chevaliers avoient de grands privileges : leurs femmes ſeules ſe faiſoient appeller *Madame*. Rien n'eſt plus connu que leur paſſion pour les aventures. La gloire & le plaiſir excitoient ſans ceſſe leur émulation. Mais l'hiſtoire ne permet point de douter qu'ils n'aient été ſouvent auſſi licentieux en amour que terribles en faits d'armes.

LOUIS IX,

dit SAINT-LOUIS.

UN jeune roi de douze ans, une régente étrangere, le trouble que la mort prématurée de Louis VIII avoit répandu dans la nation ; tout ſembloit exciter l'eſprit de révolte, & faiſoit eſpérer aux ſeigneurs de ſe rendre auſſi indépendans que leurs ancêtres. L'état ſe ſoutint au milieu des plus grands orages, par la fermeté & la ſageſſe de Blanche de Caſtille, digne mere de Louis IX, que le dernier roi avoit déclarée régente. C'étoit une princeſſe accomplie, faite pour plaire & pour gouverner. Thibaut comte de Champagne en étoit éperdument

1226. Commencemens orageux.

Blanche de Caſtille.

Vinrent enſuite d'autres inſtituts de mendians moins célebres.

Succès des mandians.

Selon le judicieux Fleury, les peuples pouvoient dire : » Nous ſommes » aſſez chargés de la ſubſiſtance de nos » paſteurs ordinaires, à qui nous payons » les dixmes & les autres redevances. « Les peuples penſerent & agirent tout autrement. Cette mendicité parut en quelque ſorte divine ; & le même eſprit qui avoit enrichi tant de monaſteres fut la reſſource certaine de tant de nouveaux religieux, regardés comme des apôtres, tandis que les paſteurs & les anciens moines étoient ſouverainement méprifés.

Leur utilité pour les papes. Relâchement.

Ce fut un grand avantage pour la cour de Rome, d'avoir à ſa diſpoſition une foule de zélateurs ardens, qu'elle pouvoit envoyer ſans frais de tous côtés, dont elle pouvoit diriger les mouvemens, & employer les vertus mêmes au ſuccès de ſes entrepriſes. On les affranchit de la juridiction épiſcopale, afin d'étendre & de ſoutenir par eux le pouvoir de la papauté. L'Europe ſe remplit de mendians volontaires, qui gouvernerent l'eſprit & la conſcience des peuples. Mais leur profeſſion, leur multitude, les expoſoient

à trop de dangers, pour que la ferveur primitive ſubſiſtât long-temps. S. François n'étoit mort que depuis trente ans; & déja S. Bonaventure, général de l'ordre, ſe plaignoit de grands abus, juſqu'à dire (avec exagération ſans doute) que l'on craignoit la rencontre des Freres comme celle des voleurs. Le huitieme diſcours de Fleury ne laiſſe rien à deſirer ſur cette matiere. En reſpectant la ſainteté d'un grand nombre de ces religieux, l'hiſtoire dépoſe que les richeſſes ſuivirent bientôt la mendicité; que les dévotions nouvelles qu'on inventa, *cordons*, *roſaire*, *ſcapulaire*, &c, ne furent pas toujours de pures dévotions; qu'il s'éleva des diſputes entre les ordres au ſujet des profits qu'ils en retiroient; témoin une bulle de Pie V, pour aſſurer aux Dominicains excluſivement les confréries du roſaire, comme un privilége; que la ſcolaſtique jointe à l'intérêt, devint une ſource de diviſions entre les religieux d'habits différens; qu'il en réſulta des troubles dans l'égliſe, dans la ſociété; que la raiſon auroit pu prévoir ces effets trop naturels de la foibleſſe humaine; & qu'en mettant de juſtes bornes à de

pareils établiſſemens, on auroit dû prévenir la néceſſité des réformes & des ſuppreſſions.

LOUIS VIII.

1223. Louis VIII, le premier roi de cette race qui n'ait pas été ſacré du vivant de ſon pere, avoit trente-ſix ans, lorſqu'il monta ſur le trône. Il s'étoit ſignalé contre les Anglois & contre les Albigeois. On pouvoit tout attendre de ſa valeur; mais il vécut trop peu de temps pour faire de grandes choſes. Le roi d'Angleterre Henri III voulu en vain recouvrer ce que le roi Jean avoit honteuſement perdu en France. La confiſcation faite ſous Philippe Auguſte fut de nouveau publiée. Louis la ſoutint par les armes, & s'empara de la Rochelle. Henri battu de tous côtés eut recours au pape; il offrit une groſſe ſomme d'argent qui fit plus d'impreſſion que les menaces de Rome. La treve fut conclue pour quatre ans. A ne conſulter que la politique, on ne devoit pas laiſſer reſpirer un ennemi facile à vaincre. Cette faute en amena une ſeconde.

Guerre avec Henri III.

Philippe Auguſte, ſelon un auteur contemporain, avoit prédit la deſtinée de ſon ſucceſſeur. Les gens d'égliſe, diſoit-il, engageront mon fils de ſe croiſer contre les Albigeois; il ruinera ſa ſanté à cette expédition; il y mourra, & le royaume demeurera entre les mains d'une femme & d'un enfant. Effectivement le jeune Montfort céda au roi toutes ſes prétentions ſur les états du comte de Toulouſe; un légat d'Honorius III confirma cet acte, excommunia le fils & l'héritier du fameux Raimond, comme *hérétique condamné*, quoique le pape l'eût depuis peu reconnu pour catholique; enfin Louis VIII ſe mit à la tête d'une nouvelle croiſade pour dépouiller l'innocent. Si les papes s'arrogeoient le droit de diſpoſer ſouverainement des couronnes, leur ambition n'étoit que trop ſouvent autoriſée par celle des princes qui les recevoient de leurs mains. L'opprimé réclamoit contre ce droit chimérique; l'uſurpateur le ſuppoſoit légitime. Le même homme, au gré de ſon intérêt, étoit tantôt pour, tantôt contre; car l'intérêt regle preſque toujours les jugemens.

Entrepriſe odieuſe contre le comte de Toulouſe.

Les habitans d'Avignon refuſerent

Siege d'Avignon.

le paſſage aux croiſés, ſous prétexte qu'Avignon releveroit de l'empire. On les aſſiégea ; on écrivit à l'empereur : *Dieu ſait que nous n'avons entrepris ce ſiege qu'en qualité de pélerins, pour l'amour de ſon ſaint nom & pour le ſoutien de la foi, ſans préjudice en tout & par tout des droits de l'empire.* C'eſt pour le ſoutien de la foi qu'on alloit uſurper les états d'un prince qui en faiſoit profeſſion ! Le roi fut arrêté plus de trois mois devant cette ville. Il la prit & pénétra dans le Languedoc. Rien ne lui réſiſta juſqu'aux environs de Toulouſe. La ſaiſon ne lui permettoit plus de l'aſſiéger. Il mourut en retournant à Paris, empoiſonné, diſent quelques hiſtoriens, par le comte de Champagne qui étoit amoureux de la reine Blanche de Caſtille.

1226. Mort de Louis VIII.

Dans ſon teſtament il ordonna que ſon cinquieme fils & tous ceux qui le ſuivront, entreroient dans la cléricature : diſpoſition bizarre, dont le motif fut apparemment de ne point démembrer la monarchie par un trop grand nombre d'apanages ; tant les loix étoient encore imparfaites. Il légua des ſommes à deux mille lépro-

Son teſtament.

Léproſeries.

ſeries ; ce qui prouve combien la lepre faiſoit de ravages, depuis que les croiſés l'avoient apportée d'Orient. Une charité prodigue enrichit ces léproſeries, comme elle avoit enrichi les monaſteres. On penſa dans la ſuite à les dépouiller ; & pour avoir une raiſon, on accuſa les lépreux ou *ladres* des plus grands crimes. Philippe le Long en fit brûler pluſieurs, & confiſqua tous leurs biens.

Le teſtament porte auſſi des legs pour ſoixante abbayes de l'ordre de Cîteaux. Que d'abbayes fondées en peu de temps. Legs à Cîteaux.

Enfin le roi déclare que ſon aîné poſſédera le royaume & la Normandie ; il donne l'Artois à ſon ſecond fils, le Poitou au troiſieme, l'Anjou & le Maine au quatrieme. Ces apanages étoient de grandes breches à la monarchie.

La chevalerie, dont on trouve quelque trace dès le temps de Charlemagne, étoit devenue très-floriſſante. Louis VIII fut armé chevalier par ſon pere. Cet établiſſement militaire & politique a été comparé par nos anciens au ſacerdoce & à la prélature. On ne parvenoit à l'ordre de cheva- Chevalerie.

lerie qu'après de longues épreuves. Un jeune candidat paſſoit dès l'âge de ſept ans dans la maiſon de quelque illuſtre chevalier, pour le ſervir en qualité de *page*, *damoiſeau* ou *varlet*. Il y étoit élevé ordinairement par les femmes. L'amour de Dieu & l'amour des dames faiſoient la matiere de leçons également ſérieuſes. A quatorze ans le jeune homme *ſorti hors de page* montoit au rang des *écuyers*. Ceux-ci avoient différents emplois, ſur-tout celui d'habiller ou de deshabiller leur maître, de porter ſon armure, &c. En général on ne devenoit chevalier qu'à vingt un an au moins. Les jeûnes, les veilles dans une égliſe, pluſieurs autres pratiques de dévotion, précédoient la grande cérémonie de l'accolade, qui conſiſtoit en un petit ſoufflet ou en trois coups de plat d'épée qu'on donnoit au novice, en lui diſant: *De par Dieu, Notre-Dame & Monſeigneur ſaint Denis, je te fais chevalier*. C'étoit la formule la plus en uſage. On juroit de ſacrifier ſa vie, ſes biens pour la défenſe de la religion & de l'état, des veuves, des orphelins, & de tous ceux qui auroient beſoin de ſecours,

Les chevaliers avoient de grands privileges : leurs femmes ſeules ſe faiſoient appeller *Madame*. Rien n'eſt plus connu que leur paſſion pour les aventures. La gloire & le plaiſir excitoient ſans ceſſe leur émulation. Mais l'hiſtoire ne permet point de douter qu'ils n'aient été ſouvent auſſi licentieux en amour que terribles en faits d'armes.

LOUIS IX,

dit SAINT-LOUIS.

UN jeune roi de douze ans, une régente étrangere, le trouble que la mort prématurée de Louis VIII avoit répandu dans la nation ; tout ſembloit exciter l'eſprit de révolte, & faiſoit eſpérer aux ſeigneurs de ſe rendre auſſi indépendans que leurs ancêtres. L'état ſe ſoutint au milieu des plus grands orages, par la fermeté & la ſageſſe de Blanche de Caſtille, digne mere de Louis IX, que le dernier roi avoit déclarée régente. C'étoit une princeſſe accomplie, faite pour plaire & pour gouverner. Thibaut comte de Champagne en étoit éperdument

1226. Commencemens orageux.

Blanche de Caſtille.

amoureux, & chantoit ſa paſſion en poëte plein de galanterie. La reine, au lieu de lui impoſer ſilence, comme il convenoit ſans doute, ne fit qu'en rire, & fut expoſée aux ſoupçons injurieux des courtiſans. Mais la vertu de Blanche eſt à couvert de tout reproche vraiſemblable. On ſait qu'elle ne ceſſoit de dire au jeune roi : *Quelque tendreſſe que j'aïe pour vous, mon cher fils, j'aimerois mieux vous voir mort que ſouillé d'un péché mortel.*

Factions étouffées par la régente.

Les comtes de Champagne, de Bretagne & de la Marche, qui étoient les trois premiers ſeigneurs de l'état, s'engagerent par ſerment à ne recevoir aucun ordre du roi ni de ſa part, tant qu'il ſeroit en bas âge. La régente étouffa cette révolte, & les rebelles vinrent d'eux-mêmes ſe ſoumettre. De nouvelles factions furent pareillement diſſipées. Blanche réuniſſoit deux qualités eſſentielles qui l'élevoient au-deſſus de tous les obſtacles, la bienfaiſance pour gagner les cœurs, & la fermeté pour abattre les partis.

1228. Fin de l'affaire des Albigeois.

Cependant le Languedoc éprouvoit encore les fureurs du fanatiſme

Les Albigeois pouſſés à bout n'épargnoient pas les catholiques : ceux-ci renouvelloient chaque jour leurs cruautés contre les Albigeois. De part & d'autre ce n'étoient que barbaries & repréſailles affreuſes. Les ſollicitations du pape avoient engagé la régente à ſecourir les croiſés. Il eût été difficile alors, au milieu des préjugés dominans, de ne pas s'en faire comme un devoir de religion. Enfin Raimond le jeune, comte de Toulouſe, preſſé par un légat, conclud la paix à Paris. Il s'oblige à exterminer les hérétiques & à ſe croiſer pour la Paleſtine ; il renonce à une partie de ſes domaines en faveur du roi & du pape (*) ; il ſe ſoumet à faire amende honorable nu-pieds & en chemiſe ; il reçoit l'abſolution, qu'on lui avoit toujours refuſée quand il perſiſtoit à retenir l'héritage de ſes peres. Ce qui peut ſervir à la juſtification du roi & de ſa mere, c'eſt, dit l'abbé Velly, qu'il eût été bien

(*) Un des articles du traité porte que toutes les terres du côté du Rhône ſeront remiſes à la garde de l'égliſe Romaine, avec tous les droits que le comte pouvoit y avoir. Sans doute le pape n'auroit pas conſenti à la paix ſans cette condition.

guerre, ces ſeigneurs devoient ſervir celui dont ils tenoient le principal de leurs fiefs. Un pareil devoir, qui ſeul démontreroit l'abſurdité du gouvernement féodal, procuroit aux factieux mille occaſions de révolte & de perfidie. Louis, ayant mandé les ſeigneurs intéreſſés, leur déclara qu'il ne vouloit plus que ſes vaſſaux le fuſſent auſſi du roi d'Angleterre, qu'il leur laiſſoit le choix entre lui & ce monarque, alléguant le paſſage de l'évangile, *perſonne ne peut ſervir deux maîtres à la fois.* Il falloit renoncer aux fiefs qu'ils poſſédoient dans l'un ou dans l'autre royaume. Tous obéirent, & la plupart préférerent la France. Henri auſſi violent que foible ſe crut offenſé. Sans propoſer d'option, il confiſqua les fiefs que les François, ſur-tout les Normans, poſſédoient en Angleterre. C'étoit, ſelon les ſeigneurs, une infraction de la treve qui venoit d'être ſignée; mais la modération de Louis l'emporta ſur leur reſſentiment. Il crut devoir ſacrifier au bien général quelques intérêts particuliers; il épargna le ſang humain, dont les princes ambitieux font ſi peu de cas. La

fiée à des religieux devenus les juges de tout le monde, devoit produire l'ignorance & l'hypocriſie. Elle fouilloit dans les penſées; elle perſécutoit ſur des ſoupçons; elle faiſoit un devoir de l'infame métier de délateur; elle forçoit à violer la nature, ſous prétexte de ſervir la foi; elle transformoit en crime atroce les ſimples égaremens de l'eſprit humain. Les bûchers s'allumerent bientôt de toutes parts. Cent quatre-vingt hérétiques furent brûlés en Champagne, l'an 1239, devant dix huit évêques; *holocauſte agréable à Dieu*, dit un moine contemporain. Le roi de ſon côté fit des ordonnances trop ſéveres. L'héréſie des Albigeois parut éteinte dans leur ſang, mais elle reſta dans les cœurs.

1234. Le comte de Bretagne condamné pour Félonie

Blanche ne montroit pas moins de zele pour les droits de la couronne que pour la doctrine de l'égliſe. Le comte de Bretagne, toujours factieux, ayant mis dans ſes intérêts le roi d'Angleterre, auquel il fit même hommage, fut condamné pour crime de félonie dans une aſſemblée de pairs & de prélats, & déclaré déchu de ſon comté de Bretagne. Quelque temps

après, réduit à l'extrémité, il vint ſe jetter aux pieds de Louis. *Mauvais traître*, lui dit le monarque, *quoique tu aies mérité une mort infâme, je te pardonne en conſidération de la nobleſſe de ton ſang; mais je ne laiſſerai la Bretagne à ton fils que pour ſa vie ſeulement; & je veux qu'après ſa mort les rois de France ſoient maîtres de la terre.*

Sage conduite de S. Louis

1236.

Le jeune roi, ſous la conduite de la régente, s'occupoit tout entier de ſes devoirs. L'étude, la religion, les affaires publiques, abſorboient tous ſes momens. Parvenu à l'âge de vingt-un an, il prit enfin les rênes de l'état, mais ſans rien perdre de ſa confiance pour la reine mere. Depuis pluſieurs années il gouvernoit avec elle; elle continua de gouverner avec lui. Leurs ſoins s'étendoient à tout. Nous évitons une infinité de détails, pour nous attacher aux principaux événemens.

Affaires eccléſiaſtiques.

Les préjugés du ſiecle ne permettoient pas à Louis d'avoir des idées parfaitement exactes ſur les matieres eccléſiaſtiques. Il ſut néanmoins diſcerner (& c'eſt un prodige dans un prince ſi religieux) les bornes de la juridiction ſpirituelle ſur pluſieurs objets,

jets ; & la néceſſité d'en réprimer les abus. Il avoit forcé des évêques par la ſaiſie de leur temporel à lever ces interdits dangereux qu'on prodiguoit alors ſans meſure. Il montra encore plus de ſageſſe à l'occaſion des différens de Grégoire IX avec l'empereur Frédéric II.

Ce prince, fils de l'empereur Henri VI, ayant recouvré en 1212 le trône impérial, qu'Othon IV avoit enlevé à ſa maiſon, aima mieux gouverner ſagement ſes états où ſa préſence étoit néceſſaire, que de remplir la promeſſe qu'il avoit faite à Innocent III de porter la guerre en Paleſtine. Grégoire IX, autre Hildebrand, l'excommunia pour cette raiſon. Frédéric s'embarqua enfin ; mais le pape regarda ſon départ comme un nouveau crime, parce qu'il n'avoit pas reçu l'abſolution. Peu de temps après, il le jugea plus criminel, d'avoir conclu un traité avec les Sarraſins, & acquis par-là Jéruſalem. Les armes ſuccéderent aux cenſures ; Grégoire envahit une partie de la Pouille, la donna à Jean de Brienne, roi titulaire de Jéruſalem, & s'efforça de ſoulever les Allemans. Le retour pré-

Guerre de Frédéric II avec le pape.

cipité de l'empereur déconcerta ſes projets. La milice du pape fut diſſipée, la Pouille repriſe, Grégoire réduit aux abois, & contraint d'abſoudre Frédéric, dont il reçut cependant une ſomme très-conſidérable.

Factions des Guelphes & des Gibelins.

De cette guerre du ſacerdoce avec l'empire, on vit naître deux factions qui déchirerent long-temps l'Italie par leurs fureurs. Les Guelphes étoient pour les papes, les Gibelins contre. Le ſaint ſiege où devoit regner la paix, étoit devenu depuis Grégoire VII le foyer d'un embraſement général.

1239. Le pape offre l'empire à la France.

Frédéric ayant dompté une ligue formée contre lui en Lombardie, le pape l'excommunia de nouveau, ſous prétexte que ſes troupes avoient ravagé le patrimoine de S. Pierre & maltraité des eccléſiaſtiques. Il prêcha une croiſade, comme ſi l'empereur avoit été un Mahométan. La croiſade ne réuſſit point. Bientôt on reçut en France cette lettre adreſſée au roi & à la nobleſſe : *Nous avons condamné Frédéric ſoi-diſant empereur, nous lui avons ôté l'empire, & nous avons élu en ſa place le comte Robert frere du roi.* &c. Louis refuſa, diſant

qu'il ſuffiſoit à Robert d'être frere du roi de France. Il ajouta, ſelon Matthieu Paris, qu'on voyoit bien que l'offre du pape venoit de ſa haine contre l'empereur plutôt que d'une ſinguliere affection pour la France; qu'on enverroit cependant s'informer de la catholicité de Frédéric; (car Grégoire l'accuſoit d'héréſie.) « S'il » eſt catholique, pourquoi lui faire » la guerre? S'il ne l'eſt pas, nous la » lui ferons à outrance, comme nous » la ferions en pareil cas au pape & à » tout autre mortel. » On ne laiſſa pas de permettre au pape des levées d'argent ſur les bénéfices; mais en l'exhortant toujours à finir cette guerre ſcandaleuſe.

L'affaire devoit ſe juger dans un concile général que Grégoire avoit convoqué à Rome. On permit aux évêques de s'y rendre; & la plupart ſe déterminerent au voyage. Frédéric, craignant avec raiſon le concile, prit les meſures que la néceſſité lui inſpiroit; il mit des troupes ſur les chemins; on arrêta les évêques François comme les autres; le roi s'en plaignit vivement, & on leur rendit la liberté. Enfin la mort du pape ſuſ- Fin de Grégoire IX.

très-forte ſituée à l'embouchure du Nil. Les vaiſſeaux & l'armée des Mahométans bordoient le rivage. La deſcente paroiſſoit infiniment dangereuſe. Mais Louis ne craignoit rien.

Il met en fuite les Sarraſins.

A peine ſon vaiſſeau eſt à la portée du trait ; il ſe jette dans la mer l'épée à la main, s'avance au milieu d'une grêle de fleches, gagne les bords, ſuivi de ſes troupes, les range en bataille & met en déroute les Sarraſins. Leur terreur, augmentée par un faux bruit de la mort du ſoudan, les emporte loin de Damiette. Le lendemain on trouve cette ville abandonnée. Ou Alexandrie, ou le Caire, auroit vraiſemblablement ouvert ſes portes, ſi l'on eût profité d'une ſi étrange conſternation. On fut arrêté par la crainte du débordement du Nil qui commençoit plus tard qu'on ne le croyoit. Le ſéjour de Damiette corrompit l'armée victorieuſe. Ces croiſés qui, avant leur départ, donnoient tant de marques de religion, qui s'étoient préparés au martyre, ſe plongerent dans la plus affreuſe débauche, ſans que la ſainteté du roi, ſes avis, ſes ordres puſſent réprimer la

Débauches des croiſés.

traits des ennemis. Il les met en déroute ; il remporte le lendemain une ſeconde victoire aux portes de Xaintes. Le roi d'Angleterre prend la fuite ; le comte de la Marche déſeſpéré n'a plus de reſſource que dans la clémence du vainqueur ; il va ſe jetter à ſes pieds, ſe reconnoît indigne de toute grace, & obtient ſon pardon. La bonté de Louis eſt encore plus admirable que ſes triomphes. Les courtiſans s'égayoient un jour aux dépens du roi d'Angleterre. Il leur impoſa ſilence. *Quand il ne faudroit pas éviter*, dit-il, *de fournir au roi mon frere un prétexte de me haïr, ſa dignité mérite qu'on en parle avec reſpect. Eſpérons que ſes aumônes & ſes bonnes œuvres le tireront du mauvais état où les méchans l'ont jetté par leurs conſeils.*

Il conſacra le loiſir de la paix aux ſoins du gouvernement. Les anciennes coutumes ne ſont quelquefois que de grands abus, d'autant plus dangereux qu'on les croit plus reſpectables. Il en abolit une abſolument contraire à la tranquillité de l'état. Pluſieurs François poſſédoient des fiefs en Angleterre, & par conſéquent étoient vaſſaux des deux rois. En cas de Françc vaſſaux roi d'Angl terre.

de Maſſoure, & y périt couvert de bleſſures.

Combat de Maſſoure.

Le roi averti du danger accouroit avec l'élite des chevaliers. L'action devint générale & ſanglante. Il ſe vit entouré d'ennemis qui s'efforçoient de le prendre, & ſe tira de leurs mains par ſa valeur. Au milieu du carnage, le comte de Soiſſons jurant & riant diſoit à Joinville, dont nous avons les mémoires : *Sénéchal, encore parlerons-nous vous & moi de cette journée, en chambre devant les dames.* Ce trait peu intéreſſant par lui-même donne une idée aſſez juſte du caractere des François, mêlange ſingulier de bravoure, de galenterie & de frivolité. S. Louis pleura ſon frere & parut envier ſa mort. Un ſeigneur lui demandant des nouvelles du comte d'Artois : *ce que je ſais*, répondit-il les larmes aux yeux, *c'eſt qu'il eſt en paradis.* On ne doutoit pas qu'un croiſé mourant à cette guerre ne fût un martyr.

Suite de malheurs.

De nouveaux combats auſſi glorieux affoiblirent conſidérablement l'armée. Survinrent les maladies & la diſette. Tout le camp ne fut qu'un hôpital où Louis ſe ſignala par l'hé-

roïſme de la charité. On envoya propoſer une treve aux Sarraſins. Ils demanderent le roi pour ôtage ; lui-même vouloit ſe ſacrifier ; mais les ſeigneurs proteſterent unanimement qu'ils ſe feroient plutôt hacher en pieces par les ennemis. Il ne reſtoit d'autre parti que de retourner à Damiette. S. Louis priſonnier.

Rien n'étoit plus difficile devant une armée victorieuſe. Après bien des efforts de courage, le roi fut fait priſonnier avec toute la nobleſſe. Malade, exténué, réduit à un ſeul domeſtique, ſans ſecours & ſans eſpoir dans ſa priſon, il ſe fit admirer des Muſulmans par ſa patience & ſa grandeur d'ame. *C'eſt le plus fier chrétien que nous ayons vu*, diſoient-ils avec étonnement. Ils offrirent de traiter avec lui, demandant, outre la ville de Damiette, un milion de beſans d'or évalués à cent mille marcs d'argent, tant pour ſa rançon que pour celle des autres captifs. Le généreux monarque répondit qu'un roi de France ne ſe rachetoit point à prix d'argent, qu'il donneroit Damiette pour ſa perſonne, & le million de beſans d'or pour ſes ſujets.

On conclut une treve de dix ans entre les deux nations. Un ſcrupule 1250. On fait une treve.

guerre, ces seigneurs devoient servir celui dont ils tenoient le principal de leurs fiefs. Un pareil devoir, qui seul démontreroit l'absurdité du gouvernement féodal, procuroit aux factieux mille occasions de révolte & de perfidie. Louis, ayant mandé les seigneurs intéressés, leur déclara qu'il ne vouloit plus que ses vassaux le fussent aussi du roi d'Angleterre, qu'il leur laissoit le choix entre lui & ce monarque, alléguant le passage de l'évangile, *personne ne peut servir deux maîtres à la fois*. Il falloit renoncer aux fiefs qu'ils possédoient dans l'un ou dans l'autre royaume. Tous obéirent, & la plupart préférerent la France. Henri aussi violent que foible se crut offensé. Sans proposer d'option, il confisqua les fiefs que les François, sur-tout les Normans, possédoient en Angleterre. C'étoit, selon les seigneurs, une infraction de la treve qui venoit d'être signée; mais la modération de Louis l'emporta sur leur ressentiment. Il crut devoir sacrifier au bien général quelques intérêts particuliers; il épargna le sang humain, dont les princes ambitieux font si peu de cas. La

cour de Rome montroit moins d'humanité dans ſes querelles opiniâtres.

Le cardinal de Fieſque, ami de l'empereur, ayant été fait pape ſous le nom d'Innocent IV, on en félicitoit Frédéric II, comme d'un événement qui lui rendroit enfin la tranquillité. Ce prince connoiſſoit trop le cœur humain & le ſyſtême de Rome, pour ſe flatter de cette eſpérance. *Le cardinal de Fieſque étoit mon ami*, dit-il; *Innocent IV ſera mon plus dangereux ennemi.* L'empereur fut excommunié de nouveau, & le pape fit publier par-tout l'anathême. Un curé de Paris eut l'audace de dire en chaire à ſes paroiſſiens: « Vous ſavez que j'ai ordre de publier une » excommunication du pape contre » Frédéric empereur. Il y a entr'eux » de grands différens & une haine ir» réconciliable. J'ignore qui des deux » a tort. C'eſt pourquoi de toute ma » puiſſance j'excommunie celui qui » fait injure à l'autre, & j'abſous ce» lui qui ſouffre l'injuſtice. » On rit beaucoup de cette indécente ſaillie, dont on auroit ſans doute été indigné, s'il y avoit eu moins de paſſion dans la conduite du pape.

1244. Innocent IV perſécute Ferdéric II.

peaux & les charrues furent abandonnés. En peu de temps le nouveau prophete eut raſſemblé cent mille hommes. La reine Blanche s'imagina d'abord que ces fous ſeroient capables de ſervir le roi. Elle toléra les paſtoureaux, (c'eſt le nom qu'on leur donnoit,) & reconnut bientôt ſon erreur. Leur extravagance dégénéra en férocité & en brigandages. On les extermina enfin; parce qu'ils n'avoient ni chef ni diſcipline. Une démence épidémique ſembloit dépeupler le royaume.

La reine réſiſte au pape. Dans ces triſtes conjonctures, Innocent IV y fait publier par les Dominicains & les Cordeliers une croiſade contre l'empereur Conrad IV, ſucceſſeur de Frédéric II, avec des indulgences qui s'étendoient au pere & à la mere de chaque croiſé; car il falloit renchérir ſur les anciennes inventions. La régente indignée d'un tel excès, ordonna la ſaiſie des terres de quiconque s'enrôleroit pour cette guerre. *Que le pape*, dit-elle, *entretienne ceux qui vont à ſon ſervice.* Elle ſut maintenir l'ordre & la paix dans le royaume, malgré les mouvemens du roi d'Angleterre.

lui obéir, & excommuniant quiconque lui donneroit conſeil, ſecours ou protection. S. Louis déſapprouva cette ſentence, fit des efforts inutiles pour calmer le pape, & ne voulant point entrer dans la querelle, il ſe borna ſans fruit aux voies de pacification. Frédéric eut beau ſe purger de l'accuſation d'héréſie, en ſubiſſant un examen peu convenable à ſon rang. On vouloit le détrôner: on le pourſuivit toujours comme hérétique, lui qui par un zele outré avoit prononcé la peine de mort contre les hérétiques en général; lui qui avoit ordonné de les pourſuivre par *voie d'inquiſition* & ſur de légers indices. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'eſt que les princes ſembloient reconnoître que l'héréſie ôtoit le droit de conſerver une couronne; & que, pour punir ou corriger un ſouverain dont la religion étoit ſuſpecte, on pouvoit mettre les royaumes à feu & à ſang. L'impitoyable pontife, de l'aveu du P. Daniel, ne ſe montroit ſi cruellement zélé que par intérêt. L'empereur ne vouloit point renoncer aux villes de Lombardie: c'étoit le motif de la perſécution. Il mourut en

ple gentilhomme ſon vaſſal. Celui-ci condamné par les officiers du prince en appelle à la cour du roi. Le comte le fait mettre en priſon. Il eſt bientôt mandé lui-même. *Croyez-vous*, lui dit le roi, *qu'il doive y avoir plus d'un ſouverain en France, ou que vous ſoyez au-deſſus des loix, parce que vous êtes mon frere?* Louis ordonne que le vaſſal ſoit mis en liberté, & qu'il vienne ſe défendre. Il lui aſſigne des avocats, perſonne n'oſant plaider ſa cauſe. On examine l'affaire, & le comte d'Anjou eſt condamné.

Peines contre les blaſphémateurs.

Rien ne bleſſoit davantage la religion du ſaint roi que les blaſphêmes alors très-communs. Ayant entendu blaſphêmer un bourgeois de Paris, il lui fit percer les levres avec un fer chaud. Le peuple en murmura & vomit des malédictions. *Je leur pardonne*, dit-il, *puiſqu'ils n'ont offenſé que moi.* Les blaſphémateurs furent condamnés à la mutilation des membres. Quelque temps après, Louis ſe relâcha prudemment de cette extrême ſévérité, & ſe contenta de peines pécuniaires. Selon la maxime du célebre auteur de l'Eſprit des loix, les peines doivent ſe tirer de la nature des cri-

» vous m'ayez rendu cettre croix. »
Il fallut céder. La plupart des grands ſuivirent ſon exemple. On impoſa une contribution ſur le clergé, tandis que le pape en levoit une autre pour la guerre contre l'empereur. Cette derniere taxe excitoit tant de murmures que Louis la ſupprima, ne voulant pas, diſoit-il, qu'on appauvrît les égliſes de ſon royaume pour faire la guerre à des chrétiens.

Après trois ans de préparatifs, ayant confié la régence à la reine mere, il s'embarque, arrive en Chypre, y perd beaucoup de monde par les maladies, & ſe détermine à tourner d'abord ſes armes contre le ſoudan d'Egypte, pour faciliter la priſe de Jéruſalem. Il ſe fait un point d'honneur de ne point l'attaquer ſans quelque déclaration préliminaire; & joignant à ce motif le zele de la religion, il l'envoie ſommer de rendre hommage à la croix, ou de ſe préparer au combat. L'intrépide Sarraſin répond avec une fierté qu'il étoit facile de prévoir. Auſſi-tôt la flotte part; une violente tempête la diſperſe; le roi en raſſemble les débris, & arrive du côté de Damiette, ville

1248. S. Louis Egypte.

très-forte ſituée à l'embouchure du Nil. Les vaiſſeaux & l'armée des Mahométans bordoient le rivage. La deſcente paroiſſoit infiniment dangereuſe. Mais Louis ne craignoit rien.

Il met en fuite les Sarraſins.

A peine ſon vaiſſeau eſt à la portée du trait ; il ſe jette dans la mer l'épée à la main, s'avance au milieu d'une grêle de fleches, gagne les bords, ſuivi de ſes troupes, les range en bataille & met en déroute les Sarraſins. Leur terreur, augmentée par un faux bruit de la mort du ſoudan, les emporte loin de Damiette. Le lendemain on trouve cette ville abandonnée. Ou Alexandrie, ou le Caire, auroit vraiſemblablement ouvert ſes portes, ſi l'on eût profité d'une ſi étrange conſternation. On fut arrêté par la crainte du débordement du Nil qui commençoit plus tard qu'on ne le croyoit. Le ſéjour de Damiette corrompit l'armée victorieuſe. Ces croiſés qui, avant leur départ, donnoient tant de marques de religion, qui s'étoient préparés au martyre, ſe plongerent dans la plus affreuſe débauche, ſans que la ſainteté du roi, ſes avis, ſes ordres puſſent réprimer la

Débauches des croiſés.

licence. Sa tente même étoit environnée de lieux de débauche.

Les François ſe mirent en marche au mois de Novembre. Il importoit de commencer par le ſiege d'Alexandrie ; mais le Caire étant la capitale du royaume, on ſe flattoit d'y trouver des tréſors immenſes. Tous les jeunes gens & les ſoldats deſiroient qu'on l'aſſiégeât. *Qui veut tuer le ſerpent, doit lui écraſer la tête*, diſoit le comte d'Artois frere de Saint Louis. Ce funeſte avis prévalut. On entreprend de paſſer le Nil défendu par les Sarraſins. Leur feu grégois, eſpece de feu artificiel qui brûloit dans l'eau, détruit les ouvrages, déſeſpere les troupes. Un transfuge indique un gué. Le comte d'Artois demande à paſſer le premier ; le roi s'y oppoſe, connoiſſant l'impétuoſité fougueuſe de ſon courage. Je vous jure ſur les ſaints évangiles, dit le comte, de ne rien entreprendre qu'après votre paſſage. Ce ſerment raſſure Louis : il accorde la permiſſion ; le jeune héros renverſe tous les obſtacles, mais oubliant bientôt ſon ſerment, il pourſuit les Sarraſins juſques dans la ville

Imprudence des François.

de Maſſoure, & y périt couvert de bleſſures.

Combat de Maſſoure.

Le roi averti du danger accouroit avec l'élite des chevaliers. L'action devint générale & ſanglante. Il ſe vit entouré d'ennemis qui s'efforçoient de le prendre, & ſe tira de leurs mains par ſa valeur. Au milieu du carnage, le comte de Soiſſons jurant & riant diſoit à Joinville, dont nous avons les mémoires : *Sénéchal, encore parlerons-nous vous & moi de cette journée, en chambre devant les dames.* Ce trait peu intéreſſant par lui-même donne une idée aſſez juſte du caractere des François, mêlange ſingulier de bravoure, de galenterie & de frivolité. S. Louis pleura ſon frere & parut envier ſa mort. Un ſeigneur lui demandant des nouvelles du comte d'Artois : *ce que je ſais*, répondit-il les larmes aux yeux, *c'eſt qu'il eſt en paradis.* On ne doutoit pas qu'un croiſé mourant à cette guerre ne fût un martyr.

Suite de malheurs.

De nouveaux combats auſſi glorieux affoiblirent conſidérablement l'armée. Survinrent les maladies & la diſette. Tout le camp ne fut qu'un hôpital où Louis ſe ſignala par l'hé-

roïſme de la charité. On envoya propoſer une treve aux Sarraſins. Ils demanderent le roi pour ôtage ; lui-même vouloit ſe ſacrifier ; mais les ſeigneurs proteſterent unanimement qu'ils ſe feroient plutôt hacher en pieces par les ennemis. Il ne reſtoit d'autre parti que de retourner à Damiette. S. Louis priſonnier.

Rien n'étoit plus difficile devant une armée victorieuſe. Après bien des efforts de courage, le roi fut fait priſonnier avec toute la nobleſſe. Malade, exténué, réduit à un ſeul domeſtique, ſans ſecours & ſans eſpoir dans ſa priſon, il ſe fit admirer des Muſulmans par ſa patience & ſa grandeur d'ame. *C'eſt le plus fier chrétien que nous ayons vu*, diſoient-ils avec étonnement. Ils offrirent de traiter avec lui, demandant, outre la ville de Damiette, un milion de beſans d'or évalués à cent mille marcs d'argent, tant pour ſa rançon que pour celle des autres captifs. Le généreux monarque répondit qu'un roi de France ne ſe rachetoit point à prix d'argent, qu'il donneroit Damiette pour ſa perſonne, & le million de beſans d'or pour ſes ſujets.

On conclut une treve de dix ans entre les deux nations. Un ſcrupule 1250. On fait une treve.

du roi penſa tout rompre. La formule du ſerment que preſcrivoient les barbares, lui parut tenir du blaſphême. En vain les évêques repréſenterent qu'étant réſolu de remplir ſes engagemens, il pouvoit conſentir, comme on l'exigeoit, qu'au cas qu'il vint à les violer, il fut réputé parjure, renégat, impie. Leurs raiſons ne le touchoient point : heureuſement les Sarraſins ſe contenterent d'une autre formule.

plicité chevaroiſés. Je ſupprime les faits particuliers. Celui-ci par ſa ſingularité mérite d'être tiré de la foule. Joinville raconte que trente ou quarante barbares étant montés, le ſabre à la main, dans une galere où il ſe trouvoit avec les principaux priſonniers, ils ſe crurent tous au moment d'être maſſacrés. *Je m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux*, dit ce naïf hiſtorien, *lui tendant le cou, & diſant ces mots en faiſant le ſigne de la croix* : Ainſi mourut Sainte Agnès. *Tout encontre de moi s'agenouilla le connétable de Chypre, & ſe confeſſa à moi. Je lui donnai telle abſolution comme Dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de choſe qu'il m'eût dite quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot.*

Ces bons chevaliers, avec tant de ſimplicité & d'ignorance, pouvoient-ils ſe défendre de l'enthouſiaſme des croiſades?

Joinville rapporte un autre fait non moins ſingulier. La reine Marguerite, qui étoit à Damiette, apprenant que ſon époux eſt en priſon, ſe jette à genoux devant un vieux chevalier. Jurez-moi, lui dit-elle, que vous m'accorderez la demande que je vais vous faire. Il le jure. C'eſt, ajoute la reine, que ſi les Sarraſins s'emparent de cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils puiſſent me prendre. *Très-volontiers*, répond le chevalier dans ſon langage ingénu; *j'avois déja eu penſée d'ainſi faire, ſi le cas y échéoit.* Il auroit ſans doute tenu parole. Mais on traita de la rançon de Marguerite. La reine veut ſe faire tuer par un chevalier.

Cependant de fauſſes nouvelles faiſoient célébrer en France les triomphes de Saint Louis. Mais la vérité y répandit le deuil & la conſternation. C'eſt alors qu'un fanatique, apoſtat de Cîteaux, publia que les anges & la vierge lui avoient ordonné de prêcher une croiſade aux bergers & au petit peuple, dignes inſtrumens des deſſeins de la providence. Les trou- Paſtoureaux

peaux & les charrues furent abandonnés. En peu de temps le nouveau prophete eut raſſemblé cent mille hommes. La reine Blanche s'imagina d'abord que ces fous ſeroient capables de ſervir le roi. Elle toléra les paſtoureaux, (c'eſt le nom qu'on leur donnoit,) & reconnut bientôt ſon erreur. Leur extravagance dégénéra en férocité & en brigandages. On les extermina enfin; parce qu'ils n'avoient ni chef ni diſcipline. Une démence épidémique ſembloit dépeupler le royaume.

La reine réſiſte au pape.

Dans ces triſtes conjonctures, Innocent IV y fait publier par les Dominicains & les Cordeliers une croiſade contre l'empereur Conrad IV, ſucceſſeur de Frédéric II, avec des indulgences qui s'étendoient au pere & à la mere de chaque croiſé; car il falloit renchérir ſur les anciennes inventions. La régente indignée d'un tel excès, ordonna la ſaiſie des terres de quiconque s'enrôleroit pour cette guerre. *Que le pape*, dit-elle, *entretienne ceux qui vont à ſon ſervice.* Elle ſut maintenir l'ordre & la paix dans le royaume, malgré les mouvemens du roi d'Angleterre.

Louis avoit passé en Palestine. Les lettres pressantes de sa mere, ni les instances des seigneurs ne purent éteindre le desir de chasser les Sarrasins de Jerusalem. On lui représentoit la France en danger. Mais si je pars, répondoit-il, le royaume de Jerusalem est perdu. Quelques fortifications réparées, quelques petites ambassades, quelques pélerinages de dévotion, furent tout le fruit de son opiniâtre persévérance. Il auroit pu en moins de temps faire des biens infinis à son peuple. Enfin la mort de la régente le rappella au sein de la patrie. 1254. On l'y reçut avec des transports d'allégresse, qui ne furent tempérés que par la vue de la croix toujours attachée à son habit ; preuve trop certaine qu'il ne renonçoit point aux croisades.

Le roi passe inutilement en Palestine.

Le vertueux monarque connoissoit toute l'importance de la justice, & en fit le principal objet de ses soins. Les malfaicteurs dont le royaume regorgeoit furent sévérement poursuivis, l'avarice des juges réprimée, les grands soumis aux loix comme les autres. Le comte d'Anjou, frere de S. Louis, étoit en procès avec un sim-

Justice de S. Louis.

main avec toute la politique de ſon prédéceſſeur.

Conditions du traité fait avec le pape.

Entre autres articles, le nouveau roi devoit jurer de ne jamais accepter l'empire, ni la Lombardie, ni la Toſcane ; il s'engageoit à payer tous les ans au pape huit mille onces d'or, ſous peine d'excommunication, ſi le payement étoit différé de deux mois après le terme preſcrit, & de dépoſition, ſi tout n'étoit pas payé ſix mois après le terme ; il devoit, ainſi que ſes deſcendans, prêter le ſerment de fidélité de cette maniere : *Moi.... je ſerai fidele & obéiſſant à Saint Pierre, au pape mon ſeigneur & à ſes ſucceſſeurs canoniquement élus. Je ne formerai aucune alliance qui puiſſe leur être préjudiciable ; ou ſi par ignorance j'avois le malheur d'en former quelqu'une, j'y renoncerai au premier ordre que je recevrai de leur part.*

1266. Le comte d'Anjou établi à Naples.

Louis conſentit à ce traité, ſoit que ſon reſpect pour le ſaint ſiege l'empêchât d'examiner les prétentions du pape, ſoit qu'il craignît de mettre obſtacle à la fortune de ſon frere, ſoit que Charles d'Anjou ne fût pas d'humeur à ſuivre ſes conſeils. Auſſi-tôt on

mes ; en ſorte que les crimes contre la religion, lorſqu'ils ne troublent point la tranquillité publique, ſoient punis ſeulement par la privation des avantages que la religion procure aux fideles. Cette maxime eſt plus conforme à l'humanité qu'aux anciens uſages.

Depuis pluſieurs années, les troubles de l'univerſité de Paris agitoient l'état. Les privileges qu'on lui avoit prodigués en faiſoient un corps beaucoup plus puiſſant qu'il ne devoit l'être par ſa nature. On l'avoit exemptée de la juridiction des tribunaux ordinaires. La reine Blanche avoit été obligée de recourir au pape pour faire déclarer que les étudians ſurpris avec des armes, (car ils commettoient toute ſorte de violences,) ſeroient déchus de l'exemption. L'univerſité ſouffroit impatiemment les entrepriſes des Dominicains & des Franciſcains, dont les privileges non moins étranges étoient odieux au clergé. Exempts de la juridiction des évêques, ils ne dépendoient que du pape, & prétendoient tenir de lui ſeul le pouvoir d'exercer les fonctions eccléſiaſtiques. Ils avoient obtenus des chaires dans l'univerſité, & y affec- Tr dans verſité jet de dians.

droits à quiconque le vengeroit d'un cruel uſurpateur. Il eut la tête tranchée dans ſa propre capitale. Cet attentat contre le droit des gens, ſuivi d'autres exécutions de même eſpece, fit abhorrer le frere de Saint Louis, & lui aſſura une couronne ſouillée de ſang. Quel crime avoit commis Conradin ? Il ſoutenoit ſes droits ; mais il étoit excommunié : on ne le regardoit plus dès-lors que comme un traître digne du dernier ſupplice.

1267. Projet de croiſade.

Cependant la France paiſible recueilloit les avantages d'un gouvernement plein de ſageſſe. « Le royaume, dit Joinville, ſe multiplia tellement pour la bonne droiture qu'on y voyoit regner, que le domaine, cenſive, rente & revenu du roi, croiſſoient tous les ans de moitié. » Mais Louis reſpiroit toujours pour la terre ſainte. On en reçut des nouvelles accablantes. Les Templiers & les Hoſpitaliers, ces religieux militaires établis pour la défendre, la déſoloient par leurs rapines, leurs débauches & leurs diſſentions ; les Mahométans enlevoient toutes les places des chrétiens, & les pourſuivoient avec une extrême vigueur. Le zele du roi s'en-

flamme ; excité par un légat de Clément IV, il forme un nouveau projet de croiſade ; il convoque les grands, leur déclare ſa réſolution, les exhorte éloquemment à le ſuivre. Preſque tous prennent la croix.

Joinville condamne ce projet.

Joinville, l'un des plus zélés, qui avoit été d'avis de paſſer en Paleſtine après la reſtitution de Damiette, réſiſte cette fois aux inſtances du monarque, ſous prétexte que la précédente croiſade l'avoit ruiné. Il prévoyoit les ſuites de cette entrepriſe. Louis, déja trop foible pour ſupporter le cheval & pour ſoutenir le poids de ſon armure, étoit hors d'état de ſupporter les fatigues de la guerre dans un climat brûlant ſi éloigné de ſa patrie. « J'ai oui dire à pluſieurs, » (ce ſont les paroles de Joinville,) » que ceux qui conſeilloient cette en» trepriſe au bon roi, firent un très» grand mal & pécherent mortelle» ment. Tandis qu'il fut dans ſon » royaume, tout vivoit en paix, & la » juſtice regnoit en tous lieux : dès » qu'il fut parti, tout commença à dé» cliner & empirer. »

1270. S. Louis paſſe en Afrique.

Les préparatifs furent longs & proportionnés à la grandeur de l'entrepri-

ſe. On s'embarqua ſur des vaiſſeaux Génois. Chacun croyoit aller en Egypte ou en Paleſtine. Tout à coup le roi propoſa de tourner vers Tunis, capitale d'un petit royaume Mahométan, ſur les côtes d'Afrique près de l'ancienne Carthage. Son frere, le roi de Sicile, avoit ſuggéré vraiſemblablement cette fatale réſolution, ſoit pour forcer les Sarraſins de Tunis à lui payer un ancien tribut, ſoit pour mettre ſon royaume à l'abri de leurs pirateries. D'un autre côté, Saint Louis un peu trop crédule eſpéroit la converſion du roi de Tunis qui avoit témoigné quelque penchant pour le chriſtianiſme. *Quel bonheur*, diſoit-il, *ſi je pouvois être le parrain d'un roi Mahométan !* Au cas que ſes eſpérances fuſſent trompées, il regardoit cette conquête comme importante pour faciliter les autres.

Mort de S. Louis. L'armée débarque en Afrique. Le roi de Tunis, loin de penſer au baptême, menace de maſſacrer tous les chrétiens captifs dans ſes états, & de venir fondre ſur les François à la tête de cent mille hommes. Il n'eut pas beſoin de combattre. On attendoit le roi de Sicile qui n'arrivoit point. Les

chaleurs exceſſives, les eaux corrompues, la mauvaiſe nourriture, produiſirent des maladies mortelles. Plus de la moitié de l'armée fut détruite en peu de temps. Saint Louis, par une confiance ſinguliere, avoit amené ſes trois fils aînés, l'eſpoir de la nation. Il en voit mourir un, il en voit un autre dangereuſement malade; il ſe ſent frappé lui-même, & meurt avec ces vifs ſentimens de religion dont il étoit pénétré depuis l'enfance. Les maximes qu'il laiſſa écrites de ſa main à Philippe ſon ſucceſſeur, reſpirent également la piété & l'amour des peuples. Il lui recommande ſur-tout de ne point les ſurcharger de tailles & de ſubſides, de mettre de juſtes bornes aux dépenſes de ſa maiſon, de maintenir les franchiſes & libertés des villes du royaume; car *plus elles ſeront riches & puiſſantes*, ajoute-t-il, *plus tes ennemis & adverſaires douteront de les aſſaillir.*

Conſeils de S. Louis à ſon ſucceſſeur.

Le P. Daniel a raiſon: « S. Louis a été un des plus grands hommes & des plus ſinguliers qui ait jamais été. En effet, ce prince, d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que

Son caractere.

» des objets puiſſans, la juſtice ou l'a-
» mour de ſon peuple, excitaſſent ſon
» ame qui hors de là ſembloit foible,
» ſimple & timide..... Quand il
» étoit rendu à lui-même, quand il
» n'étoit plus que particulier, alors ſes
» domeſtiques devenoient ſes maîtres,
» ſa mere lui commandoit, & les pra-
» tiques de la dévotion la plus ſimple
» rempliſſoient ſes journées. A la vé-
» rité toutes ces pratiques étoient en-
» noblies par les vertus ſolides & ja-
» mais démenties qui formerent ſon
» caractere. » (*Abreg. Chron.*) Oſerai-je ajouter aux réflexions de M. Hénault, que ſi la dévotion de S. Louis paroît en quelques points monacale, s'il favoriſoit l'Inquiſition que la France a en horreur ; s'il ſe livra imprudemment au goût des croiſades, c'eſt une preuve de l'empire que peuvent avoir les préjugés ſur les plus grands hommes. Comparé aux princes de ſon ſiecle, il eſt un prodige dans l'art de regner.

Loix de S. Louis. Avant ſon départ pour Tunis, il avoit publié une eſpece de code, connu ſous le nom d'*Etabliſſemens de Saint Louis*, loix encore imparfaites, mais précieux monument de la ſa-

geſſe & du zele qu'il oppoſoit aux abus. C'eſt l'ouvrage d'un légiſlateur occupé du bien public.

La peine de mort eſt prononcée contre l'homicide, le raviſſeur, l'incendiaire, le traître, le voleur domeſtique regardé comme coupable de trahiſon. Pour un premier larcin en *menues choſes*, telles qu'écharpe, robe, ſoc de charrue, ou quelques deniers, l'oreille coupée; pour un ſecond, le pied coupé; pour un troiſieme, la potence. Les complices & les receleurs ſont punis de la même peine que ceux qui commettent le crime. Mais on condamne au feu les femmes, pour avoir tenu ſciemment compagnie aux homicides & aux larrons. Cet excès de ſévérité à l'égard du ſexe n'eſt pas plus facile à concevoir, que la peine du feu en uſage contre les hérétiques. Il paroît en général que, ſi les loix barbares étoient fort mauvaiſes en aſſurant l'impunité pour de l'argent, les loix modernes n'ont pas tenu le juſte milieu entre l'indulgence & la cruauté. Celles de S. Louis envoient à la potence quiconque force ſa priſon, fût-il innocent du délit pour lequel on l'a mis aux fers. D'un Loix pénal

autre côté, elles déclarent que les croiſés, les moines & les clercs ne peuvent être jugés par les tribunaux laïques. De là tant de crimes ſuivis à peine d'une legere pénitence.

Fainéans & vagabons punis. Tout fainéant & vagabond qui fréquente les tavernes, doit être arrêté, interrogé, & banni de la ville, s'il eſt convaincu de menſonge ou de mauvaiſe vie. On ne peut guere douter que la charité indiſcrete d'une part, & de l'autre le défaut de police & de prévoyance n'aient empêché l'exécution d'une loi ſi néceſſaire.

Obligation de legs pieux. Mourir *déconfès* ou *inteſtat*, c'eſt-à-dire, ſans ſacremens, ou ſans avoir fait de teſtament, étoit devenu une eſpece de crime, parce que l'égliſe exigeoit des legs pieux. Les ſeigneurs confiſquoient les biens de ceux qui mouroient ainſi, de même que celui des hérétiques. On dépouilloit inhumainement les familles ſous un prétexte de religion. Le Légiſlateur réprime en partie cet abus; mais il ne l'extirpe pas tout-à-fait. Les préjugés l'emporterent long-temps encore ſur le droit de la nature.

Loi conforme à l'humanité. Cependant l'humanité ſe fait ſentir dans une loi par laquelle il eſt or-

prêche dans toute la France une croiſade contre Mainfroi ; on abſout même de leurs vœux les perſonnes qui renonceroient à celle de la Paleſtine pour embraſſer celle-ci. Toutes les guerres excitées par la cour de Rome étoient devenues des guerres ſaintes. Le comte d'Anjou paſſe en Italie, force avec une rapidité incroyable pluſieurs châteaux, gagne la bataille de Bénevent, où Mainfroi eſt tué.

Conradin n'ayant encore que ſeize ans, prend alors le titre de roi de Sicile. Un grand nombre de mécontens ſe joint à lui. Ses droits, ſes malheurs & ſon courage lui procurent de puiſſans ſecours. Mais quoique ſupérieur en forces, il eſt battu & fait priſonnier en 1268. Le comte d'Anjou auroit gagné les cœurs en le traitant avec les égards dûs à ſa naiſſance. Il ſe déshonora par une barbare injuſtice. On forma un tribunal pour juger le jeune prince ; on ne rougit point de le condamner à mort avec ſes complices, comme criminel de leſe-majeſté divine & humaine. Conduit ſur l'échafaud, il jette ſon gant au milieu de l'aſſemblée pour marque d'inveſtiture, déclarant qu'il cédoit ſes

Cc
décap

droits à quiconque le vengeroit d'un cruel uſurpateur. Il eut la tête tranchée dans ſa propre capitale. Cet attentat contre le droit des gens, ſuivi d'autres exécutions de même eſpece, fit abhorrer le frere de Saint Louis, & lui aſſura une couronne ſouillée de ſang. Quel crime avoit commis Conradin ? Il ſoutenoit ſes droits ; mais il étoit excommunié : on ne le regardoit plus dès-lors que comme un traître digne du dernier ſupplice.

1267. Projet de de.

Cependant la France paiſible recueilloit les avantages d'un gouvernement plein de ſageſſe. « Le royaume, dit Joinville, ſe multiplia tellement pour la bonne droiture qu'on y voyoit regner, que le domaine, cenſive, rente & revenu du roi, croiſſoient tous les ans de moitié. » Mais Louis reſpiroit toujours pour la terre ſainte. On en reçut des nouvelles accablantes. Les Templiers & les Hoſpitaliers, ces religieux-militaires établis pour la défendre, la déſoloient par leurs rapines, leurs débauches & leurs diſſentions ; les Mahométans enlevoient toutes les places des chrétiens, & les pourſuivoient avec une extrême vigueur. Le zele du roi s'en-

flamme ; excité par un légat de Clément IV, il forme un nouveau projet de croisade ; il convoque les grands, leur déclare sa résolution, les exhorte éloquemment à le suivre. Presque tous prennent la croix.

Joinville condamne ce projet.

Joinville, l'un des plus zélés, qui avoit été d'avis de passer en Palestine après la restitution de Damiette, résiste cette fois aux instances du monarque, sous prétexte que la précédente croisade l'avoit ruiné. Il prévoyoit les suites de cette entreprise. Louis, déja trop foible pour supporter le cheval & pour soutenir le poids de son armure, étoit hors d'état de supporter les fatigues de la guerre dans un climat brûlant si éloigné de sa patrie. « J'ai oui dire à plusieurs, » (ce sont les paroles de Joinville,) » que ceux qui conseilloient cette en- » treprise au bon roi, firent un très- » grand mal & pécherent mortelle- » ment. Tandis qu'il fut dans son » royaume, tout vivoit en paix, & la » justice regnoit en tous lieux : dès » qu'il fut parti, tout commença à dé- » cliner & empirer. »

1270. S. Louis passe en Afrique.

Les préparatifs furent longs & proportionnés à la grandeur de l'entrepri-

ſe. On s'embarqua ſur des vaiſſeaux Génois. Chacun croyoit aller en Egypte ou en Paleſtine. Tout à coup le roi propoſa de tourner vers Tunis, capitale d'un petit royaume Mahométan, ſur les côtes d'Afrique près de l'ancienne Carthage. Son frere, le roi de Sicile, avoit ſuggéré vraiſemblablement cette fatale réſolution, ſoit pour forcer les Sarraſins de Tunis à lui payer un ancien tribut, ſoit pour mettre ſon royaume à l'abri de leurs pirateries. D'un autre côté, Saint Louis un peu trop crédule eſpéroit la converſion du roi de Tunis qui avoit témoigné quelque penchant pour le chriſtianiſme. *Quel bonheur*, diſoit-il, *ſi je pouvois être le parrain d'un roi Mahométan !* Au cas que ſes eſpérances fuſſent trompées, il regardoit cette conquête comme importante pour faciliter les autres.

Mort de S. Louis. L'armée débarque en Afrique. Le roi de Tunis, loin de penſer au baptême, menace de maſſacrer tous les chrétiens captifs dans ſes états, & de venir fondre ſur les François à la tête de cent mille hommes. Il n'eut pas beſoin de combattre. On attendoit le roi de Sicile qui n'arrivoit point. Les

chaleurs exceſſives, les eaux corrompues, la mauvaiſe nourriture, produiſirent des maladies mortelles. Plus de la moitié de l'armée fut détruite en peu de temps. Saint Louis, par une confiance ſinguliere, avoit amené ſes trois fils aînés, l'eſpoir de la nation. Il en voit mourir un, il en voit un autre dangereuſement malade; il ſe ſent frappé lui-même, & meurt avec ces vifs ſentimens de religion dont il étoit pénétré depuis l'enfance. Les maximes qu'il laiſſa écrites de ſa main à Philippe ſon ſucceſſeur, reſpirent également la piété & l'amour des peuples. Il lui recommande ſur-tout de ne point les ſurcharger de tailles & de ſubſides, de mettre de juſtes bornes aux dépenſes de ſa maiſon, de maintenir les franchiſes & libertés des villes du royaume; car *plus elles ſeront riches & puiſſantes*, ajoute-t-il, *plus tes ennemis & adverſaires douteront de les aſſaillir.*

Conſeils de S. Louis à ſon ſucceſſeur.

Le P. Daniel a raiſon: « S. Louis » a été un des plus grands hommes & » des plus ſinguliers qui ait jamais été. » En effet, ce prince, d'une valeur » éprouvée, n'étoit courageux que » pour de grands intérêts. Il falloit que

Son caractere.

» des objets puiſſans, la juſtice ou l'a-
» mour de ſon peuple, excitaſſent ſon
» ame qui hors de là ſembloit foible,
» ſimple & timide..... Quand il
» étoit rendu à lui-même, quand il
» n'étoit plus que particulier, alors ſes
» domeſtiques devenoient ſes maîtres,
» ſa mere lui commandoit, & les pra-
» tiques de la dévotion la plus ſimple
» rempliſſoient ſes journées. A la vé-
» rité toutes ces pratiques étoient en-
» noblies par les vertus ſolides & ja-
» mais démenties qui formerent ſon
» caractere. » (*Abreg. Chron.*) Oſerai-je ajouter aux réflexions de M. Hénault, que ſi la dévotion de S. Louis paroît en quelques points monacale, s'il favoriſoit l'Inquiſition que la France a en horreur ; s'il ſe livra imprudemment au goût des croiſades, c'eſt une preuve de l'empire que peuvent avoir les préjugés ſur les plus grands hommes. Comparé aux princes de ſon ſiecle, il eſt un prodige dans l'art de regner.

Loix de S. Louis. Avant ſon départ pour Tunis, il avoit publié une eſpece de code, connu ſous le nom d'*Etabliſſemens de Saint Louis*, loix encore imparfaites, mais précieux monument de la ſa-

geſſe & du zele qu'il oppoſoit aux abus. C'eſt l'ouvrage d'un légiſlateur occupé du bien public.

La peine de mort eſt prononcée contre l'homicide, le raviſſeur, l'incendiaire, le traître, le voleur domeſtique regardé comme coupable de trahiſon. Pour un premier larcin en *menues choſes*, telles qu'écharpe, robe, ſoc de charrue, ou quelques deniers, l'oreille coupée; pour un ſecond, le pied coupé; pour un troiſieme, la potence. Les complices & les receleurs ſont punis de la même peine que ceux qui commettent le crime. Mais on condamne au feu les femmes, pour avoir tenu ſciemment compagnie aux homicides & aux larrons. Cet excès de ſévérité à l'égard du ſexe n'eſt pas plus facile à concevoir, que la peine du feu en uſage contre les hérétiques. Il paroît en général que, ſi les loix barbares étoient fort mauvaiſes en aſſurant l'impunité pour de l'argent, les loix modernes n'ont pas tenu le juſte milieu entre l'indulgence & la cruauté. Celles de S. Louis envoient à la potence quiconque force ſa priſon, fût-il innocent du délit pour lequel on l'a mis aux fers. D'un Loix pénale

autre côté, elles déclarent que les croiſés, les moines & les clercs ne peuvent être jugés par les tribunaux laïques. De là tant de crimes ſuivis à peine d'une legere pénitence.

Fainéans & vagabons punis. Tout fainéant & vagabond qui fréquente les tavernes, doit être arrêté, interrogé, & banni de la ville, s'il eſt convaincu de menſonge ou de mauvaiſe vie. On ne peut guere douter que la charité indiſcrete d'une part, & de l'autre le défaut de police & de prévoyance n'aient empêché l'exécution d'une loi ſi néceſſaire.

Obligation de legs pieux. Mourir *déconfès* ou *inteſtat*, c'eſt-à-dire, ſans ſacremens, ou ſans avoir fait de teſtament, étoit devenu une eſpece de crime, parce que l'égliſe exigeoit des legs pieux. Les ſeigneurs confiſquoient les biens de ceux qui mouroient ainſi, de même que celui des hérétiques. On dépouilloit inhumainement les familles ſous un prétexte de religion. Le Légiſlateur réprime en partie cet abus; mais il ne l'extirpe pas tout-à-fait. Les préjugés l'emporterent long-temps encore ſur le droit de la nature.

Loi conforme à l'humanité. Cependant l'humanité ſe fait ſentir dans une loi par laquelle il eſt or-

donné que, ſi les preuves ſont égales de part & d'autre, on prononce en faveur de l'accuſé, quand il s'agit de la liberté, de la vie, ou de la perte de quelque membre. *Droit eſt toujours plus près d'abſoudre que de condamner*; c'eſt le motif de cette loi.

Preuves ſubſtituées au duel.

On ne ſauroit trop louer celle qui ordonne qu'en toute cauſe, civile ou criminelle, chacun prouvera ſon droit ou ſon innocence par des chartes, des titres, ou des témoins. Ainſi le duel judiciaire, le plus énorme des abus, eſt aboli dans les domaines du roi, quoique avantageux au fiſc, car en pluſieurs cas les biens du vaincu étoient confiſqués au profit du ſeigneur. Philippe le Bel autoriſa encore le duel, lorſqu'on ne pouvoit convaincre par témoins tout accuſé, contre lequel il y avoit de fortes préſomptions. Mais la nouvelle juriſprudence ne laiſſa pas d'être infiniment ſalutaire.

Guerres privées défendues.

Un des grands fléaux du royaume étoient des guerres privées, que non-ſeulement les ſeigneurs avoient droit de ſe faire entre eux ſans la participation du prince, mais où leurs parens devoient entrer, ſous peine de per-

dre tout droit à leur ſucceſſion. Cette loi féodale, ou plutôt ce renverſement des loix humaines rempliſſoit néceſſairement les provinces de brigandages, de meurtres & d'incendies. Pour en adoucir les horreurs, on n'avoit rien imaginé de mieux que l'*aſſurement*, qui conſiſtoit dans une promeſſe de s'en rapporter à la juſtice du ſeigneur, & de ſuſpendre les hoſtilités juſqu'à ſa déciſion. Le ſeigneur l'ordonnoit, à la requête d'une des parties. S. Louis, voulant remédier au déſordre, fit une premiere ordonnance, par laquelle il déclara que les parens de ceux qui étoient en guerre, auroient quarante jours pour ſe procurer des *aſſuremens*, ou pour prendre d'autres meſures; & qu'on ſeroit puni comme traître, ſi on les attaquoit dans l'intervalle. Enſuite il défendit abſolument toutes ces guerres. Défenſe qu'on renouvela depuis pluſieurs fois, tant elle trouva d'obſtacles dans la barbarie des mœurs.

Appel aux juſtices royales.

Selon M. l'abbé de Mably, l'*amendement de jugement* ou l'appel fut établi dans les juſtices ſeigneuriales, & rien ne pouvoit être plus avantageux à l'autorité ſouveraine. » S. Louis,

» dit-il, condamna à une amende en-
» vers le premier juge les parties qui
» ſeroient déboutées de leur appel ;
» l'appât étoit adroit, & la plupart des
» ſeigneurs trompés par l'eſpérance
» d'avoir des amendes, furent les du-
» pes de leur avarice. Si quelques-uns
» plus clairvoyans ou moins dociles
» que les autres voulurent conſerver
» la ſouveraineté de leurs juſtices ; ce
» prince toujours conduit par ſes bon-
» nes intentions ne ſe fit point un ſcru-
» pule de les contraindre à reconnoî-
» tre l'appel de leurs tribunaux aux
» ſiens. » Le roi devint légiſlateur : l'anarchie féodale devoit finir.

En 1262, on comptoit plus de quatre-vingt ſeigneurs particuliers qui avoient droit de battre monnoie ; mais le roi ſeul en faiſoit battre d'or & d'argent. S. Louis ordonne que dans les terres où les barons n'ont point de monnoie, on ne recevra que celle du roi ; & que dans les terres où les barons ont monnoie, la ſienne aura cours pour la même valeur que dans ſes domaines. Droit de battre monnoie.

Sa Pragmatique Sanction fut faite pour réprimer les excès de la puiſſance eccléſiaſtique. Cette fameuſe or- Pragmatique ſanction.

donnance, où il déclare que ſon royaume dépend de Dieu ſeul, porte que les patrons & les collateurs des bénéfices ſeront maintenus en poſſeſſion de leurs droits; que tous les différens en cette matiere ſeront réglés par le droit commun; qu'on ceſſera de lever les exactions par leſquelles la cour de Rome a ruiné l'état; abus porté à un tel point que les légats du pape ſembloient ne venir en France que pour *rafler*, comme dit Paſquier, tous nos bénéfices.

Charité de Louis. La tendreſſe & la confiance de S. Louis envers les religieux, ſur-tout les Ordres mendians, leur procura beaucoup de riches fondations, mais qui ne tarirent point ſa charité pour les pauvres. Son économie fourniſſoit à ces pieuſes prodigalités, ſans que la magnificence du trône en ſouffrît. On le blâma néanmoins d'en trop faire. *Les rois*, répondit-il, *ſont quelquefois obligés d'excéder un peu dans la dépenſe; & s'il y a de l'excès, j'aime mieux que ce ſoit en aumônes qu'en choſes mondaines & inutiles.* La fondation des Quinze-vingts eſt ſon ouvrage.

Broſſe amen- Dans le traité de 1228 avec le com-

te de Toulouſe, on voit avec ſurpriſe qu'il eſt condamné à payer » deux » mille marcs d'argent à l'abbaye de » Citeaux pour la nourriture de l'abbé » & des freres, lorſqu'on aſſemblera » le chapitre général ; & cinq cens » marcs à celle de Clairvaux, pour » nourrir l'abbé & les freres, lorſqu'ils » s'aſſemblent à la Nativité de la ſain- » te Vierge. « C'étoit apparemment pour récompenſer les moines de leur zele contre les Albigeois. de en faveur des moines.

Il forma une bibliotheque à la Sainte-Chapelle. On n'y voyoit que les ouvrages des peres, de quelques docteurs orthodoxes, & grand nombre d'exemplaires de l'Ecriture. Preſque tous les écrits de ce temps-là ſont pleins de fables & de viſions. L'ignorance & la crédulité de Joinville ſuffiroient pour donner l'idée de ſon ſiecle. Cet hiſtorien aſſure que le Nil tire ſa ſource du paradis terreſtre, que ſa crûe vient de *la grace de Dieu*, que les Egyptiens y pêchent tous les jours des épiceries dont ils font un grand commerce, &c. La *Légende dorée* de Jacques *de Voragine* Dominicain, archevêque de Genes, ouvrage que Melchior Cano, ſavant évê- Bibliotheque, Ignorance, crédulité.

que, appeloit la *Légende de fer*, parut alors en Italie. C'eſt un recueil de vies des ſaints qui ſemble avilir par des contes abſurdes la ſainteté ſi reſpectable par elle-même, & qui a ſervi à fomenter la ſuperſtition plutôt qu'à inſpirer la vertu.

La Sorbonne. Robert de Sorbonne, confeſſeur de Saint Louis, fonda la Sorbonne, l'une des plus célebres écoles de l'Europe pour la théologie.

Docteurs célebres. Les génies célebres de ce ſiecle étoient Albert *le Grand*, Dominicain, dont les nombreux *in-folio* ſont heureuſement oubliés, & qui traite l'aſtrologie judiciaire en ſcience qu'on doit mêler à la politique; S. Thomas d'Aquin, ſon diſciple & ſon confrere, ſurnommé *Docteur Angélique*, l'oracle des écoles, qui avec beaucoup de pénétration ſuivit la méthode ſubtile de ſon temps; Alexandre de Halès, Cordelier, *Docteur irréfragable & Fontaine de la vie*, qu'on ne connoît plus que par la ſingularité de ce titre; S. Bonaventure, autre Cordelier, *Docteur ſéraphique*, dont les ouvrages ont ſur-tout le mérite de la piété; Alain de Lille, *Docteur univerſel*, qui a compoſé ſix livres *ſur les aîles des*

Chérubins. Roger Bacon, Cordelier Anglois, ſe diſtinguoit par l'aſtronomie, les mathématiques, la chimie, la médecine & les arts. Il trouva la *chambre obſcure*, les miroirs ardens, &c. Accuſé, dit-on, de magie, il fut empriſonné par ordre de ſon général; mais il ſe juſtifia. On croira ſans peine qu'un philoſophe devoit alors être expoſé à la perſécution. Guillaume de Saint-Amour, qui n'étoit que théologien, fut perſécuté pour avoir ſoutenu le droit des curés & des évêques contre les ordres mendians. Roger Bacon

On ne voit encore que des clercs & des moines exercer la médecine & la profeſſion d'avocat. Les laïques reſtoient plongés dans une ignorance dont les autres profitoient.

Fin du Tome premier.

TABLE DES REGNES.

Henri I, 214
Philippe I, 225
Louis VI, *surnommé* le Gros, 244
Louis VII, *surnommé* le Jeune, 255
Philippe II, *surnommé* Auguſte, 268
Louis VIII, 302
Louis IX, *dit* Saint Louis, 307

Fin de la Table.